THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1867

BESANÇON

IMPRIMERIE D'OUTHENIN-CHALANDRE FILS

1867

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1867

BESANCON

IMPRIMERIE D'OUTHENIN-CHALANDRE FILS

1867

THE GETTY CENTER
LIBRARY

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

## SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1867

**Président annuel, M. SANDERET DE VALONNE**

### DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Plus que personne je suis étonné de me voir à la place où je suis. Vous m'avez fait un honneur tellement inattendu que je n'ai pu me donner le mérite de m'en défendre. Chercher les raisons d'un tel choix serait faire supposer que je m'en suis cru digne, et je resterai mieux dans la vérité de vos intentions et de ma pensée en admettant qu'il ne s'agit ici que de donner à chacun de nous, dans une œuvre commune, son jour de tâche et de responsabilité. A ce titre, j'accepte, non pas sans inquiétude, mais avec résignation, la position qui m'est faite; elle établit clairement aux yeux de tous le droit

dont je me prévaus en ce moment, de demander, pour mon embarras, votre habituelle et généreuse bienveillance. Au reste, votre libéralité est entière; vous épargnez l'écueil des difficiles ambitions; près de vous chacun sert avec ses aptitudes et trouve l'intérêt et l'encouragement pour tout honnête effort.

C'est ainsi que déjà, dans le passé, vous m'avez laissé suivre une des voies de la science médicale qui m'attire. J'ai parlé de l'hygiène, de la place qu'elle occupe dans l'économie sociale, des succès qu'elle poursuit sous des noms variés et avec des fortunes diverses, et j'ai essayé de dire ce qu'elle doit être, ce quelle sera, pour l'amélioration physique et morale des hommes, dans un avenir qui n'est pas un vain idéal.

Je voudrais aujourd'hui, laissant ces larges horizons qui sont encore lointains, chercher plus près de nous, nous interroger avec sincérité, et montrer notre situation actuelle et le point véritable où nous en sommes.

Toute société prévoyante doit veiller avec sollicitude à la santé de la population. C'est la conservation de la société elle-même ; c'est la condition de son développement dans les siècles, de sa supériorité dans la guerre, dans les arts de la paix, dans le domaine de l'intelligence, et cette préoccupation se montre, active et vigilante, dans les institutions des peuples qui ont été la lumière et l'honneur de l'histoire, et qui comprirent si fortement que l'hygiène est, pour une nation, un des éléments les plus puissants d'expansion et de grandeur. Sans doute, chez eux, plus personnelle, plus étroite, l'hygiène se bornait à créer des moyens pour les luttes

de guerre et de prépondérance, et en effet la vie des sociétés anciennes était surtout un antagonisme. De nos jours, le problème est devenu tout à la fois plus complet et plus humain. Le but de toute saine politique est de préparer des forces pour suffire au mouvement du travail, pour assurer les œuvres de la vie intérieure et pour traverser heureusement les grandes crises auxquelles sont exposées les sociétés. C'est ainsi que grâce à de nouveaux besoins et aux découvertes modernes, l'hygiène est devenue, en administration, une maxime sociale, et dans son exercice public, une science.

Nous a-t-elle servi dans la mesure de ses conquêtes? Que valons-nous en ce moment par les forces? Que deviennent physiologiquement les populations françaises?

La question est actuelle; elle intéresse, elle inquiète; car elle présente des constatations graves sorties de faits déjà vieux pour nous, mais d'une émotion récente pour le pays. J'en indiquerai les traits les plus saillants, et j'en parlerai sans rien exagérer; si j'avoue aujourd'hui de légitimes craintes, je ne veux point nier le progrès de demain, et je n'ai point de motifs pour noircir le présent.

Il faut cependant reconnaître que l'époque où nous vivons présente de grandes singularités. Souvent nous nous sommes vantés d'être le dernier terme d'un tout puissant effort; il semblait que dans ce monde nouveau formé par les idées et par les faits si profondément remués, il ne nous restait qu'à marcher, pleins de sécurité, dans une voie désormais libre d'entraves et largement éclairée, et nous n'entendons que plaintes, que regrets,

qu'accusations. Devrons-nous donc marcher toujours sans atteindre le but, et le fruit définitif de tant de conceptions et d'efforts, serons-nous condamnés à ne jamais le recueillir ? Je ne sais; mais pourquoi calomnier l'avenir ? La société, a-t-on dit, est comme un homme immortel qui apprend toujours. Nos misères elles-mêmes nous servent parce qu'elles nous instruisent; la critique, en les analysant, les féconde, et ce n'est pas un des côtés les moins remarquables de l'esprit des temps modernes qu'au lieu de se borner à chercher sans cesse, pour s'enorgueillir, les souvenirs de sa gloire, on puisse ouvertement et avec utilité, parler de ses revers et de ses défaillances.

Où en est l'humanité ? Question embarrassante, et l'on ne trouve pour y répondre qu'incertitudes et contradictions. De toutes parts s'expriment des espérances infinies ou d'inconcevables découragements, le mortel souci du salut public ou des affirmations pleines de révoltes; il semble à beaucoup que tout est à refaire; c'est une émotion générale et cela se comprend, car il s'agit toujours du problème qui passionne toute âme agitée des nobles inquiétudes de la destinée humaine. Mais bien variés sont les points de vue, bien différents sont les devoirs. L'œuvre est si vaste qu'il y a place pour tous et chacun peut rester utilement dans la logique de sa mission. Je n'ai pas pour mon compte à redresser les croyances ou à corriger les mœurs du monde. Médecin, je garde mes naturelles sympathies, je vois l'homme en souffrance et j'étudie ses blessures. Ce n'est pas au reste m'écarter beaucoup des préoccupations compliquées

qui nous agitent. Toutes ces choses se tiennent; elles sont unies par des rapports étroits. Les conditions physiques importent plus qu'on ne pense au tempérament moral des peuples, et bien souvent la santé qu'on a n'est pas autre chose que la vie qu'on mène.

Mais allons droit au fait que je veux examiner.

La science de l'homme physique a grandi, elle se glorifie à bon droit de l'utilité de ses règles et de la sûreté de ses lois ; une sollicitude vigilante et éclairée s'étend sur toutes les actions qui s'exercent sur l'homme et veille spécialement sur les classes laborieuses; un accroissement incontesté s'est établi dans le bien-être général et dans les facilités matérielles de la vie ; partout protection, assistance, tout ce qui contribue à la conservation, au développement de l'espèce. Si nous mettons en regard le présent et le passé de soixante ans, n'inclinera-t-on pas à penser que nous avons fait un grand pas, et que nous pouvons légitimement espérer la réalisation d'une humanité supérieure et bientôt heureuse? Y a-t-il dans ce qui existe de quoi suffire à qui s'occupe consciencieusement des hommes? Sommes-nous satisfaits?

La statistique, cette méthode équivoque à laquelle on fait dire à peu près ce que l'on veut, nous donne un résultat paraissant suffire à beaucoup, et qui, tant il semble hors de contestation, endort les réserves et les prudences; c'est que la moyenne de la vie humaine s'est accrue depuis cinquante ans dans une proportion remarquable. Le fait brut est vrai ; mais il faut attendre, pour s'en féliciter, qu'il ait reçu sa véritable interprétation.

Ce résultat si souvent proclamé comme un succès d'intérêt public ne représente en réalité qu'un déplacement; il est dû à un ensemble de circonstances qu'il faut indiquer pour nous épargner de dangereuses illusions.

L'hygiène, longtemps personnelle, est passée de l'individu aux masses, et non-seulement elles ont bénéficié de tout ce qui s'est accompli pour annihiler l'influence des agglomérations, pour rendre le travail inoffensif et fructueux ; mais d'heureuses découvertes ont fait disparaître des maladies souvent mortelles, et nos institutions charitables qui amortissent les souffrances et satisfont à tant de besoins, protègent les enfants et les vieillards, et conservent à la vie une quantité d'existences fragiles que l'abandon eût terminées. C'est surtout de ces préservations, c'est du chiffre de ces valeurs chancelantes que se constitue cette augmentation dans le chiffre moyen de la vie. Mais au point de vue général, il perd toute signification rassurante; vainement on y chercherait la preuve que la force organique s'est relevée, que l'amélioration de l'espèce est effective. Je devais écarter cette cause d'erreur, et je ne me reprocherai point d'avoir troublé certaines quiétudes si je peux donner, de notre situation, une idée juste et vraie.

Je ne songe point à méconnaître le bien obtenu ; la science a donné ses conseils, la société a pourvu aux besoins, et d'utiles conséquences ont suivi cette double action. Mais c'est là précisément que je prends le fondement de mes alarmes. Tout concourait en faveur d'une prospérité physiologique progressive, et dans la

réalité, non-seulement le mieux est peu sensible, mais pour peu qu'on veuille y regarder en embrassant l'ensemble des choses, de nombreux symptômes d'amoindrissement et de dégénérescence s'observent parmi nous. C'est là une de ces questions qui depuis longtemps devrait être posée. On nous reproche d'avoir des patiences qui finissent trop; il me semble au contraire que nous avons des confiances qui durent bien longtemps. C'est aujourd'hui que se dresse comme une révélation ce qui se produit depuis un grand nombre d'années, ce que la médecine accuse avec persévérance sans parvenir à se faire écouter. Enfin on consent à s'en apercevoir. Il est temps en effet de se demander quelles sont les conditions qui ont introduit des éléments de faiblesse et de ruine au milieu de ces progrès et de ces bienfaits; pourquoi nous nous trouvons en présence de générations déjà insuffisantes peut-être, et ce qu'il faut craindre, si l'on n'y prend garde, pour celles qui doivent nous remplacer et qui seront un jour la France.

La vie nationale, les destinées du pays et l'avenir de la race sont étroitement liés à l'accroissement de la population en nombre et en force. Or, dans notre pays, la multiplication des hommes est en péril; c'est une vérité acquise, et tout récemment encore confirmée par des documents officiels. En comparant le mouvement de la population dans deux périodes éloignées, à trente ans de distance, on trouve la preuve que déjà insuffisant au point de départ, il s'est encore sensiblement ralenti, et ce fait, grave en lui-même, est bien plus significatif quand on le rapproche de ce qui se montre ailleurs. On

peut dire qu'à ce point de vue, les races latines sont dans un véritable état d'indigence par opposition aux largesses qui sont départies aux races germaines ou anglo-saxonnes. Chez nos voisins, les recensements signalent un mouvement de progression continu et rapide; cette progression est d'une lenteur effrayante sur notre vaste territoire. Un seul renseignement donnera la mesure de cet écart. Dans les duchés de la Saxe, les naissances sont quatre fois plus nombreuses qu'en France, et cette proportion se retrouve, avec des nuances, dans l'Allemagne entière. A ce compte, la Prusse qui s'est arrangée pour qu'on parle beaucoup d'elle, aurait bientôt dépassé le chiffre de notre population, sans parler des moyens plus rapides qu'elle met à son service pour hâter son accroissement, et les Etats-Unis qui comptaient, en 1860, 31 millions d'habitants, en auront 248 millions dans moins de soixante-dix ans. Voilà les deux vérités en regard, et si l'on n'y prend garde, un résultat redouté devient inévitable; c'est un affaiblissement numérique par comparaison, et qui ne peut faire autre chose que de s'exprimer davantage.

Dirons-nous quelques-unes des causes de cette situation en ce qui nous concerne? Ces questions sont partout; elles peuvent bien entrer dans les Académies. Si c'est de la politique, elle est tellement inoffensive que sans doute on la laissera passer.

La première de ces causes, la plus importante peut-être, mais à coup sûr pour longtemps encore la plus irrémédiable, est constituée par le grand nombre de jeunes gens enlevés au renouvellement de la race pour un

temps prolongé. En effet, la conscription supprime chaque année près de cent mille jeunes hommes choisis parmi les mieux doués sous le rapport physique, en laissant libre carrière à ceux dont la constitution ou la conformation laissent à désirer. Cette action qui se poursuit depuis soixante ans a fait son œuvre avec lenteur, presque dans l'ombre, mais ses résultats se révèlent avec une irrésistible évidence. Beaucoup d'ailleurs ne retournent plus à la campagne parce qu'ils ont perdu le goût et l'habitude des rudes travaux, et séjournent définitivement dans les villes, en restant le plus souvent inutiles à l'accroissement régulier de la population. Et pour en finir avec cette influence, ne pourrons-nous ajouter que l'émigration dans les grands centres, si capitale dans ses rapports avec le travail agricole, se présente encore à l'état d'un nouveau prélèvement, et accroît l'infériorité dont nous nous plaignons ? Forces ajournées ou perdues qui ne viennent pas faire compensation à l'infécondité naturelle et constatée des mariages, infécondité qu'aggravent ceux qui, pour favoriser des arrangements de fortune, oublient volontairement que Dieu bénit les familles nombreuses.

La population reste stationnaire (car un accroissement annuel de cent mille individus, c'est l'immobilité), par une autre cause aussi évidente que la première; je veux parler de la mortalité excessive des enfants en bas-âge. Les chiffres fournis dernièrement à l'Académie de médecine sont, pour certaines localités, vraiment affligeants. La proportion de ces pertes est énorme ; elle s'étend de 20 à 80 pour 100 dans plusieurs départements.

Cette effrayante mortalité, longtemps négligée ou méconnue, a été dévoilée récemment par des médecins témoins impuissants et attristés de cette situation meurtrière. Deux influences se réunissent pour en donner la raison. D'une part, dans les grandes populations et surtout à Paris, les enfants nouveaux nés sont livrés à l'industrie nourricière, objet récent des plus graves révélations et justement accusée de méfaits commis dans l'ombre et jusqu'à ce jour avec impunité. Ailleurs l'ignorance des règles de l'hygiène, l'incurie, des soins incomplets et surtout une alimentation vicieuse donnent des fruits très-regrettables, et c'est surtout parmi les populations ouvrières, devenues un des éléments importants de la nation, que ces enfants sont livrés muets et sans défense à toutes ces causes de mort ou de dépérissement pour l'avenir.

Enfin le travail industriel doit accepter une grande part de responsabilité. Il use et flétrit l'ouvrier de bonne heure ; les populations étiolées des cités manufacturières le prouvent surabondamment. N'est-ce pas là d'ailleurs que nous voyons de frêles bras condamnés aux travaux forcés des usines et des filatures, exploitation déplorable qui engendre l'allanguissement et le rachitisme et fait avorter l'homme dans l'enfant ?

Si l'on veut bien se pénétrer de la portée de ces faits, on m'accordera sans peine qu'ils fournissent une indication actuelle et vitale et qu'il est urgent d'instituer les plus énergiques résistances. Ici cependant des améliorations efficaces pourraient être obtenues. Le temps, la sagesse humaine et plus sûrement peut-être la force

des choses peuvent amener des transformations dans la vie des sociétés, dans les relations internationales, et par conséquent une révolution bienfaisante dans les institutions et dans les lois. L'industrie, jusqu'ici trop souvent défaillante, doit arriver sûrement à guérir la plupart des blessures qu'elle fait. Et quant à ces conditions de mortalité dans l'enfance qui affligent et qui étonnent, la vigilance de l'administration avertie, la diffusion des saines doctrines, l'initiative du dévouement et le concours désintéressé des gens de cœur étendront leur protection sur ces enfants en bas-âge au salut desquels est attaché pour une part la conservation de l'espèce. Ainsi ces actions à bon droit incriminées sont de nature à s'atténuer et même à disparaître, et l'on peut dire avec fondement que si nos inquiétudes ne portaient que sur le mouvement de la population dans ses rapports avec les influences que je viens d'indiquer, nous pourrions redevenir les maîtres de notre prospérité.

Mais une misère plus large, plus radicale pèse sur nous, c'est notre propre déchéance, c'est l'amoindrissement réel, incontestable de la force organique dans la race française.

La médecine, qui a pour une part la charge de ces questions, a dressé dès longtemps le bilan de nos valeurs en ce genre. Quand elle affirme, on peut la croire ; c'est elle qui sait encore le mieux et qui dit avec le plus de sincérité ce qui lui manque.

Or, l'observation contemporaine, favorisée dans ses recherches par les découvertes modernes, reconnaît aujourd'hui dans l'espèce humaine des altérations de l'or-

ganisme profondément enracinées se marquant par une influence permanente sur la santé et sur la maladie. La doctrine générale de l'homme, au point de vue qui nous occupe, se résume en plusieurs grandes formes morbides qui représentent l'ensemble presqu'entier de nos affections, et qui ont pour caractère commun de faire partie intégrante de notre constitution, et de se transmettre avec le sang en instituant des variétés pathologiques qui enveloppent une grande partie de l'espèce. En un mot, et je serai mieux compris, nos maladies naissent avec nous et durent plus que nous; nous les recevons et nous les transmettons.

La science constate ces états; elle signale leur persistance dans la suite des générations, et elle pense qu'ainsi peut se préparer la dégradation de la race; et ces conditions sont telles qu'elles nous écartent sensiblement du type physiologique; en somme, nous ne vivons que dans un à peu près, dans un équivalent contestable. Aussi les apparences générales autant que les constatations directes confirment cette pensée d'un amoindrissement très-appréciable et qui menace de progresser.

Le recrutement annuel nous fournit une première manifestation assez significative. Personne n'ignore qu'on a dû successivement abaisser les conditions exigées pour arriver à former le contingent. Mais peu de personnes sans doute savent que le nombre des exemptés pour défaut de taille ou pour infirmités est de plus du tiers (34 p. 100) des examinés. Or, cette proportion est grave puisque l'examen porte sur la jeunesse de vingt ans, c'est-à-dire sur ce qui est la force et l'espérance du pays.

On sait encore que la faiblesse naturelle ou les maladies acquises, rendent dans nos régiments les réformes assez nombreuses, en même temps que se raccourcit davantage la période d'activité possible.

Et dans ce qui reste sous nos yeux que trouvons-nous ?

« Rome, dit Herder, flétrit, énerva, dépeupla par » degrés l'Italie, en sorte qu'il fallut des flots de nations » barbares pour lui rendre à la fin de nouveaux habi- » tants. » Nous ne voulons pas compter sur les Barbares et c'est encore dans les populations rurales que nous devons chercher des sources vigoureuses. Car dans nos villes, difficilement on pourrait demander les robustes manifestations autrefois si faciles, cette vigueur du corps, cette franche et durable jeunesse qui n'ôte rien à la force morale et à la vie intellectuelle, quoiqu'en disent nos amours-propres comtemporains. Et cette attitude des jeunes générations est un de nos sérieux écueils; la question de l'éducation physique dans ses rapports avec les énergies extérieures ou les puissances maternelles, est d'une gravité singulière et mériterait de nous retenir. Mais je dois me borner en ce moment à montrer, dans quelques caractères marqués de la santé publique, les formes qui pressent sur des groupes étendus de la population et nous constituent une physionomie actuelle, nettement accusée, et par certains côtés, toute moderne.

Que nous offre en effet l'observation de tous les jours ? Tantôt ces petits êtres mal nés qui meurent à peine éclos, et portent innocents le poids des vices

de leur origine, ou qui résistent et vivent chétifs et difformes sous l'empire prolongé d'influences mauvaises qui les enferment dans une existence douloureuse et stérile.

Tantôt ces organisations souriantes et belles aux premiers jours mais déjà condamnées, qui viennent échouer à la fleur de la jeunesse dans le dépérissement et la langueur; vies incomplètes, inutiles à la collection et qui ne peuvent transmettre, si elles durent, que le malheur des fatalités héréditaires.

Ou bien encore, ces constitutions à fibre molle, dépourvues de résistance et de ressort, qui en se succédant sans prudence amoindrissent de plus en plus la solidité de la trame organique, et ont déjà dès longtemps altéré parmi nous les types connus de la forme et de la beauté humaines;

Ces affections, qui corrompent le sang des meilleurs, et subissent des évolutions dangereuses au milieu desquelles se préparent, compromises à l'avance, des séries de générations;

Ces maladies nouvelles ou s'offrant avec une fréquence jusqu'alors inconnue, qui frappent les hommes en pleine virilité, troublent les caractères, abolissent la pensée et fournissent à la mortalité et aux asiles un triste contingent;

Et tant d'autres états marqués au coin de l'appauvrissement physique et de l'incurabilité.

Il n'est pas jusqu'aux troubles ordinaires de la santé qui ne revêtent les caractères de l'allanguissement général, et s'il est vrai que les moyens curatifs dévoilent la

nature intime des maladies, il reste acquis que la faiblesse des constitutions est un fait dominant; car que fait constamment la médecine aujourd'hui si ce n'est de relever les forces, d'exciter les actions fonctionnelles, de provoquer les réactions organiques, en un mot de soutenir et de restaurer ?

Telle est, sommairement tracée, l'expression trop générale de notre physiologie, cruel démenti donné aux espérances, aux prévisions les meilleures. Et ne croyez pas, Messieurs, que j'ai forcé les couleurs; ce tableau n'est pas une fantaisie de l'esprit destiné tout au plus à fournir la matière d'une oraison de circonstance. Non ; en vérité la vie nationale est en danger ; ces faits, ils sont actuels ; ce péril, il est de tous les jours; cette déchéance est la nôtre, et il y a dans ces constatations l'ensemble d'une situation des plus graves qui fût jamais.

Je sais que plusieurs de ces appréciations sont contestées ; ou, ce qui est plus vrai, on ne veut pas se les avouer. Mais est-il raisonnable de s'aveugler sur de tels intérêts par un sentiment de patriotisme étourdi, au lieu de réagir résolûment et surtout d'arrêter les populations dans l'assistance qu'elles prêtent à ces dangereuses conditions? Car, il faut le dire, et ce sera, si l'on y consent, la moralité de ce qui précède, c'est dans ce qui vient de nous-mêmes, c'est dans nos habitudes et nos écarts qu'il faut chercher la cause d'un grand nombre des défaillances, des vices de notre santé.

L'homme est l'instrument volontaire de sa propre fortune ; libre de ses actes, il n'est point sujet à la servitude et à l'immutabilité ; il est appelé à apporter sa

part d'action à l'œuvre providentielle qu'il accomplit sur la terre. Les souffrances, les maladies, les dégradations de l'espèce sont le résultat de causes que l'homme subit, mais surtout de celles que l'homme crée. Sans doute on peut accuser des influences violemment imposées telles que le climat, le sol, l'hérédité. Mais lorsque les mœurs sont complices de ces influences, on ne saurait en regarder les victimes comme toujours innocentes. Au lieu d'invoquer des causes mystérieuses ou de calomnier Dieu, la nature et les hommes, ne serait-il pas plus grand et plus profitable de consentir quelquefois à s'accuser soi-même, à reconnaître dans beaucoup de nos misères le fruit mérité de nos torts ?

Mais notre existence ressemble à une gageure, et la vie du plus grand nombre est une révolte perpétuelle contre les règles. L'enfance est compromise par l'ignorance, par des faiblesses ou des préjugés. La jeunesse, poussée au travail en excès, subit une maturité hâtive que pressent également les penchants naturels et les sollicitations du travail de l'esprit. L'industrie, en plaçant une partie de nos populations sous l'atteinte permanente de causes morbifères d'un nouveau genre, multiplie dans l'atmosphère de nos cités les foyers d'insalubrité ; et comme si l'humanité, toujours impuissante, n'obtenait un progrès qu'au prix d'un bien qu'elle délaisse, le travail devenu fructueux ouvre carrière à une vie facile et sensuelle, source de cruels mécomptes et de rudes afflictions. La vie publique, le mal des esprits surexcités, le déplacement violent des intérêts font échouer les intelligences et troublent les raisons. Le mariage n'est plus qu'une

affaire et ce qui doit être l'avenir est abandonné à des alliances irréfléchies ou sans scrupule. La fraude assiége nos tables et frustre nos organes des matériaux qu'ils réclament, si elle ne les convertit pas en poison; elle altère même quelquefois les substances destinées à redresser ses torts. Des habitudes imprudentes, des déviations du goût qui sont un danger, deviennent des nécessités premières de notre vie; tout peuple a son poison national, tout individu son suicide journalier. C'est librement qu'on échange une constitution capable de résistance et d'effort contre l'affaiblissement et la langueur, et l'homme marche ainsi, ne voulant pas qu'on l'avertisse, sans discipline, sans souci de lui-même et des autres, oubliant que le présent, ainsi qu'on l'a dit, est gros de l'avenir, et que la solidarité humaine l'oblige envers les générations et donne des bornes à sa liberté.

Il y a dans ces faits un grave enseignement qui doit passer enfin des consciences dans les volontés. L'intérêt est immense; il n'est pas besoin pour le comprendre de rêver des grandeurs imaginaires et des félicités impossibles. Mais si, méconnaissant sa loi et manquant à ses destinées, la nation française s'affaiblit en nombre et en énergie; si le chiffre des naissances s'abaisse en même temps que s'accroît la mortalité des enfants; si les survivants énervés au premier âge, flétris dès la jeunesse, portent sans obstacle la fatalité d'aptitudes héréditaires; si les mœurs publiques, si les goûts déraisonnables, si la cupidité compromettent ou empoisonnent une grande part de ce qui est la force et le travail du pays, si nous voyons se multiplier ces misères qui sont la

conséquence et le châtiment d'une existence inintelligente ou désordonnée, où s'arrêteront les menaces d'une telle situation?

A quelque point de vue qu'on se place, la santé publique est désormais une nécessité première parce qu'elle est le salut; elle est indispensable à nos efforts dans toutes les directions qui sont imposées à l'action des sociétés modernes, à toutes les luttes de formes variées auxquelles nous convie l'état du monde présent.

J'admire avec vous le magnifique mouvement intellectuel de l'époque, les prodiges de l'industrie, les brillantes inventions de la science; j'honore les travaux de la paix. Bientôt un immense concours de tous les peuples réunira dans le centre illustre de la vie moderne, toutes les créations du travail, toutes les merveilles de la matière, et nous applaudirons avec orgueil aux victoires pacifiques du génie national. Mais la France a pris sa place dans la société des peuples par son esprit et par sa force; ce sont là les deux grands agents de son action sur le monde; et elle n'a rien à renier, rien à laisser derrière elle. Qui ne sent s'agiter en lui le sentiment toujours vivant de la patrie? Quoiqu'on fasse, on n'obtiendra pas que notre pays, doutant de lui-même ou s'enfermant dans une indifférence qui serait le désaveu de son histoire, s'arrête satisfait aux succès de la matière et se contente désormais de repos sans honneur et de prospérités sans gloire. Toutes les améliorations, tous les progrès que peut réaliser la civilisation moderne, il les appelle; mais il partage toutes les espérances, toutes les émotions du pa-

triotisme. Dieu merci, ces nobles et grandes choses, loin de s'exclure, se concilient merveilleusement; elles sont notre cœur et notre génie, et nous voulons pour les servir des citoyens bien portants, des ouvriers robustes, de vigoureux soldats, des hommes de vraie chair et de vrai sang.

Si la France veut se tenir à la hauteur des événements qu'elle peut avoir à dominer, si elle veut être et rester un grand peuple, elle a besoin de se reconquérir elle-même, si j'ose ainsi dire, et de retrouver la force et la fécondité.

# ÉLOGE

## DU CARDINAL GOUSSET

ARCHEVÊQUE DE REIMS

PAR

M. L'ABBÉ BESSON

---

Messieurs,

La mort si inattendue du cardinal Gousset a mis en deuil la France et l'Eglise. Dans cette douleur commune, l'Académie de Besançon comprend trop bien la perte qu'elle vient de faire pour ajourner à une autre séance l'expression de ses regrets et l'éloge de l'illustre défunt. Vous avez souhaité d'entendre parler de lui; je me rends à vos pieux désirs. S'il ne m'est pas donné de l'honorer comme il le mérite en disant assez dignement le bien que vous en pensez, je me rassure du moins en songeant que ce grand prélat fut aimé de tout le monde. Vos sentiments seront mon excuse. A cette heure même où j'entreprends cette lecture, je sens, à votre attention et à votre recueillement, qu'à défaut de vos suffrages pour mon discours, toutes vos sympathies sont gagnées d'avance à mon sujet.

A la fin du XVIIIe siècle vivaient à Montigny deux époux

chrétiens qui possédaient quelques arpents de terre et qui en tenaient d'autres à bail de l'antique et florissante abbaye de Cherlieu. Thomas Gousset et Marguerite Bournon eurent treize enfants. Le 1er mai 1792, jour où naquit le neuvième, ils durent cesser de compter, pour élever cette nombreuse famille, sur un cloître dont tout le pays vantait la munificence, car l'abbaye de Cherlieu venait d'être fermée, et le nouveau-né n'eut pour patron dans l'église que le saint dont il reçut le nom. Cet enfant, qui fut appelé Thomas au baptême, devint le cardinal Gousset.

Ses premières années, troublées par les excès de la révolution, s'écoulèrent à la vue des croix proscrites et des églises changées en magasins. Employé de bonne heure aux travaux des champs et, selon l'usage du pays, à la garde des chevaux, ce fut dans la prière qu'il apprit à parler et dans le catéchisme qu'il apprit à lire. La foi de sa mère n'avait point pâli dans les jours de la persécution. Fallait-il cacher un prêtre ou le faire évader, sa charité égalait son intelligence. Ou bien, le dimanche venu, quand on avait dressé un autel dans un coin de cette maison hospitalière et procuré aux chrétiens du voisinage la grâce, alors si rare, du saint sacrifice, elle mettait en défaut la police du lieu et veillait, sur l'assistance aussi bien que sur le prêtre, avec une charité dont le succès fut la première récompense. Un jour que la messe se célébrait dans une ferme écartée, elle prit Thomas par la main et le mena avec elle. Laissez l'enfant pénétrer, avec une curiosité qui n'exclut pas la discrétion, dans cet asile qu'on n'ouvre encore qu'en trem-

blant. Le prêtre, les vêtements sacerdotaux, l'autel, les cierges, les cérémonies saintes, l'air mystérieux qui règne autour de lui, tout frappe ce chrétien qui n'a pas huit ans. Il sort pensif et recueilli, disant assez haut : « Et moi aussi je serai prêtre. » Avouons sans détour ce trait de naïve ambition qui date du Directoire. Ce n'était guère alors que l'ambition de la prison ou de l'exil.

Le concordat rendit au petit paysan de Montigny les pompes du culte qu'il aimait, et le désir du sacerdoce grandit en lui avec le désir de l'étude. Quelques livres que lui prêtait le curé de l'endroit, satisfaisaient à peine à l'insatiable avidité de son esprit, mais les premières notions de latin lui manquaient encore. Malgré ces difficultés, il ne songeait qu'à s'instruire. « Mettez du pain dans votre poche, » lui disait sa mère en l'envoyant au champ. « Je n'ai pas de place, répondait-il, mes poches sont pleines de livres. » Il demande à entrer au collége, ses parents s'y refusent ; il insiste, on l'ajourne ; il redouble d'instances, on hésite devant l'énorme sacrifice de temps et d'argent qu'exigeait, ce semble, une vocation ecclésiastique. Il avait un oncle qui avait fait profession dans l'ordre de saint François et que la tourmente révolutionnaire avait ramené au milieu des siens. Le P. Pacifique, loin d'encourager son neveu, s'opposait tout le premier à ses goûts studieux. Il disait à sa mère : « Thomas ne fera rien, gardez-vous bien de l'envoyer à l'école. » Repoussé de tout le monde, le jeune berger s'adresse à Dieu et le conjure de gagner sa cause. Il pria trois ans sans rien obtenir, le chapelet à la main, un œil sur ses chevaux qui pâturaient dans la prairie, l'autre

sur ses livres. Enfin prenant un grand parti, il en instruisit ses parents en ces termes : « Si vous ne m'envoyez » pas au collége, je partirai pour la Suisse. Là je ferai » mes études gratuitement, mais vous ne me reverrez » plus. » Il fallut céder à tant de sollicitations. Au mois d'octobre 1809, une de ses sœurs vient le trouver aux champs pour lui annoncer qu'il apprendrait le latin. Thomas avait dix-sept ans. A cette nouvelle, il ne se sent plus de joie, court à la maison, met ses habits de dimanche, obtient de partir le jour même, et s'assied le lendemain matin sur les bancs de l'école d'Amance.

Représentez-vous une modeste institution de village, tenue par le curé et qui comptait cinquante élèves, dont trente-cinq pensionnaires. Le nouvel écolier, malgré son zèle, n'eut d'abord que des ennuis et même du dégoût. Mais Dieu qui lui avait donné une mère excellente, lui avait ménagé, à l'école d'Amance, un excellent maître. L'abbé Busson, de sainte mémoire, y était tout à la fois professeur et surveillant, et ne se délassait des travaux de l'enseignement que par les soins de la discipline. Pour lui, le jour n'avait point de trève, et la nuit presque point de repos. Sa sollicitude paraissait quelquefois un peu inquiète, mais elle ne cessait jamais d'être paternelle, et comme il se conciliait aussi aisément l'affection que le respect, il faisait régner dans son école la liberté qui ouvre les cœurs avec l'ordre qui forme et qui assouplit les volontés.

Les pensionnaires qui composaient ce petit collége vivaient à une table commune, chacun avec le pain qu'il recevait de sa famille. La table était frugale, mais

la récréation joyeuse, la gaieté franche, l'amitié parfaite. Le maître enseignait, dans la même classe, aux uns les éléments du latin, aux autres l'art de faire des thèmes difficiles et de traduire Tacite. M. Gousset s'était fait remarquer par son aptitude à enseigner le catéchisme et par son goût prononcé pour la logique bien plus que pour les langues. Malgré la médiocrité de ses études, il prit d'emblée le grade de bachelier au mois d'août 1812. Dieu me garde de le comparer aux gradués de nos jours ! Il ne savait ni grec, ni physique, ni histoire, et possédait assez mal le latin et le français. Les diplômes du bon vieux temps n'étaient pas, comme ceux d'aujourd'hui, des certificats d'études finies : on ne couronnait alors que l'espérance ; mais, par compensation, au sortir du collége, on ne croyait pas tout savoir sous prétexte qu'on avait entendu parler de tout, et au lieu de fermer ses livres avec ce dégoût que donne la culture à la fois hâtive et forcée d'une intelligence que l'on torture sans l'élever et qu'on épuise sans la mûrir, on passait de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur avec une bonne santé, un grand désir de s'instruire et un véritable amour du travail. Ni l'homme ni le savant, quoi qu'on en dise, ne se formeront jamais au collége. Bornons notre ambition à faire de bons écoliers sous peine de n'avoir un jour que des avortons.

L'exemple de l'abbé Gousset démontre avec la dernière évidence la vérité pratique de ces réflexions. A vingt ans, il fait profession de ne pas savoir grand'chose, mais son jugement déjà est sûr, son caractère résolu, sa volonté énergique. Il veut devenir prêtre, et, s'il le

peut, prêtre savant. Dès son entrée au séminaire de Besançon, à la fin de l'automne de 1812, ce dessein se révèle tout entier. Sa voix est rude, sa tenue négligée, sa figure moitié sérieuse, moitié vulgaire. Mais qu'on le regarde de plus près, cette chevelure vigoureuse, ce front large, ces sourcils noirs et épais, cet œil pénétrant, cette contenance ferme qui tient du soldat et du laboureur, ont quelque chose qui sent déjà la supériorité. Qu'on l'interroge surtout, sa physionomie s'anime, sa parole, à la fois correcte et précise, commande l'attention; les quatre ou cinq cents jeunes gens qui l'entourent se tournent vers lui, d'abord avec surprise, puis avec sympathie, et enfin avec une admiration qu'on ne déguise plus. En quelques mois, la voix publique le met au premier rang; mais, par un bonheur égal à son mérite, une noble émulation ne cessera de lui disputer cette place. Nommer ses condisciples, c'est nommer, pour ainsi dire, l'épiscopat français. Mgr Guerrin, évêque de Langres, et Mgr Doney, évêque de Montauban, l'avait précédé d'un an à peine sur ces bancs qui devaient être un jour couverts de tant de gloire. Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, l'y suivit; M. l'abbé Blanc, M. l'abbé Waille, le P. Ferrand, furent ses émules pendant toute la durée de son cours. Quelle prodigieuse réunion de jeunes vertus et de lumières naissantes ! Avec quel plaisir leurs maîtres les mettaient aux prises dans les argumentations de chaque semaine et dans les compositions qui couronnaient l'année scolaire ! Ces maîtres eux-mêmes faisaient autorité en théologie. Après M. Receveur et M. Loye, dont le jeune Gousset

reçut les dernières leçons, il vit la chaire de dogme occupée par M. Busson et la chaire de morale par M. Vernier. On aimait dans M. Vernier la science pratique, l'expérience du ministère pastoral, la longue habitude de sonder les consciences et de discerner la lèpre de la lèpre, en un mot, tout ce qui constitue le moraliste judicieux et profond; dans M. Busson, une instruction solide et variée, une exposition claire et méthodique, une diction noble et simple, et l'art d'intéresser tout le monde en encourageant les plus timides et les plus lents, comme en excitant les plus laborieux et les plus forts. Quand ces deux grands maîtres, se communiquant leurs impressions, essayaient de caractériser l'esprit de leurs disciples, ils trouvaient dans M. Doney plus de subtilité et de finesse, dans M. Guerrin plus de noblesse et de gravité, dans M. Gerbet plus de style et de poésie, dans M. Gousset plus de science et d'autorité. M. Gousset présidait les académies et servait de répétiteur aux nouveaux. « Il m'a appris à apprendre, » disait un de ses condisciples qui garda de ce charitable service une longue reconnaissance. Ainsi il enseignait déjà les autres quand il était encore sur les bancs de l'école. Il était né docteur, car le docteur naît autant qu'il se forme, et l'on n'enseigne bien qu'à condition de posséder, outre la science acquise, le don naturel de la transmettre. A la doctrine M. Gousset joignait la piété. Ce n'était pas, j'en conviens, cette émotion expansive qui attire au dehors toute la séve de la foi, et qui se répand, avec une certaine complaisance, en longues oraisons, mais une religion vraie, sincère, profonde,

pour qui tout est prière, les leçons, les argumentations, les livres, les veilles studieuses, parce que tout se rapporte à Dieu et à l'Eglise. Il fut dès lors ce qu'il a été toute sa vie, un ecclésiastique de la vieille marque et de l'ancienne trempe.

Cette forte éducation théologique ne fut pas même interrompue pendant le blocus de Besançon, par l'éclat des bombes qui tombèrent sur la ville à plusieurs reprises. Le jour, M. Gousset ne voyait que ses livres, tant son application était soutenue; la nuit, il n'entendait rien, tant son sommeil était profond. L'invasion interrompit les cours du séminaire, mais non les études du séminariste. Il revint au premier signal et se prépara aux ordres sacrés, car Mgr Lecoz lui avait déjà donné la tonsure et les moindres. Pendant la longue vacance du siége qui suivit la mort de ce prélat, Mgr Tobie Jenni, évêque de Lausanne, et Mgr de Latil, évêque d'Amyclée *in partibus*, furent appelés par le vicaire capitulaire pour conférer l'ordination. M. Gousset reçut du premier le sous-diaconat le 22 octobre 1816, et du second le diaconat et la prêtrise. Quand Mgr de Latil lui imposa l'onction sacerdotale, le 22 juillet 1817, il sacrait, sans le savoir, son successeur à l'archevêché de Reims.

Ce fut à Lure que débuta le jeune prêtre : là il remplissait pendant la semaine les fonctions de vicaire, et chaque dimanche il allait célébrer les offices dans la paroisse de Bouhans. Cette double tâche ne l'empêcha pas de répéter jusqu'à quatre fois, en moins d'un an, tout son cours de théologie. Affable avec tout le monde,

il se concilia tous les suffrages; le plus difficile à conquérir était peut-être celui de son curé, M. Bouvier, qui avait appartenu au clergé constitutionnel. M. Bouvier avait reçu son vicaire avec défiance, il le vit partir avec regret, après neuf mois de vie commune et d'agréables relations. Prêtres et laïques, tous ceux qui l'ont connu à Lure, prétendent avoir deviné déjà son rare mérite et sa haute fortune. Quand il fut appelé, au mois de juin 1818, aux fonctions de professeur de théologie, le sous-préfet de l'arrondissement écrivit à l'autorité diocésaine : « Vous nous enlevez M. Gousset, c'est un malheur qu'il nous a mérité en faisant parmi nous trop de bien. Une pensée seulement nous console, c'est que vous lui procurez le moyen d'en faire encore davantage sur un plus grand théâtre, et qu'avec l'ordre, tel qu'il l'a disposé à Lure, l'œuvre devra marcher d'elle-même pour ceux qui viendront après lui. »

M. Busson venait de quitter sa chaire de dogme et il s'était donné M. Gousset pour successeur. L'élève valait le maître, et je ne saurais faire d'eux un plus bel éloge, car aucun de ceux qui ont entendu leurs doctes leçons n'eût osé dire lequel des deux méritait la palme :

Ambigitur quoties uter utro sit prior.

On les admirait, on ne les jugeait pas. M. Gousset avait en partage les dons de l'enseignement : clarté, intérêt, autorité, grandeur, il réunissait tout : la clarté qui frappe l'esprit, l'intérêt qui l'attache, l'autorité qui le subjugue, la grandeur qui l'élève au-dessus de lui-même. Il plaisait par la simplicité de sa méthode aux

moins capables; il passionnait les curieux et les ardents en présentant toutes les questions sous un aspect propre à les attirer et à les séduire ; il ouvrait aux plus hardis les perspectives de la haute théologie ; enfin il ne laissait à personne ni difficulté ni doute, tant il imposait par le ton aussi bien que par la science. Cette intelligence avide de connaître avait enfin trouvé son élément, et les belles facultés dont elle était douée se développaient chaque jour avec plus d'ampleur dans ces sublimes questions de Dieu, de l'âme, de la vie future, de l'incarnation du Verbe, de la rédemption du genre humain, qui seront ici-bas l'immortelle préoccupation des grandes âmes et dans le ciel leur lumineuse et éternelle jouissance. Ses disciples l'écoutaient en chaire comme l'oracle de la science, et au confessionnal comme le représentant de Dieu même ; en récréation, c'était un ami et presque un égal. Personne ne craignait moins que la familiarité blessât le respect. Sans se hausser pour paraître grand, sans s'abaisser pour être agréable et facile, il lui suffisait d'être lui-même pour se trouver partout à sa place. Les directeurs du séminaire n'ont jamais rencontré dans la vie commune un confrère d'un caractère meilleur ni d'un commerce plus sûr. Au dehors comme au dedans, il n'avait que des amis. Recherché dans le monde, il y paraissait sans s'y répandre, et il y faisait le bien sans en tirer vanité. Il n'y avait point de questions délicates de philosophie, de théologie, de jurisprudence, sur laquelle les plus habiles ne se fissent un honneur de le consulter et un devoir de suivre ses avis ; disons tout d'un mot : il a éclairé et formé pendant quinze ans

la conscience publique dans notre religieuse province.

Egalement propre à enseigner le dogme et la morale, également sûr de lui-même dans l'une et l'autre chaire, il quittait l'une pour l'autre, selon les besoins du moment ou les convenances de ses collègues. M. Genevay, que les anciens du sanctuaire nomment encore avec respect, partagea d'abord avec lui les fatigues de ce haut enseignement. Quand ce vénérable professeur nous eut été enlevé par la fondation du diocèse de Saint-Claude, M. Gousset eut successivement pour collègues M. l'abbé Blanc, dont l'esprit avait tant de profondeur; M. Brocard, dont l'érudition était si piquante et si variée; M. Gaume, qui est devenu l'une des lumières du clergé de Paris; M. Faivre, qui est aujourd'hui parmi nous le dernier demeurant de cette docte phalange, et qui en représente si bien l'esprit et les traditions. Au milieu de ces hommes d'élite, M. Gousset ne s'imposait à personne, mais chacun s'inspirait de lui, et il était sans y prétendre, sans le savoir lui-même, tout le séminaire et tout l'enseignement.

L'habile professeur n'avait pas tardé à se faire écrivain. Ses premiers ouvrages furent des notes et des commentaires. Il annota et compléta, en 1823, les *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers* (1); en 1827, le *Rituel de Toulon* (2); en 1828, le *Dictionnaire*

(1) *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers*. Besançon, Gauthier frères, 1823; 26 vol. in-12; édition réimprimée depuis en 16 vol. in-8°.

(2) *Instructions sur le rituel*, par M. Joly de Choin, évêque de Toulon; nouvelle édition, avec notes et additions. Besançon, Gauthier frères, 1827; 6 vol. in-8°.

*de théologie* de Bergier (1). Son *Explication du Code civil,* qui parut l'année suivante, le signala encore plus à l'attention publique (2). L'ouvrage, réimprimé plusieurs fois en Belgique et en France, met dans un jour éclatant les rapports de nos lois avec la théologie morale. Il eût été plus complet si l'auteur se fût appliqué à démontrer combien ces lois étaient chrétiennes toutes les fois qu'elles étaient dignes d'admiration, et combien elles laissaient à désirer toutes les fois qu'elles s'éloignaient du décalogue. Parmi les lois modernes, celles qui règlent l'usure excitaient naturellement une vive discussion; M. Gousset en fit le sujet d'une étude spéciale ayant pour titre : *Exposition de la doctrine de l'Eglise sur le prêt à intérêt* (3). Il partageait alors l'opinion d'un grand nombre de docteurs qui regardaient ce prêt comme illicite quoique légal. Rome, consultée à plusieurs reprises, déclara qu'il ne fallait point inquiéter ceux pour qui la loi civile était un titre suffisant aux yeux de la conscience. Devant cette décision, M. Gousset abdique aussitôt son sentiment. Ce fut l'honneur de toute sa carrière d'avoir obéi, sans hésitation et sans retard, au moindre signe parti de l'Eglise mère et maîtresse. Il quitta tout pour la suivre, les hommes qui lui étaient les plus chers, aussi bien que les opinions

(1) *Dictionnaire de théologie*, par l'abbé Bergier, avec notes et additions. Besançon, Outhenin-Chalandre, 1828; 8 vol. in-8°.

(2) *Le Code commenté dans ses rapports avec la théologie morale*, ou *Explication du Code civil, tant pour le for intérieur que pour le for extérieur;* 2e édition, Paris, Belin- Mandar, 1829; in-8°.

(3) *Exposition de la doctrine de l'Eglise sur le prêt à intérêt.* Besançon, 1824; in-12.

auxquelles il s'était le plus attaché. Lamennais le gagna d'abord, comme la plupart des grands esprits de son temps ; il entra en correspondance avec lui, le compta parmi ses disciples et reçut sa visite à Paris en 1828. Mais si Lamennais s'égare, ne craignez rien pour notre fidèle théologien. Rome a parlé, la cause est finie. M. Gousset s'éloigne du rebelle à mesure que le rebelle s'éloigne de Rome. Son attachement était sans passion, sa rupture fut sans éclat. Il était de ceux qui ont eu jusqu'à la fin pour ce grand homme, aussi malheureux que coupable, des larmes, des prières et des espérances de retour.

Ce fut dans ce voyage de Paris que M. Gousset vit pour la première fois le duc de Rohan, nommé à l'archevêché de Besançon. Le jeune prélat, qui se défiait de Lamennais, aurait pu s'offenser d'une démarche faite pour honorer les doctrines du philosophe bien plus que sa personne; cependant, avec cette générosité parfaite qui caractérisait sa grande âme, il n'en estima que plus la loyauté du professeur, et il conçut dès lors la pensée de l'attacher à son administration, en qualité de grand vicaire. Sur ces entrefaites, M. Rivière meurt, et Mgr de Rohan veut donner suite à cette pensée, tout en prenant possession de son siége. A la première ouverture, le séminaire s'émeut de la perte qu'il va faire et conjure l'archevêque d'ajourner l'exécution de son dessein. Mgr de Rohan ne se rend qu'à moitié. Il laisse le professeur au milieu de ses élèves, mais il lui donne place dans son conseil et l'arrache presque chaque jour à son séminaire pour le consulter sur les intérêts du diocèse.

L'homme d'étude peut sacrifier le jour à ses devoirs ou à ses amis ; il lui restera la nuit pour revenir à ses livres. Ce fut la destinée de M. Gousset. Tant de veilles auraient épuisé une constitution moins robuste ; elles l'altérèrent assez pour lui commander le repos et le changement d'air. Il partit de Besançon, sur l'ordre des médecins, le lendemain de Pâques de l'année 1830, et tourna ses yeux et ses pas vers la ville éternelle. On croyait qu'il voyageait pour sa santé ; son but était plus noble, il voulait retremper sa science et ranimer sa foi aux sources mêmes de la vraie doctrine et de la vraie piété. Il cheminait à petites journées, s'arrêtant dans les écoles, interrogeant les savants, s'oubliant surtout dans les bibliothèques, cherchant partout des lumières sur les questions controversées. Les professeurs de l'université de Turin enseignaient déjà des doctrines formellement condamnées par le souverain pontife ; il les écoute avec douleur, mais les leçons qu'il entend à Rome, à Florence, à Naples, le consolent de cette défection ; le cardinal Oppizoni, archevêque de Bologne, le prend sous son patronage et le présente au pape comme un écrivain savant et un zélé défenseur du saint-siége, enfin Pie VIII lui ouvre ses bras et son cœur. A peine sorti de cette audience il va s'agenouiller près de la Confession de saint Pierre et promet, sur le tombeau des apôtres, si Dieu lui rend la santé, de consacrer le reste de sa vie à la défense de la théologie morale de saint Liguori, de la papauté et de l'immaculée Conception de la sainte Vierge. Plein de confiance dans ce triple vœu, enhardi par les encouragements qu'il a reçus, il reprend la route de

France, non-seulement avec une santé raffermie, mais avec des vues plus grandes, un cœur plus généreux et des convictions plus inébranlables que jamais. Si l'on baptisait encore les théologiens d'un surnom qui peignît leur génie, c'est maintenant plus que jamais que l'on pourrait l'appeler *le docteur résolu.*

Cependant la révolution de Juillet, dont il apprit à Genève la première nouvelle, ne le laissait pas sans appréhension. Besançon était, sinon troublé, du moins fort ému par l'installation du nouveau pouvoir; le cardinal de Rohan, n'ayant pu y rentrer, cherchait un asile en Suisse; les bruits les plus absurdes s'accréditaient contre le clergé, et les plus honnêtes gens n'osaient encore se promettre de réprimer l'insolence de l'émeute. En se présentant aux portes de la ville, M. Gousset trouve un nouveau drapeau sur les murs et deux sentinelles à la porte; il se nomme aussitôt, passe sans peine, et remonte le jour même dans sa chaire. Ce fut dans ces circonstances difficiles que votre compagnie lui ouvrit ses portes. Dès qu'il fut permis à l'Académie de Besançon de se réunir, le 28 janvier 1831, elle appela deux prêtres dans ses rangs, M. l'abbé Gousset parmi *les associés résidants*, et M. l'abbé Receveur parmi les *correspondants nés dans la province.* En d'autres temps, ce n'eût été qu'un acte de justice; ce fut peut-être alors un trait de courage. Je ne sais, Messieurs, s'il m'appartient assez de vous en remercier, mais rien ne m'empêchera de remarquer ici que, par cette élection, vous avez été les premiers à relever le clergé, un moment méconnu, d'une impopularité passagère, et que vous

avez prouvé, une fois de plus, que le sanctuaire des lettres était l'asile inviolable de la religion et de la liberté.

M. l'abbé Gousset comprit tout ce que ce choix avait d'exceptionnel et de significatif. Assidu à vos séances, il prit une part active à vos délibérations principales et vous lut un mémoire sur les *Origines de l'Eglise de Besançon*. Cet ouvrage, qui devait s'étendre jusqu'au x^e siècle, est demeuré incomplet. L'auteur n'a traité que l'apostolat de saint Ferréol, de saint Lin et de saint Germain; mais vos procès-verbaux témoignent assez qu'il fut singulièrement agréable à la compagnie par les remarques de la plus judicieuse critique, l'intérêt du récit et le style approprié au sujet. Votre confrère s'appartenait moins chaque jour, parce que son concours était réclamé dans toutes les administrations qui aiment les lumières, comme dans toutes les entreprises qui ont besoin de dévouement. Il fut appelé à la fois au conseil académique et dans la commission de surveillance de la bibliothèque. Lorsque le dépouillement et la publication des *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle* eurent été résolus, son nom fut inscrit, après celui de M. Weiss, parmi les hommes d'élite à qui le ministre confia la direction du travail. J'ai prononcé le nom de notre illustre bibliothécaire. Chacun sait que M. Gousset lui dut alors presque tous ses honneurs, car son savant ami ne négligeait aucune occasion, soit de le produire, soit de le vanter. Sous ce patronage tout-puissant, ni les défiances, ni les injustices du temps ne songèrent à l'atteindre, et plus le clergé rencontrait de difficultés, plus

il acquérait lui-même de popularité et de renom.

Sa tâche croissait en proportion de son mérite, et les dignités ecclésiastiques ne tardèrent pas à s'accumuler sur sa tête. En 1831, Mgr le cardinal de Rohan ayant jeté les yeux sur lui pour remplacer M. Loye, lui envoya de Rome ses lettres de vicaire général. L'absence du prélat, qui se prolongea jusqu'au premier mois de l'année suivante, les douloureux incidents qui signalèrent son retour, sa mort, qui le suivit de si près, et qui laissa à son peuple la douleur de le perdre avec le regret de l'avoir méconnu, imposèrent à M. Gousset d'autres préoccupations que celles de vos travaux historiques, et des devoirs plus sévères et plus pressants que ceux de l'Académie. S'il pouvait donner encore quelques heures à l'étude, ne les devait-il pas d'ailleurs à la théologie, cette science qui avait fait sa gloire et qui demeura toujours ses plus chères délices? Il songeait à accomplir un de ses trois vœux et à mettre dans une grande lumière une question capitale de théologie, moins pour justifier son propre enseignement que pour établir les droits de la raison humaine et de la morale catholique. En comparant les casuistes français aux casuistes étrangers, et les leçons de nos séminaires pendant les deux derniers siècles à celles des âges précédents, il est facile de reconnaître que la sévérité avait parfois prévalu sur la douceur dans la direction des consciences. Le jansénisme, avec ses dehors austères et réguliers, avait trompé en France beaucoup de bons esprits et parmi ceux même qui repoussaient les erreurs doctrinales de la secte, il n'était pas rare de trouver un

rigorisme étroit qui perdait les âmes au lieu de les sauver. Les préceptes de la morale chrétienne sont invariables ; mais leur application dépend de la connaissance de la nature humaine, comme, dans la médecine, l'application du remède varie selon le génie du médecin et le tempérament du malade. Peut-être avec la droiture naturelle au caractère français, avions-nous trop oublié que l'esprit de l'homme est ondoyant et divers, que son cœur passe facilement d'un sentiment à l'autre avec une égale sincérité, et que la vertu la plus commune est moins l'héroïque attitude d'une âme qui ne tombe plus, que sa persévérance à se relever toujours. De là, dans tous les cas douteux, le parti de la loi préféré à celui de la liberté; la perfection demandée à l'homme au début de sa conversion; les sacrements, qui sont des remèdes, proposés comme des récompenses à des conditions trop dures pour la faiblesse, reçus avec trop d'alarmes et abandonnés peu à peu, d'abord avec un excès de vénération, puis avec un oubli marqué des devoirs essentiels ; enfin le joug que le Maître a déclaré plein de douceur, devenu à la longue un poids insupportable pour la plupart des chrétiens, qui le redoutaient sans le connaître ou qui le rejetaient à la première chute. En signalant ces abus, à Dieu ne plaise que j'en accuse tous nos devanciers! La plupart étaient dans l'illusion plutôt que dans l'erreur, et ces illusions étaient mêlées de vives délicatesses et de nobles scrupules qui n'appartiennent qu'à la conscience des saints. Ne condamnons que l'excès de la rigueur, mais craignons à notre tour l'excès de la condescendance et du relâche-

ment. C'était la pensée constante de M. Gousset de chercher le vrai chemin entre ces deux abîmes ; ce fut sa gloire de l'avoir enfin découvert et enseigné. Quand il lisait cet adage de saint Augustin : « Toute opinion qui n'est pas démontrée contraire à la foi et aux mœurs est librement acceptable (1), » il se demandait, en étudiant la tradition, si cette maxime n'était pas la règle même de l'Eglise, et il ne se croyait pas sans reproche pour s'être montré parfois trop sévère dans ses leçons. Mais comment rompre avec l'usage et avec la doctrine des théologiens reçus ! Il hésitait lorsqu'à l'encan d'un fonds de librairie, la *Théologie morale* du B. Alphonse de Liguori lui tombe sous la main. Il achète le livre, le lit ou plutôt le dévore, et y voit tout le système qu'il pressentait : Archimède n'avait pas été plus heureux. M. Gousset avait enfin trouvé l'application la plus moderne et la plus complète de la pensée de saint Augustin dans la *Théologie morale* du B. Alphonse de Liguori, que Rome déclarait au-dessus de toute critique et de toute censure. Après avoir popularisé par son enseignement le probabilisme modéré de ce saint docteur, notre professeur, devenu vicaire général, en publia la *Justification* en 1832 (2). Cet ouvrage eut un immense retentissement. Je passe sous silence l'attaque dont il fut l'objet de la part d'un prêtre qui garda l'anonyme en y répondant avec plus d'injures que de raison (3). M. Gousset, par sa réplique, ferma la

(1) Quod neque contrà fidem, neque contrà bonos mores esse convincitur, indifferenter est habendum. (Epist. 54 ad inquis. Januar.)

(2) *Justification de la théologie morale du B. Alphonse de Liguori.* Besançon, Outhenin-Chalandre, 1832 ; in-8°.

(3) *Lettres à M. le curé de* ***, par M. V ***, missionnaire.

bouche à son contradicteur (1). Il aurait pu se dispenser de ce soin, car après les suffrages donnés à cette *Justification* par les cardinaux de Rohan, archevêque de Besançon, Zurla, vicaire du Pape, et Oppizzoni, archevêque de Bologne, Grégoire XVI avait achevé de calmer tous les scrupules en prenant hautement le patronage de la doctrine et de l'auteur. La *Justification*, traduite en italien, réimprimée en Belgique, placée à la suite des œuvres de saint Alphonse de Liguori, dans les éditions de Monza et de Venise, donna au théologien de Besançon une réputation européenne, et fit du docteur de notre Eglise un des docteurs de l'Eglise universelle.

On ne pouvait comprendre comment ce savant moraliste trouvait le temps de tenir la plume de l'apologétique chrétienne au milieu des travaux de l'administration diocésaine. Elu deux fois vicaire capitulaire, en 1833, après la mort de Mgr de Rohan et après celle de Mgr Dubourg, il portait le fardeau des sollicitudes ecclésiastiques avec plus d'aisance encore que celui de l'enseignement. Il montrait dans le maniement des hommes et dans l'expédition des affaires cette netteté de vues, cette promptitude de détermination, cette énergie de bon sens, cette modération de caractère, qui font le véritable administrateur. Bossuet a recommandé avant tout aux princes de gouverner hardiment; cette règle, applicable à l'Eglise comme à l'Etat, était celle de M. Gousset. N'allez pas croire qu'il jugeait les petits

(1) Lettres de l'abbé Thomas Gousset à M. le curé de *** sur la *Justification de la théologie morale du B. Alphonse de Liguori.* Besançon, Outhenin-Chalandre, 1834; in-8° de 400 pages.

détails indignes de lui. On a dit de Bossuet lui-même « que rien n'était au-dessous ni au-dessus de cet homme. » Ce fut aussi le propre de notre théologien. Il fit voir qu'un esprit supérieur porte sa supériorité partout, et que le génie des affaires, bien loin d'être incompatible avec l'éminence du savoir, naît de l'étude même à notre insu, et se trouve, dès le premier jour, au niveau de la plus grande tâche. Non, les livres n'ont jamais rien gâté : ce n'est que le commerce des hommes étendu à tous les lieux et à tous les siècles.

Malgré des mérites si divers, je n'ai pas dit encore tout ce que M. Gousset fut à Besançon. Il faudrait vous le peindre, non pas seulement dans ses relations fréquentes avec le monde, au milieu duquel il fit respecter son caractère et honorer sa mission, mais encore dans ces communications plus intimes de confesseur à pénitent, où le monde lui-même venait chercher avec tant de confiance les lumières du docteur et les consolations de la paternité spirituelle. Personne n'était meilleur père. A la fois large et exact, ferme autant que doux, énergique sans violence, modéré sans faiblesse, il répondait sur toutes les questions qui intéressent la conscience, par ces mots courts et nets qui illuminent l'esprit et qui mettent de suite une âme dans la paix. Son jugement, si excellent par nature et si bien fortifié par le travail, avait je ne sais quoi de posé et de vif tout ensemble, qui semblait d'élan et de primesaut, et qui était cependant le fruit mûr de l'expérience et du savoir. Mais quelle bonté paternelle au milieu de tant de lumières! quels soins touchants pour les âmes ! quelle fa-

miliarité simple et expansive avec ses amis ! Excéda-t-il jamais ? je l'ignore. Je sais seulement que pour être toujours bon, il faut s'exposer à l'être trop, et que si ce sentiment que Dieu a mis dans nos entrailles peut quelfois faire illusion à l'homme naturellement faillible, Dieu pardonne d'avance la charité qui s'égare et ne punit que ceux qui en abusent et qui la trompent.

Le temps était venu où l'Eglise de Besançon allait perdre son plus cher trésor. C'était une de ces époques fatales où, par l'effet des circonstances, l'épiscopat français devait se renouveler presque tout entier. La plupart des siéges créés par le concordat de 1817 allaient devenir vacants. Respect et reconnaissance aux saints vieillards qui venaient d'y achever leur longue carrière ! Ils avaient presque tous autant de naissance que de vertus, mais leur naissance leur avait valu l'exil pendant la tempête révolutionnaire ; plus tard, ils avaient dignement supporté l'oubli aussi bien que la disgrâce, et quand la Providence était venue les prendre par la main pour les faire asseoir parmi les princes de l'Eglise, leurs cheveux blancs avaient encore donné un plus grand air à leur personne et un relief plus éclatant à leur mérite. C'étaient les restes majestueux de l'ancienne Eglise de France, exposés aux regards de la société nouvelle. Pour eux, l'épiscopat n'avait pas été un privilége, mais une récompense ; pour le clergé, ce fut un exemple. Il fut donné à d'autres classes de la société de leur fournir des successeurs, mais non de les mettre en oubli. L'éternelle beauté du sacerdoce est de revêtir de la même gloire tous les pasteurs ; qu'ils viennent

de la condition la plus humble ou de la plus haute, ils montent toujours en montant à l'autel; c'est un peuple de frères, parmi lesquels la diversité des traits n'empêche pas de voir l'onction commune qui sacre leurs âmes :

... Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualis decet esse sororum.

M. Gousset fut l'un des premiers nés de cette nouvelle génération d'évêques qui a fait tant d'honneur au prince qui l'a choisie et au clergé d'où elle a été tirée. Nommé au siége de Périgueux par ordonnance royale du 5 octobre 1835, il n'y avait pas un an qu'il avait reçu de Mgr Matthieu, comme de ses vénérables prédécesseurs, des lettres de grand vicaire, avec les témoignages de la plus flatteuse confiance. Il en coûta singulièrement au nouvel archevêque de se séparer, au début de son administration, d'un homme si versé dans la science ecclésiastique et dans la connaissance des affaires; mais il dut se priver de son meilleur conseiller et de son plus ferme appui, pour mettre la lumière sur le chandelier. M. Gousset n'avait point recherché l'épiscopat; il l'accepta avec cette confiance sereine qui s'éloigne autant de la timidité que de la présomption. Préconisé dans le consistoire du 1er février 1836, il fut sacré à Paris, le 6 mars suivant, avec Mgr Robiou de la Tréhonnais, évêque de Coutances, par Mgr de Quélen, assisté des évêques de Nancy et de Marseille. Son installation sur le siége de Périgueux eut lieu le 18 du même mois.

Périgueux le posséda quatre ans; ces quatre ans suf-

firent pour le faire bénir à jamais. Il avait trouvé le clergé divisé, il le laissa dans le calme et la paix. La discipline ecclésiastique était affaiblie, il la ranima par des statuts. Le petit séminaire commençait à peine, il lui donna à Bergerac un noble asile et de vastes développements. La cathédrale de Saint-Front, l'un des derniers morceaux d'architecture byzantine que possède la France, avait été traité avec la barbarie de l'ignorance et du mauvais goût; il la dégagea des constructions modernes dont elle était misérablement étayée, rendit aux voûtes leur hauteur, aux roses leurs vitraux, aux piliers leur énorme base et leurs cimes ogivales qui forment, dans l'ordre harmonieux de leur disposition, une perspective fuyante, pleine de mystère et excellement symbolique. L'orgue gisait dans la poussière, il le restaura et le remit entre les mains d'un élève de Choron qu'il nomma son maître de chapelle. Ce fut sous ses auspices que les religieuses de la Visitation ouvrirent à Périgueux un vaste couvent et que les religieuses de Sainte-Claire embellirent le leur. Mais son principal ouvrage fut la translation du grand séminaire de la ville de Sarlat dans sa ville épiscopale. Quoique les fondations en eussent été creusées depuis 1829, des difficultés tantôt matérielles, tantôt administratives, avaient laissé jusque-là les travaux en suspens. Le jeune évêque lève tous les obstacles, et bénit, le 2 août 1840, la première pierre de l'édifice. Ce fut la dernière bénédiction qu'il donna au diocèse de Périgueux. Une ordonnance royale l'avait appelé dès le 25 mai au siége de Reims, vacant par la mort du cardinal de Latil, et le pape l'avait ins-

titué canoniquement dans le consistoire du 13 juillet. Mgr Gousset n'avait accepté le siége de Reims que sur les instances réitérées du roi et du nonce apostolique. Ses diocésains le savaient, et le jour où il les quitta en inaugurant parmi eux le monument de sa piété et de son zèle, l'habile préfet de la Dordogne, M. Romieu, de si spirituelle mémoire, se fit l'interprète de l'opinion publique, dans un remarquable discours que tous les journaux répétèrent à l'envi :

« Ne soyez pas surpris, Monseigneur, s'il se mêle un sentiment douloureux à la pompe de cette cérémonie. Elle eût été en d'autres temps un signal d'espérance; elle n'est plus maintenant qu'une date de regrets.

» C'est à moi plus qu'à tout autre qu'il appartient de les exprimer; et s'il y a dans les tristes adieux qui nous séparent quelque chose de moins amer pour le chef du département, c'est l'occasion qu'il y trouve de vous dire, de la part de tous, que votre nom restera cher et vénéré dans ce pays, où en si peu de temps il a laissé tant de traces.

» Votre nom signifiera toujours ici charité, tolérance et concorde. La main ferme qui dirigeait ce diocèse pressait amicalement toute main qui lui était tendue. L'esprit profond qui a commenté le *Code civil* se prêtait au contact des plus humbles intelligences comme aux causeries légères du salon. Le prélat qui tenait sa mission du Ciel, savait rattacher à l'intérêt de l'ordre public, dans les affaires terrestres, l'influence de son caractère sacré.

» Appelé au siége illustre de saint Nicaise et de saint

Remy, vous trouverez dans les nouveaux honneurs qui vous attendent la récompense de votre zèle et de vos mérites éprouvés; mais permettez-nous de croire que de si haut et de si loin vos regards se porteront quelquefois vers la Dordogne, où l'on ne vous oubliera jamais. »

Le prélat qui emporte de tels adieux peut changer de siége; sa destinée ne changera pas. Partout il laissera des regrets; il trouvera partout des sympathies. A peine Mgr Gousset a-t-il mis le pied sur le seuil de cette basilique fameuse où les rois venaient autrefois épouser la France, qu'il annonce en ces termes aux autorités municipales, comment il vient lui-même épouser l'Eglise de Reims : « Vous voulez soulager les misères du peuple et éteindre la mendicité. J'approuve cette pensée; je ne suis pas riche, cependant comptez sur moi, car les pauvres sont mes enfants; ce que j'aurai, je le partagerai avec eux; ce qui nous manquera, nous l'obtiendrons des fidèles que la fortune favorise et de la bienfaisance de votre noble et antique cité. »

Vous dire qu'il a tenu sa promesse en loyal et généreux époux, c'est faire le tableau de sa vie. Trois pensées l'absorbent tout entier et possèdent ensemble son grand cœur, en partageant tour à tour son esprit : les pauvres, l'étude et l'Eglise.

Sous le nom de pauvres, Mgr Gousset entend, dans le sens évangélique du mot, tout ce qui porte le poids du jour, tout ce qui a besoin d'assistance et de secours et surtout de consolation. Les ouvriers, les enfants, les malheureux, les condamnés, sont l'objet de sa prédilection particulière. Il visitait les ouvriers dans les usines

et dans les fabriques, autorisant de leur part une familiarité respectueuse, s'informant avec un paternel intérêt de leur famille et de leur ménage, leur serrant la main et les appelant de sa voix, à la fois puissante et paternelle, *ses amis*, *ses enfants*, *ses chers ouvriers*. Si la cherté des subsistances les met en péril, il plaide leur cause auprès des riches dans un mandement digne des Basile et des Chrysostome, et après avoir constaté les effets momentanés de la charité, il ajoute : « Ce n'est pas assez d'avoir amorti pour un instant l'aiguillon de cette faim qui les presse et l'ardeur de cette soif qui les consume, ni de réchauffer pour un jour leurs membres glacés ou de couvrir d'un vêtement les haillons de leur misère. Tant que la charité voit des larmes à essuyer, des infortunes à secourir, des besoins à soulager, elle doit puiser dans son ingénieuse tendresse un zèle toujours renaissant et des ressources toujours nouvelles. » Si la révolution de 1848 exalte l'imagination du pauvre et lui fait concevoir de trompeuses espérances, le prélat le ramène par de sages paroles dans les limites du devoir. Que la dissolution des ateliers nationaux fasse affluer de Paris sur Reims dix mille bras sans ouvrage, il les appelle à creuser les fondements de l'église Saint-Thomas, et il va s'entretenir familièrement avec eux. Un jour il inaugure l'ouverture du canal de l'Aisne à la Marne, un autre jour il bénit l'arbre de la liberté, ou bien il salue le drapeau que les délégués Rémois lui présentent pour célébrer la fête de la concorde, et dans chacune de ces circonstances il rappelle avec autorité, sans phrases et sans détours, le nom de

Dieu, les droits de l'Eglise, l'obéissance due aux pouvoirs établis et les nécessités impérieuses de l'ordre public. Que le choléra ravage Voncq et Vouziers, il arrive sur le théâtre de l'épidémie aussitôt que les médecins, il dispute à ses prêtres l'honneur d'administrer les derniers sacrements, il visite toutes les maisons où sévit le fléau, il ranime et console tous les malades, il relève le courage d'une population désolée et laisse partout d'abondantes aumônes.

L'inclination naturelle qui lui faisait chercher les petits, lui inspirait pour le premier âge un tendre intérêt. Il semblait dire aux uns : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués, et je vous soulagerai. » Il disait des autres, comme le bon Pasteur, dont il était l'image : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Cette invitation paternelle est dans son air, dans son geste, aussi bien que dans sa parole. Soit qu'il passe dans les rues des villes, soit qu'il traverse les campagnes, les mères quittent leur foyer pour lui présenter leurs enfants dans leurs bras. Mais dès que l'enfant peut marcher, il se présente de lui-même. Il vient, avec la hardiesse de son âge, se placer sur son passage, attendant de lui un regard, une caresse, une bénédiction, et pourquoi ne le dirions-nous pas? peut-être un petit cadeau. On sait qu'il ne sort guère de son palais sans emplir ses deux poches, l'une d'argent, l'autre de bonbons; il va, le sourire sur les lèvres, vidant l'une dans les mains des enfants pauvres, l'autre dans les mains des enfants riches, et ne rentre qu'après avoir épuisé sa bourse et ses provisions.

Simple, avenant, vraiment populaire dans la meilleuer

acception du mot, à la campagne comme à la ville, il abordait sans les connaître les derniers ouvriers ou les derniers paysans et entamait evec eux des causeries familières que l'on racontera longtemps dans les veillées des Ardennes en bénissant la mémoire du bon achevêque. Il passait un jour avec le curé du lieu, au milieu d'un village rempli, disait-on, d'esprits forts. Sur leur passage se tenait un homme, la pipe à la bouche et le bonnet sur la tête, avec ce regard moitié railleur, moitié stupide, qui caractérise l'impiété en sabots. Le prélat le devine, va droit à lui, ouvre sa tabatière et la lui présente en disant : « Vous êtes, je crois de mon âge, mon brave homme, comment vous portez-vous ? — Ah ! Monsieur, Ah ! Monseigneur... » L'étonnement, la confusion, le respect, lui ôtent la parole; mais portant la main à son bonnet : « Qu'y a-t-il pour votre service ? — Je vais voir une femme malade, qui habite une ferme dans le voisinage, allons ensemble et montrez-nous le chemin. » Chemin faisant, le prélat entre en propos avec son étrange conducteur, s'informe avec intérêt de sa santé, de sa famille, de ses affaires, mêle quelques encouragements et le laisse aussi charmé qu'il avait été d'abord interdit. On se quitte à la porte de la malade. Le curé, qui n'avait dit mot, s'arrête sur le seuil : « Monseigneur, savez-vous à qui vous venez de parler ? C'est le plus mauvais sujet de ma paroisse. — Je m'en doutais, mon cher curé, et c'est pour cela que je l'ai entretenu si longtemps. » Le prélat entre chez la malade, l'interroge, et apprend que les médecins lui ont ordonné les eaux des Pyrénées. « Eh bien ! Monsieur le curé, il

faut qu'elle y aille, et je me charge de tous les frais. » Quelle bonne journée! se disait un témoin de cette scène, « Monseigneur a peut-être du même coup guéri une malade et converti un esprit fort. »

Ses aumônes étaient les libéralités d'un prince. Les blessés de l'armée d'Orient, les victimes des tremblements de terre de la Guadeloupe, les familles sans nombre que les inondations du Rhône et de la Loire ont tant de fois déjà laissées sans asile et sans pain, tout ce qui souffrait lui était sympathique. A Reims, la société de Saint-Vincent de Paul vivait en grande partie des magnifiques imprévoyances d'une bourse qui ne savait rien refuser. Le couvent de la Miséricorde, l'asile de Bethléem bâti pour les orphelins, toutes les œuvres de bienfaisance de son diocèse reconnaissent qu'elles ont surtout fleuri et prospéré grâce à l'intérêt qu'il leur témoignait, aux dons qu'il obtenait pour elles et aux secours qu'il leur donnait lui-même dans les besoins les plus pressants. Mais Dieu seul a connu ses aumônes secrètes. Elles allaient jusqu'au dépouillement le plus complet, autant qu'on en peut juger par une ou deux de ces trahisons qui révélaient de temps en temps à la main gauche ce que la droite avait donné. Pendant qu'il remplissait à Besançon les fonctions de grand vicaire, sa domestique lui dit un jour : « Monsieur, il n'y a point de plaisir à être à votre service. Je n'ai jamais le sou pour vous nourrir, et vous donnez tout ce qui vous tombe sous la main, jusqu'à votre linge. » L'épiscopat ne le corrigea pas de ce défaut, car la religieuse chargée de son vestiaire se vit un jour contrainte, pour obtenir le strict

nécessaire, de recourir à une pieuse industrie en lui racontant la détresse d'un pauvre homme qui manquait de chemise. Le prélat, attendri, lui remet aussitôt une somme d'argent, et lui demande le nom du malheureux : « Le malheureux ! belle question ! mais, Monseigneur, c'est vous. »

Nous n'avons pas encore nommé tous ceux à qui il accordait ses saintes préférences. Les condamnés à mort lui inspiraient une pitié toute particulière, et ces sentiments me font souvenir ici d'un des plus beaux traits de sa vie. Il y avait dans les cachots de Périgueux un criminel auprès duquel avaient échoué, depuis trois mois, toutes les instances de l'aumônier. Le jour de l'exécution étant venu, Mgr Gousset voulut aller dire la messe dans la prison, apprendre au coupable le rejet de son pourvoi et le préparer lui-même à la mort. Les exhortations du prélat sont écoutées avec respect, et le condamné demande à rester seul ; on cède à son désir ; mais se précipitant vers une grille élevée, il se laisse retomber de tout son poids, et il va se briser le crâne contre le pavé, quand le geôlier accourt au premier bruit et déjoue son projet. Mgr Gousset n'était pas sorti de la prison. Il revient auprès du malheureux, le serre dans ses bras, touche enfin son cœur, voit couler ses larmes, le bénit, reçoit ses aveux et ne le laisse aux mains de l'aumônier qu'après l'avoir vu repentant, résigné, heureux même de mourir chrétiennement. Cette scène avait laissé dans ses souvenirs une vive et profonde impression. Il crut de son devoir de prendre en main la cause des victimes de la justice humaine, et de leur

procurer à leur dernière heure les consolations les plus précieuses, convaincu qu'on pouvait éveiller encore, à ce moment fatal, au fond des âmes les plus abandonnées, toutes les émotions de la foi chrétienne. Rompant alors le silence qu'il gardait depuis six ans, il publia une *Lettre sur la communion des condamnés à mort* (1). Cette lettre, envoyée à tous les évêques de France, établit qu'il n'y a pas de motifs suffisants pour refuser le viatique à ces malheureux, lorsqu'ils donnent des signes non équivoques de pénitence. L'usage contraire avait prévalu parmi nous depuis longtemps; l'écrit de Mgr de Reims dissipa les préventions et ramena l'Eglise de France à la pratique commune de l'Eglise universelle.

C'était la charité qui avait remis la plume aux mains du prélat; le zèle de la science et des lettres ne lui permit plus de la quitter. *Un compendium à l'usage des curés et des confesseurs du diocèse de Reims* (2) eut en quelques mois une telle vogue, qu'il fallut augmenter le livre, en modifier le titre et le mettre à l'usage de la catholicité tout entière. Il parut en 1844, sous le nom de *Théologie morale* et il compte aujourd'hui plus d'éditions que d'années. On l'a traduit en latin, en italien, en allemand; plus de cent mille exemplaires s'en sont répandus en France et en Belgique; c'est l'expression, sinon la plus approfondie, du moins la plus sûre et la plus nette de la

(1) *Lettre à M. l'abbé Blanc sur la communion des condamnés à mort.* Reims, 1841; in-4°.

(2) *Compendium de la théologie morale, à l'usage des curés et des confesseurs du diocèse de Reims.* Reims, 1844; 2 vol. in-12.

casuistique contemporaine (1). La *Théologie dogmatique* suivit de près et obtint le même succès en Italie et en Allemagne (2). Tout contribua, j'en conviens, à la popularité de ces deux traités, leur brièveté concise, leur publication en langue française, l'ordre méthodique des matières et la clarté du style. Ce n'est qu'à ce prix qu'un livre peut être acheté par toutes les bourses et se trouver dans toutes les mains. La science cachait ses sources, mais elle coulait à pleins bords. Il n'appartient qu'à un petit nombre de curieux de remonter le cours du Nil jusqu'aux montagnes qui en forment la ceinture et aux deux mers intérieures qui lui donnent naissance. Sachons gré à Mgr Gousset d'avoir préféré l'avantage d'autrui à sa gloire personnelle, et d'avoir paru moins savant pour devenir plus utile. L'*Exposition des principes du droit canonique* termina ce que j'oserai appeler cette *Somme* modeste, mais aussi complète que notre légèreté la peut supporter, de toutes les connaissances théologiques. Je ne sais par qui l'illustre auteur fut appelé un jour le bœuf de Reims. Cette épithète était un éloge. Bossuet avait fourni à l'un de ses maîtres l'idée de cet heureux jeu de mots : *Bos suetus labori*, c'est un bœuf qui fera bien son sillon, et cet autre Thomas, l'Atlas du moyen âge, s'était entendu louer en ces termes par Albert le Grand :

(1) *Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs.* Paris, Lecoffre, 1844; 2 vol. in-8°. La douzième éditien est de 1861. Cet ouvrage a été traduit en allemand à Schaffouse, à Aix-la-Chapelle et à Mayence. Il y a eu trois éditions en Italie, dont une en latin et les deux autres en italien.

(2) *Theologie dogmatique ou exposition des preuves et des dogmes de la religion catholique.* Paris, 1848; 2 vol. in-8°. La neuvième édition est de 1861.

« Laissez-le faire, celui que vous appelez le bœuf muet, bientôt il remplira l'univers de ses mugissements. »

Non content de travailler lui-même, l'archevêque de Reims excitait et encourageait le travail autour de lui. Son Eglise devint une école, et dans cette école ce n'est pas seulement au clergé, mais aux laïques qu'il communique le zèle de la science. Reims, à son arrivée, n'avait plus que de brillants souvenirs; les traditions de l'étude y étaient interrompues depuis des siècles; le commerce et l'industrie semblaient y avoir prévalu sans retour; les arts y étaient sans interprète, les lettres presque sans honneur, et l'histoire sans gardien. Mg Gousset, qui n'avait pas oublié vos travaux et vos assemblées, veut fonder sous ses yeux une Académie des sciences, belles-lettres et arts à l'instar de celle de Besançon. Il apporte vos réglements, invoque vos traditions, raconte les résultats de vos concours, montre les grandes publications des *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle* et des *Documents inédits sur l'histoire de la Franche-Comté*, et adresse, enfin, dès le 15 décembre 1841, avec dix-huit notabilités rémoises, au ministre de l'instruction publique, une demande d'autorisation accompagnée des statuts réglementaires de la future compagnie. M. Villemain approuve tout, et l'archevêque ouvre en grande pompe, le jeudi 4 mai 1843, la première séance publique par un discours sur l'utilité des sociétés savantes. Mgr Gousset demeura le président honoraire de l'Académie et lui offrit, pour ses réunions, dans son propre palais, une noble hospitalité. Enfin, joignant l'exemple aux conseils, il ordonne la

publication des *Actes de l'Eglise de Reims,* recueil immense des canons, décrets, constitutions et statuts des quatorze diocèses qui composaient l'ancienne métropole (1). Cette œuvre, qui aurait épuisé la vie d'un bénédictin, s'achève dans deux ans sous les auspices du prélat, tant il savait bien provoquer, animer et soutenir les grandes entreprises.

A côté d'une académie, l'archevêché de Reims eut bientôt une bibliothèque. On dit que le prélat n'y avait trouvé d'autres livres que deux Almanachs royaux et un Annuaire. Mais un jour ayant reçu une somme considérable pour la réparation des écuries de son palais, il vend aussitôt chevaux et voitures et, au lieu d'écurie, il bâtit une bibliothèque qu'il met à la disposition de son clergé. En peu d'années le nombre des volumes s'élève à seize mille. Rien de mieux choisi, ni de plus somptueusement relié; tout révèle le zèle d'un bibliophile, le goût d'un connaisseur et la magnificence d'un grand prélat. C'est dans cette bibliothèque qu'il travaille, qu'il reçoit, qu'il aime à s'entourer des personnes de sa maison, qu'il mène les étrangers, qu'on jouit le mieux de son amitié et qu'il jouit lui-même de son ouvrage.

Autant son intimité était douce, autant son hospitalité était princière. Grâce à lui, Reims eut ses grands jours qui marquèrent, entre tous, dans les fêtes de la littérature et des arts. Là se tint, en 1845, la treizième session du congrès scientifique, l'une des plus nombreuses et des

(1) *Les Actes de la province de Reims.* Reims, 1844; 4 vol. in-4°.

plus intéressantes que la France ait vues. L'archevêque était partout, charmant les plus illustres par sa simplicité, encourageant par sa bonté les plus timides, distinguant, entre tant de savants français et étrangers, les moindres Comtois, prêtres ou laïques, qui étaient venus le saluer au milieu de ces brillantes assises. Il ouvrit l'assemblée par une messe solennelle dans laquelle il déploya autour des princes de la science les pompes qui avaient servi naguère au sacre des rois. Tantôt il présidait les séances avec autorité; tantôt il signalait aux commissions archéologiques les monuments de son église; le plus souvent il écoutait avec attention, sur ce grave sujet, les Caumont, les Paulin Paris, les Bourassé, se félicitant d'apprécier enfin, à leur école, ces grands souvenirs des anciens âges. Tout plein de ces nobles pensées, vous le verrez presque en même temps décorer avec un goût exquis, sur les plans de M. Violet-Leduc, la chapelle absidale de son église métropolitaine; restaurer l'église Saint-Remi, qui est l'une des merveilles de la cité et l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture romane; reconstruire avec la même entente de l'art et des besoins du jour, le grand séminaire diocésain et les deux petits séminaires de Reims et de Charleville; ériger dans les deux principaux faubourgs de sa ville archiépiscopale, deux nouveaux monuments d'architecture et de piété : dans l'un, l'église Saint-André, que la municipalité de Reims ne peut refuser à ses instances; dans l'autre, l'église Saint-Thomas, à laquelle il donne son nom et où il dépense avec une généreuse imprévoyance, plus de 200,000 francs de

son épargne. Parmi tant de richesses historiques et archéologiques, Mgr Gousset montrait avec un légitime orgueil le trésor de sa cathédrale, mais le trésor avait perdu son plus beau joyau, qui était le calice de saint Remi. Après avoir échappé aux mains de la révolution, ce calice avait été déposé à la bibliothèque impériale dans le cabinet des antiques. Il est en or pur, relevé d'émaux, de filigranes et de pierres précieuses. Sur la patène, aujourd'hui perdue, on mélangeait le saint-chrême avec le baume de la sainte-ampoule et, dans la coupe, le roi, après la messe, communiait avec l'archevêque sous l'espèce du vin. Mgr Gousset avait fait d'inutiles efforts pour recouvrer ce vase historique dont le prix est inestimable; et, toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion, il déplorait la perte qu'avait faite son église. Une heureuse circonstance le remit en possession de son cher calice. Le 12 octobre 1858, Leurs Majestés Impériales vinrent visiter la ville de Reims et descendirent au palais archiépiscopal. Au milieu des fêtes de la plus magnifique réception, le prélat montra son trésor et n'oublia pas l'histoire du vase de saint Remi. Ce n'était plus une requête, mais l'empereur le devina et mit le comble à ses vœux. Le savant et l'évêque étaient récompensés avec un admirable à propos.

L'Eglise n'est que science et charité. Il est difficile d'aimer les pauvres et les lettres sans aimer aussi l'Eglise, qui a tant fait pour attendrir le cœur de l'homme et pour orner son esprit. Servir l'Eglise fut donc la passion dominante de notre illustre compatriote parce qu'elle renfermait toutes les autres.

Que de zèle pour étendre le règne de Dieu dans son diocèse ! Il multiplie le nombre des succursales, et il en érige soixante nouvelles avec le concours du gouvernement ; il visite plusieurs fois toutes ses paroisses, qui sont au nombre de sept cents, y compris les annexes ; il établit une caisse de retraite pour les invalides du sacerdoce et une maison de prêtres auxiliaires ; il appelle ses prêtres en synode, et il y rédige les statuts les plus importants pour la discipline, les règles les plus sages pour les mœurs.

Ce zèle de la discipline et des mœurs s'étend de son diocèse à sa province. Le titre de métropolitain sembla revivre en lui avec ses anciennes prérogatives et sa légitime influence. Il célébra trois conciles provinciaux : le premier à Soissons en 1849, le second à Amiens en 1853, le troisième à Reims en 1857. Il faut entendre comment l'évêque de Beauvais, l'un des pères de ces grandes assemblées, se complaît à en célébrer la mémoire : « Quelle union entre les évêques, s'écrie-t-il ! Quelle déférence respectueuse, mais libre de la part des théologiens rangés autour d'eux ! Quel dévouement à l'Eglise et à son auguste chef ! Quelle abondance de doctrines, surtout dans celui qui présidait noblement les saintes assemblées ! Il était vraiment beau au milieu de ses frères. Au sein d'un concile, il semblait être dans son élément. On aurait dit un père de l'église, un évêque des anciens jours. Son impartialité laissait à chacun la faculté d'émettre son jugement sur les questions proposées, et souvent nous l'avons entendu remercier ceux qui soutenaient un avis contraire au sien. Sa grande passion

fut toujours et uniquement la passion de la vérité (1). »

Les pontifes qui lui donnent aujourd'hui tant de louanges et qui formaient autour de lui cet auguste sénat, étaient pour ainsi dire son ouvrage. Il conféra huit fois la consécration épiscopale, et la plupart de ses suffragants la tenaient de ses mains. C'était un titre de l'avoir vu faire pour commander à son tour, et les rois lui demandaient pour leurs peuples des pasteurs formés à son école; c'était une grâce enviée de recevoir de lui la mitre et la crosse, comme pour les porter avec plus d'autorité. Les Salinis et les Gerbet s'étaient formés par ses exemples autant que par ses leçons. Ils admiraient sa doctrine comme il admirait lui-même l'éloquente parole de l'évêque d'Amiens et la poétique imagination de l'évêque de Perpignan. On eût dit un autre Athanase traçant la route à d'autres Basile et à d'autres Grégoire, et les menant à sa suite aux combats et aux triomphes de l'Eglise militante.

M Gousset plaçait en effet bien au-dessus des intérêts de son diocèse et de sa province les intérêts de la catholicité tout entière. Fidèle au second vœu qu'il a fait en 1830 sur le tombeau de saint Pierre, on trouve son nom, on entend sa voix dans toutes les discussions religieuses de notre siècle. Dès 1841 il demande pour l'Eglise la liberté d'enseignement; en 1844 il renouvelle, de concert avec ses suffragants, ses réclamations et ses instances; en 1852, profitant de la victoire, après s'être mêlé à la bataille, il fonde le collége libre de Rhétel. Il regardait

(1) *Discours prononcé par Mgr de Beauvais aux obsèques de Son Eminence le cardinal Gousset*, le 29 décembre 1866.

moins comme une liberté que comme une servitude l'usage des liturgies particulières, légitime dans l'origine, mais peu à peu vicié et corrompu, de siècle en siècle, dans un grand nombre de diocèses, par des changements arbitraires et trop souvent renouvelés. Dès 1842, il consulte sur cette grave question le pape Grégoire XVI, et il en reçoit un bref qui lui fait connaître la pensée de Rome. Mais le temps est-il déjà venu de provoquer le retour des églises particulières à l'unité liturgique? Beaucoup de sages doutaient encore, Mgr Gousset hésite à peine; puis l'entreprise commencée il ne s'arrête plus. Dès 1848 la liturgie romaine est rétablie dans son diocèse, mais avec certains ménagements. Trois ans plus tard il signalait, dans les statuts de son synode, les rites et usages anciens qu'on peut conserver dans les églises où ils existent. Ces concessions ont déjà disparu, soit que pour satisfaire la conscience qu'il s'était formée, il voulût pousser l'unité jusqu'à l'uniformité même, soit qu'en logicien franc-comtois il se fît un devoir et une habitude de tirer de ses principes les dernières conséquences.

Tant de services rendus à l'Eglise méritaient une grande récompense. Ce fut dans les circonstances les plus flatteuses pour un évêque français qu'elle lui fut décernée. En 1850, notre armée, après avoir remis Pie IX sur son trône, commença à étendre autour de lui son drapeau, qui ne s'est retiré de Rome qu'après seize ans, mais qui y a laissé assez de gloire pour l'abriter encore longtemps, nous l'espérons, sous cette ombre lointaine. Au lendemain d'une si merveilleuse restaura-

tion, trois de nos archevêques reçurent la pourpre. Si toute la France avait été à la peine, aucune province ne fut plus à l'honneur que notre chère Comté. Des trois cardinaux français créés dans le consistoire du 30 septembre, deux lui appartenaient à tant de titres qu'elle aimait à les confondre dans l'expression du même orgueil et du même bonheur. L'un, qui était depuis quinze ans son pasteur et son père, avait fait d'elle sa patrie, sa famille, et la dotait chaque jour de toutes les œuvres que la foi seule peut inspirer, que la charité seule peut soutenir : ce sera désormais dans l'histoire le cardinal Matthieu. L'autre, qui avait été si longtemps le docteur de notre province, était demeuré pour elle le meilleur et le plus dévoué des fils. On ne l'appellera plus que le cardinal Gousset. Deux médailles, frappées en même temps par la reconnaissance publique, signaleront aux âges futurs ces deux événements, et la date de 1850 demeurera aussi fameuse dans les annales de la Comté par l'élévation des deux prélats, qu'elle est consolante et glorieuse dans les annales de l'Eglise par la restauration de Pie IX.

L'archevêque de Reims fut accueilli dans sa ville métropolitaine avec les démonstrations d'une joie triomphale. Le 6 novembre 1850, il y fit son entrée au bruit du canon et au son de toutes les cloches, précédé de ses suffragants, escorté d'une foule immense, acclamé par tout son peuple, qui était accouru des extrémités du diocèse pour contempler son premier pasteur dans la splendeur de la pourpre. Un arc de triomphe élevé à la porte de l'archevêché portait les armes de ses quatre-

vingt-dix-huit prédécesseurs. On pouvait y lire les plus beaux noms de France, comme ceux des Latil, des Lorraine et des Lénoncourt. Mais plus d'un curieux fit observer que Mgr Gousset était le second bisontin qui devenait archevêque de Reims. Le premier fut Richard Pique, distingué par le roi Charles V, et sorti des rangs du peuple comme le nouveau cardinal. La poésie pas plus que l'histoire ne devait manquer à la fête. M. l'abbé Gerbet célébra en vers charmants le triomphe de son vieil ami. Cette pièce, intitulée *La Cabale des oiseaux*, met en scène l'aigle, le corbeau, le coq gaulois, l'oiseau cardinal et la colombe, qui se disputent, dans un dialogue plein d'esprit, l'honneur de porter la calotte à l'élu du Vatican. Le corbeau réclame la préférence à perche sur les galeries de l'église de Saint-Thomas que plus d'un titre. Il le prélat vient de bâtir.

Nous y serons logés aux frais de l'archevêque,
Sur ses livres futurs nous avons hypothèque.

L'oiseau cardinal allègue sa couleur et son nom, le coq sa nationalité, la colombe la tradition en vertu de laquelle elle aurait apporté à Reims la sainte-ampoule. Mais l'aigle fait valoir des droits plus incontestables encore. C'est à lui qu'il sied le mieux d'être le messager d'en haut auprès de l'aigle de la théologie moderne, et il ajourne la colombe à une autre cerémonie :

Tous ces beaux arguments me touchent peu, ma chère,
Le droit canon, qui seul peut régler la matière,
Et dont notre prélat prépare un bon traité,
Vous accable du poids de son autorité.

Chacun vous le dira, votre blanche tunique
N'est point des cardinaux la couleur canonique
Il faut vous résigner; ce n'est point votre tour.
Le prélat vous échappe, à moins que, quelque jour,
Vous ne preniez enfin une belle revanche
En lui portant,... qui sait?... une calotte blanche.....

Au milieu de ces flatteries délicates, Mgr Gousset demeurait modeste dans sa nouvelle dignité, sans cacher cependant la satisfaction dont il était rempli. Il n'ignorait pas que le souverain pontife avait exprimé au chef de l'Etat le désir que l'archevêque de Reims lui fût présenté pour un des chapeaux, et ne voyant dans le cardinalat que les devoirs qui lui étaient le plus chers, il se trouvait, au regard de l'Eglise, plus obligé au dévouement parce qu'il était plus grand, au regard des pauvres, plus obligé à l'aumône parce qu'il était plus riche.

A dater de cette époque, de zèle pour l'Eglise et d'affection pour le Saint-Père. Ses voyages au tombeau des Apôtres deviennent plus fréquents et plus longs. L'âge ne le retient pas, la distance ne saurait l'effrayer. Il s'était rendu à Rome en 1845 pour solliciter de Grégoire XVI la béatification du vénérable de la Salle, si désirée de l'Eglise de Reims, qui honore en lui l'un de ses enfants; en 1851, il va recevoir de Pie IX le chapeau cardinalice. Trois ans après, on le retrouve au premier rang du sacré collége parmi les deux cents évêques qui entourent ce bien-aimé Pontife, le jour où le dogme de l'Immaculée Conception fut défini avec tant de gloire. Rome le vit pour la dernière fois en 1862, dans la solennité de la canonisation des martyrs japo-

nais. Quand les fêtes furent achevées, Pie IX le retint longtemps auprès de lui et le combla de toutes sortes de grâces. Le cardinal hésitait à s'arracher à ce sol sacré, qui lui était d'autant plus cher qu'il semblait trembler davantage. A chacun de ses voyages, qui atteste son dévouement au saint-siége, succède un livre qui en immortalise le souvenir. C'est ainsi qu'il accomplit son troisième vœu, en 1855, en réunissant tous les monuments de la tradition catholique, et en particulier de l'Eglise de France, pour établir que la croyance à l'Immaculée Conception était générale, constante et à l'abri de toute critique (1), et qu'en 1862, il démontra par les témoignages accumulés des Pères et des conciles la légitimité des propriétés ecclésiastiques et la nécessité spirituelle de la souveraineté temporelle des papes (2). L'honneur du saint-siége le touche si vivement qu'il ne saurait souffrir ni qu'on attaque cette autorité suprême ni qu'on se défie de cette suprême sagesse. Pour lui comme pour saint François de Sales, *le pape et l'Eglise c'est tout un.* Partout où les droits et les prérogatives du pape lui semblent engagés, il se montre et prend la parole. Si on les nie, il les affirme ; si on les amoindrit, il les maintient ; si on cherche à les obscurcir, il les met dans une plus vive lumière. L'agression est-elle anonyme comme dans

(1) *La croyance générale et constante de l'Eglise* touchant la Conception de la bienheureuse Vierge Marie, prouvée par les constitutions et les actes des papes, par l'enseignement des pères et des docteurs de tous les temps; Paris, Lecoffre, 1855; in-8° de 840 pages.

(2) *Du droit de l'Eglise touchant la possession des biens destinés au culte et à la souveraineté temporelle du pape.* Paris, Lecoffre, 1862; in-8° de 358 pages.

le *Mémoire sur la situation présente de l'Eglise gallicane relativement au droit coutumier*, il y répond, la visière levée et jette hardiment le poids de son érudition dans la bataille (1). Est-elle pleine d'ignorances et d'injures, comme dans la plupart des journaux et des pamphlets qui ont déclaré la guerre à l'Eglise, il écrit, pour les réfuter, lettre sur lettre, mandement sur mandement, dédaignant les injures, mais repoussant les attaques avec la vigueur de la logique et la confiance tranquille de la bonne cause (2). Le nom de M. Dupin ne lui avait pas fait peur; quand parut le *Manuel du droit ecclésiastique français*, il l'avait réfuté en docteur et censuré en évêque. La popularité éphémère de M. Renan ne lui en imposa pas, malgré l'immense acclamation avec laquelle fut accueillie la *Vie de Jésus;* il anathématisa le livre avec ces vieilles formules épiscopales qui, quoi qu'on en dise, portent encore la foudre dans leurs plis, et fit voir à ceux qui comptaient peut-être sur son silencieux dédain, qu'à la publicité de l'attaque il convenait d'opposer la publicité de la défense.

Honorons cette bravoure, elle est toute française; reconnaissons cette loyauté, elle est toute comtoise. Dévoué au triomphe des doctrines romaines, Mgr Gousset ne fut pas romain à demi. On peut, en demeurant dans les limites de l'orthodoxie, ne pas partager tous ses

(1) *Observations sur un mémoire adressé à l'épiscopat sous ce titre: Sur a situation présente de l'Eglise gallicane relativement au droit coutumier.* Paris, Lecoffre, 1852; in-8° de 96 pages.

(2) Voir ses *Mandements et Instructions pastorales sur la religion, l'Eglise, le sai nt-siége, la souveraineté temporelle des papes*, etc., formant 1 volume in-4° d'environ 600 pages.

sentiments, mais il faut rendre justice à ses nobles intentions. Plus que personne il avait animé le clergé de ce souffle qui a emporté vers Rome tant de sympathies, parfois trop bruyantes, s'il faut les juger, mais sincères, désintéressées, généreuses. Il avait pressenti que le temps des chicanes était passé et que, dans la lutte suprême qui commence entre le christianisme et l'athéisme, la confiance des membres de l'Eglise envers leur tête devait être complète, leur obéissance plus prompte et plus vaillante. Autres temps, autres besoins; autres besoins, autres devoirs. Personne ne professe plus que Rome le respect des opinions libres. Elle ne condamna pas dans nos pères des doctrines, qui, pour n'être pas toujours assez respectueuses ou assez soumises, se concilient cependant avec la sévérité de la foi. Cette liberté demeure la même; mais il était beau, il était nécessaire, peut-être, d'y renoncer pour se serrer plus étroitement autour du chef au jour du péril, et combattre avec plus d'ensemble et de succès les grands combats de la vérité. N'allez pas voir dans le dévouement de Mgr Gousset envers l'Eglise un embarras pour ses sentiments de patriotisme, ou un entraînement pour la modération de sa conduite. Le prince a trouvé en lui un fidèle sujet; le successeur de saint Remi n'a jamais manqué au successeur de Clovis. Aussi libéral envers les personnes, qu'il est inébranlable dans les principes, il n'a rien d'agressif dans le caractère, rien d'absolu dans ses déterminations, rien d'outré dans ses démarches. Il se prête au temps; il se plie aux circonstances; il est de son siècle, et il le connaît; il est de son pays, et il s'en honore. C'est un esprit romain, mais

c'est aussi un cœur français. Qu'on ne sépare jamais par d'odieuses défiances des devoirs qui se complètent l'un par l'autre. En France qui dit un grand évêque, dit par là même un grand citoyen.

Il lui eût manqué quelque chose si avec cet esprit si juste et ce cœur si bien fait, il n'eût pas voué à la Franche-Comté un culte de reconnaissance et d'affection. De tous les hommes illustres qui ont achevé leur carrière loin de leur province natale, Mgr Gousset fut sans contredit celui qui nous demeura le plus sympathique au milieu des honneurs, et le plus attaché malgré l'éloignement. Besançon ne le revit qu'une seule fois, mais il saisit avec empressement l'occasion de vous serrer la main et de reprendre place dans cette compagnie. C'était le jour même de votre séance publique, le 28 janvier 1845. Sa mère et sa paroisse le trouvèrent plus fidèle encore. Tant que sa mère vécut, les devoirs de la piété filiale l'appelèrent à Montigny presque tous les ans. Il y visitait ses amis, ses voisins, et il finissait, de proche en proche, par aller s'asseoir dans toutes les maisons du village. Vicaire général, évêque, archevêque, cardinal, c'était toujours *notre Thomas*, comme disait sa mère, tant il avait peu changé de caractère et d'allures sous la mitre et même sous la pourpre. Il a laissé les siens dans la condition modeste où Dieu les avait placés, trop simple pour en rougir, trop juste pour les enrichir aux dépens des pauvres, trop délicat et trop scrupuleux pour faire servir son crédit à leur avancement dans le monde. Mais dans sa nombreuse parenté il avait distingué une de ses sœurs que je me reprocherais de ne pas nommer

ici. Humble religieuse de la Sainte-Famille, elle est, depuis 1820, à Noroy-les-Jussey, l'institutrice du peuple et la providence des malades. Tous ceux qui connaissent sœur Sophie retrouvent en elle le caractère, les sentiments, les traits du cardinal. Elle est comme lui pleine de sens, toujours bonne, hardie au besoin, et surtout populaire : c'est un autre lui-même. Que Dieu la conserve longtemps encore au peuple qui honore en elle toutes les vertus de l'illustre archevêque ! La dernière fois que Mgr Gousset vint en Franche-Comté, il offrit à l'église de sa paroisse natale un autel en bronze, orné de statues et de bas-reliefs, et relevé par de somptueuses décorations. C'étaient le souvenir du berger de Montigny et le magnifique présent du prince de l'Eglise. Vesoul eut alors le bonheur de le posséder pendant deux jours. Il combla les vœux de tout le pays en assistant à la bénédiction de la chapelle de Notre-Dame de la Motte, faite le 9 août par Mgr Matthieu, au sommet de la montagne qui domine le chef-lieu de la Haute-Saône. Quinze mille fidèles attachaient tour à tour de pieux regards sur les deux cardinaux, s'estimant heureux et fiers de voir réunis dans la même pensée et aux pieds du même autel celui que l'Eglise de Reims avait déjà nommé un nouvel Hincmar, et celui que l'Eglise de Besançon appellera un jour un autre Hugues 1er.

Les dernières années de Mgr Gousset furent marquées, dans le diocèse de Reims, par des prodiges de zèle, de générosité et de magnificence. On eût dit que, sentant sa fin approcher, il tenait à laisser à la science, aux pauvres, à l'Eglise, des gages encore plus tendres de

son dévouement. Il voulut s'entretenir, dans un nouveau congrès archéologique, avec les savants, qui étaient tous ses amis, des heureuses restaurations que l'art catholique a entreprises et consolidées dans la Champagne. L'assemblée de 1861 rappela celle de 1845 et constata un véritable progrès dans l'entente et l'application d'une science si profondément chrétienne et si utile à l'Eglise. On voyait autour du prélat plusieurs ecclésiastiques, soutenus par sa bienveillance, encouragés par son exemple, animés par ses bienfaits, prendre en main cette cause si longtemps oubliée et traiter les questions les plus difficiles avec méthode, avec chaleur et avec goût (1). Le cardinal avait ordonné des recherches dans toutes les paroisses de son vaste diocèse : « Déjà, disait-il en terminant la session, mon clergé s'en occupe, MM. les archiprêtres et MM. les doyens le seconderont de tout leur pouvoir; des statistiques seront imprimées. Je désire que bon nombre de mes prêtres fassent partie de la société archéologique française; enfin je fais des vœux pour le succès de la société et pour le bonheur de ses membres. »

A la satisfaction d'avoir formé un clergé instruit et ami de la science se joignait celle de lui avoir rendu cher tout ce qu'il aimait lui-même. Quand il parlait de Rome et du Pape, son cœur débordait, sa plume, qui était d'ordinaire sévère et précise, se répandait en

(1) M. l'abbé Tourneur, *Mémoires sur les vitraux de Saint Remi;* M. l'abbé Defourny, *Mémoire sur l'église abbatiale de Mouzon;* M. l'abbé Jacquenet, *Mémoire sur la restauration de la cathédrale de Reims,*

tendres effusions et devenait douce, onctueuse, entraînante. Après son dernier voyage de Rome, il voulut raconter ses entrevues avec le Pape. Une sorte de pressentiment l'avertissait peut-être qu'il avait dit adieu au grand Pontife, et il laissa tomber les lignes suivantes, qui semblent avoir été dictées par la sensibilité de Fénelon :

« Notre cœur et notre charge nous rappelaient parmi vous, nos très-chers frères, et notre départ était résolu; mais il nous restait le désir de voir encore une fois le Saint-Père et de l'entretenir de nouveau, comme nous l'avions fait à notre arrivée. Sa Sainteté daigna, en effet, nous accorder une audience qui fut pour nous comme un congé d'adieu et qui nous émut profondément. Jamais ce chef vénéré de la grande famille ne nous avait paru plus affectueux, plus paternel; les circonstances au milieu desquelles nous allions nous éloigner de lui nous attachaient de plus en plus à sa personne, et notre entretien se ressentit de cette impression intime et de ce sentiment irrésistible. Avec quelle touchante sollicitude et quelle douce sérénité il nous parla des besoins de l'Eglise et des dangers qui menacent les droits du siége apostolique ! Avec quel intérêt bienveillant il nous écoutait quand nous lui parlions de vous, de notre cher et beau diocèse ! Comme il s'est montré touché et reconnaissant lorsque nous avons déposé à ses pieds le produit de vos dernières offrandes ! Ah ! vous continuerez, nos très-chers frères, à manifester envers lui les sentiments de votre piété filiale et de votre religieuse libéralité ! »

Pour lui, de généreux qu'il était, il devint prodigue. Il sentait peut-être qu'il allait passer, et il voulait passer en faisant plus de bien. Il s'empresse, il se hâte; il sème, s'il ne peut recueillir; s'il ne peut tout achever, il commence tout, comme pour entraîner l'avenir dans ses charitables desseins, et régler d'avance les destinées de son diocèse. La chapelle de son petit séminaire de Reims est inaugurée avec pompe; le couvent des Salvatoristes s'ouvre sous ses auspices. L'autel du Rosaire, l'un des plus beaux de sa cathédrale, est enrichi par ses soins de magnifiques statues; l'église Saint-Thomas, pour laquelle il s'imposait d'immenses sacrifices, est consacrée le 21 avril 1864; celle de Saint-André reçoit l'onction sainte l'année suivante; encore un ou deux ans, et tous les faubourgs de la vieille cité auront temple, école et cimetière. Rien n'est fait encore dans le faubourg de Paris, mais le cardinal achète un terrain, lui donne le nom de Sainte-Geneviève, et rêve, sous le patronage de cette puissante bergère, de grands bienfaits pour ce nouveau quartier. Que dirai-je encore? A l'entrée de l'hiver, il veut que ses aumônes accoutumées soient plus abondantes, et songeant d'avance à ses obsèques, il fait une part aux pauvres pour le jour où il entrera dans sa dernière demeure, comme il la leur avait déjà faite, dans deux circonstances non moins solennelles, le jour où il entra à Reims avec la crosse d'archevêque, et le jour où il y parut avec la barette de cardinal.

L'âge qui augmentait ainsi sa charité n'ôta rien à son zèle. Ce fut, pour ainsi dire, le second miracle de sa

vieillesse de se ranimer et de reverdir à la seule idée du devoir. Un malheureux ouvrier tisseur touchait à son dernier jour. Il maudissait Dieu, la religion, la société, il voulait mourir sans prêtre. Seule auprès de lui, sa sœur le pressait doucement de mettre ordre à sa conscience. « Je t'en supplie, confesse-toi. — Non. — Mais au nom de Dieu, au nom du cardinal. — Le cardinal ! Ah ! si tu obtiens de celui-là qu'il se dérange, je me confesserai. Mais il n'y a pas de risque qu'il vienne ici, ton cardinal. » Quelques moments après, la pauvre femme racontait tout à l'archevêque. « Allons, partons, je vous suis, » fut sa seule réponse. Il entre dans la chambre du mourant. « Eh bien ! voici le cardinal, que vous avez demandé. » Mais la vue de la robe rouge avait déjà couvert l'ouvrier de confusion et d'étonnement. Il se met sur son séant, se confesse et meurt réconcilié avec Dieu et avec ses semblables. Le cardinal raconte ce trait, mais il ne veut pas qu'on l'admire. « Je n'ai fait que mon devoir, disait-il. » Quoi donc ! le faire si vite et si bien, n'est-ce pas le faire trois fois ?

Toutes les classes de la société racontent leur anecdote qui les intéressent et qui le peignent. Demandez aux écoliers des lycées et des colléges s'ils connaissent et s'ils aiment le cardinal Gousset. Ils vous diront que dans une récente distribution de prix, après le discours d'usage, ainsi nommé sans doute parce qu'il est d'usage de ne pas l'écouter, le prélat s'est levé et a réclamé la parole. « Moi aussi, a-t-il dit, je dois vous faire un discours en trois points. Le voici. Premier point, soyez sages ; second point, soyez sages ; troisième point, soyez

sages. » Tout est dit, et l'orateur se rassied au milieu d'une triple salve d'applaudissements.

Les cultivateurs des Ardennes se souviennent avec non moins de charmes que d'émotion du spectacle que le cardinal leur a donné à Margut. Au moment où il venait de traverser tous les arcs de triomphe dressés sur son passage, il aperçut un garçon de ferme qui maniait maladroitement sa charrue. Il s'approche, prend le manche, enfonce l'instrument et trace un large sillon. C'était moins une leçon pratique d'agriculture qu'il voulait donner qu'un exemple de modestie, car il rappelait ainsi son origine, ses premières occupations et le doux et salutaire souvenir que tout homme doit en conserver.

Après ce trait d'éloquence muette, permettez-moi de vous citer un trait d'éloquence parlée qui, pour être d'un goût douteux à l'Académie, ne manqua ni de caractère, ni surtout d'effet. Mgr Gousset bénissait, un jour, au sortir d'une église de campagne, la foule agenouillée à ses pieds. Un vieillard qui se tenait un peu en arrière et qui tremblait en pliant le genou, frappe ses yeux. Le prélat fend la presse, et lui tendant la main : « Eh bien ! mon brave, il y a longtemps que nous voyageons, tous les deux ! — Oui, répond le vieillard, car j'ai servi. — Moi aussi, réplique le cardinal. » Et la foule surprise de répéter avec étonnement : « Le cardinal a servi ! » Mais le cardinal sourit : « Oui, mes amis, j'ai servi... la messe. » Après l'explosion de rires sympathiques provoqués par cette saillie un peu gauloise, l'archevêque s'adresse au vieillard : « Nous allons bientôt tirer tous

les deux à une seconde conscription. » Et montrant le ciel : « Il s'agit d'obtenir là-haut un bon numéro. » A ce mot, le silence se fait, puis l'enthousiasme succède à la réflexion, et le prélat est porté en triomphe au presbytère.

Cette pensée du dernier appel, à laquelle l'archevêque revenait souvent, faisait craindre à son diocèse de le perdre ; c'est pourquoi, avec la vague appréhension de ce malheur public, on ne pouvait se rassasier de le voir et de l'entendre. Sa santé s'était affaiblie dès 1864 par l'excès du travail et le pays en avait été profondément ému. Aussi, quand il reparut l'année suivante dans le département des Ardennes, l'empressement populaire ne connut plus de bornes. On plantait quatre mille sapins d'un village à l'autre, le long des routes où il devait passer, pour qu'il n'y eût pas un seul endroit qui ne gardât le souvenir de cet heureux événement. Les inscriptions, les illuminations, les arcs de triomphe, signalaient son entrée dans les villes. Rhéthel, Sedan, Charleville, Mézières, rivalisaient entre elles de piété et d'ardeur pour faire voir qu'il était partout également aimé. A la gare de Charleville, il trouva toutes les troupes sous les armes, et les autorités du département à leur tête. Dans ces circonstances solennelles, la moindre parole tombée de sa bouche semblait le plus éloquent des discours. « Bonjour, mes enfants, disait-il aux soldats qui lui présentaient les armes. » A ces mots, simples comme sa pensée, affectueux et bons comme son cœur, une vive émotion s'emparait de la foule, le peuple l'acclamait, et le soldat, se souvenant

tout à coup de son village et du jour de sa confirmation, sentait quelques larmes involontaires tomber de ses yeux, à la vue de celui qu'on appelait, dans toute la contrée, le père de l'ouvrier et du paysan.

Cependant au commencement de l'automne dernier, l'ancienne capitale du comté de Champagne réunissait dans ses murs une foule innombrable, plus de sept cents prêtres et à leur tête, les évêques de Châlons, de Troyes et de Meaux, pour rouvrir le chœur de sa belle cathédrale restauré à grand frais et en consacrer le maître de l'autel. Mgr Gousset, malgré l'affaiblissement de sa santé, accepta de présider cette cérémonie. Le P. Félix y prêcha avec son éloquence accoutumée, mais le sermon fini, il serait resté aux assistants un regret profond si l'archevêque de Reims n'eût fait entendre sa voix. Il appela les bénédictions de Dieu sur l'Eglise et sur l'Etat, avec cet accent simple, grave, pénétrant, qui savait si bien forcer la terre à la foi et le ciel à la miséricorde. Ce devait être le dernier vœu de son âme et le dernier effort de sa parole au milieu des assemblées chrétiennes, car il ne lui restait pas trois mois à vivre. Ses derniers actes épiscopaux furent deux lettres pastorales, l'une prescrivant des pièces pour le pape, l'autre recommandant l'œuvre du denier de saint Pierre. Ce devoir accompli, il ne crut pas encore avoir assez fait pour l'Eglise et il se mit à traduire une prière relative aux calamités présentes et répandue à Rome avec l'autorisation du souverain Pontife. Puis oubliant, sur les apparences d'une santé encore mal affermie, les rigueurs naissantes de l'hiver, il ne songeait qu'à achever

l'œuvre de ses statuts diocésains. Le jeudi 20 décembre 1866, veille de saint Thomas, le chapitre métropolitain, le clergé rémois et les supérieurs des communautés religieuses, viennent lui présenter leurs vœux de bonne fête. Il les accueille avec un sourire, parle aux uns du travail qu'il prépare, et dit aux autres, faisant allusion aux combats qu'il pressent dans l'Eglise : « Priez mon saint patron de m'obtenir au besoin la grâce de l'estime jusqu'aux martyre. » Il avait invité son chapitre à dîner pour dimanche, 23 du courant. Ce devait être un jour de fête, la mort en fit un jour de deuil et prit seule place au festin. Le prélat avait déposé la plume chaque fois qu'un de ses prêtres l'avait abordé, mais il la reprenait dans l'intervalle des visites, avec cette facilité qui lui avait valu toute sa vie l'insigne bonheur de ne jamais perdre un moment. Le lendemain, il faut la quitter, mais ce n'est que parce qu'il faut mourir. En quelques heures, un malaise, d'abord inexplicable, se change en une affection pulmonaire, dont les progrès mettent en défaut toutes les ressources de l'art. Il reçoit les sacrements le 22 décembre à 10 heures du matin, et s'éteint le soir même sans angoisses, sans agonie, dans une mort qui vient à lui cachée sous l'ombre rapide, mais discrète, d'un paisible sommeil.

Je renonce à vous peindre l'émotion causée par cet événement. A Reims, à Paris, à Besançon, à Rome, partout le même étonnement, disons mieux, la même stupeur. On eût dit que la mort venait de frapper le conseil, l'appui, l'affection et la dignité de tous. Sept jours s'écoulent avant ses obsèques ; ce sont pour son

diocèse sept jours de regrets et de larmes ; pour la ville de Reims, sept jours de recueillement. Je n'en citerai qu'un trait : Un des juges de paix essayait, mis en vain, de concilier les parties appelées devant lui. Tout à coup ce magistrat s'avise d'invoquer la grande mémoire du cardinal. A ce mot, les deux plaideurs se taisent ; puis, tombant d'accord : « Monsieur le juge, s'écrient-ils, faites comme vous l'entendrez ? » Quel triomphe pour ce cercueil ! Quel touchant hommage déposé aux pieds inanimés de ce pasteur des âmes ! Hommes, femmes, enfants, vieillards, toute la ville allait alors à l'archevêché comme en pèlerinage. Une femme du peuple, d'un très-grand âge, fait une chute au milieu de tout ce monde : « Il en arrivera ce que Dieu voudra, dit-elle à ceux qui la relèvent, j'ai eu du moins le bonheur de voir encore une fois le cardinal. » Pendant ce temps-là, la cathédrale fait les préparatifs des obsèques, et les curieux la visitent pour s'assurer si elle sera digne du grand archevêque à qui elle va s'ouvrir pour la dernière fois : « Sais-tu ce qu'on fait là ? dit un ouvrier à un de ses camarades. Eh bien c'est le commencement d'une canonisation. »

Ce mot est comme le résumé de la cérémonie qui fut plutôt spontanée et toute populaire qu'officielle et conforme aux règles. La douleur avait fait place à l'admiration, je dirai presque à l'enthousiasme. Chacun veut dire un dernier adieu au prélat et mériter de lui une dernière bénédiction. Des prêtres et des évêques, accourus des extrémités de la France, viennent saluer encore une fois, les uns un vieux maître, les autres un vieil ami.

Toutes les dignités s'échelonnent autour de sa dépouille mortelle. C'est le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, qui mène ces funérailles triomphales, et ce prince de l'Eglise est lui-même un élève de Mgr Gousset. Toutes les voix s'unissent pour le louer : c'est le préfet de la Marne qui, avant le départ du corps, vient déclarer que si l'Eglise perd une de ses illustrations, Reims perd un conseil, la France un grand citoyen et que d'augustes regrets, dont il se fait l'interprète, se mêlent à ceux de la patrie ; c'est le sous-préfet de Reims qui déplore, au nom de l'Académie, la perte de son fondateur, mais qui le félicite d'avoir supporté les dignités pendant sa vie, en restant lui-même, et d'être mort comme tout prêtre doit mourir, sans argent et sans dettes ; c'est l'évêque de Beauvais qui peint, du haut de la chaire métropolitaine, avec une parole pleine de larmes, d'onction et d'entraînement, le docteur, l'évêque et le père. Mais l'office est fini, il faut partager ces dépouilles mortelles entre les deux églises qui semblent y avoir le plus de droits. La métropole garde le cœur qui battait si haut pour sa gloire ; le corps appartient à l'église de Saint-Thomas, c'est là que le cardinal veut attendre la résurrection au milieu de ses chers ouvriers. Le cortége se forme pour l'y transporter. Toutes les maisons sont revêtues de tentures de deuil, partout les réverbères sont allumés et garnis de crêpes, des milliers de spectateurs se penchent au fenêtres, montent sur les toits et les terrasses, ou couvrent les arbres d'où l'on peut apercevoir encore le bon cardinal. On disait dans cette foule naïve : « C'est bien : Monseigneur est honoré comme il

» eût désiré l'être ! que ne peut-il revenir un moment » pour voir son triomphe ! » Les étrangers, profondément émus par cette manifestation suprême, hésitent à en croire leurs yeux, et comprennent mieux que jamais tout ce qu'a été l'archevêque de Reims, tout ce qu'il a fait de sa ville et de son diocèse. Arrivé sous les voûtes de Saint-Thomas, le cortége s'arrête, et le maire, regardant une dernière fois ce prélat bien-aimé qui tenait une si grande place dans la société moderne, termine en ces mots le pathétique adieu qu'il lui adresse au nom de la cité : « Eminence, vous demeurerez à jamais cher aux Rémois. » Mais l'oraison funèbre prononcée par les ouvriers du quartier Saint-Thomas dépasse toutes les autres. Ils disent avec bonheur et fierté à l'aspect de ce corps confié à leur garde et dans lequel ils voient déjà une relique : « Nous avons maintenant notre saint Remi. »

Nous venons dire à notre tour en nous inclinant devant cette tombe loitaine : « Cher et vénéré maître, agréez, au nom d'une compagnie qui vous fut chère, l'hommage d'une voix que vous n'avez jamais entendue ; mais vos livres vous ont donné des disciples ignorés, votre cœur des amis inconnus. J'ai essayé de retracer ici bien moins ce que vous avez été que ce que vous avez fait. Archevêque, cardinal, légat-né du saint-siége, commandeur de la Légion d'honneur, sénateur de l'empire, tous vous titres ont été effacés sous la main de la mort ; nous ne voulons donc rien voir en vous de ce que la mort y efface, et il nous reste votre nom, vos bienfaits, vos immortels ouvrages. C'en est assez pour expliquer à jamais cette gerbe d'or que vous aviez mise dans vos

armes en souvenir de votre naissance, et ces paroles de l'apôtre que vous aviez choisies pour devise, en vous encourageant au travail : *Quæ seminaverit homo, hæc et metet* : l'homme recueille ce qu'il a semé. Ce grain de la bonne science a germé partout, et jamais moisson n'a fleuri plus abondante et plus belle dans l'humble champ que vous labouriez de vos mains aux jours de votre jeunesse. La gerbe mûrie vient de tomber sous la faucille, mais elle rayonne dans toute sa gloire. C'est pour la catholicité tout entière les livres d'un grand docteur, pour l'Eglise de Reims les œuvres d'un saint évêque, pour cette province, ce séminaire, cette compagnie, l'impérissable souvenir de celui qui, après avoir été le meilleur des maîtres, est demeuré le plus sincère et le plus fidèle ami. »

# DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

**M. Th. DESTOCQUOIS**

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE BESANÇON

## SUR ROMÉ DE LISLE

---

Je voudrais exprimer à l'Académie de Besançon, qui a bien voulu m'admettre dans son sein, ma vive reconnaissance. J'ai cru trouver le meilleur moyen de la témoigner, en rappelant les travaux archéologiques d'un Franc-Comtois, jadis célèbre, un peu oublié aujourd'hui, Romé de Lisle. Il était minéralogiste encore plus qu'antiquaire, mais l'antiquaire a fait des œuvres assez importantes pour qu'il y ait beaucoup à dire sur cette partie de ses travaux.

Romé de Lisle naquit à Gray en Franche-Comté, le 26 août 1736. Il fut employé de la compagnie des Indes, et vécut quelques années à Pondichéry. Ce séjour aux Indes eut-il plus tard quelque influence sur les études de l'antiquaire ? Il est difficile de le dire. On ne pensait pas encore à chercher dans le sanscrit la source du grec et du latin ; mais l'Inde nous présente, suivant Eugène Burnouf, le spectacle de l'antiquité se continuant jusqu'au milieu de nous. Cette antiquité n'est pas l'antiquité classique ; elle lui ressemble cependant en bien

des choses, et le spectacle des mœurs indoues prépara Romé de Lisle, peut-être à son insu, aux études auxquelles il devait se livrer plus tard. Fait prisonnier par les Anglais, il revint en France en 1764 ; il se consacra dès lors entièrement à l'étude de l'histoire naturelle et des antiquités. Il est mort à Paris le 10 mars 1790.

La minéralogie, ou plutôt la cristallographie a fait entre ses mains de grands progrès. Il a constaté le premier la constance des angles des cristaux d'une même substance : il a essayé de classer les corps d'après leurs formes cristallines.

L'étude des minéraux l'avait accoutumé à peser avec une grande précision les corps dont il s'occupait. Il porta la même exactitude dans l'évaluation du poids d'un grand nombre de médailles grecques et romaines, et il a exposé ses travaux de cet ordre dans l'important ouvrage auquel il a donné le titre de *Métrologie*. La drachme des Grecs était à la fois un poids et une monnaie. Dans la *Métrologie* les monnaies des villes grecques sont classées d'après le poids des drachmes. Suivant une remarque importante, jointe à un de ses tableaux, la drachme d'Ionie, pesant 72 grains, tient le milieu entre la petite drachme du Péloponèse, pesant 60 grains et la grande drachme attique.

Dans le Péloponèse dominaient les peuples doriens. Nous retrouvons donc ici, dans le système monétaire, la même distinction entre les Doriens et les Ioniens, que manifestent tant d'autres choses dans l'histoire grecque. La drachme dorienne, ou du Péloponèse, pèse 60 grains. La drachme d'Ephèse ou d'Ionie pèse 72 grains.

Athènes et ses colonies ont un système à part, établi au temps de Solon. Ces vues de Romé de Lisle ont porté leur fruit. Si l'on ouvre l'histoire grecque de Grote (tome III de la traduction française), on y trouvera la distinction attribuée à des Allemands, bien entendu, entre les poids doriens, que l'on croit d'origine phénicienne, et les poids ioniens, que l'on croit d'origine lydienne.

L'auteur de la *Métrologie* a déduit du pesage des monnaies romaines d'autres conséquences importantes. Suivant un témoignage précis de Festus, l'amphore, mesure de capacité, était le pied cube romain. Or, une amphore d'eau pesait 80 livres romaines; il s'ensuit que la détermination de la livre nous donne le pied. De là une vérification précieuse pour les mesures de longueur et les mesures itinéraires. Romé de Lisle nous apprend qu'il a fait grand usage de la théorie des mesures itinéraires donnée par Bailly dans son *Histoire de l'Astronomie ancienne*, et il est nécessaire d'en dire quelques mots.

Bailly croyait qu'il y avait eu très-anciennement dans la Bactriane, ou ailleurs, car le lieu n'est pas bien déterminé, un centre de civilisation, que l'astronomie y avait été cultivée, et que l'on avait mesuré la circonférence de la terre. En supposant la terre sphérique, il suffit de mesurer un degré du méridien pour en déduire une valeur approchée de la circonférence, et une telle mesure, à une époque ancienne, n'est pas absolument invraisemblable.

Les premières mesures de longueur furent détermi-

nées d'après les dimensions du corps humain; la coudée est la longueur de l'avant-bras. Mais ces mesures furent souvent modifiées, et suivant Bailly, elles le furent d'après les mesures itinéraires, déterminées elles-mêmes d'après les dimensions de la terre. Les géographes ont fait de nombreuses recherches sur la valeur des mesures anciennes; l'hypothèse de Bailly donna à ces recherches une unité qu'elles n'avaient pas eue jusque-là. Romé de Lisle avait adopté cette hypothèse, et il cite quelques résultats qui lui semblent en effet très-favorables. Ainsi un degré du méridien vaut 400,000 pieds géométriques, le pied géométrique étant les deux tiers de la coudée ordinaire d'Hérodote.

En faisant le partage des médailles grecques d'après leur poids, Romé de Lisle les a rapportées aux diverses races entre lesquelles la Grèce était divisée. En déduisant des poids romains les mesures de longueur, il a mis en lumière l'unité du système de mesure dont les Romains faisaient usage. Dans sa carrière laborieuse, l'archéologie tient une place importante à côté de la minéralogie.

---

## RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

L'Académie accepte avec gratitude l'assurance que vous lui donnez de votre concours; elle vient d'entendre avec intérêt le premier témoignage que vous lui en apportez.

Une de ses œuvres les plus chères est la recherche des éléments d'une histoire entière et complète de notre pays, et le souvenir des hommes qui l'ont honoré par leur intelligence s'ajoute heureusement aux actes de sa vie politique.

L'Académie espère que, sans rien dérober aux travaux par lesquels vous complétez le mérite d'un solide enseignement, vous pourrez lui donner quelquefois ce qu'elle a droit d'attendre d'un savant distingué qui aime les lettres et qui les cultive.

---

LES

# ARTS ET MÉTIERS

## DANS LA SÉQUANIE

PAR M. L'ABBÉ SUCHET

---

Messieurs,

Notre époque est justement fière des merveilleuses découvertes de l'industrie moderne. C'est là un des titres sur lesquels elle se fonde pour s'appeler le siècle du progrès. Toutefois, il ne faut pas que ce titre devienne une injure pour nos devanciers. Nos pères ont fait ce qu'ils ont pu pour le développement de l'humanité. S'ils ont été moins habiles que nous dans les arts, les sciences et l'industrie, c'est que l'héritage qu'ils avaient reçu valait moins que celui qu'ils nous ont légué. Nous vivons surtout des richesses recueillies par nos ancêtres. Ces richesses se sont accrues d'âge en âge, et c'est ainsi que presque tous les siècles ont été des siècles de progrès, parce qu'ils ont profité des découvertes précédentes pour en faire de nouvelles. Si l'on n'avait pas inventé la poudre vers l'an 1320, nous n'aurions pas aujourd'hui le fusil à aiguille, cette arme merveilleuse

destinée à devenir le principal instrument de la civilisation au dix-neuvième siècle.

L'histoire de l'origine des arts et des métiers offre donc un véritable intérêt, malgré ses incertitudes. J'ai voulu, dans un cadre restreint, rechercher ce qu'ont été autrefois en Franche-Comté l'industrie et les arts utiles, et reconnaître quelle part nos pères ont prise dans le développement progressif de l'activité humaine.

Quelques historiens ont entouré les Gaulois, et en particulier les Séquanais nos ancêtres, d'une auréole de gloire et de poésie. Ils les ont représentés en possession de tout ce qui peut faire la grandeur et la prospérité d'un peuple. Il ne faut rien exagérer. La civilisation des Celtes, supérieure à celle des autres barbares, était un mélange singulier de grandes idées et de sauvagerie. Ainsi, à côté des habitations grossières qui sont un signe caractéristique de l'état d'un peuple, on a trouvé des monuments de l'industrie gauloise, dont on admire le fini et la délicatesse.

Les Séquanais primitifs, qui tinrent longtemps l'un des premiers rangs dans les Gaules, dédaignèrent d'abord le plus utile de tous les arts, l'agriculture. Peuple nomade et pasteur, habitant sur des chariots ou s'abritant sous des toits de feuillage, ils vivaient de la chasse, de la pêche et du produit des nombreux troupeaux qu'ils élevaient dans leurs forêts immenses. Plus tard cependant ils cultivèrent leurs champs : parmi les premiers grains qu'ils récoltèrent, on cite particulièrement l'orge, l'avoine, le millet, le lin, le chanvre et aussi le seigle,

dont la paille servait à former les toits de chaume des cabanes celtiques (1).

La plus ancienne industrie connue dans l'histoire des Séquanais, c'est le tissage des saies ou vêtements de laine, qu'ils vendaient aux autres Gaulois et même aux Romains; c'est ensuite la préparation des jambons salés qu'ils exportaient en Italie et en Grèce. Pour préparer ces viandes, ils trouvaient des ressources dans les salines que possédait la Séquanie; car nos pères les exploitaient déjà, d'une façon grossière, il est vrai, en versant l'eau salée sur du bois enflammé, pour obtenir ainsi la cristallisation (2).

D'immenses forêts couvraient alors le sol de notre pays, que César nous représente presque dépourvu de chemins, *penè invia*. C'est dans ces bois touffus que les Séquanais élevaient des troupeaux de moutons et de porcs à demi sauvages, qui ont été la source de leur premier commerce avec Marseille et l'Italie. Le souvenir de cette industrie nationale s'est conservé sur les médailles gauloises, qui portent souvent l'empreinte d'un sanglier.

Sur la lisière de ces forêts ils construisaient des habitations que Strabon a décrites, et dont on voit encore aujourd'hui les vestiges près d'Alaise; constructions grossières, formées de pierres sèches et se terminant en cône. Sur plusieurs points ces cabanes, groupées en un même lieu, devinrent des villes fortifiées. L'enceinte en

(1) Strab., liv. IV. — Dareste, *Histoire des classes agricoles*, p. 4.
(2) Pline, liv. XXI, c. 39.

était défendue par des murs formés de pierres brutes soutenues par des poutres entrelacées. Telles furent les premières villes de la Séquanie, Dittatium, Noviodunum ( ou Equestris ), Aventicum, Amagétobrie, Alaise, Besançon même, dont les maisons élégantes et commodes ne dataient que des Romains.

Peu à peu, soit par un développement spontané, soit par l'influence de la civilisation méridionale, nos ancêtres perdirent leur simplicité primitive. Ils cultivèrent les arts et l'industrie. Ils avaient appris à travailler les métaux, à fabriquer des armes, à forger des lances de bronze ou d'acier, et à façonner l'argile pour en former des vases aux formes les plus variées. Les habitants d'Alésia connaissaient l'art d'appliquer l'argent sur des lames de cuivre. Les objets qu'on a trouvés dans les *tumulus*, ou dans les ruines des villes celtiques de la Franche-Comté, prouvent que les industries les plus diverses étaient pratiquées dès longtemps en Séquanie. Ce sont des fers de lance, de flèche ou d'épée, des bracelets, des anneaux, des colliers, des cercles de roue, des monnaies, des débris de poterie, etc.

Les arts utiles s'y perfectionnèrent dans la suite sous la domination romaine, et produisirent ces ouvrages élégants que Chifflet mentionne déjà en grand nombre dans le *Vesontio*, et dont on peut voir aujourd'hui des échantillons dans notre musée, un des plus riches en antiquités gauloises.

Les chemins celtiques, dont les ornières profondes se remarquent sur plusieurs points de la Franche-Comté, sont aussi une preuve que les Séquanais savaient atteler

et conduire de lourds chariots, et garnir les pieds de leurs chevaux de fers solides, dont l'empreinte est visible en particulier à Alaise, dans le chemin de la Languetine (1).

Cependant les chemins étaient rares et peu commodes en Séquanie. César s'en plaignait, et il y trouvait un des plus grands obstacles aux mouvements de ses troupes. Mais les Séquanais avaient d'autres voies de communication, dont ils profitaient pour le commerce. Ils avaient les rivières, *ces chemins qui marchent*, et surtout la Saône et le Doubs, que Strabon nous montre navigables depuis les temps les plus reculés. Il y avait même sur la Saône des péages au sujet desquels les Séquanais et les Educéens engagèrent des luttes sanglantes. C'est par ces rivières que leurs marchands descendaient le Rhône, pour porter jusqu'à Marseille les productions de leur pays.

Ces communications avec le midi des Gaules furent favorables à la civilisation de nos pères. Ils comprirent mieux les bienfaits de l'agriculture, et se mirent à féconder par le travail ce sol de la Séquanie que César appelait le *meilleur de toute la Gaule*. Ils cultivèrent la vigne de bonne heure, et cette plante devint pour eux ce qu'elle fut plus tard pour la France, *une plante nationale*.

Pline raconte qu'un helvétien nommé Hélicon, après avoir séjourné à Rome en qualité d'artisan, rapporta dans son pays des figues sèches, des raisins et des vins

(1) P. Bial, *Chemins de la Gaule au temps de César*.

de choix. A cette vue la convoitise des Gaulois fut excitée, et ils se précipitèrent à la conquête de l'Italie. Les Séquanais étaient de cette campagne, et Pline nous dit qu'ils furent des premiers à cultiver dans les Gaules une espèce de raisin dont le vin avait une odeur de résine. C'est ce fameux vin poissé que vante le poète Martial, et qu'un marchand, nommé Romulus, vendait aux gourmets de Rome (1).

On sait que les habitants de la Séquanie avaient une grande passion pour les chevaux. Ils étaient habiles à les élever, à les dresser, à les retenir sous le frein. C'est à eux qu'on attribue l'invention du mors de brides. « La race séquanaise, dit Lucain, excelle à manier le frein du cheval qui tournoie. »

Optima gens flexis in gyrum Sequana frenis.

Longtemps avant l'ère chrétienne, on avait vu les Séquanais, sous Bellovèse et sous Brennus, soutenir, à la tête des armées, leur réputation d'excellents cavaliers. Quand César vint les combattre, il les trouva aussi habiles dans cet art. Sur leurs médailles, on voyait figurer un cheval qui galope. Aussi, dans cette nation comme chez les autres Gaulois, les chevaliers occupaient le premier rang après les druides (2).

Au moment où César vint envahir la Séquanie, le luxe s'y était déjà introduit dans les mœurs. Les bains de Luxeuil paraissent avoir été fréquentés dès les temps

(1) Pline, liv. XIV, c. 3. — Martial, liv. XIV, Ep. 107.
(2) César, liv. VI, c. 13.

celtiques, et, s'il faut en croire une inscription dont l'authenticité, il est vrai, est vivement contestée, le proconsul envoya son lieutenant Labienus présider à leur réparation. L'amour des plaisirs régnait dans la cité de Besançon, et le commerce y apportait tout ce qui peut amollir les courages, *quæ ad effeminandos animos important* (1).

Aussi, malgré quelques généreux efforts pour revendiquer l'antique liberté, les Séquanais se façonnèrent bientôt pour la servitude. Afin de leur faire oublier plus facilement leur première indépendance, les Romains leur apportèrent l'industrie et les inventions de l'Italie et de la Grèce. La liberté y perdit; mais les arts de luxe y gagnèrent. Je ne prétends pas que ce fut un bien : au contraire. Mais les peuples d'alors, dit Tacite, appelaient civilisation ce qui n'était que le complément de leur esclavage : *Id apud imperitos humanitas vocabatur, cùm pars servitutis esset* (2).

C'est à dater de cette époque, c'est-à-dire pendant une période de plus de deux siècles, que furent élevées ces constructions dont les ruines, ou au moins les souvenirs, se retrouvent partout en Franche-Comté. Les thermes de Luxeuil furent restaurés. Selon le témoignage de l'historien Jonas (3), l'art païen y multiplia les statues des dieux jusque dans la profondeur des bois voisins, et Drusus y bâtit un château l'an 745 de Rome.

(1) César, liv. I,
(2) *Vita Agricol.*, c. 21.
(3) *Vita s. Columb.*, 17.

Besançon eut son forum, son capitole, ses arènes, ses temples dont l'empereur Julien louait la magnificence. On y éleva un gymnase où le professeur Titianus (1) enseignait l'art oratoire à la jeunesse gallo-romaine, et faisait déjà, selon la méthode des rhéteurs de ce temps, ce qu'on a renouvelé de nos jours sous le nom de lectures ou conférences publiques.

Cette époque vit aussi construire le canal d'Arcier, le pont et l'arc de triomphe de Besançon, l'amphithéâtre de Mandeure, et ces innombrables villas où les mosaïstes nous ont laissé des modèles si curieux de leur art. Des canaux distribuaient l'eau dans les villes et dans les maisons, pour les bains publics et pour l'usage des citoyens.

En Séquanie, les Romains bâtissaient, comme partout, avec autant de solidité que de magnificence. A la base de leurs édifices on a retrouvé de nos jours des couches indestructibles de béton, quelquefois d'un pied d'épaisseur. Les murs de leurs salles de bains étaient revêtus de marbres de diverses couleurs, et le pavé, formé de mosaïques figurant des dieux et des déesses, des fleurs, des animaux ou des emblèmes. L'eau s'écoulait par des canaux enduits de ciment, ou par des tuyaux de plomb ou de terre cuite.

La tuile romaine remplaça le chaume des cabanes celtiques; les tumulus se transformèrent en tombeaux de pierre ou de marbre, chargés d'inscriptions; les poteries grossières des premiers âges firent place à ces

(1) *Vesuntio*, pars I.

vases élégants de terre ou d'airain, dont nos musées conservent des modèles. Sur ces poteries étaient représentés quelquefois des détails qui rappellent les usages de nos pères. C'étaient des groupes de chasseurs, des esclaves faisant l'éducation d'animaux domestiques, des lapins jouant sous le feuillage.

La multitude des statues découvertes dans notre province, et dont un grand nombre sont de bon style, fait supposer qu'il y avait en Séquanie des artistes habiles. Nous ne connaissons le nom d'aucun d'eux. Quelques ouvriers cependant, tels que les fabricants de tuiles ou de poterie, ont mis leurs noms sur leurs ouvrages. On cite ceux de Bulbus, de Junius, de Bassico, etc.

Les *trusatiles* ou meules de moulins à bras, qu'on a recueillies à Besançon et ailleurs, nous indiquent de quelle manière on fabriquait encore la farine sous la domination romaine, quoique déjà, sous l'empereur Auguste, on connût en Italie les moulins à eau.

Des inscriptions, déchiffrées à Besançon et à Mandeure, nous fournissent quelques notions bien incomplètes sur l'exercice de l'art médical en Séquanie. Parmi les antiquités recueillies sur notre sol, on cite plusieurs instruments de chirurgie. Nous savons le nom d'un pharmacien appelé Sabinianus, qui vendait une drogue nommée *diacherale*, composée, dit-on, de la cendre brûlée du hérisson mêlée avec du miel. Pour empêcher la contrefaçon, il mettait sur cette drogue l'empreinte d'un cachet qu'on a retrouvé à Besançon. A Mandeure, un oculiste, nommé Caius Sulpitius Hypnus, employait, pour guérir les yeux malades, quatre collyres différents

dont nous avons les noms, mais dont il est difficile d'indiquer la composition.

C'est dans les sépultures antiques, si nombreuses dans notre pays, qu'il faut surtout rechercher les traces de la vie de nos ancêtres. Quelques tombeaux étaient ornés de peintures à fresque. Les nombreux objets que renfermaient ces asiles de la mort nous donnent une idée du luxe de cette époque et des arts d'agrément qu'on y pratiquait. A côté des attributs du deuil, des urnes cinéraires, des fioles, des lacrymatoires, on a trouvé des coupes en argent doré, des lampes d'airain, des plaques de fer damasquinées d'argent, des feuilles d'or plaquées sur cuivre et relevées de filigranes, des fibules, des anneaux de chevaliers en or et en argent, des pierres précieuses revêtues d'un cercle d'or, des pendants d'oreilles en forme de serpent qui se mord la queue, des épingles d'or, des styles et des anneaux à cachet, etc. Outre ces parures de luxe, on y rencontrait aussi les objets d'un usage plus commun : des urnes, des aiguières, des amphores et d'autres ustensiles de ménage, ainsi que des clefs, des serrures et des cadenas en fer et en bronze (1).

Rien ne prouve que tous ces objets aient été fabriqués en Séquanie; mais rien, non plus, n'indique le contraire. Il est probable que la province avait ses ouvriers et ses artistes, indigènes ou étrangers, pour suffire à toutes les exigences de la vie.

(1) Voir *Documents inédits*, tom. I, Dissertation du P. PRUDENT, sur les *Antiquités romaines en Franche-Comté*; et M. Ed. CLERC, *La Franche-Comté à l'époque romaine*.

Du reste, les communications et le commerce étaient devenus faciles. Des routes nombreuses sillonnaient la Séquanie. « Aujourd'hui, disaient alors les Romains, la Gaule soumise cultive ses vastes campagnes. Le Rhône, la Loire, la Saône et le Rhin sont couverts de nos bateaux. » L'agriculture florissait à l'ombre de la paix. Mandeure et Port-Abucin étaient devenus le centre d'un grand mouvement commercial. La multitude des pièces de monnaie qu'on a retrouvées sur le sol de la Séquanie prouve combien le commerce y était alors prospère. Les Romains s'efforçaient de multiplier l'activité industrielle chez nos pères, pour leur faire oublier la servitude. On cite, parmi les manufactures de ce temps, celles de Villars et d'Isernore (1). Il est probable qu'il y en avait d'autres encore.

Le vieux type séquanais semblait s'effacer de plus en plus. La toge et le manteau furent substitués, dans les villes, au vêtement celtique, qui consistait dans la saie, les braies et la tunique. Toutefois ces derniers restes du costume gaulois furent longtemps encore en usage chez les habitants des campagnes, tandis que dans les cités, des ouvriers habiles fabriquaient certains vêtements dont la commodité était célèbre jusqu'à Rome. C'est ce qu'atteste le poète Martial, en envoyant à un ami un de ces manteaux appelés *endromis*, dont se servaient les anciens après les exercices gymnastiques. « Je vous envoie, lui dit-il, une endromide, vêtement étranger fort épais, tissu par une ouvrière de la Séquanie, et qui, tout bar-

(1) D. Grappin, *Recherches sur les monnaies*, p. 3.

bare qu'il est, porte un nom lacédémonien. C'est un présent de peu d'apparence, mais qui n'est point à dédaigner par ce temps glacial de décembre..... Cet habit empêchera le froid pénétrant de s'insinuer dans vos membres humides, et vous rendra moins à craindre les averses de l'impétueuse Iris. Avec lui, en un mot, vous braverez le vent et la pluie; vous ne seriez pas mieux abrité sous un manteau de pourpre tyrienne (1). »

On le voit, la civilisation romaine avait jeté un vif éclat dans notre province. Mais cette civilisation toute matérielle avait surtout profité aux patriciens et aux grands propriétaires. Pour eux les amphithéâtres, les palais somptueux des villes, les splendides villas répandues dans les campagnes, où s'étalaient l'or, le marbre et le porphyre; pour eux les riches ornements dont nous recueillons maintenant les débris : « Le peuple, dans les champs surtout, dit un de nos historiens, n'était compté pour rien; ces populations rustiques, c'étaient des esclaves, et leurs maisons, des chaumières (2). »

Au troisième siècle, cette gloire de la puissance romaine commence à décliner, pour s'éclipser bientôt. Les douze ou quinze villes séquanaises (3) bâties ou restaurées par les maîtres du monde, sont dévastées par les incursions des Barbares. La cité de Besançon elle-même ne résiste pas à leurs attaques, et quand l'empereur Julien

(1) Martial, liv. IV, *Ep.*, 19.

(2) *La Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 4.

(3) Besançon, Isernore, Raurica, Amagétobrie, Vindisch, Yverdun, Dittatium, Mandeure, Avenche, Equestris, Segobodium, Luxeuil, Port-Abucin, Corre, Lédo, la ville d'Antre, Grozon, Ruffey, etc.

la visite au IVe siècle, il écrit que ce n'est plus qu'une petite ville détruite, dont les ruines attestent la magnificence passée (1).

Au milieu de ces troubles qui faisaient de la Séquanie un perpétuel champ de bataille, le commerce et l'industrie tombèrent en décadence, et les terres cultivées redevinrent des friches. Mais, tandis que la vieille société s'écroulait, une société nouvelle, dont les commencements étaient à peine visibles, la société chrétienne se formait déjà dans les murs de Besançon. Quoiqu'elle s'occupât avant tout de purifier les mœurs et de sanctifier les âmes, elle ne devait pas rester sans influence sur la destinée des arts. Ces ruines que la barbarie entassait, en renversant les monuments romains, le christianisme allait les recueillir pour en bâtir des temples au vrai Dieu. Ces champs, que les invasions avaient rendus stériles, la religion allait les féconder de nouveau par ses institutions monastiques.

A Besançon, comme à Rome, nous voyons la religion chrétienne recruter ses premiers disciples surtout parmi les gens de métier, les ouvriers et les marchands. Pour en empêcher la propagation, le gouverneur de la province voulut même interdire à ceux qui embrassaient la foi d'exercer leur industrie. C'est ce que nous apprend la chronique de nos archevêques. Il était défendu, dit-elle, à tout chrétien d'exercer son art ou de faire le commerce (2). Aussi, pendant cette période qu'on ap-

(1) Lettre de Julien de l'an 360.

(2) Nulli christiano licebat suam artem exercere aut aliquod negotium agere. (*Vesuntio*, pars II, p. 31.)

pelle *l'ère des martyrs*, nos premiers apôtres eurent leurs catacombes comme les chrétiens de Rome. On connaît la crypte des saints Ferréol et Ferjeux, celle de saint Lin, et celle de saint Maximin placée au milieu des ruines mêmes du Forum séquanais.

Les premiers monuments que l'art chrétien éleva dans notre province datent du IVe siècle. A l'avénement de Constantin, la persécution fit place à un gouvernement protecteur. L'édit que ce prince publia en 313 portait ces mots : « Nous voulons que quiconque désirera suivre la religion des chrétiens puisse le faire en toute liberté, purement et simplement. » Dès lors les oratoires chrétiens de la Séquanie se transformèrent en temples publics. Besançon vit construire, pendant ce siècle, l'église de saint Pierre dans le faubourg de la cité, celle de saint Jean-Baptiste, bâtie avec les débris du Forum, l'église cathédrale pour laquelle l'impératrice Hélène envoya des ornements et des marbres précieux d'Italie, celle de saint Etienne sur le mont Cœlius, celle de saint Maurice en l'honneur des martyrs d'Agaune, enfin celle de saint Laurent, bâtie sur les bords de la forêt qui couvrait encore la rive droite du Doubs.

Ainsi, l'architecture et tous les arts qui en dépendent renaissaient peu à peu sous l'influence chrétienne. Les ouvriers, à qui le paganisme avait naguère interdit l'exercice de leur profession, purent travailler à bâtir des temples au vrai Dieu, grâce à la liberté de conscience reconnue par Constantin. Ces monuments, sans doute, n'avaient ni la richesse, ni l'élégance des siècles passés, car l'esthétique chrétienne n'avait pas encore ses for-

mules précises. C'était une époque de transformation dans le monde matériel aussi bien que dans le monde moral.

L'art païen essayait pourtant de se relever, grâce aux encouragements de l'empereur Julien. Ce prince philosophe vint deux fois à Besançon. Il s'inquiéta à la vue des progrès qu'y faisait la religion chrétienne ; il y regretta la ruine des temples superbes des dieux ; il y invoqua Jupiter, Apollon, Minerve, toutes les divinités de l'Olympe. Peine perdue ! Le paganisme était impuissant. Les Barbares arrivaient par toutes les frontières, et les arts allaient encore périr, l'industrie allait être étouffée une seconde fois. Mais on les vit se relever au v^e siècle, au moment même où la puissance romaine expirait en Séquanie pour faire place à la domination des Burgundes.

Le premier de tous les arts que nous voyons renaître dans notre pays, au commencement du v^e siècle, c'est l'agriculture. Ce spectacle nous est offert par les colonies monastiques de Condat (aujourd'hui Saint-Claude), qui vont au loin défricher les profondeurs abruptes du Jura. L'histoire de cette abbaye est un des monuments les plus curieux de ce temps. Elle nous la montre comme une grande exploitation agricole et industrielle, où nous trouvons l'établissement religieux de Condat formant des détails intéressants sur l'économie domestique à cette époque. En voici les traits les plus saillants (1).

(1) J'ai cité ailleurs tous les textes d'où ces détails sont tirés. (Voir la *Vie des saints de Franche-Comté*, tom. III, *SS. abbés et moines de Condat.*

Le fondateur de Condat, saint Romain, était né dans la ville celtique d'Isernore. C'est en 425 qu'il se retira sur les bords incultes et inhabités de la Bienne. Il y portait des semences et des instruments d'horticulture. Son frère et quelques jeunes gens dévoués vinrent bientôt le rejoindre, et en peu de temps cette colonie monastique, la première qui ait été formée en Séquanie, compta plusieurs centaines de religieux. Armés de la hache et de la pioche, ils abattirent les forêts vierges du Mont-Joux. Leur premier soin fut de se bâtir une vaste maison de bois, où chacun avait sa cellule particulière. Tous ces logements isolés, unis par une charpente commune, formaient un ensemble pittoresque. Les planches en étaient rabotées et unies avec soin; car, dès l'origine, les religieux de Condat cultivèrent cet art de travailler le bois qui fait encore aujourd'hui la prospérité de Saint-Claude.

Pour conduire les eaux nécessaires à leur habitation, ils se servaient de sapins percés dans leur longueur, et ce genre d'aqueduc n'a pas cessé, jusqu'à ce jour, d'être usité dans nos montagnes.

Leurs premiers instruments de travail furent le sarcloir et la hache. Peu de temps après ils y ajoutèrent tous les autres agrès de culture, quand ils eurent formé des prairies, planté des vignes et préparé des terres pour la récolte du froment.

Leur vêtement ordinaire était la saie gauloise et la coule ou scapulaire de laine, avec un capuchon qui leur servait de coiffure. Quelques-uns étaient vêtus de fourrures grossières, ou de tuniques faites de peaux d'ani-

maux cousues ensemble. Plusieurs portaient une caracalle, longue robe en usage chez les Gaulois. Un manteau blanc, avec agrafe de cuivre, paraît avoir été le vêtement distinctif de l'abbé et de quelques religieux. Leur chaussure ordinaire était les socques de bois ou sabots. L'historien de Condat mentionne encore les sandales, qu'on portait aux jours de fête et dans les circonstances solennelles, les caliges gauloises garnies de clous, et une sorte de bottines appelées *ocrées*, qu'on attachait aux jambes avec des bandelettes.

Tous ces vêtements étaient fabriqués au monastère par les religieux. Les uns filaient la laine, d'autres tissaient, tricotaient ou travaillaient à l'aiguille. Il y eut même à Condat, dès le v^e^ siècle, une école professionnelle où l'on enseignait les arts mécaniques. On y apprenait à façonner et à tourner le buis, et à faire des meubles aussi utiles qu'élégants. Le moine Viventiole devint très-habile dans cet art. Il envoya à son ami Avitus, évêque de Vienne, un fauteuil qu'il avait fabriqué de ses mains. Avitus en remercia Viventiole par une lettre conçue en ces termes : « Quelles dignes actions de grâces pourrais-je vous rendre pour ce présent que vous m'avez envoyé? lorsque vous dites que de telles choses peuvent venir de la solitude, vous attirez, par l'élégance de cet ouvrage, les désirs des hommes vers le lieu de votre habitation. Et certes, bien qu'il ait été trouvé désert, ce lieu ne peut manquer, par votre sollicitude, votre discipline et votre savoir, de devenir un paradis. Aussi, je vous souhaite une chaire épiscopale, en retour du siége que vous m'avez envoyé. » Le

vœu d'Avitus fut exaucé, et Viventiole, l'habile tourneur de Condat, devint évêque de Lyon.

C'est à l'agriculture surtout que s'appliquaient les moines du Jura. Ils avaient à lutter contre l'ingratitude du sol et contre les ravages des torrents qui entraînaient quelquefois les rochers et les arbres. Par leurs travaux, cette nature sauvage se transforma peu à peu. Les défrichements adoucirent la température en ouvrant des passages à l'air, à la lumière et à la chaleur. La vallée de la Bienne fut fertilisée sur une étendue de deux lieues, jusqu'à l'endroit appelé Lauconne (aujourd'hui Saint-Lupicin). Une vaste forêt fut abattue et les moines y firent de belles prairies, des vignes fécondes et des champs où ils recueillirent d'abondantes moissons.

On voit, par les récits contemporains, que la Séquanie était alors agitée par les incursions des Barbares. Les habitants des campagnes cherchaient un asile dans les profondeurs du Jura. Ils arrivaient à Condat avec leurs troupeaux et leurs instruments de travail. On y accueillait, dit l'historien, *cette multitude de convertis*, et l'on employait leurs bras à féconder une immense étendue de sol jusqu'alors stérile.

Rien ne limitait encore les propriétés des moines de Condat; car les monts Jura étaient alors sans maîtres. Ils n'appartenaient à aucun seigneur et étaient, dit la chronique de Saint-Claude, hors des limites de tout royaume,

Et extra cunctos limites cujuscumque regni esse.

Les possesseurs de ce sol furent donc ceux qui entreprirent de le défricher, et ce droit du premier occupant

y fut même en vigueur jusqu'au XIIe siècle, comme on le voit par une charte d'Humbert III, sire de Salins (1). Grâce à ce droit primitif, les moines de Condat étendirent au loin leur culture.

Ce fut un immense bienfait pour ces montagnes désertes et stériles. Plusieurs colonies, sous la conduite des religieux Aubert, Didier, Poncius, Hymetière, etc., allèrent s'établir dans les parties inhabitées du Jura, dans les vallées du Grandvaux et de Bonlieu, sur les bords de la Valouse et jusque sur les rives du lac de Joux. « On vit les moines, dit l'historien contemporain, semblables à des essaims d'abeilles, se répandre de tous côtés, et remplir de monastères et d'églises, non-seulement les lieux les plus secrets de la Séquanie, mais encore beaucoup de terres éloignées et séparées par de grandes distances (2). »

Pour fonder ces nouveaux établissements, ils élevaient d'abord une métairie qui prenait le nom de *manse;* ils y plaçaient des religieux pour cultiver une certaine quantité de terres sous la dépendance de Condat. Peu à peu les colons se réunissaient autour de ce centre agricole, et c'est ainsi que se formèrent la plupart des villages de cette contrée. Au VIIIe siècle on en comptait déjà plus de trente qui devaient leur origine à ces colonies monastiques.

C'était toujours à Condat que l'activité agricole et industrielle se déployait avec le plus d'ardeur. Dès le

(1) *Hist. des sires de Salins*, t. I, preuves p. 36.
(2) *Vita S. Romani*, n° 5.

commencement du v^e siècle, les moines avaient établi un moulin à eau sur le cours de la Bienne. C'est le premier moulin de ce genre mentionné dans l'histoire de notre province. Il était placé sous la direction d'un religieux, nommé Sabinien, qui le faisait mouvoir le jour et la nuit. Un batardeau servait à conduire les eaux de la rivière sur les roues. Quand ces eaux étaient basses, on élevait le niveau du courant en resserrant son lit au moyen de deux rangs de pieux, entrelacés de branches d'osier, de saules et de paille. Les moines de Condat faisaient ainsi, à peu près comme on les fait encore aujourd'hui, les endiguements nécessaires pour utiliser les cours d'eau de la vallée.

Dès le vi^e siècle, on voyait à Condat tous les genres d'occupations utiles à un grand établissement. Ainsi, l'historien mentionne l'hôtelier chargé de recevoir les voyageurs et les étrangers dans le *xenodochium;* l'économe, qui veillait sur les récoltes, faisait battre le blé et le recueillait dans les greniers; les boulangers, qui faisaient cuire pour les frères des tourteaux épais de farine d'orge, *crassior tortula.* On avait établi sur la Bienne un bac pour conduire les passagers d'un bord de la rivière à l'autre.

Quelques moines étaient occupés à tresser des cordages. Le plus grand nombre étaient laboureurs, pasteurs ou vignerons. Ils élevaient des troupeaux de moutons dont la laine leur fournissait le vêtement, et dont la peau leur servait de lit pour reposer. La règle indiquait dans quel esprit ils devaient se livrer aux occupations agricoles. « Que le laboureur, disait-elle, chante

l'*Alleluia* en dirigeant sa charrue, que le moissonneur répète les Psaumes de David en essuyant la sueur de son front, et tandis que le vigneron émonde le cep recourbé, qu'il fasse entendre les hymnes du Roi-Prophète. »

Le travail ennoblissait tous les membres de la communauté. La règle portait que tous les hommes de condition servile, qui entraient au monastère, devenaient libres en devenant moines.

Les religieux de Condat élevaient des abeilles dont ils mêlaient le miel avec l'eau pour le soulagement des malades. On voit aussi que, du temps de saint Oyand, ils exerçaient l'art de guérir ; c'était une sorte de médecine surnaturelle, où la prière venait toujours se joindre à la thérapeutique. Des multitudes de malades venaient à Condat chercher quelque adoucissement à leurs maux. On leur donnait asile pendant deux ou trois jours, et l'huile bénite était toujours au nombre des remèdes qu'on leur procurait. Ils l'emportaient avec confiance, et, la foi aidant, dit l'historien de Condat, ils recouvraient la santé : *cooperante fide, porrigebant medicinam.*

Le proviseur du monastère était chargé de procurer tout ce qui était nécessaire à l'entretien et au travail des frères. Au nord de Condat s'étendait une région qu'on appelait le pays des Hériens ; région féconde en eaux salées qu'on exploitait déjà à Salins, à Grozon, à Montmorot et à Lons-le-Saunier. C'est là que les religieux de Condat allaient chercher le sel nécessaire à leur communauté. Mais, dans le courant du cinquième siècle,

cette contrée industrielle fut envahie par les Allemands, et les moines du Jura furent obligés d'aller chercher le sel jusqu'en Italie, sur les bords de la mer de Toscane.

Au milieu de ces occupations si variées, on ne négligeait pas l'étude des lettres à Condat. L'école de ce monastère, bien antérieure à celle de Luxeuil, était célèbre dans toutes les Gaules. Saint Oyand y brillait par ses connaissances dans la littérature grecque et latine. Il n'entre pas dans mon sujet de parler de cette école. Mais un art qui s'y rattache par quelque côté, c'est la transcription des manuscrits précieux dont les moines de Condat enrichirent leur bibliothèque. Malgré le ravage des temps, on en conservait encore, il y a deux cents ans, plusieurs qui remontaient à l'époque dont nous faisons l'histoire. C'est là que le P. Chifflet découvrit le manuscrit original de saint Eucher, évêque de Lyon, qui avait près de onze cents ans d'existence (1).

Au cinquième siècle, la Séquanie fut occupée par les Bourguignons, dont Sidoine-Apollinaire nous a laissé le portrait peu flatteur. Sous la domination de ce peuple barbare, les sciences, les lettres, les arts et l'industrie éprouvèrent encore un moment d'arrêt. Mais l'énergie de la race séquanaise devait les empêcher de périr.

(1) Dom Martène, *Voyage littéraire.*

# PIÈCES DE VERS

PAR M. VIANCIN

---

## LES POÈTES S'EN VONT

**A mes très-chers Confrères de l'Académie.**

Les Poëtes s'en vont de même que les Dieux.
Naguère on en comptait certain nombre en ces lieux;
Que sont-ils devenus? — O mort! toujours trop vite
Tu nous ravis les cœurs et les esprits d'élite;
Dans nos jours solennels en vain nous regardons
Où sont les successeurs de ceux que nous perdons.

Qui nous rendra, Messieurs, du fécond Trémolières
Les vers toujours si pleins de grâces familières,
Du pompeux Dusillet les récits attachants
Et de son digne fils les purs et nobles chants,
D'Auguste Demesmay les heureuses légendes
Et des deux Saint-Juan les aimables offrandes,
Et celles de Laumier dont les beaux sentiments
L'ont si bien inspiré, qu'à ses derniers moments,
Il voulut décorer son urne funéraire
D'un nom dont la mémoire à nos cœurs est si chère?
A peine est-il fermé le tombeau du Nestor,
De tous nos écrivains vénérable Mentor,
Poëte aussi, dont l'âme ardente et fraternelle
A suivi tant d'amis dans la nuit éternelle.

Hors de nos murs forcés de diriger leurs pas,
D'autres nous ont quittés, sans subir le trépas :
Du brillant Desserteaux la voix n'est pas éteinte,
Mais elle ne doit plus vibrer dans cette enceinte;
Marmier, depuis longtemps loin de nous retenu,
Echappe à notre espoir et n'est pas revenu,

Pour nous dédommager de ses longues absences,
En séduisant lecteur, enrichir nos séances.
Sans vivre loin de nous, il en est tel pourtant
Qui se tient écarté du siége qui l'attend,
Soit qu'il ait à remplir un plus haut ministère,
Soit qu'il cède au besoin d'un repos salutaire :
Beuque, devenu sourd à tous les bruits mondains,
Bien que pour nos travaux il n'ait aucuns dédains,
Contemplateur du Dieu qui l'a créé poëte,
Infirme et languissant, reste dans sa retraite.
Nos chantres bien-aimés s'en vont de toutes parts;
Notre ciel s'assombrit de leurs fréquents départs,
Et de tous ces élus aux accents poétiques
Tout conspire à priver nos âmes sympathiques.

Comment les remplacer dans nos rangs éclaircis?
Avons-nous seulement sur des choix indécis
A prononcer bientôt, pour combler tant de vides?
Qui sèmera des fleurs dans vos sillons arides?
Par vous de la science abondants sont les grains;
Nous aimons à les voir s'épandre de vos mains;
Mais il est bon qu'aussi dans le champ littéraire
Poussent quelques blucts toujours certains de plaire.
Il ne m'est pas donné d'y suffire : — un vieillard
A son soleil couchant s'aperçoit qu'il est tard;
Trouvez qui le seconde au bout de sa carrière,
Avant que de ses jours s'éteigne la lumière.

On n'est pas mort chez nous au goût des vers heureux;
Plus d'un talent caché peut sourire à vos vœux;
A de nouveaux concerts destinez la jeunesse,
Et même, s'il le faut, quelque verte vieillesse;
De vos soins attentifs les fruits sont assurés
Par le divin conseil : cherchez, vous trouverez.
Reformez un faisceau de ces lyres amies
Dont vous encouragez si bien les harmonies;
Variez les plaisirs des hôtes empressés
De répondre aux appels que vous leur adressez;
Préparez-leur des sons qui leur flattent l'oreille;
A des accords aimés plus d'un écho s'éveille :

Qui sait si dans les rangs de vos chers auditeurs
Ne vous sont pas promis de futurs enchanteurs?
Après de longs regrets viennent les espérances.

Mais aussi, tôt ou tard, suivent les défaillances.
Ce n'est qu'au sein de Dieu que sont les immortels;
Ici-bas point de luths aux rhythmes éternels;
Le souffle des hivers brise le plus sonore;
Des talents éprouvés que votre choix honore
On en voit s'arrêter au milieu du chemin;
Tel qui chante aujourd'hui peut n'être plus demain.
Ceux qui dans l'avenir embelliront vos fêtes
A leur tour vers la tombe inclineront leurs têtes,
Et feront dire encore aux jours de leurs adieux :
Les Poëtes s'en vont de même que les Dieux.

---

## LA SCIE MÉCANIQUE (1)

Au bord d'un courant d'eau propice à l'industrie
Qui n'a vu se mouvoir l'infatigable scie,
Quand, de jour ou de nuit, ce terrible instrument
Sur le bois le plus dur agit si puissamment?
Dans toute sa hauteur la machine est dressée :
Vient un chêne abattu dont la tige est poussée
Irrésistiblement contre elle... et jusqu'au cœur
Subit, en gémissant, la dent d'un fer vainqueur.
L'arbre en est déchiré de la tête aux racines.
A peine a-t-on fini d'écarter ses ruines,
Qu'un autre lui succède, et de même forcé
D'arriver au tranchant dont il est menacé,
En reçoit aussitôt d'implacables morsures
Et ne peut qu'à son tour gémir de ses blessures.

(1) Comparaison tirée de la première partie du roman épistolaire intitulé : *Flamen*, publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, nº des 15 mars et 1er avril 1865 et signé P. Albane.

Ainsi l'homme, abattu sous le fardeau des ans,
Est tristement conduit aux maux les plus cuisants,
Et contraint d'en subir les mortelles atteintes,
Martyr d'une puissance, insensible à ses plaintes,
N'a plus qu'à se résoudre au vouloir souverain
Qui pour jamais préside au sort du genre humain.

---

## LE PHILOSOPHE ET LA CITERNE

« Un astrologue un jour se laissa choir
» Au fond d'un puits; — on lui dit: pauvre bête!
» Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
» Penses-tu lire au-dessus de ta tête? »
De ce bref apologue on sait quel est l'auteur;
J'en veux être aujourd'hui le faible imitateur.

Cheminant un soir sans lanterne,
Un sceptique rêveur, dupe de son cerveau,
Vint à tomber au fond d'une citerne
Qui par bonheur était sans eau.
D'abord il s'étonna dans sa mésaventure
Du peu de mal qu'il s'était fait;
Puis l'accident se trouva de nature
A produire sur lui le plus heureux effet.
« A la fin, se dit-il, cette fosse profonde
» Me découvre la vérité :
» Je ne trouvais qu'erreur, obscurité,
» Vagues aspects dans les sentiers du monde,
» Et maintenant vers la blanche clarté
» Qui sur mon front domine ce lieu sombre,
» Je suis sûr, en levant les yeux,
» Bien qu'encore environné d'ombre,
» Que la lumière vient des cieux. »

## LA PIERRE A DÉTACHER

Certain bourgeois avait dans son ménage
Un des chimiques instruments
Dont quelquefois on fait usage
Pour nettoyer les vêtements.
« A quoi peut te servir cette espèce de pierre,
» Qui me paraît fort singulière? »
S'avisa de lui dire un jour
Un ami fourvoyé qu'un déplorable amour
Tenait plié dans sa fleur de jeunesse
Sous le joug flétrissant d'une vile maîtresse.
— « Mon cher, lui répondit le soigneux possesseur
Du procédé réparateur,
» Ceci m'est souvent très-utile
» Et j'en sais faire emploi d'une main fort habile :
» C'est une pierre à détacher.
— » A détacher, dis-tu? mais c'est une merveille,
» Reprit l'amant captif; il me faut la pareille
» Allons bien vite ensemble la chercher.
» Peut-être à la fin saura-t-elle,
» Et je bénirai son secours,
» Me détacher d'une femelle
» Qui me fait damner tous les jours.
— » Tu te méprends, aveugle dupe,
Répliqua l'autre franchement :
» Si l'on devient fort vite esclave d'une jupe,
» On ne s'en défait pas aussi facilement.
» Heureux enfin qui s'en détache;
» Mais parvenir à s'en débarrasser
» N'est pas toujours se décrasser :
» Il est des liaisons qui laissent une tache
» Qu'on ne peut jamais effacer. »

---

## UN INCOMPRÉHENSIBLE DÉFAUT DE MÉMOIRE

Un paysan d'un tout petit village (1),
Voulant deux fois tâter du mariage,
Franchit un jour le seuil municipal,
Pour préparer un lien conjugal,
Accompagné d'une fille un peu mure,
Qui faisait voir assez sur sa figure,
Pourtant coiffée avec certains apprêts,
Qu'elle avait bien quarante ans à peu près.

C'était alors à la vieille Mairie,
Où nous siégeons, que la double partie
Devait donner tous les renseignements
Essentiels pour ses engagements.
Si, dans l'espoir de meilleure fortune,
Il put dès lors s'ériger en commune,
Le lieu natal du futur, — vieux barbon, —
Appartenait encore à Besançon.

Le campagnard, d'un air gauche et stupide,
Mais dans le fond plus rusé que timide,
Se présentait au bureau compétent,
Sans dire un mot de son but important.
« — Que voulez-vous? lui dit à son approche
» Le greffier chef, préposé sans reproche
» Au mouvement de notre état civil.
» — Nous marier, Monsieur, répondit-il.
» — Fort bien. — Voici nos extraits de naissance.
» — C'est pour le mieux. Ecrivons... je commence.
» Répondez-moi d'abord, futur époux:
» Voilà vos noms... Jean Liza... dites-nous
» Si vous avez (c'est question d'usage)
» Précédemment contracté mariage.

(1) La Vèze, qui faisait alors partie de la commune de Besançon. Quant aux noms des personnages qui figurent dans cette narration, du reste parfaitement conforme à la vérité, ils sont imaginaires, et l'auteur pense qu'il est fort inutile d'en donner la raison.

» — J'allais le dire... Oui, je suis veuf. — De qui ?
» Il faut les noms de votre femme ici...
» Veuf de?... Parlez. » Lors se grattant l'oreille,
Le paysan qui montrait à merveille
Un ridicule et honteux embarras,
Dit : — « Par ma foi, je ne m'en souviens pas. »
» — Quoi ! s'écria, la face rechignée
» Et d'un ton sec, la future indignée,
» Ne plus savoir de sa femme le nom !
» Oh ! c'est vraiment un oubli sans pardon.
» — Que voulez-vous ? continua notre homme,
» Vous savez bien chez nous comment on nomme
» La ménagère assez communément :
» Je l'appelais *femme* tout simplement,
» Tant et si bien que je ne pourrais même
» Dire aujourd'hui son seul nom de baptême.
» — Voyons, reprit le complaisant greffier,
» Moi, j'ai l'espoir de tout vérifier.
» Depuis quel temps dure votre veuvage ?
» Il faut qu'il soit déjà d'un certain âge.
» — Assurément, Monsieur,... je devins veuf
» Du même jour que je perdis un bœuf
» Payé fort cher à la dernière foire.
» — Passons, passons sur ce vain accessoire;
» Au fait. — C'est vrai, Monsieur, je vous entends :
» Au fait... je suis... veuf... depuis quelque temps.
» — Quel temps enfin ? — A peu près six semaines.
» — Diable ! Pas plus ? — C'est bien assez de peines.
» — Consolez-vous : le moment d'en sortir
» N'est pas fort loin, mais tâchons d'en finir.
» C'est bien chez vous qu'est morte votre femme ?
» — C'est bien chez moi. Dieu veuille avoir son âme !
» — Eh bien, voici le registre courant
» Qui nous promet un moyen rassurant
» De découvrir le nom qui vous échappe.
» Cherchons... tenez... déjà ceci me frappe :
» C'est le décès de Claudine Domet;
» N'était-ce pas ainsi que l'on nommait
» Votre défunte ?... — Oh ! quand ça pourrait être,

» Je n'y vois pas de quoi la reconnaître.
» — Il faut pourtant que vous reconnaissiez
» Que c'est bien là votre épouse... Voyez...
» Les déclarants ne l'ont pas méconnue;
» Voyez comment cette ligne est conçue :
» On a bien mis : Femme de Jean Liza.
» — Ah! pour le coup, oui... ce doit être ça.
» — A la bonne heure! Il est heureux, je pense,
» Que vous ayez conservé souvenance
» Du propre nom que vous portez, sans quoi
» A rester veuf vous eût contraint la loi. »

Par cet excès d'infidèle mémoire
Bien justement on fut tenté de croire
Que la future allait avec dépit
Articuler fièrement son dédit
Il n'en fut rien : presque deux fois majeure,
Elle évita d'être encore en demeure.
Le moindre ânon porte aisément son bat;
Mais vieille fille au poids du célibat
Longtemps regimbe et fait piteuse mine
D'être affublée en sainte Catherine.
De l'union que je viens de narrer
Il est permis, je pense, d'augurer
Que le mari de cette pauvre dame
Sans nom quelconque a dû l'appeler *femme!*
Cœurs féminins, restez plutôt tout neufs
Que d'épouser jamais de pareils veufs.

Maître Sardou qui sait dans ses ouvrages
Si bien grouper de plaisants personnages
Pourrait trouver sur le sol Franc-comtois
Plus d'un rival de ses *Bons villageois*.

---

## C'EST LE TON QUI FAIT LA MUSIQUE

### CHANSON

Air : *Je sors enfin de ma cellule.....*

A la chanson mon vers incline
J'en fais mon jeu le plus fréquent;
Mais, si je l'aime un peu lutine,
Je n'y veux rien de trop piquant.
Il ne faut pas que la critique
Ait des pointes de hérisson :
C'est le ton qui fait la musique,
Et c'est l'air qui fait la chanson.

Un débutant sur un théâtre,
Par son amour-propre enhardi,
De sa voix fausse est idolâtre
Et se croit sûr d'être applaudi.
Mais c'est vainement qu'il s'applique
A bien filer le moindre son :
C'est le ton qui fait la musique,
Et c'est l'air qui fait la chanson.

Meilleur du fond que par la forme,
De temps en temps, plus d'un curé
Peut s'étonner que l'on s'endorme
Au sermon qu'il a préparé;
C'est que la chaire évangélique
Demande aussi quelque façon :
C'est le ton qui fait la musique,
Et c'est l'air qui fait la chanson.

Plus qu'en d'autres temps la parole
A besoin de plaire aujourd'hui;
Il faut, sérieuse ou frivole,
Qu'elle n'engendre pas l'ennui.

Tempéré, léger, pathétique,
Tout discours a son diapason :
C'est le ton qui fait la musique,
Et c'est l'air qui fait la chanson.

Une dévote, à la voix tendre,
Au cœur sensible, à l'œil de feu,
Charme toujours qui peut l'entendre
Dans un hymne d'amour de Dieu.
Mais combien gagne son cantique
Sous les regards d'un beau garçon !
C'est le ton qui fait la musique,
Et c'est l'air qui fait la chanson.

La beauté dont on dit merveille
D'abord sait fuir un soupirant,
Puis lui faire la sourde oreille,
Puis gronder fort le déclarant.
Mais un accent tout sympathique
Accompagne une autre leçon :
C'est le ton qui fait la musique,
Et c'est l'air qui fait la chanson.

Telle maîtresse ou telle épouse,
Dans ses atours, très-fermement
Soutient qu'elle n'est point jalouse
Soit au mari, soit à l'amant.
Mais chaque fois qu'elle s'en pique,
Sa voix trahit plus d'un soupçon :
C'est le ton qui fait la musique,
Et c'est l'air qui fait la chanson.

Nulle chanson n'a son allure,
S'il n'est permis de la chanter;
A l'humble essai d'une lecture
Ici j'ai dû me limiter.
Respect au temple académique !
Mais qu'on redise à l'unisson :
C'est le ton qui fait la musique,
Et c'est l'air qui fait la chanson.

## PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

# MÉMOIRE

SUR

# LA VOIE ROMAINE DU RHIN A LYON

ENTRE LONS-LE-SAUNIER ET COLIGNY

La vue charmante dont j'ai joui, dès mon enfance, depuis le modeste héritage de mes aïeux, à Cousance, qui me rappelle des heures de faveur du ciel, m'a fait aimer et chercher à connaître les vieilles ruines, dont j'aperçois les restes depuis l'arbre séculaire sous lequel j'ai trouvé bien des fois de l'ombrage. C'était Châtel et son église dont la fondation paraît remonter, comme Saint-Etienne-de-Coldre, Saint-Remi-du-Mont, aux premiers siècles du christianisme : c'était Chevreaux, avec les débris de ses tours à la romaine sur lesquelles croissent l'absinthe, le lierre, la pariétaire, et dont l'origine daterait, suivant la tradition, du premier âge de la féodalité. Puis, quand le soleil couchant dorait de ses rayons la partie la plus éloignée du gracieux tableau que j'avais devant les yeux, je découvrais, entouré de pâles mélèzes et de marronniers touffus, le clocher à dou-

ble baie de l'église de Champagna dominant les plaines de la Bresse, et qui avait servi jadis de paroisse à la petite ville forte de Cuiseaux, conjointement avec l'église de Saint-Georges renfermée, quand elle existait *extra-muros*, dans l'enceinte d'un château entièrement détruit. Dans un horizon plus lointain, apparaissait faiblement une pointe aiguë de la tour ruinée de l'Aubespin qui, par sa position, semblait commander la ville de Saint-Amour, et de laquelle on pouvait communiquer, par des signaux, avec Jasseron et les autres forteresses de l'illustre maison de Coligny.

Entraîné par un goût particulier à cultiver ce genre d'étude, j'ai été à même de recueillir sur les localités qui se rapprochent de mon toit paternel et qui représentent, à certains égards, trois anciennes provinces de la France, des notions peu connues, dont une partie seulement a été publiée.

Les voies romaines de nos contrées et les antiquités qu'on y a recueillies entraient naturellement dans le cercle de ces études, tel est l'objet de cet essai; je vais donc essayer de présenter une faible esquisse, non-seulement des voies romaines de nos environs, mais encore des antiquités recueillies, à différentes époques, dans nos contrées.

Dès longtemps Cousance, nommée en l'an 640 (1), est regardée comme un lieu riche en souvenirs antiques. Un auteur, dont j'aimerai toujours à rappeler les travaux, a cru même en retrouver le nom dans celui de

(1) *Annuaire du Jura*, 1846, p. 575.

la ville des Calabres appelée *Cosentia, Cosenza,* de l'ancien Brutium (1), ce qui impliquerait l'idée que ce village aurait été peuplé, avant le moyen-âge, par des colons de la grande Grèce, de la péninsule italique.

Quoiqu'il en soit de cette origine, dès les premières années de notre siècle, et plus tard, des cultivateurs ont rencontré dans le sol de cette localité une prodigieuse quantité de squelettes renfermés uniformément et à divers étages entre de grandes dalles ; le même sol renfermait des débris de poterie, des tuileaux romains, des restes d'armures, et, si l'on s'en réfère à l'assertion de l'un de nos anciens habitants, les débris d'un autel en marbre (2).

L'on a retrouvé aussi tout près des ferrements de tout genre, des clés, des décombres d'habitations romaines, un denier d'argent de Faustine, un vase rempli de médailles romaines, et, dans le village de Cousance, une médaille de Commode.

Le lieu où l'on a rencontré ces objets est formé par trois coteaux couverts de vignes sur cinq à six hectares d'étendue.

Au mois de juillet 1865, les ouvriers d'un entrepreneur, en établissant le chemin de la gare de Cousance, ont rencontré, à environ dix-huit pouces du sol remué, plusieurs têtes de morts avec d'autres ossements humains. Ces corps étaient superposés ; et, fouillant encore plus bas, les ouvriers ont ramené à la surface du

(1) *Annuaire du Jura*, 1846, p. 575.

(2) Je possède cent cinquante médailles romaines trouvées dans ce bourg et dans ses environs.

terrain des tronçons de lance et des médailles de divers modules, dont plusieurs très-frustes (elles m'ont été communiquées). L'une porte à l'avers l'effigie d'Antonin, une autre celle de l'empereur Claude, bienfaiteur de Lyon, et on voit au revers l'un des monuments qu'il a fondés. Une troisième paraît avoir été frappée en l'honneur de l'une des victoires d'Auguste (*victoria Augusti*), et une quatrième en argent est de Septime-Sévère : un trophée de boucliers et des captifs paraissent faire allusion à quelque événement militaire du règne de cet empereur.

Déjà, en 1861, l'un de mes vignerons découvrit, au même lieu dit *en Marchant*, des restes de vieux murs, une sorte de bouton antique qui paraît avoir été doré, et une médaille à l'effigie de Constantin : au revers, au-dessus de la figure d'un temple, on lit le mot *Providentia* (1).

Bien antérieurement à ces dates, en 1829, le sol avait déjà restitué :

1° Un génie en bronze d'environ 20 centimètres de hauteur, les ailes éployées et dans un parfait état de conservation. Cet objet s'est perdu, mais je l'ai tenu bien des fois; on le prenait vulgairement pour un ange.

2° Le squelette d'un guerrier ayant à son côté une épée tellement corrodée par la rouille, que ce qui en

(1) En 1866, on a trouvé au même lieu une vingtaine de cadavres, des fers de chevaux, un grand peigne en bronze, des ossements de ruminants, une fibule de bronze, un anneau et beaucoup de médailles, dont deux de Constantin à fleur de coin, d'autres de Trajan, une Faustine et des Antonin, plus un tessère ou moitié de médaille de la colonie de Nismes.

restait tombait comme en efflorescence au contact de l'air.

Vingt tablettes de marbre de Carrare d'une assez grande dimension (1) ont été extraites d'un climat éloigné de deux kilomètres et demi au nord de Cousance. Ce lieu, appelé le *Château du Vivier* (2), est une ancienne villa romaine qui a successivement rendu à la lumière nombre de médailles en argent, en bronze, en potin, en billon ; l'une de ces médailles, que j'ai conservée longtemps, représentait le fondateur des thermes de Lutèce, Julien l'Apostat, à la figure casquée, à la chlamyde plissée, et tenant une javeline à la main. Là aussi, le propriétaire, explorateur très-zélé, quoique ce fût un paysan peu instruit, a trouvé, en divers temps, au lieu d'un trésor qu'il cherchait, des fers de mulets, des bracelets, des anneaux à chaton et des marbres précieux, tel que le vert antique, marbre égyptien perdu de nos jours et dont les curieux (j'ai été du nombre), rapportaient maints fragments des bains d'Aix, en Savoie.

Ces découvertes multipliées dans un même rayon, ces habitations romaines, ces ustensiles brisés, ces monnaies, ces débris de corps humains, me faisaient soupçonner une ligne de passage, une voie de premier ordre clairement indiquée entre Lons-le-Saunier et Cuiseaux, dans des monuments remontant à plusieurs siècles (3).

(1) J'ai souvenance de les avoir vues, vers 1816, chez mon grand-père, juge à Lons-le-Saunier, et mon oncle, qui lui succéda, se le rappelle.

(2) *Vivisco*, habitation près de la voie connue à Vevay, en Suisse.

(3) La cote 31, lettre B, de la nouvelle Chambre des comptes, aux

Je compris que ce devait être là l'une de ces routes militaires qui immortalisèrent le génie de Marcus Vispanius Agrippa, et que cette artère importante conduisait en Germanie, en Pannonie, chez les Cantabres, les innombrables troupes des maîtres du monde. Cette voie, après avoir subi des modifications graduelles, a été, dans le siècle dernier, au moyen de corvées de communautés parfois menées au travail dans un rayon très-éloigné de leurs villages, remplacée par la route actuelle qui est le grand chemin d'Allemagne.

Voici en quelle occasion j'étudiai la grande voie en question. M. Désiré Monnier, que l'on peut regarder avec juste raison comme le père de l'archéologie dans notre Jura, celui qui a su donner à la jeune génération (parmi laquelle je ne compte plus) le goût des études sérieuses en ce genre, me fit l'amitié de venir me voir. Nous visitâmes ensemble Châtel, son poisson emblématique et des pierres tombales sans importance. Puis, nous nous rendîmes à Changea, hameau dépendant de la commune d'Augea ; là, dans un terrain lieu dit à *la Curoz*, nous observâmes des tuileaux romains. Il y en avait de la plus grande dimension, nous en rapportâmes même un débris. Ce qui avait motivé notre excursion en ce lieu fut la découverte faite, peu de temps auparavant, par un laboureur, d'une statuette qui figure maintenant au musée départemental, et qu'on suppose être d'un Esculape ou d'un Jupiter Viator (1).

archives de Besançon, mentionne sur Beaufort *le grand chemin tirant de Lons-le-Saunier à Cuiseaux*.

(1) Dessinée dans l'*Annuaire* de 1849. Voy. aussi l'art. *Changea*, dans cet *Annuaire*, p. 322.

A n'en pouvoir douter, nous étions sur la voie romaine. Nous essayâmes même, pendant quelques instants, de la suivre, mais M. Monnier, pressé de continuer sa route, me quitta, m'engageant à en rechercher seul la direction.

Une heureuse occasion se présenta, pour moi, plus de dix années après. En 1860, M. le président Clerc vint, à ma prière, la reconnaître. Nous partîmes de Lons-le-Saunier dans ma voiture, au mois d'avril, et nous recherchâmes jusqu'à la petite ville de Cuiseaux inclusivement, c'est-à-dire pendant le trajet de 25 kilomètres, le parcours de cette voie romaine qui, je crois, jusqu'à ce jour, n'avait pas encore été déterminé.

Nous la suivîmes en quelque sorte pas à pas sur ce long parcours, guidés par les traditions locales, les traces matérielles et les noms des lieux dont M. Clerc a depuis longtemps étudié les secrets.

Partant de la côte de Montciel (*Mons Cœlius*), sur Montmorot (1), notre voie traversait la route impériale n° 83 et, passant à Messia, cotoyait le territoire de Chilly en un lieu dit *en Périat ;* de là, après avoir franchi de nouveau la route impériale, elle passait à environ 150 mètres de cette route, dans le village de Gevingey, et dans un lieu portant également le nom de *en Périat* (appellation assez concluante), pour atteindre des climats dénommés *au Bois-Prost, à la Fretille*, jusqu'au territoire de Cesancey. Nous ferons remarquer en passant que l'ubication de tous ces villages qui, de Messia

(1) La carte Théodosienne, ni l'itinéraire d'Antonin, ne font aucune mention de ces lieux.

jusqu'à Maynal, embellissent le paysage, sert à révéler la position réelle de la voie romaine; ils auraient été édifiés (c'est là notre présomption) alors qu'elle existait encore; et c'est ce qui explique pourquoi situés sur ses bords la plupart d'entre eux sont à un assez grand éloignement de la route nouvelle.

De Cesancey, notre voie arrivait à Saint-Agnès, passant vers le lieu dit *aux Hôpitaux* (1), c'est là sans doute qu'il existait un hôpital au XIVe siècle (2); ces établissements, dans l'ancien temps, étaient le plus souvent placés au bord des grands chemins. L'on a constaté en ce lieu, dans le siècle dernier, des tuileaux, des sarcophages et des armes (3).

Au-dessus de Paisia (4) on trouve un lieu dit *au Perroux*, et, d'après cette dénomination, c'est là que devait se continuer le chemin romain. Plus loin il traverse un pont dans un lieu dit *aux Chazeaux*, sur le ruisseau de la Sonnette, qui perd son nom dans le département de Saône-et-Loire, où il fait mouvoir plusieurs usines; ce pont, à cause de son tablier en dos d'âne et légèrement

(1) Il est à présumer que c'était une station ou une mansion, *Hospitia mansiones*, suivant COMBDEN, auteur anglais.

(2) Vers cet endroit le chemin porte le nom de *Chemin-des-Romains*.

(3) La route, non loin de là, aurait subi une bifurcation, et le deuxième chemin qui traversait la cime de nos montagnes paraît avoir été la plus anciennement ouverte, puisqu'il a fallu moins de travaux pour en assurer la viabilité. M. Monnier en a décrit la plus grande partie; l'historien Chevalier, M. Gaspard, M. Sirand, M. Rousset, en ont fait mention dans leurs écrits; il aurait traversé, d'après l'opinion de ces savants, le Revermont à Coligny, et serait parvenu jusqu'au bourg de Chalamont, dans les Dombes.

(4) Lieu où existait une mense préceptoriale du temple.

conique, paraît appartenir à un âge reculé (1). Puis, la route antique parvient au village de Vercia, bâti en amphithéâtre sur le penchant d'une colline, où l'on a découvert des monnaies, des tuileaux et des ossements à diverses époques, même des armes ; elle se retrouve à Orbagna. C'est dans des vignes qui avoisinent ce dernier village que l'on a recueilli, il y a trois ou quatre ans, des pièces d'or du temps de François II, roi de France, de Ferdinand, empereur d'Allemagne, etc., etc.

Après avoir traversé Beaufort au couchant de l'église et au bas des ruines du château, la voie romaine reparaît d'une manière plus distincte sur le territoire de Maynal, au lieu dit *en Besace*, d'où l'on a extrait armes, carreaux, poteries, restes de vieux murs, monnaies; et, filant à Maugressart, maison isolée, elle passe au bas de l'ancienne église du prieuré qui domine encore le village, comme ces tours de protection que les anciens avaient établies sur diverses hauteurs, et descend au lieu dit *au Perroux*, sur la commune d'Augea, ainsi que plusieurs vieillards nous l'ont affirmé.

Jusqu'à présent nous l'avons vue longer avec exactitude le pied de la chaîne du premier plateau du Jura. Dès lors, s'infléchissant dans une autre direction, elle ne suivra plus les côtes rocheuses ou boisées, les terrains fermes; elle va se jeter, par un détour brusque et imprévu, dans les plaines molles et souvent fangeuses de la Bresse.

Enjambant, s'il est permis de parler ainsi, la route

(1) Quelques personnes croient que ce pont est romain.

actuelle n° 83, elle s'introduit derrière le coteau de Changea et court le long des territoires de la *Curoz*, tout près des *Antes*, où l'on a exhumé aussi des cadavres, et sur les finages de *Gercia*, de *Pratelin*, de *Chamboz*, du *Tremblay*, de *Marchant*, de *Buisson*, des prés de la *Malatière*, du pré *Malingre* (1), parcourant ainsi les territoires d'Augea, de Cuisia, de Cousance, auxquelles appartiennent ces finages.

Sur ce parcours, et dans le but d'accroître mon faisceau de preuves, j'avais fait sonder peu de jours auparavant, par un carrier intelligent, un terrain faisant partie d'un chemin vicinal qui passait au bas du monticule de Changea (2). J'avais rencontré là, tout près de l'endroit vers lequel le sol avait restitué une statuette, des traces non équivoques de l'ancienne voie. Les matériaux que nous mîmes au jour en cette occurence provenaient soit des vignes limitrophes, soit des carrières des *Mortaliers*, situées à l'est du hameau ; il y avait aussi des poudings à pierres variées et des fragments de marbre bleu peu commun dans ces parages, bien qu'il y existât des bancs de granit qui auraient été exploités naguère et utilisés pour le Grésivaudan.

Le tout paraissait encadré par des pierres d'une plus grande dimension et avait pour assiette une terre blanche compacte sur laquelle était le *statumen*, sans toutefois qu'on pût préciser le *rudus*, ou rudération, le *nu-*

(1) Au pré Malingre, à une faible distance de *Marchant*, si riche en antiquités, on a trouvé, il y a vingt ou trente ans, une mosaïque.

(2) Au nord de la gare de Cousance, dont il est éloigné de quelques ilomètres.

*cleus*, ou le noyau, et la *summa crusta*, ou la dernière couche de la chaussée. Il était difficile aussi de préciser, dans ce terrain remanié, bouleversé tant de fois, l'espacement des roues, excepté toutefois dans des enrochements (1) rares où des ornières accentuées nous faisaient reconnaître qu'il dépassait en largeur la dimension d'un mètre. Sur ce terrain nous trouvions encore de distance en distance des résidus de terre mêlés de sable, de carreaux pilés où l'on apercevait des points blancs qu'on pouvait assimiler à des molécules de chaux. De plus, je ramassai, chemin faisant, un joli morceau de vase étrusque en terre rouge sigillée portant le nom du potier qui l'avait fabriqué, et ressemblant beaucoup à ceux que j'avais rapportés du nouveau passage Gay, près de l'église de Fourvières.

A cent cinquante pas de ce chemin, territoire de Changea, mon aide me fit aviser un héritage de terre arable où il me conta avoir trouvé, en fossoyant, ou plutôt en minant, suivant l'expression locale, les squelettes de dix-huit corps humains, tous fort grands, avec des crânes énormes, tous entourés de murs maçonnés et recouverts de dalles, dont l'une, qu'on voit encore, est d'une dimension considérable. L'inventeur avait recueilli, en outre, dans le même champ, des médailles d'argent et de bronze et des vases de terre entiers. Il est

(1) En 1835, la terre enlevée d'un champ par un violent orage qui a effrayé toute la contrée, a fait découvrir à Rosay les restes d'une voie où les ornières étaient profondément marquées sur le rocher : c'était évidemment le passage pour se rendre à Orgelet depuis Cousance et Cuisia, comme j'en ai constaté les traces, en 1866, sur plusieurs points.

à croire que ce lieu d'anciennes sépultures avait, quoique moins considérable, des rapports de ressemblance avec celui des vignes des *Raffourgs*, à Cousance, ancien *cœmeterium*, ou polyandre, où l'on a exhumé tant de débris de corps humains. On avait reconnu de plus les restes d'une chapelle ou d'un petit temple, édicule, au sud-est de cette terre et, finalement, au-dessous d'un petit bois, des piliers en briques avaient été retrouvés, accusant une fabrique de carreaux qui paraissait contemporaine des autres trouvailles.

Les constatations qui précèdent nous ont conduit jusqu'à Cousance. La voie romaine y franchit la rivière appelée actuellement, l'on ne sait trop pourquoi ni depuis quand, la *Sale*, car le nom de Cousance, qu'elle a porté dans un temps ancien, aurait pour racine, disent les savants, deux mots celtiques, *cus* et *hanz*, qui signifient rivière cachée. En effet, rien n'est plus mystérieusement celé que le cours de ce ruisseau, qui sort des anfractuosités de la roche de Gizia et fait tourner, dans un faible espace, un grand nombre de moulins et de machines à battre le blé.

Après une inflexion assez marquée, nous retrouvons la voie à l'occident de la vigne *des Mûriers*. Au nord de cette vigne, on remarque, en effet, une chaussée montueuse et empierrée qui peut exactement nous servir de point de repère; il en est de même d'un marronnier plus que centenaire qu'on rencontre isolé et solitaire au milieu du territoire de Digna. Notre reconnaissance se poursuit ainsi vers la ferme de *Balme*, près de laquelle des ouvriers, occupés à ouvrir un chemin destiné au

défruitement de la forêt de Digna ont, en 1841, fait jaillir çà et là, avec la pioche, et en brisant des tuiles entre lesquelles ils avaient été enfouis, un très-grand nombre d'écus dits au *Poupon*, portant la figure enfantine de Louis XIV revêtu de la trabée antique. Ces vestiges d'anciennetés, joints à la masse de gravier rapporté qu'on a reconnu en divers endroits mêlé avec des couches de terre végétale, corroborent encore ce que nous avons dit de la direction de la voie. Elle avait traversé à Digna les lieux dits aux *Nuzerettes*, le *Pérou* ou *en Clavières*, près du *Champ-Guichart*, sur Cuzeau, ancienne possession du chapitre de cette ville, qui affronte le *Champ-du-Démon*. Puis elle arrivait en *Sauvigne*, territoire de Cuiseaux, où des lignes d'arbres de noyer en indiquent encore le prolongement. On croit qu'elle passait derrière la chapelle de Notre-Dame-Miraculeuse, pour parvenir sur les hauteurs de la Madeleine, ou de *Moux*, ou de *Champ-Martey*. Là, des habitations détruites, des sépultures antiques et nombreuses, font supposer qu'était l'emplacement primitif de Cuiseaux.

J'avais achevé d'explorer la route romaine de Lons-le-Saunier à cette dernière ville. En 1863, bien que privé du concours de mon honorable compagnon de voyage, je continuai mes explorations de Cuseau à Coligny.

Ce ne sont plus que des lambeaux épars. Un vieillard, le sieur Gauthier, adjoint au maire de la commune de Joudes, m'aida complaisamment dans ces recherches difficiles.

D'après ses indications, la voie, courant du nord au

sud, aurait filé de l'oratoire de la Madeleine, où nous l'avions laissée, au-dessus des moulins de Zier, de Quincenat et de l'Orme, sur le territoire de Champagna (1).

Le 24 septembre 1865, j'ai trouvé, sur le territoire de Champagna, à un demi-kilomètre de la route impériale, des restes non équivoques de la chaussée, qui avaient près d'un mètre d'épaisseur. Le dessus était formé par de petits cailloux dont la couche avait plus de trente-cinq centimètres d'épaisseur, et le dessous par de grosses pierres brisées ou brutes, parmi lesquelles s'est trouvé un morceau de verre épais et un débris d'ossement très-vieux.

A Cuiseaux, j'ai rencontré aussi quelque partie de la chaussée derrière la chapelle.

Plus loin, en 1865, un reste de voie a été constaté à deux mètres de profondeur sur la limite qui sépare Champagna de Joudes, après avoir atteint l'emplacement d'une serve (2) pratiquée aux abords d'une ferme appartenant à MM. Puvis, à droite d'une petite rampe vulgairement dite *des Capucins*, et de là, elle aurait franchi la route impériale n° 83, probablement au faîte de la montée de Rangoz. Arrivée en aval de cette rampe, elle aurait traversé par derrière les premières maisons du village de Joudes, séparées de l'église dédiée à saint Didier par la voie publique actuelle. De

(1) En 1408, il est question, *molendini vocati de Ulmo et juxta carreriam publicam.*

En 1276, il est parlé, dans un titre des archives du Jura, de la *Strata publica*, à propos de la famille de Loysia, qui résidait à Cuiseaux dans la Tournelle, *Tornellam* de la porte Nolens.

(2) Serve, mot local signifiant un creux d'eau.

ces maisons, après avoir empiété sur une faible portion du parc de M. de Thoisy, où l'on a reconnu des enfoncements, des dépressions de terrain, elle serait parvenue à une maison moderne de la commune de Balanoz, placée comme une sentinelle avancée à l'entrée de la route départementale qui conduit à Orgelet, route qui court le risque d'être abandonnée, à cause des pentes rapides et multipliées qu'on y rencontre. Plus loin, mon guide me fit reconnaître les vestiges très-sensibles de l'ancien chemin, dans une excavation rectangulaire sise en contre-bas de la maison d'école du village de Balanoz. Elle passait au-dessous de la maison isolée de Vaucenans, près de là se reliait à la *Voie-des-Saulniers*, ou *Chemin-de-la-Poste*, par un autre chemin appelé la *Vie-des-Anes*, où des ornières sont encore fortement empreintes dans le roc ; c'est ainsi qu'elle aurait filé vers les Capucins (1) et derrière la ville de Saint-Amour, à l'orient de la vieille tour, dernier débris du château-fort qui résista si vaillamment aux Français et qu'après leur victoire ils firent sauter sans merci. Dans le siècle dernier, des fouilles, faites à Saint-Amour, ont amené la découverte de squelettes, de médailles, et d'autres objets antiques (2), découverte qui, depuis ce temps, se serait encore reproduite.

Il restait à reconnaître la route romaine au delà de Saint-Amour. Au mois d'août 1865, accompagné de mon domestique, et muni d'un instrument à fouir la

(1) L'ancien couvent, devenu hospice.

(2) Voire même de fers de mulets, à l'est d'un pont et lors de sa reconstruction.

terre, je résolus de poursuivre mon exploration. J'étais parti à deux heures du matin de chez moi par le plus beau temps du monde, le cœur plein d'espérance. Sortant de l'ancien *Vinciacum,* je suivis au hasard un chemin parfaitement ferré, groisé et entretenu, qui me conduisit au milieu des prés et des jardins vers une agglomération de maisons appelée la *Grange-Vitte*, nom d'une ancienne famille de Louhans.

En cet endroit, la route s'interrompt tout à coup. Dans ma perplexité, un homme du hameau qu'on m'indiqua, et dont l'âge avancé annonçait une certaine expérience, me conduisit incontinent dans un lieu écarté de ces habitations, et, me montrant un terrain qu'une barrière ou échallier, suivant les usages de la Bresse, séparait d'un champ qui lui appartenait, me désigna du doigt l'emplacement du *Vieux-Grand-Chemin*. Qu'on se figure un fossé d'eau croupissante, sorte de mare fangeuse adjacente à une pâture dont le gazon n'avait pas de mémoire d'homme été remué, ni par la bêche, ni par le fossoir, et l'on aura une idée de ce lieu où dormaient, depuis des siècles, ces restes presque inconnus du passé. Grande, en effet, fut ma surprise lorsque, faisant fouiller à quelques centimètres au-dessous du sol, le hoyau ramena à la surface une multitude de cailloux rongés de vétusté : les uns arrondis, d'autres affectant diverses formes, et dont la substance profondément corrodée présentait l'aspect de pierre ponce, de scories volcaniques; çà et là, dans une couche inférieure, des débris de tuileaux à rebord, des résidus de carreaux, le tout imprégné d'une espèce de sédiment durci. A quel-

ques pas plus loin, et au delà de la barrière, je fis ouvrir la terre et les mêmes indications se manifestèrent : de gros cailloux sur les bords annonçaient un encaissement de matériaux hétérogènes, lequel pouvait avoir près de trente-trois centimètres d'épaisseur et un mètre soixante-sept centimètres de largeur. (La voie avait été diminuée par la suite des temps.) C'était bien là, à ne pas s'y méprendre, un débris de voie antique bien caractérisé.

Nous étions à la lisière du territoire de Nanc (1), et notre homme me raconta qu'au nord du lieu où le sol avait été creusé, l'on avait trouvé, au pied d'un peuplier d'Italie qu'il me fit voir, plusieurs fers de mulets; plus loin, à l'est de la continuation de ce chemin, un laboureur avait extrait, il y a vingt années, un vase rempli de vieux sous romains.

Après avoir fait de nouveaux détours, un autre cultivateur nous fit reprendre la vieille voie derrière une haie où elle était faiblement apparente, et nous retrouvâmes encore à cet endroit de la brique, des gravois, des cailloux semblables en tous points à ceux que nous venions de découvrir.

Suivant les appréciations de mon nouvel interlocuteur, la route devait se diriger à l'ouest de Chazelles, dont nous apercevions les toitures et les blés empilés, précisément sur la même trace où l'on construisait présentement un superbe chemin devant servir à faire communiquer Marboz avec Saint-Amour. Cette indication me parut d'autant plus concluante que, dans une berge

(1) Au hameau du Vernet.

taillée à pic, qui laissait à découvert les différentes couches du sol, on remarquait à toutes les hauteurs des fragments de tuileaux excessivement nombreux, et dont la terre était jonchée sur une superficie de plusieurs hectares.

Dans ce canton, lieu dit *au Chailleret*, l'on avait rencontré tout récemment deux squelettes, les débris d'une bourgade attestés par des clefs, des ferrements de tout genre, des cendres, des restes de caves et d'habitations; et le maire du lieu nous fit voir, près du village actuel, les lieux où l'on a découvert, il y a quelques années, plusieurs tombeaux antiques.

Deux années auparavant, au bas du hameau de Charmaux, près de Coligny, guidé par un vieillard octogénaire, j'avais reconnu les vestiges prononcés d'une ancienne voie ; mais il était mort, et comment retrouver ces vestiges dans une plaine spacieuse et alors couverte d'herbes? Egaré par de fausses indications, j'en désespérais, quand un vigneron, témoin de notre embarras, me montra une ligne de petites pierres rondes, serrées et accolées l'une à l'autre, et occupant un assez large espace, qui m'avaient été exhibées précédemment. En faisant défoncer ce soc rocailleux étranger au vert gazon qui l'entourait, je vis jaillir de tous côtés des tuileaux de différents genres, les uns bombés, les autres à larges rebords et entremêlés de cailloux d'une couleur fauve ou jaunâtre. La personne qui nous assistait dans cette opération était le fils d'un ancien piqueur du comte de Montrevel, ce Nemrod célèbre, dont je possède encore une trompe; il nous raconta qu'il avait souvente-fois

trouvé près de là de larges pavés enfouis dans la terre (1), circonstance qui paraissait peu étonnante, d'ailleurs, puisqu'il avait ouï dire à son père que cette route, dont nous voyions les restes, était la plus ancienne qui existât pour aller de Saint-Amour à Bourg. Il ajoutait qu'à l'orient de cette voie, à deux kilomètres environ à l'ouest de Coligny, il y avait un territoire lieu dit *en Pierre*, d'où l'on avait exhumé des squelettes et une prodigieuse quantité de matériaux et de tuileaux antiques; que c'était l'endroit, d'après la commune renommée, où avait été édifiée la primitive bourgade de *Colonia*, ou de *Coloniacum* (2). Tout près et au bas du coteau de Pinal, qui, par parenthèse, a beaucoup de similitude avec celui de Changea, un finage porte la dénomination très-significative de *Combe-Romaine*, et, en effet, l'on y a trouvé des médailles de différents modules; puis, un lieu dit *aux Caronnières* renfermait les restes d'une ancienne fabrique de tuiles ou de poterie.

Si ces faits sont décisifs, s'il existe réellement de

(1) Ces pavés, comme on l'a reconnu depuis, sont enfoncés dans un ruisseau qui a empiété successivement sur l'ancienne voie, et d'où l'on a exhumé aussi des fers de chevaux.

Non loin sont les territoires de Revay, de Trevay, de Rully, de la Fin-de-Mala, qui peuvent encore nous servir d'indication. (TREVAY, *Strata via.*)

(2) Ce lieu devait avoir de l'importance, puisque deux voies romaines parallèles y aboutissaient, et qu'il est certain qu'une voie venant de la Bresse par Etrée (*Stratavia*), et passant au moulin de Romanèche (dénomination antique), venait y former un point d'intersection et se dirigeait dans les montagnes par Poisoux, où l'on voit des puits d'une époque reculée, et non loin de Saint-Remy-du-Mont, où l'abbé Develle avait signalé une inscription votive. Cette voie transversale devait vraisemblablement venir de Mâcon.

Lons-le-Saunier à Coligny une ancienne voie romaine se prolongeant de là vers Lyon, est-ce là celle que Vispanius Agrippa, gendre d'Auguste, fit, au témoignage de Strabon, ouvrir de Lyon au Rhin, à travers la Séquanie, ou faut-il la rechercher plus à l'est, vers le mont Jura?

A cet égard, deux grandes voies parallèles semblent se disputer la prééminence, et toutes deux traversent le département.

L'une, aux yeux de M. Clerc et de Chevalier, qui est, avec D. Jourdain, le premier explorateur sérieux des voies romaines dans nos contrées, serait allée directement de Lyon au Rhin, passant par Béligneux, Fromentes, Chavannes, Dompierre, Poids-de-Fiole, Poligny, Besançon, Mandeure, etc. Ce serait la grande voie d'Agrippa.

Cet historien n'a point fait figurer Orgelet dans ce dénombrement, que d'autres auteurs y ont intercalé avec raison, ce semble, puisque ce lieu paraît avoir été important, et peut-être un ancien *castrum*. Au reste, beaucoup d'autres modifications ont été faites au système des voies romaines que Chevalier a exposé dans le préambule remarquable de son *Histoire de Poligny*.

La deuxième voie, que le même auteur a mentionnée avec d'autres écrivains, et qui a été décrite par M. Désiré Monnier, son principal investigateur, serait parvenue de Lyon à Chalamont, à Cézériat (1), d'où elle aurait traversé le Revermont (2), et serait arrivée à Sainte-

(1) Par Tossiat, Certines, puis serait arrivée à Treffort (mais sans passer par Chavannes, qui forme la route du Suran).

(2) A Coligny, elle aurait traversé la route n° 83 dans le hameau

Agnès, puis à Lons-le-Saunier. De là, elle aurait rejoint la première à Grozon ou à Poligny, et aurait continué sa course jusqu'au Rhin.

Malgré ces autorités nombreuses et respectables, je crois que la voie romaine, objet de ce mémoire, est réellement la route ouverte par Agrippa.

Je vais essayer de présenter à ce sujet quelques considérations qui pourront, je le présume, servir à la solution du problème.

D'abord, je ferai observer que sur son parcours, chaque bourgade, chaque village, qu'elle traverse, a successivement, comme pour attester le passage d'une ligne fort importante, apporté son tribut, et, en quelque sorte, son témoignage : ce sont des débris d'armures, des fers de lances ou de flèches; ce sont des murs écroulés, des ferrements, des vases de verre et de terre, des amphores; ce sont des anneaux, des ornements, des marbres précieux, et, en une foule de lieux, des terrains couverts de tuileaux romains.

Les tombeaux, que les anciens plaçaient à la portée des routes, principalement pour honorer la mémoire de ceux qui ne sont plus et rappeler aux voyageurs l'idée de la mort, sont aussi très-multipliés dans cette direction, et chaque année nous apporte de nouvelles découvertes. J'ajouterai que le peu d'objets celtiques ou gaulois qu'on a retrouvé dans ce long trajet me fait conjecturer (et cette considération n'est pas la seule) que

de la Ville-sous-Charmoux, ancienne villa romaine où l'on a retrouvé des antiques, puis, se détournant vers l'Aubespin, elle aurait passé à Graveleuse-l'Abergement.

cette voie est postérieure aux deux autres voies qui se dirigent vers le Rhin.

Tracée dans une plaine magnifique et éminemment fertile, elle paraît avoir eu des débouchés sur Louhans (1), sur Chalon et Mâcon, sur les vieilles bourgades d'Orgelet et de Moirans, l'ancienne Mauriana, enfin sur Arinthod et sur Genève.

Edifiée sur un terrain mouvant, marécageux, avec des dépenses énormes, elle a dû être ouverte à l'époque où les maîtres du monde étaient devenus les dominateurs exclusifs des Gaules, époque où ils bâtirent des ponts, creusèrent de vastes ports, dirigèrent les eaux par des aqueducs indestructibles dont les restes sont encore admirés, dans un temps où l'empire était tranquille et prospère, comme il arriva sous le règne mémorable d'Auguste.

A cette époque, où les magistratures étaient annuelles et électives, il importait beaucoup que le transport des dépêches, que le régime postal fût perfectionné, que les communications pour transmettre les ordres du centre, qui était Rome, jusqu'à la périphérie de ce grand corps, qui comprenait presque le monde entier, s'effectuassent avec vitesse et promptitude.

Moins accidentée qu'aucune autre, puisqu'elle s'étendait sans obstacle sur une surface plane et unie, cette voie devait servir à transporter, avec toute la célérité imaginable, les soldats innombrables des lé-

(1) Voir le mémoire de M. le docteur Gaspard, *sur les voies romaines de la Bresse-Chalonnaise.*

gions romaines destinés à contenir les Gaules, ou à porter les forces de l'empire sur le Rhin et en Germanie.

Une route sans rampes et sans accidents était bien propre également à faciliter jusqu'aux extrémités des Etats romains, le transport des marchandises et des objets de consommation qui devaient y répandre la vie, l'abondance et la richesse.

Il n'est pas probable que les Romains aient délaissé cette voie commode, facile et directe, si tant est qu'elle ait préexisté à leur conquête, pour projeter de nouvelles grandes routes dans les montagnes du Jura, à travers une région plus froide, moins peuplée encore de nos jours que ces riches et belles plaines.

En cela les modernes se sont montrés les fidèles imitateurs des anciens. Partant de Lons-le-Saunier, la voie ferrée, à l'instar de l'antique voie, s'écarte, à son exemple, du pied de notre premier plateau du Jura, comme si elle fuyait la froidure, pour s'introduire soudainement dans les climats de la Bresse, suivant côte à côte la voie romaine. Bien mieux, nous la verrons, dans un avenir très-rapproché, préférer au voisinage des altitudes alpestres du Bugey, les plaines humides de la Dombe, où l'on retrouve la prolongation présumée de notre ancienne voie (1), de manière que ce railway, arrivant au camp de Sathonay, présentera à nos yeux la

(1) Notamment au Plantet, où plusieurs auteurs indiquent un reste de voie. De là elle arrive à Montluel, où elle se divise, et parvient au vallon de la Boucle et dans le défilé formé par le Rhône et le quai de Saint-Clair.

ligne la plus droite et la plus directe qu'on puisse imaginer de Lyon à Besançon.

L'on peut inférer de ce qui précède que si la voie que nous avons analysée n'est pas la grande voie romaine citée par Strabon, elle en est un de ses plus importants rameaux, et l'on peut ajouter que si l'une des deux autres a été établie sous le règne d'Auguste, ce qui n'est pas prouvé, celle-là l'aura probablement été à la même époque, ou au plus tard sous celui de l'empereur Trajan.

Quoi qu'il en soit, cette voie n'a jamais été décrite par aucun auteur, ni ancien ni moderne. L'historien Guichenon, dont l'opinion est combattue par Chevalier, en a donné une idée imparfaite et dénuée de preuves. J'ai cherché à combler cette lacune : heureux si j'ai pu y réussir et jeter quelque lumière sur cette ligne importante et sur les antiquités si nombreuses accumulées sur ses bords.

A. Guichard,

De Cousance, membre associé correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre honoraire et correspondant des Sociétés historique et archéologique de Savoie et de Chalon-sur-Saône, et de la Société d'émulation du Jura.

# ENCEINTES FORTIFIÉES

## DE LA FRANCHE-COMTÉ.

---

### SAINT-AMOUR.

« Saint-Amour, dit l'auteur du *Dictionnaire des com-*
» *munes du Jura*, était considéré comme l'une des prin-
» cipales clefs du bailliage d'Aval. Le château se compo-
» sait d'un épais donjon circulaire, et d'une forteresse
» bâtie sur une éminence naturelle, flanquée de tours
» aux angles, entourée de murailles que baignaient les
» eaux d'un large fossé. Une tourelle placée en encor-
» beillement contre un des murs, permettait de surveiller
» au loin l'ennemi dans la campagne. La ville était close
» de murs aussi flanqués de tours d'espace en espace,
» et défendue par deux portes garnies de herses et de
» ponts-levis qui donnaient accès du côté de Cuiseaux et
» de Poligny ; deux petites portes de secours communi-
» quaient avec les villages de la montagne et de la plaine.
» Ces fortifications furent réparées, et l'enceinte fut
» agrandie par Philibert de la Baume en 1556, pour
» résister aux guerres de religion. Elles furent ruinées
» par les derniers siéges subis par la ville. Ce n'est qu'en
» 1674 que le château fut mis tout à fait hors de ser-

» vice, à l'aide de barils de poudre qui le firent sauter.
» Louis XIV faisait tant de cas de cette place que, lors
» du traité des Pyrénées, il offrit au roi d'Espagne de
» lui céder en échange la forte place d'Avennes dans le
» Hainaut. Cette proposition fut repoussée.

» Saint-Amour fut ravagé et incendié par l'armée de
» Louis XI en 1477. En 1595, pris par le maréchal de
» Biron au nom de Henri IV, il fut foulé de troupes et
» de contributions. En 1637, après un siége mémorable
» soutenu avec héroïsme pendant une semaine contre
» les armées du duc de Longueville, il capitula le
» 31 mars. Au mépris de cette capitulation, il fut incen-
» dié et livré au pillage. Cette ville se rendit en 1668
» au comte d'Apchon, et en 1674 au duc de Bellegarde.»

Les archives de la ville de Saint-Amour ne sont pas complétement d'accord avec ce récit. La ville ne capitula pas en 1637, elle fut emportée de force et subit toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. Louis Mercier, chanoine de Saint-Amour, en faisait, dans une enquête de 1682, l'effroyable tableau : « A la fin de mars 1637,
» dit-il, la ville de Saint-Amour, fut prise *par assaut* (1)
» par l'armée du Roy commandée par le duc de Lon-
» gueville. Portant les armes comme bourgeois pour la

(1) « Ceux de Saint-Amour ont fait tout ce que des gens de bien
» pouvaient faire humainement; on a reserré tous les officiers et
» particulièrement le capitaine de Beauregard dans la maison des
» religieuses Annonciades, et je crois qu'on les a conduits en France
» pour y endurer des rigueurs pires que la mort. — A la prise du
» château de Laubépin, ceux du dedans n'avaient plus que des pierres
» pour se défendre. » (*Lettre du conseiller* GARNIER *au parlement*, 7 avril 1637.)

» défense de la ville, je me retiray, avec grand nombre
» d'habitans, dans l'église paroissiale, où *j'évitay seul*
» *la mort* par un bonheur particulier. Ayant esté fait
» prisonnier et conduict dans la ville, j'y vis un carnage
» si espouvantable, que tout s'y passa par le fer et le
» feu, spécialement l'hospital et les maisons près d'un
» chasteau : les rues estoient couvertes de corps morts,
» de meubles, de hardres, et papiers que je voyois jeter
» par les fenêtres, et que les soldats fourrageoient. Je
» ne retournay à Saint-Amour qu'en 1653. La ville, les
» couvens, l'église paroissiale, avoient esté abandonnés
» environ quinze ans, tant à cause de la désolation des
» guerres, que par la peste. L'église paroissiale fut pillée
» jusqu'aux vitres et aux reliques des saincts patrons. »

Des témoins de la même enquête peignent les femmes arrachées du pied des autels et livrées à la brutalité des soldats. D'autres racontent que le château fut pris trois jours après la ville, et que quinze ans plus tard lorsque quelques habitants revinrent à Saint-Amour *l'herbe y avait crû jusqu'aux genoux.*

On trouve dans les mêmes archives l'ordre bref et absolu du duc de Duras pour la démolition du château.
« *Les fortifications du chasteau de Saint-Amour seront*
» *démolies incessamment, suivant l'ordre que M. le comte*
» *en donnera. Fait à Besançon, le vingt-huit juillet mil*
» *six cent soixante et quatorze.* »

Le duc de Duras.

Ainsi Philippe, marquis d'Yennes, comte de Saint-Amour, était chargé par le représentant du roi de France d'anéantir lui-même le siége de sa seigneurie.

Il n'en reste aujourd'hui que de belles écuries dont les voûtes sont supportées par des colonnes, et une tour carrée à l'est, où l'on voit encore une canonière. Celle qui s'élève près du ruisseau n'a aucune importance : c'est un simple pigeonnier.

Les murailles de la ville sont en grande partie détruites. Cependant on trouve encore plusieurs murs percés de meurtrières et plusieurs tours, dont la principale, c'est-à-dire la grosse tour ronde de l'hôpital resta seule avec les *masures* de cet établissement en 1637. Il fut fondé par le célèbre Guillaume de Saint-Amour, et l'on dit qu'il y composa plusieurs de ses ouvrages.

Trois des portes de la ville existaient vers 1807. Une porte intérieure dite *du château,* s'ouvrait dans la ville assez loin de cette forteresse et annonce sa vaste étendue.

A peine remise de ses désastres, avec une population fort diminuée, encore affaiblie par ses divisions en deux partis; la ville fut deux fois conquise par les troupes de Louis XIV en 1668 et 1674, et elle se défendit mal. Une lettre du 10 décembre 1670 peint avec vérité ce qui se passa lors de la dernière conquête : « Nous avons été » pris et sommes en l'obéyssance du Roy. Le 28 du mois » passé, l'ennemi vint à trois heures avant jour à nos » portes avec un pétard, et, en trois endroits, à nos mu- » railles avec des eschelles et des grenades, notamment » en celles des dames Visitandines, qui font muraille de » ville, et mesme y vindrent à la sappe, et y firent une » ouverture où ils entrèrent... La faction de la dernière » guerre estoit encore sur pied, pensant de s'establir » gouverneur et de devenir riche.

Une dépêche du capitaine de Beauregard au parlement donne une mince idée des remparts de la ville en 1637 : « Je feray, dit-il, tout ce que peut homme » d'honneur et bon Bourguignon ;.... mais nous avons » cinq cents pas de murailles qu'il ne faut que des » eschelles pour y monter et autant qu'avec des pioches » on ferast tomber. »

Les murs du château étaient dans des conditions toutes différentes. « Ils ont brûlé la ville, écrivait au » parlement le conseiller Garnier; une partie sont dans » le clocher de l'esglise dès lequel on voit facilement toute » la basse-cour du château. De là ils tirent incessam- » ment, pendant que les autres continuent à sapper. Ils » viendront à bout de leurs desseings, quoique les mu- » railles soient de dix pieds d'épaisseur. »

---

## LÉGENDE DU PLAN DE SAINT-AMOUR.

---

A. Tour *Saint-André.*
B. Tour dite *Ancienne Tour.*
C. Tour aujourd'hui détruite, mais existant encore en 1788.
D. Tour dont le plan de 1788 n'indique pas le nom.
F. Tour Gambard.
G. Tour du Vieil-Hôpital.
H. Porte du château. M. de Lavernay, père de M. le maire actuellement en exercice, l'a vue.
I. Porte de la ville. M. le maire l'a vue, ainsi que la *porte de Bresse* et celle de la rue du *Châtelet.* Elles existaient vers 1810.

*Nota.* — Il est fort difficile de déterminer la ligne d'enceinte à l'Est, le rempart étant entièrement détruit. On sait seulement qu'en 1654 les religieuses de la Visitation, dont le couvent, avec de très-vastes dépendances, existait en cet endroit, obtinrent, pour mieux clore leurs fonds, l'autorisation de transporter plus à l'est le rempart de la ville, projet qui, en 1662, n'était pas encore exécuté. Les archives de Saint-Amour n'en apprennent pas davantage. Il faut ajouter que, lorsque M. Bolomier, ancien notaire, a fait creuser les fondations de sa maison à l'est de l'hôtel de ville et un peu plus bas, il a trouvé un fossé large et très-profond. Ce doit être là l'ancienne enceinte.

Lith. V. Vallet & Fils, Besançon.

# ARBOIS

La ville d'Arbois, située à l'extrémité S. du canton de Warasch, était un ancien fisc royal sur la voie romaine (1) et au bord de la Cuisance. Nos comtes en ont été les seigneurs après les rois de Bourgogne, et elle faisait partie de leur domaine (2).

Cette rivière fortifie la ville au N. et à l'O., et enveloppe une partie du vieux château de nos comtes, bâti à l'un des angles de la muraille d'enceinte.

Arbois est situé dans une plaine gracieuse et fertile, entouré de montagnes dont la pente, descendant jusqu'aux murailles, l'affaiblissait beaucoup en cas de siége. Aussi avait-il fallu creuser de ce côté de très-larges fossés, depuis longtemps transformés en jardins, et très-visibles encore aujourd'hui.

Arbois était, en 1273, complétement entouré de murs; mais ses fortifications sont beaucoup plus anciennes. C'est l'opinion de Perreciot. « L'étendue du

(1) Un titre de 1274 mentionne la *Pérouse* de Changins (faubourg d'Arbois). M. Bousson de Mairet (*Annales d'Arbois*, p. 497) signale la haute antiquité du chemin d'Arbois à Ménay. Il se divisait en deux branches, l'une se dirigeant sur Salins, l'autre vers Andelot.

(2) Rainaud III, comte de Bourgogne, mort en 1148, a possédé Arbois, qui était déjà auparavant le siége d'une prévôté. *Hæc donatio*, dit ce prince, *apud Arbosium, ante ecclesia sancti Justi, facta fuit;* et, parmi les témoins figure *Ricardus Arbosii præpositus*. (Perard, p. 227.)

» territoire d'Arbois, dit ce savant (1), sa fertilité, la célé-
» brité de ses vins blancs, ses foires, ses marchés, *ses*
» *murs d'enceinte, auxquels on ne connaît pas de com-*
» *mencement*, me font penser avec Bullet qu'Arbois est
» une ville ancienne. Une charte de l'an 1273 parle de
» *la cloison des murs d'Arbois* (2). Une autre de 1276
» cite *clausuram murorum de Arbois* (3). »

On voit figurer dans les chartes du XIIIe siècle ses chevaliers, ses clercs, ses prud'hommes, ses échevins et ses bourgeois, réunion d'hommes et de dignitaires qui montre, à cette époque reculée, toute l'importance de cette ville, l'une des quatorze principales du pays (4).

L'historien d'Arbois, M. Bousson de Mairet, a décrit sur tout son parcours la ligne d'enceinte des murailles, et a bien voulu m'aider à la reconnaître sur place.

A l'O., cette enceinte crénelée franchissait par endroit la rivière de la Cuisance. Sur la rive gauche se trouvaient l'église fort ancienne de Saint-Just et le prieuré nommé dès 1177, l'un et l'autre défendus par de fortes murailles, et véritables forteresses à créneaux (5).

Rainaud III a habité le château d'Arbois, comme il

(1) Ebauche manuscrite sur les villes de Franche-Comté. (Article *Arbois.*)

(2) Cartulaire de Bourgogne.

(3) Ibid.

(4) CHEVALIER. *Mémoires historiq.*, II, p. 518.

(5) C'est ainsi qu'on les voit dans un plan perspectif de 1595, publié par la *Revue franc-comtoise.* (Voy. au surplus *Annales d'Arbois, introd.*, p. 9.) Il reste du prieuré une tour dont les murs sont d'une épaisseur extraordinaire.

habitait selon l'occurrence, ceux de Dole, de Poligny et de Quingey ; et son gendre Frédéric Barberousse a daté de ce château, en 1157, certaines de ses lettres impériales (1).

Cette résidence était de vaste étendue ; mais ruiné par les Français dans les guerres de Louis XI, et vendu par Maximilien à Jean Bontems, seigneur de Salans, trésorier général de Bourgogne, fort aimé de cet empereur (2), le château ne s'est relevé qu'à demi, et ce qui en reste ne peut guère donner l'idée de sa grandeur originaire. Dès lors il n'a plus été une défense pour Arbois, et les historiens du XVII^e siècle disent que ce lieu était une ville faible et *sans château* (3).

Cependant les murs de la ville étaient solidement construits (4). Surtout ils étaient, en cas de guerre, défendus par une population pleine d'audace, indomptée, terrible sur ses remparts, terrible dans les orages de la place publique, bouillonnante comme les cuves de ses vins au temps de ses plus chaudes vendanges.

Arbois a soutenu bien des siéges contre les Français, et la bravoure de ses habitants ne s'est jamais démentie dans les plus grands dangers.

(1) Voy. sur le château d'Arbois, *Annuaire du Jura*, 1855, p. 142.

(2) En 1494, maistre Jehan Bontems, seigneur de Salans, fut envoyé en ambassade par l'empereur Maximilien, près le roi Charles, de France. (Dep. de Jean Charolois. Eng. de 1528. Archives Chalon à la préfecture du Doubs, § 149.)

(3) De Poligny, Longueville vint à Arbois *qui n'avait point de château*, et qui est ville faible. (*Guerre de Dix ans*, p. 205.)

(4) Arbois est un petit lieu serré, dont les murailles sont bonnes. 1668. *Deux Conquêtes*, I, p. 349.)

En 1477, la ville fut attaquée vers le S., et la brèche (1) ouverte par le feu des batteries françaises placées à Damjourdain (lettres R R du plan). « La grande » fidélité des gens d'Arbois, dit Jean Bontems, leur » amour extrême pour leur prince, se fit clairement voir » lorsque Louis onzième, après la mort du bon duc » Charles, ayant envahi le comté de Bourgogne, la ville » d'Arbois estant assiégée par une armée très-puissante, » elle fit tel debvoir à se défendre qu'enfin l'ennemi fut » constraint d'y amener l'artillerie, et l'ayant battue de » furie, fit bresche en divers endroits, jusqu'à la largeur » de plus de trente toises; et par ce moyen forcée, elle » fut pillée et saccagée. »

En 1479, la destruction de Dole ne put décider les habitants d'Arbois à se rendre, même en face d'une armée de 14,000 hommes. « Le vendredi devant la Pen- » tecoste la ville fut reprise. Or comme d'Aubijoux, frère » de Damboise l'eût volée, saccagée et de nouveau ran- » çonné les habitans, iceux ayant payé se retirèrent aux » montagnes pour n'estre en servitude aux Français. » Joints aux montagnards et notamment à ceux de la terre de Mouthe, ils continuèrent ainsi une guerre de partisans jusqu'à ce que le pays, à force de destruction, fut entièrement soumis.

En 1595, avec la même audace, ayant à leur tête le capitaine Morel, ils arrêtèrent l'armée royale de Biron. « Nous combattons nos ennemis, disait Morel, et ne les

(1) La brèche fut ouverte dans la partie des remparts sur les fondations desquels sont assises les maisons nos 5, 7, 9, 11 et 13 de la rue du Vieil-Hôpital. (*Annales d'Arbois*, p. 154.)

» comptons pas. » L'attaque eut lieu du côté de l'E. vers la *tour Vautravers*. Sous une cannonade effroyable la muraille s'ébranle et s'ouvre (lettres T T T du plan) sans effrayer cette poignée de bourgeois. Comme les hommes, les femmes sont sur le rempart. Sous un feu meurtrier elles portent les paniers de terre sur la brèche, aux combattants des munitions. Des traits sublimes signalent la journée du 7 août. C'est vers la *tour Vautravers* que l'héroïne dont on ignore le nom et dont le bras est emporté par un boulet ennemi, relève son panier de terre avec le seul bras qui lui reste. Enfin le nombre et la nécessité l'emporta, il fallut se rendre. Morel, pendu à un tilleul, s'immortalisa par son supplice. « Les mu-
» railles de la ville, dit sa mère dans son testament,
» furent renversées en divers endroits, et iceluy mon fils
» pris sur la bresche défendant icelle et aussitôt mené
» hors de la ville vers la tour Daguet (1). »

Arbois fut brûlé par les Français le 2 juillet 1638. Des colonnes d'attaque avaient été dirigées à la fois sur Faramand et sur le faubourg Courcelles. De ce faubourg, où le feu commence, des charbons ardents sont portés sur les toits de la ville, la plupart couverts en bois. Dans le désordre général, l'ennemi traverse la rivière au-dessous du *moulin des Terreaux*, et escalade le rempart qui avoisine la *tour des Oies*. Les Français sont

(1) C'est là qu'était l'artillerie de Biron, six canons de trente-six livres de balle. La brèche avait trente-six pieds. Cette tour est à la maison Picoteau. On conserve avec respect, à la bibliothèque d'Arbois, une portion de l'écorce du tilleul où Morel fut pendu. Cet arbre a été abattu en 1836.

maîtres de la ville, et les rues inondées de sang. Mais le vainqueur trouve la mort dans les caves où il s'enivre. Nombre de Français y furent enfermés et égorgés par les habitants (1), et à ces hommes indomptables l'ennemi offre lui-même une capitulation.

Il faut lire dans l'historien d'Arbois les scènes étranges qui signalèrent les deux conquêtes de Louis XIV. Car tout est curieux dans l'histoire de cette population, où les femmes et les filles prenaient place dans les rangs, portaient des piques, les maniaient avec autant d'intrépidité que les hommes, et frappaient l'ennemi en pleine poitrine, à l'exemple des populations germaines, dont le nom vit encore à Arbois dans celui du faubourg de *Faramand*.

(1) Ils avaient été, l'année précédente, décimés, ainsi que ceux de Poligny, par une peste effroyable. « Nous partîmes de Dole, » écrit le conseiller GARNIER au Parlement, le 25 mars 1637, « nous partîmes » de Dole samedi, environ les dix heures en nuit, et arrivâmes au lieu » d'Arbois deux heures en nuit, et, dès le lendemain, continuant » nostre chemin jusques à Poligny, nous avons treuvé ces deux villes » fort désolées par le moyen d'un grand nombre d'habitans que les » dernières pestes ont emportés jusqu'au nombre de CINQ A SIX MILLE » PERSONNES. Ceux du magistrat desdites villes m'ont donné l'assu- » rance qu'ils rendroient jusqu'à la dernière goutte de leur sang tous » les debvoirs que l'on peut attendre de bons et fidèles vassaux de » Sa Majesté. » (*Correspondance du parlement de Dole*, à la préfecture du Doubs.)

# ARBOIS.

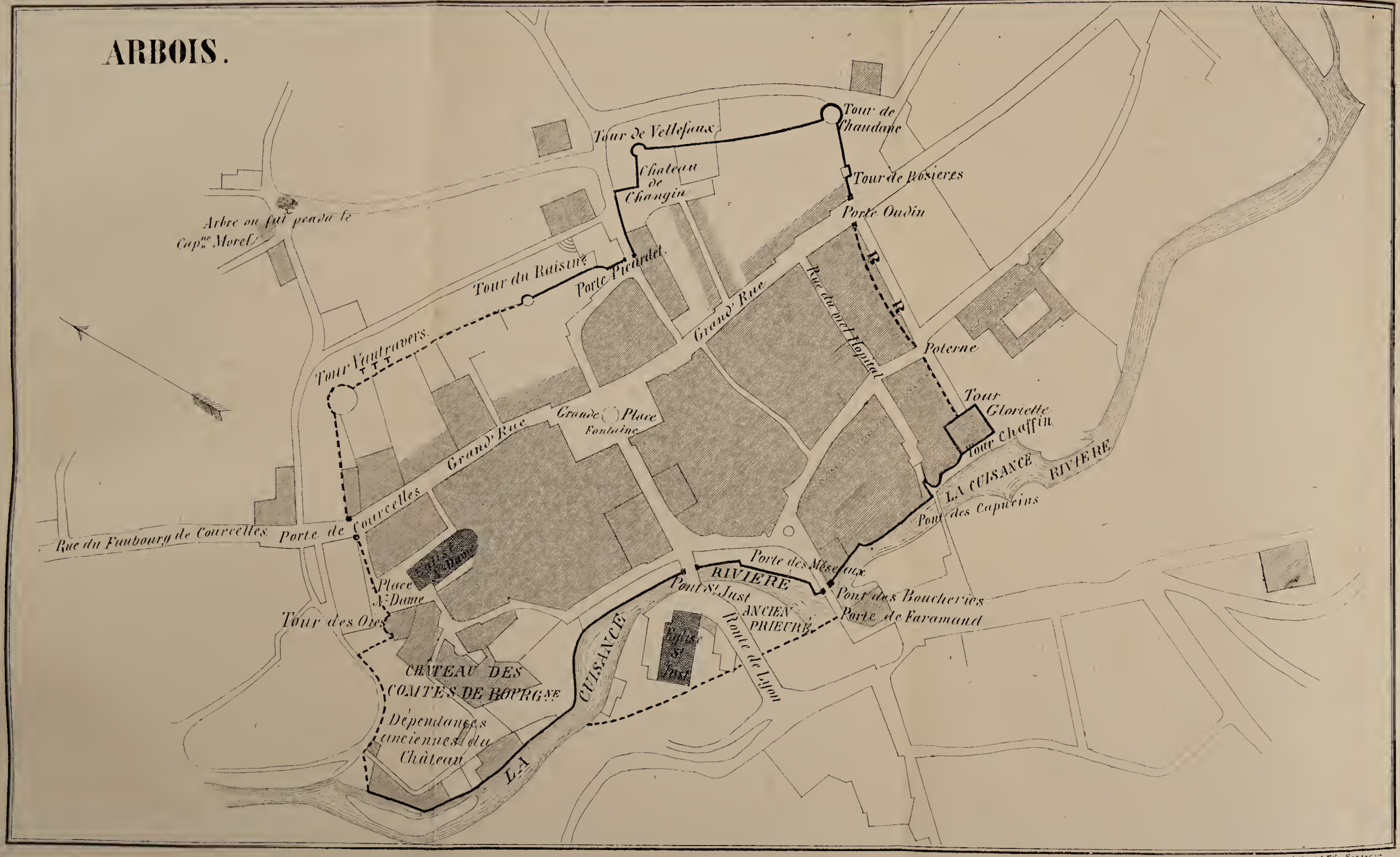


Lith. Ve Vellnet & Fils, Besançon.

## LÉGENDE DU PLAN D'ARBOIS.

*Porte des Meseaux,* nommée dans un titre de 1375 *Porte de Mésiat.* Elle était à l'extrémité du pont des Boucheries, du côté de la ville.

*Porte de Faramand,* à l'autre extrémité du même pont, du côté du faubourg Faramand.

*Porte du Haut* ou *Porte Oudin.* Elle a été détruite peu avant la Révolution.

*Porte Picardet,* également détruite. Elle était à quelques mètres en dehors de la porte actuelle qui est voûtée, et sous laquelle passe la route du faubourg.

*Porte de Courcelles.* Elle a été détruite vers 1802.

*Tour de Chaudanne.* Elle subsiste et sort du rempart en demi-rondeur sur une hauteur de trois à quatre mètres.

*Tour Chaffin.* Elle subsiste au bord de la Cusance, en aval de la tour Gloriette, à cinquante mètres environ. Elle a dix mètres de hauteur, elle est entière et couverte. Tout ce voisinage de la tour Gloriette est, avec la tour Vellefaux, la partie la plus belle et la mieux conservée des anciennes fortifications d'Arbois.

*Tour Vellefaux.* Elle est grosse, ronde, élevée, et subsiste tout entière. Elle est attenante au château de Changins.

*Tour Vautravers.* Elle est tellement détruite qu'il n'en reste aucune trace.

*Tour Gloriette.* Cette énorme tour, carrée, couverte, percée de meurtrières dans des murs de six pieds d'épaisseur, est encore habitée. Elle l'était il y a trois siècles et demi. Elle est nommée dès 1375; réparée à diverses époques, elle a été témoin de tous les grands faits de guerre qui signalent l'histoire de la ville.

*Tour des Oies.* Elle était ronde et n'existe plus sur une partie comprise dans l'écurie de la maison Papillaud. Sur le vide qu'elle a laissé au N.-E., a été construite une remise. Dans cette maison et dans l'ancienne maison du président Bouverot qui la touche, les murs de cave ont plus de trois mètres d'épaisseur. C'est bien l'ancien rempart, sans aucun doute.

Le château, fort vaste, des anciens comtes de Bourgogne, a pu, à l'origine, s'étendre jusque là.

# BAUME

Un plan du géomètre Tissot, déposé aux archives de la cour impériale, nous montre, sous la date de 1757, la ville de Baume encore complétement entourée de ses murs.

En 1580, un Manuel de la ville la décrit à grands traits telle qu'elle était à cette époque :

« La ville de Baume est ceinte et close de murailles; » elle a trois portes, un hôpital et trois églises, deux des » quelles sont parochiales et l'autre abbatiale, de la fon- » dation des ducs et comtes de Bourgogne. Le chastel » est en ruyne, assis sur un haut et beau roc. Au roy » (d'Espagne) appartient le chasteau, la ville et la totale » justice sur la terre. »

Ces trois portes étaient celles d'*Anroz*, de *Sombevelle* ou de *Besançon*, et la porte *Pichot*.

La porte d'*Anroz* était belle, d'ordre dorique; le roi Louis-Philippe y a passé en 1831 accompagné de M. Courvoisier, ancien garde des sceaux, qui habitait Baume dans sa noble retraite, et de M. Clément, questeur de la Chambre des députés. Cette porte a été détruite l'année suivante.

Celle de Besançon a été démolie en 1810.

La porte *Pichot* avait environ quatre mètres de haut sur une largeur égale. Ce nom lui avait été donné en mémoire d'une sortie contre les Suédois commandée

par l'avocat Pichot; la sortie des habitants avait eu lieu par cette porte; l'ennemi fut repoussé et vaincu; et, chaque année, en souvenir de cette victoire, le lundi de Pâques, une fête est célébrée au voisinage par les gens de Baume dans la caverne de Buin.

Outre ces trois portes, une poterne, sous le nom de *Pouchotte*, conduisait au château Gaillard. Le passage perçait la muraille en zig-zag. Il fallait se baisser pour y passer. Elle a été détruite vers 1830.

L'enceinte des murailles de Baume est encore aujourd'hui très-bien conservée, depuis la source Garnier (celle où d'après la tradition aurait eu lieu le songe du roi Gontran) jusqu'à la porte d'Anroz. Elle est visible et presque intacte, surtout dans le jardin Courvoisier, depuis la porte Pichot à la porte de *Sombevelle* ou de *Besançon*.

Le plan de 1757 laisse apercevoir autour de la fontaine Garnier deux larges bastions carrés que nous avons reproduits, mais qui dès lors ont entièrement disparu.

M. le docteur Faivre d'Esnans, qui habitait Baume où il vient de mourir (avril 1867), nous a aidé à tracer, soit à vue du plan de 1757, soit d'après la connaissance parfaite qu'il avait des lieux, le surplus de l'enceinte, presque effacée partout, à l'est et au sud.

Les fortifications de Baume dépassent par leur antiquité tous les titres et tous les souvenirs. Son château, qui domine la voie romaine après le passage du Doubs, est nommé dès 1155, mais il est bien plus ancien. Sans aucun doute, cette ville était fortifiée vers l'an 1000,

puisqu'elle renfermait alors trois églises (1). Elle a pu être fortifiée par les premiers rois de Bourgogne, ou par les rois francs de la première race, l'abbaye de Baume, de fondation royale et déjà ancienne vers l'an 700, renfermant le tombeau de Garnier, maire du palais de ces rois.

Baume, depuis la plus haute antiquité, est un domaine royal. L'abbaye, loin d'avoir créé la ville, n'y a jamais eu des droits régaliens. Nos comtes, successeurs des anciens rois, en ont toujours été seigneurs; le château, avant sa destruction par Louis XI, leur appartenait, et était l'un des plus importants du pays.

Ils y avaient une cour, et, en 1294, un ancien sceau représente ce siége de justice sous la forme d'un château-fort où, du haut des tours, deux hérauts appellent avec des trompes les justiciables au plaid. On lit sur ce sceau la légende : S. (Sigillum) *curie comitis Burgundie in Palma.*

On a dit que, dans les anciens âges, Baume était la capitale du comté de Warasgau. En effet, dans ce comté, je ne vois aucune ville qui puisse lui disputer ce titre. Elle a dès l'an 1000 tout l'aspect d'une capitale.

Elle a eu, dit Perreciot, un archidiacre et un doyen

(1) *In ipso siquidem loco* (Palma) *quidam videtur tumulus, desuper sanctæ Dei Genitricis templum constitutum, in quo in honore S. Leodegarii quædam ecclesia..., non procul vero ab eodem loco est, in dextera parte, alia ecclesia in memoria sancti Stephani dedicata..., de septentrionali autem plaga, altera haberi videtur ecclesia, in memoria sancti Martini.* (*Charte* du 1er novembre 1040. GRANDIDIER, *Histoire d'Alsace*, I, p. 397.)

rural auquel on ne connaît pas de commencement (1).

On disait indifféremment l'archidiacre de Baume ou des Warasques.

Il fallait qu'à cette époque si reculée cette ville eût une importance prépondérante, puisqu'elle a été choisie pour le siége de l'archidiaconé quoiqu'elle fût située à l'extrémité du Warasgau.

Une dernière circonstance à noter, c'est l'étendue de la seigneurie de Baume avant son démembrement pour la formation de celle de Clerval. Elle se prolongeait de Saint-Juan à Pompierre sur le Doubs.

Faible et dominé de deux côtés par des montagnes, Baume n'a jamais pu opposer une longue résistance à l'ennemi. J'ai cité le glorieux fait d'armes de l'avocat Pichot : d'autres actes signalent une noble générosité dans les habitants (1).

Enfin, en 1644, le parlement leur rend le témoignage que, s'ils ont succombé sous les armes de Turenne, *ils ont fait le possible*, et qu'il est juste de racheter les prisonniers. La ville avait supporté un siége de huit jours contre le colonel Rose, et 40 volées de canons portant 34 livres de balles.

Pour Baume, les plus terribles jours furent ceux des invasions de Louis XI et de Louis XIII.

Louis XI, qui en fit raser le château, avait ordonné la destruction des murailles, ce qui ne fut exécuté qu'en partie. La ville venait d'être ainsi que Clerval, brûlée en 1476, par les Suisses. Un document de cette année peint

(1) L'archidiaconé fut uni à celui de Besançon en 1253.

les villages des environs de Baume et de Clerval comme *inhabitables et toutes les paroisses, abandonnées, par doubte* de ces terribles Allemands. D'autres textes contemporains rappellent avec plus de détails que, « durant » les guerres et divisions cydevant la ville de Baume fut » toute bruslée et destruite par les Allemands et autres » Lors ennemys, et aussy furent bruslés et mis en totale » ruyne les fourgs de la Porte et de Bye situés en cette » ville et certaine petite forge au lieu de Pont-les- » Moulins (1). »

Enfin, un document de 1480 peint l'affreuse détresse de la ville et de la châtellenie entièrement dépeuplée, et *où il fut trouvé qu'il n'y avait que environ* 100 *feux qui étaient poures gens n'ayant pain à manger* (2).

Deux fois occupée par les troupes de Saxe-Weymard en 1637, la ville subit des désastres inouïs. Le sang coula même dans l'église de l'abbaye (3). En cette même année, les officiers du siége de Baume exposent aux Etats de Bourgogne que, « dans ce ressort composé » d'environ 120 villages, la plus part ont été bruslés et » les maisons desmolies, que certains des habitans re- » tournant à Baume ont été rencontrés par les troupes » lorraines (auxiliaires) et rançonnés pires que des » prisonniers de guerre. »

(1) Titre du 7 octobre 1486. Arch. de la préfecture du Doubs.

(2) Archives du duché de Bourgogne, à Dijon.

(3) *Ecclesia monasterii Balmensis effusione sanguinis polluta ab eo tempore quo Dux Veymariensis de Saxoniâ urbem occupaverat reconciliata fuit.* (Archives de la préfecture du Doubs.)

# BAUME-les-Dames.

Lith. Ve Vaillet & Fils. Besançon.

# BELVOIR

Le château de Belvoir subsiste encore, mais les fortifications du bourg sont presque entièrement détruites. Cependant on retrouve encore la ligne d'enceinte à l'O. et au S. : à l'O., elle forme le pied des habitations ; au S. elle se montre par une ligne de pierrailles et de buissons.

Ce bourg formait un carré sur la pente d'une montagne, dont la pointe porte le château-fort, qu'un large fossé séparait des habitations.

Ces fortifications et le château ont été bâtis par les anciens seigneurs du lieu. Le premier que signale l'histoire est Huon de Belvoir, qui vivait vers 1170. La famille de Belvoir était l'une des plus importantes des montagnes du Doubs. Ces seigneurs du haut baronage s'alliaient alors aux Vergy ; les ducs de Bourgogne les appelaient leurs amis, et les reconnaissaient comme nés de leur sang. Ces sires de Belvoir scellaient à cheval comme les très-grands seigneurs (1) et dans leurs lettres les empereurs les nomment expressément parmi les grands nobles du pays. Leurs domaines s'étendaient sur un grand nombre de villages et même au delà de la rivière du Dessoubre. Ils ont affranchi dans ces montagnes Belvoir et Saint-Julien. Les franchises de Belvoir, en 1315, montrent

(1) Voy. à la préfecture du Doubs, ch. des comptes, lett. B, n° 64.

ce bourg entouré de murs et de tours comme le château lui-même.

Ce château, bâti à l'extrémité d'un promontoire escarpé, est l'une de ces positions qui ont été militairement occupées à toutes les époques. Il domine une plaine arrosée et fertile. La route romaine de Besançon à Mandeure, et à Saint-Hippolyte et Maîche, qui parcourt nos montagnes, traversait ce bourg en lacet, entrait par une porte, sortait par l'autre, et, se prolongeant sous le camp de Peseux, rencontrait dans la vallée de la Barbêche le grand passage qui arrive de *Ferrière*. La route romaine au pied S. du château porte le nom de *voie de Cusance* et dans les anciens titres celui de *Pérouse*. D'autres indices annoncent la haute antiquité de Belvoir, dont le vrai nom est *Bevay* (belle route). Des ruines romaines ont été reconnues au pied du château sur la *voie de Cusance* et à l'E. près du ruisseau (1). La caverne de la *Baume*, située à peu de distance et où ce ruisseau prend sa source, a restitué nombre de médailles romaines et gauloises. Dans les grandes invasions des barbares qui désolèrent l'empire romain, comme sous les Celtes, *la Baume* était un lieu de refuge.

J. J. Chiflet décrit avec une sorte d'étonnement cette caverne grandiose (2) ; y étant arrivé, dit-il,

Obstupui, steteruntque comæ, et vox faucibus hæsit.

« C'est une roche très-élevée, demi-circulaire, sans

(1) Lieu dit à la *Curtine*.
(2) *Vesontio*, pars 1ª, p. 88 et 89.

» issue, dans le fond une large ouverture de facile accès, » réceptacle des eaux, qui y tombent en temps de pluie » des cavernes supérieures, et quelquefois avec tant » d'impétuosité qu'elles entraînent dans leur cours d'an- » ciennes monnaies et des instruments de diverse na- » ture. » Cet historien croit, sans aucune preuve, que de faux monnayeurs du temps d'Aurélien avaient établi dans cet antre leurs ateliers secrets : « je déduis cette » conjecture, dit-il, tant de foyers noirs de fumée, na- » turels ou faits à main d'hommes, des portes de fer, » des poutres en bois, des degrés taillés dans le rocher, » qui sont indubitablement de structure ancienne et » témoignent d'une habitation clandestine, que des di- » vers instruments et des monnaies si nombreuses qu'on » y a recueillies, dont aucune ne dépasse l'époque d'Au- » rélien. » L'auteur dit encore que ces monnaies presque innombrables sont d'or, de bronze et d'orichalc. — Cette conjecture se détruit par elle-même : des monnaies en or fabriquées par de faux monnayeurs ! Non, ce rocher est une des retraites occupées dans les terreurs du IIIe siècle, et la date des monnaies concorde parfaitement avec celle des invasions.

La seigneurie de Belvoir, située à l'extrémité du comté de *Varasch* ou de *Waresgau*, existait du temps de la seconde race, et probablement de la première.

Vassaux des comtes de Bourgogne, mais vassaux respectés et de premier ordre, les sires de Belvoir perdirent pour jamais, en 1238, ce haut rang dont ils étaient si fiers. Les Montfaucon les assujétirent, et leur terre devint un fief de ces rois de nos montagnes, qui, trop

puissants pour souffrir des égaux, abattirent toute puissance rivale, notamment celle de Belvoir et de Joux, dans le cours du XIIIe siècle.

Le château de Belvoir résista aux Suisses en 1475 (1), aux Français en 1595 ; mais, pris et repris dans les guerres des montagnes après la mort de Charles le Téméraire, il succomba deux fois, en 1479 et 1480 (2). Le bourg et le château furent brûlés ; le seigneur de Belvoir, Ferry de Cusance, avait péri avec ce prince sous les murs de Nancy.

Les murs se relevèrent immédiatement. En 1639, le château soutint sans se rendre le siége des Suédois, qui le bloquèrent avec 1500 ou 2000 hommes. Mais les Sancey et les autres villages de la seigneurie furent dévastés et brûlés ; le bourg même de Belvoir fut livré aux flammes.

« Le village de Long-Sancey, dit une enquête postérieure de quelques années, village bon et bien habité, » a été presque entièrement bruslé par deux diverses » fois, mesme une d'icelle à la réserve de deux maisons ; » encore ne demeurèrent-elles pas entières. »

On lit dans une lettre du 23 février 1639 :

« Pour l'ennemy une partie de ses forces, comme

(1) « En 1475, les Suisses, environ Sainte-Magdeleine (22 juillet), prirent Clerval, le Pont-de-Roide, l'Isle-sur-le-Doubs, Granges et Grandmont qu'ils démolirent, courrurent à Belvoir, mais ils ne purent forcer la place. » (GOLLUT.)

(2) Vercel avait été brûlé dans les montagnes. Après, les Bourguignons reprirent Scey en Varais, Rougemont, Montjustin, Faucogney, Merey, Maivières, Cuisance, Belvoir, Châtillon en montagne et Joux. — 1479, septembre et octobre. Manuscrit des Carmes.

» d'environ 500 chevaux, sont autour du chasteau de » Beauvoir qu'ils battent, et on s'y défend. Aussi il y a » une retraite de roche, que l'ennemy presse parce que » les paysans s'y sont retirés, et où pareillement ils se » défendent courageusement, tuant bon nombre de » l'ennemy (1). »

Le 4 juin 1629, les gens de Sancey écrivaient à M. Damey, capitaine-major de la ville de Baume (2) :

« Nous n'avons ni morts ni malades ; ce que nous attribuons à un miracle, en une communauté com- » posée d'environ 800 personnes ; ceux de Rahon de » mesme, de sorte que eux et nous, dois le jour de la » Saint-Jean, rentrons à l'église parrochiale avec tous » les autres villages, et sommes reçus de tous nos » voysins. Quant à Provenchère, le mal y continue, et » peu s'en faut que la moitié de ce village ne soit mort. » En la ville de Belvoir, il n'y a pas eu de mal reco- » gneu, mais le bourg dessus est abandonné et n'y a » personne à présent. »

La terre de Belvoir a toujours été possédée par des seigneurs de la première noblesse. La famille de ce nom, dont l'origine se perd dans la nuit des âges, que nous avons signalée dès 1170, s'éteignit en 1362 dans Henri de Belvoir, qui la transmit à sa sœur mariée à Vauthier de Cusance.

Les Cusance possédèrent pendant des siècles les grandes terres de Belvoir et de Saint-Julien, qu'un tes-

(1) *Lettre de Broissia au parlement de Dole.* (Archives de la préfecture du Doubs. Corresp. du parlement.)

(2) Archives de Baume-les-Dames.

tament leur avait transmise. Ils s'éteignirent eux-mesmes dans la personne de Béatrix de Cusance, mariée à Charles duc de Lorraine, dont la vie fut pleine d'aventures. C'est lui qui défendit la Franche-Comté en 1637 et années suivantes, comme généralissime de l'Empereur. Béatrix, qui avait épousé ce prince déjà marié et dont la première femme était vivante, transmit les terres de Belvoir et autres, en mourant, en 1662 (1), à la maison de Lorraine dans la personne de son mari. Cette maison la possédait encore à la Révolution française. La princesse de Marsan en était issue.

Perreciot a fait observer que le chiffre de 1324 se lit sur une voûte de cave du château de Belvoir et que ce millésime en chiffre arabe est le plus ancien de ce genre qui se trouve dans la province et peut-être en Europe.

Un mot curieux de Saint-Simon peint, sous l'année 1709, les complots qui s'ourdissaient au château de Belvoir, contre la domination française créée par la conquête, maintenue par la force et repoussée par l'opinion publique. Il dit que le complot avait pour foyer une belle et grande terre de madame de Lillebonne (de la maison de Lorraine) à l'extrémité de la Franche-Comté. Cette terre est évidemment celle de Belvoir.

Ed. Clerc,

Président à la Cour impériale.

(1) Elle mourut à Besançon, le 9 juin 1662, et fut enterrée aux Carmélites de Besançon, au fond de la rue de Glères.

Lith. Vve Vaillier & Fils, Besançon.

## LÉGENDE DU PLAN DE BELVOIR.

La seule partie bien conservée est le château et la muraille du couchant du bourg. La vieille enceinte subsiste de A à B, encore visible sur une portion de cet espace; les maisons sont bâties dessus. — De A à I elle est détruite; cependant des personnes originaires de Belvoir et fort bien instruites affirment que la muraille était là. — De la maison Maréchal à la maison Chatelain, les derniers vestiges ont également disparu. — En creusant vers la lettre I, on a trouvé un mur de sept à huit pieds d'épaisseur, et d'une grande solidité, tellement que les ouvriers avaient beaucoup de peine à en arracher les pierres. Les anciens disent que la muraille du bourg descendait de la maison Roy à la maison Chatelain, où elle faisait angle. Mais personne n'a souvenir des tours qui pouvaient défendre la clôture générale du bourg.

L'une des entrées du château est en B. Le fossé en avant a dix mètres de large sur une longueur de vingt à trente mètres, et une profondeur de trois à quatre. L'entrée principale était en F. Elle est murée. On y voit encore des armoiries.

Tout le contour du château subsiste. Mais il est très-dégradé du côté qui regarde Rahon, tellement que l'on peut sortir par les brèches vers la tour C.

C. La tour est en partie ruinée, le mur de quatre pieds d'épaisseur. Il n'en subsiste guère qu'un tiers.

A. Fossé dans le roc aussi large et aussi profond que celui qui défendait l'entrée du château.

G. Ligne de buissons très-épais descendant du pied du château et marquant le passage de l'ancienne muraille.

D. Tour qui n'est pas démolie, mais qui est en ruine.

E. Autre tour, dite *de Machefer*. Les prisons étaient sous ces deux tours.

# ÉLECTIONS.

A l'issue de la séance publique du 28 janvier 1867, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections, a nommé :

*Associés résidants :*

MM. Jules Sauzay ;
Le comte Charles de Vaulchier ;
L'abbé Pioche.

*Associé correspondant :*

M. l'abbé Verdot, curé de Vesoul.

*Académicien honoraire :*

M. de Matty de la Tour, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite à Rennes.

# TABLE DES MATIÈRES.

---

**Séance du 28 janvier 1867.**

Discours de M. le Président. . . . . 1
Eloge du cardinal Gousset, archevêque de Reims, par M. l'abbé Besson. . . . . 20
Discours de réception de M. Th. Destocquois, professeur à la Faculté des sciences de Besançon, sur Romé de Lisle. . 80
Réponse de M. le Président. . . . . 83
Les arts et métiers dans la Séquanie, par M. l'abbé Suchet. 85
Pièces de vers, par M. Viancin. . . . . 107

**Pièces dont l'Académie a voté l'impression.**

Mémoire sur la voie romaine du Rhin à Lyon, entre Lons-le-Saunier et Coligny, par M. l'avocat Guichard, de Cousance. . . . . 117
Enceintes fortifiées de la Franche-Comté, par M. le président Clerc. . . . . 141
Elections. . . . . 166

---

Besançon. — Imprimerie d'Outhenin Chalandre fils.

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

## SÉANCE PUBLIQUE DU 26 AOUT 1867

**Président annuel, M. SANDERET DE VALONNE**

### DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

#### RAPPORT SUR LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE.

MESSIEURS,

L'Académie de Besançon a mis au nombre de ses œuvres le soin de rechercher le souvenir des hommes distingués nés dans la province, et de les faire connaître et glorifier publiquement.

C'est là une noble et juste pensée. Honorer les noms des citoyens utiles ou illustres, ce n'est pas seulement rappeler à nos esprits ce que vaut le travail ou ce qu'est le génie, c'est aussi montrer aux hommes ce qu'il faut d'intelligence et d'efforts pour les aimer et les servir. Le culte des grandes mémoires du passé est donc un sentiment généreux et bien inspiré; c'est un sentiment

vraiment social qui mérite qu'on l'encourage, et auquel les concours d'éloquence ouverts devant vous peuvent donner la plus féconde et la plus salutaire impulsion.

Le concours de cette année, sur lequel j'ai l'honneur de vous présenter un rapport au nom de votre Commission, a pour sujet l'éloge de Desault, chirurgien célèbre de la fin du dernier siècle.

Pour beaucoup, je le crains, ce nom n'éveille aucun souvenir; il semblera l'exhumation de quelque obscure renommée, destinée tout au plus à satisfaire la curiosité des érudits. Obscure peut-être aux yeux du grand nombre (le médecin qui protége les hommes est plus vite oublié que le héros qui les tue), mais rayonnante dans la science, vivante encore aux lieux où se font les hautes réputations; car ce Franc-Comtois, presque ignoré dans son pays, a joui de la plus éclatante et de la plus légitime popularité; il fut un inventeur, un initiateur, un chef d'école; il fut le maître incontesté de toute une génération puissante d'hommes de science et d'hommes d'action, et l'on a pu dire en parlant de Desault, comme autrefois d'Ambroise Paré: Peu d'hommes autant que lui ont eu le génie de la chirurgie; l'art lui aurait dû son origine s'il n'eût existé.

Deux mémoires vous ont été adressés. L'un d'eux ne peut être considéré comme un travail original. Il présente une biographie de Desault et une longue exposition de ses travaux scientifiques, toutes deux empruntées aux ouvrages contemporains; c'est une copie peu dissimulée; il n'aurait donc pas qualité pour nous arrêter, s'il n'offrait d'ailleurs un vice radical qui nous met

à l'aise : c'est qu'il est signé ; j'ajoute que ce n'est pas par un médecin.

Le second mémoire, qui porte le n° 1, est une œuvre sérieuse et digne de votre attention. Elle prend Desault dès son enfance, et le suit dans les phases diverses d'une vie pleine d'efforts et d'intérêt. Elle expose avec exactitude, en puisant aux sources, ses recherches, ses progrès, ses innovations. Le récit, attachant et très-complet, est coupé par des considérations sur les hommes et sur les choses de l'époque au point de vue spéculatif et médical, considérations inspirées par un esprit éclairé et personnel. L'auteur a étudié la philosophie de la science; il se meut facilement dans l'appréciation des doctrines qui l'agitent, et au milieu de ces courants d'idées, de ces tendances qu'on ne peut nier et dont on ne doit pas dissimuler le péril, il professe le pur vitalisme. Il parle en bons termes et vivement de la dignité et de l'honorabilité médicale, dont Desault fut un modèle. Le style a du nombre, de la fermeté, souvent de l'élégance et de l'éclat. C'est, en résumé, une forte et fidèle étude. Non pas que tout y excelle, et je fais dès ce moment mes réserves. Mais elle caractérise avec justesse cette existence utile et droite, ce dévouement persévérant d'un homme à ce qui fut le penchant vrai et la mission de son intelligence, cette unité de vie fermement maintenue par le travail, et récompensée par le succès et par la renommée.

Il ne s'agissait point, dans vos intentions, d'apprécier scientifiquement l'œuvre de Desault ; cette tâche est accomplie depuis longtemps ; ainsi l'a très-bien compris

l'auteur. Il parle sans doute des travaux techniques, car il faut leur part dans un éloge, et il les fait connaître, mais avec les détails mesurés et la forme claire et discrète qui est le caractère obligé d'un ouvrage essentiellement littéraire, n'oubliant pas qu'il devait surtout vous révéler l'homme et rendre en quelque sorte vivantes devant vous ses actions et sa personne.

Cette figure de Desault est intéressante ; elle honore notre pays et mériterait d'être conservée. Laissez-moi, Messieurs, vous en présenter les traits les plus saillants. Ce sera remplir encore ma mission, car j'emprunterai les faits au mémoire et quelquefois les mots, et je montrerai, par des citations qu'à regret je devrai borner, l'esprit et la manière de l'auteur.

Desault naquit au Magny-Vernois, près de Lure, le 6 février 1744.

« La famille (je cite le mémoire) dans laquelle cet » enfant était arrivé après deux frères et quatre sœurs, » vivait du médiocre produit de quelques propriétés » rurales et d'un moulin, ce qui ne l'empêcha pas de » donner à son fils les leçons d'un maître particulier. » Desault dut sans doute à cette prédilection qu'on ac- » corde volontiers au dernier venu de la famille et aux » grâces d'une enfance qui s'annonce avec une intelli- » gence ouverte, ce privilége de l'instruction qui n'avait » pas été accordé au même degré à ses frères. Il apprit » avec facilité les premiers éléments du latin, et se » trouva en mesure d'entrer à douze ans au collége des » moines de Lure, où il prit place dans la classe de cin- » quième. Soumis dans cette maison à une discipline

» sévère qui ne révolte que les esprits indociles et inca-
» pables d'apprendre, le jeune Desault vit naître en lui
» comme première passion la curiosité qui conduit au
» savoir et l'émulation qui fait devancer les condis-
» ciples. Il fit des progrès rapides moins dans les belles-
» lettres qu'en mathématiques, dont il avait épuisé à
» dix-sept ans les études élémentaires. Ainsi se révé-
» laient en lui des aptitudes mystérieuses comme toutes
» celles qui renferment le secret de notre avenir. Déjà
» son esprit, fermé aux spéculations métaphysiques, n'ad-
» mettait que les vérités justifiées par l'observation des
» sens et démontrées par le calcul. Son intelligence de-
» vait conserver le cachet de ces premières études, qu'il
» cultiva longtemps encore avec attrait, et auxquelles
» il devait demander plus tard d'honorables ressources
» lorsque celles de sa famille seraient devenues insuffi-
» santes. »

Il fallait cependant fixer la carrière de ce jeune homme. Son père voulait qu'il fût prêtre; mais Desault, avec une résolution qui marque son caractère, entreprit de haute lutte un noviciat de toute autre nature auprès d'un artiste campagnard, espèce de Figaro franc-comtois, dont la science, fort estimée cependant des populations qui l'entouraient, se bornait à les raser, à les saigner, et à appliquer sur leurs maux quelques topiques plus ou moins heureux.

Mais l'esprit mathématique de l'élève comprit bientôt ce qu'avaient d'incomplet ces procédés empiriques. Il vainquit définitivement les résistances de sa famille, qui lui permit de se rendre à Belfort pour y faire ce qu'on

appelait alors l'apprentissage de la chirurgie. Desault y travailla ardemment, suivant le service de l'hôpital militaire avec une exactitude et un esprit observateur rares à son âge. Déjà, près de cet enseignement cependant bien borné, il préludait à son avenir, consignant par écrit le résultat de ses observations, et l'on a retrouvé des notes, prises dès cette époque sur les plaies d'armes à feu, qui sont déjà marquées au coin des idées qu'il développa plus tard dans ses cours. Il écrivait donc, il annotait et préparait son intelligence aux rudes et féconds labeurs du nouveau milieu qui l'attendait.

Il quitta l'école désormais insuffisante de Belfort, pour commencer à Paris ses études anatomiques, préliminaire indispensable d'une éducation chirurgicale. Il avait vingt ans, du courage et de la force, et il voulait s'instruire. Esprit exact, visant au plus droit, s'en tenant aux lumières les plus immédiatement applicables, il apportait les plus favorables dispositions à ce genre d'études.

« Antoine Petit, dit le mémoire, enseignait l'anato-
» mie au Jardin-du-Roi, au milieu d'un auditoire d'élite
» que rassemblait sa parole élégante et féconde, habile
» à dissimuler la sécheresse et les dégoûts d'une science
» qui n'offre aux sectateurs superficiels que l'image de
» la mort et réserve ses véritables richesses à ceux qui
» ne craignent pas de surmonter ses premières rigueurs.
» L'étude de l'organisation humaine avait été mise à la
» mode par la philosophie du jour, et l'homme du
» monde se croyait obligé de n'y point rester étran-
» ger. Un essaim de femmes élégantes assistait aux

» leçons du professeur, dont le style littéraire et
» le ton léger savait se proportionner au goût de
» ses disciples et leur présenter, sous forme de figu-
» res en cire et d'iconographie savante, des connais-
» sances qu'il n'eût osé leur faire puiser dans de formi-
» dables réalités. Parmi ces auditeurs aimables, il en
» était de plus sérieux qui n'apprenaient peut-être pas
» l'anatomie au cours d'Antoine Petit, mais devinaient
» la manière de l'enseigner en se tournant vers la na-
» ture plutôt que vers son image. Desault était de ces
» derniers, et Petit ne tarda pas à le distinguer parmi
» les plus intelligents..... Le jeune Franc-Comtois n'a-
» vait pas reçu depuis bien longtemps les leçons de son
» maître, sans comprendre qu'il pouvait devenir maître
» à son tour, et que s'instruire en enseignant est le
» véritable procédé des intelligences douées d'une puis-
» sante activité. »

Voilà donc Desault professeur; à peine deux ans s'étaient écoulés depuis son arrivée à Paris; il eut un auditoire, des disciples, bientôt des amis et des collaborateurs. Mais ce rude travail dans l'atmosphère insalubre des amphithéâtres l'avait jeté dans une longue et périlleuse maladie. Sa robuste constitution n'en triompha qu'après dix mois de souffrances et d'épreuves. Mûri par la réflexion, il reprit son enseignement avec une plus vive ardeur et des visées nouvelles.

Car, à l'enseignement de l'anatomie, il voulut joindre celui des éléments de la chirurgie. « Mais sans s'en
» douter, peut-être, c'est l'auteur qui parle, il avait
» ému les passions des maîtres privilégiés, piqués de

» voir leurs écoles désertes et celle d'un jeune homme à » peine sorti des bancs se remplir d'auditeurs. Il s'était » d'ailleurs donné lui-même la mission d'enseigner, » cette mission qui, à cette époque et depuis, a toujours » été considérée comme une délégation de l'autorité. » On ne pouvait encore se mouvoir alors sans se heurter » contre les droits de quelque puissante corporation, » espèce d'aristocratie scientifique dont la richesse » seule pouvait acheter l'entrée. Le collége de chirurgie » jouissait du monopole de l'enseignement ; il l'exerçait » par le ministère de l'école pratique qui existait dans » son sein et à laquelle il déléguait ce privilége. Ce n'é- » tait donc que par le collége qu'on arrivait à l'école, » et la porte du premier ne s'ouvrait que d'une manière » exceptionnelle à ceux qui ne pouvaient joindre à leurs » autres titres une somme de deux mille écus. Antoine » Petit lui-même n'avait été admis que par une faveur » spéciale qui s'accordait rarement, et comme on disait » alors, *ad meliorem fortunam*, sous la condition ex- » presse de reconnaître plus tard une dette qui vous » inféodait à la noble corporation. »

L'enseignement fut donc interdit à Desault, et il ne put vaincre cet obstacle qui semblait se dresser insurmontable au début de sa carrière qu'en se plaçant sous le patronage de deux hommes bienveillants, Louis et Lamartinière, alors chefs de la chirurgie, qui, reconnaissant son talent, lui conférèrent le droit du professorat avec la qualification de répétiteur d'un médecin dont le privilége n'était pas contesté. C'est seulement ainsi qu'il put éluder la loi.

Dégagé de ces entraves et libre de son action, il inaugura un système d'études anatomiques entièrement neuf, fondé sur une connaissance plus rigoureuse et plus applicable de l'organisme humain. C'était un tableau méthodique, une vue d'ensemble heureusement conçue de nos organes, une histoire exacte de leurs rapports, un guide lumineux pour les chirurgiens; c'était, en un mot, l'anatomie chirurgicale, conception propre à Desault, et qui a donné à la pratique des opérations une précision et une sécurité jusqu'alors inconnues.

Le progrès était inappréciable; poursuivi avec une rare persévérance, il devait s'étendre dans d'autres directions; car cette forme nouvelle préparait, elle inspirait peut-être les recherches, immenses par leur résultat, du plus illustre de ses élèves, de celui qui suffirait à sa gloire : j'ai nommé Bichat.

Desault avait cette trempe d'intelligence qui saisissant les faits et les multipliant par la sûreté des inductions, sait tirer d'une expérience bornée une expérience sans limites, et crée elle-même l'art qu'elle veut connaître. Dès ce moment il entreprit la réforme de la chirurgie en touchant presque toujours heureusement à tous ses points; il produisit ainsi un enseignement personnel et vraiment magistral où tout allait nettement au fait; il eut ses procédés, ses appareils, ses moyens, qui portent encore dans la science le nom de leur auteur, et sa doctrine est une époque dans l'histoire de l'art.

Malgré tout, le combat était rude. Ce n'était pas le temps où il suffit de montrer des espérances pour ob-

tenir toutes les réalisations du succès. Longtemps encore Desault dut lutter contre la haine envieuse de ses contemporains, qui, forcés de pressentir un maître, le contestaient indirectement, et, par une tactique dont le secret n'est pas perdu, le disaient trop savant pour être pratique et exaltaient en lui l'anatomiste pour nier le chirurgien. « Telle est en effet la destinée des hommes supérieurs, que les calomnies des uns sont la mesure de leur mérite autant que les éloges des autres. »

Lui cependant marchait toujours; loin du bruit et des disputes, il élevait par degrés l'édifice de sa renommée, le construisant de matériaux choisis, lentement mais sûrement, sans se jeter au-devant de l'attention et des applaudissements, et ne combattant les résistances que par la persévérante énergie de sa nature et de son talent.

Mais l'éclat des faits, la solidité des résultats triomphèrent; il avait conquis l'estime, il força l'admiration; il fut nommé professeur à l'Ecole pratique sans passer par le collége de chirurgie; puis presque immédiatement admis au collége malgré la médiocrité de sa fortune qui devait l'en tenir éloigné, double exception honorable sans doute pour ses nouveaux collègues, mais qui témoigne surtout du mérite et de l'autorité de Desault.

Enfin, il devint successivement chirurgien-major de l'hospice des Ecoles et chirurgien en chef de la Charité. Ainsi placé sur ces scènes ouvertes aux regards, où la médiocrité ne résiste pas, il montra victorieusement ce que pouvait fournir à la poursuite du progrès dans l'art

la connaissance approfondie de l'anatomie. Il lui dut des principes certains, une pratique résolue, une volonté prévoyante ; mais un des caractères du talent de Desault c'est qu'il s'appliqua surtout à la chirurgie conservatrice ; il fut habile à créer plus encore qu'à détruire. « L'hu-
» manité et la saine raison médicale, dit le mémoire,
» n'autorisent pas tout ce que l'anatomie rend possible
» à la main l'opérateur, et Desault, frappé de la respon-
» sabilité morale qui pèse sur le chirurgien, mettait
» l'art d'éviter les opérations bien au-dessus de celui
» de les pratiquer avec habileté. Il semblait pressentir
» les témérités de cette chirurgie sans entrailles qui
» devait tenir si peu de compte de la vie humaine, con-
» sidérer l'homme comme un chiffre et chercher un
» succès à travers cent revers possibles, comme on
» cherche un bâton de maréchal à travers les hasards
» du champ de bataille. »

Il était parvenu à ce haut degré de puissance qui faisait de lui le législateur de la science chirurgicale, il avait agrandi l'étude de l'anatomie, il avait révolutionné l'art, transformé l'enseignement ; il allait faire encore davantage et trouver pour le servir des voies nouvelles.

Ainsi que le dit l'auteur du mémoire : « Fidèle à sa
» méthode d'instruire par la vue des choses et de faire
» des hommes plutôt que des livres, il établit le premier
» un cours de clinique destiné à devenir une pépinière
» de véritables praticiens plus habiles à discerner et à
» faire qu'à discourir et à disserter. »

En effet, lorsque Desault fut nommé chirurgien en chef de l'Hotel-Dieu, en 1788, frappé de la richesse des

ressources que cet abîme de misères pouvait offrir à l'instruction, comprenant d'ailleurs ce qu'une observation immédiate et constante vaudrait pour une pratique habile et sûre, il y transporta son école, à laquelle, par une innovation des plus remarquables, il allait donner, en face du lit du malade, l'importance d'une institution.

Nombreux furent les obstacles : les préjugés des religieuses, les alarmes des administrateurs invoquant l'humanité, ses confrères le représentant comme un ambitieux fertile en réformes qui bouleversait l'ordre établi et chez qui l'intérêt de la renommée étouffait tous les autres sentiments. Desault poursuivit son intelligente entreprise avec son énergie ordinaire et la foi dans la vérité qu'il sentait en lui. Mais ce ne fut qu'après trois années de démarches, traversées sans cesse par les dénonciations, qu'il obtint qu'un amphithéâtre fût construit à la portée des salles. L'enseignement classique était enfin fondé : puissante conquête qui faisait passer l'étude de la maladie de la théorie dans les faits, du discours à l'action ; méthode féconde que Corvisart, son ami, appliquait bientôt avec tant d'éclat à la connaissance des maladies internes, et qui valut à la forte génération médicale qui commençait alors les plus précieuses découvertes et d'immortels travaux.

Et quel zèle, quel dévouement ! Ecoutez l'auteur : « Sans cesse préoccupé de l'intérêt de l'instruction et » de celui des malades, il oubliait en véritable artiste » ses intérêts personnels et n'accordait que quelques » heures à la confiance lucrative d'un public qu'il n'avait

» pas recherché. Le milieu du jour le trouvait encore
» occupé des soins de son service et de son enseigne-
» ment. Il se donnait à peine un repos suffisant à table,
» au milieu des joies et des épanchements de l'amitié,
» avant de reprendre les travaux de sa clientèle qu'il
» interrompait brusquement à six heures pour rentrer
» à l'Hôtel-Dieu où il couchait, après une visite et une
» leçon du soir. On le retrouvait donc le premier dès
» le matin près des malades. Le service hospitalier était
» ainsi devenu le but de toute son activité et son unique
» passion. »

Aussi cette école, son œuvre chère, devint bientôt le centre de la bonne chirurgie. Chaque jour voyait accroître le nombre de ses disciples et diminuer celui des établissements publics. Les nations voisines eurent à Paris des étudiants pensionnés sous l'expresse condition qu'ils suivraient Desault, et la plupart des noms qui ont brillé dans la pratique civile, ceux nombreux alors qui ont porté si haut dans l'estime des hommes la chirurgie de nos armées sous la République et sous l'Empire, étaient inscrits sur le registre de ses cours, et suivaient ardemment ses leçons.

Sur cette scène éclatante, sa réputation s'établit incontestée, universelle. Car il eut tout en partage, dit Bichat; il trouva en lui les moyens, autour de lui les occasions; il eut un grand théâtre pour déployer de grands talents, des champs fertiles pour semer ses découvertes et l'enthousiasme de 400 élèves pour les proclamer.

Et cependant ce maître si séduisant ne brillait point par les grâces de l'élocution. Sa voix était forte sans être

sonore, sa prononciation quelquefois pénible, sa diction rarement élégante. « Mais, dit encore Bichat, tout semblait s'animer en lui lorsqu'il enseignait. Vous eussiez vu son air, ses gestes vous peindre une maladie en même temps que sa bouche en redisait l'histoire, son attitude varier à chaque instant suivant ce qu'il voulait exprimer, prêter même quelquefois au ridicule pour qui n'était pas entraîné par son enthousiasme, tout son être extérieur parler à vos sens en même temps que ses préceptes à votre esprit, tout son ensemble agité, pour ainsi dire, du génie de l'art. »

Desault était arrivé au sommet de la renommée. Ses recherches étaient complètes, sa doctrine avait reçu la consécration des faits, ses idées étaient mûres. Il voulut les fixer définitivement et commença la réalisation de son dessein dans un recueil périodique rédigé par ses plus habiles élèves et où s'amassaient par leurs soins les matériaux d'un grand ouvrage. Mais les troubles de la Révolution, en agitant les dernières années de sa vie, lui firent ajourner ses projets, que la mort devait bientôt arrêter.

Ce ne fut que plus tard que, mû par la reconnaissance et par un sentiment de justice envers son maître, Bichat publia le tableau de la doctrine et de la pratique du chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité, ci-devant Hôtel-Dieu.

Les services de Desault, dans un ordre de faits qui semblaient devoir le protéger, ne purent cependant le garantir contre la proscription. Chaque jour quelque dénonciation nouvelle dans les sociétés populaires payait

les sacrifices nombreux qu'il faisait à la patrie et les peines qu'il se donnait au conseil de santé pour activer le service médical des armées.

Chaumette, depuis longtemps son ennemi et alors tout-puissant, tourna contre lui la municipalité qu'il dirigeait. Accusé deux fois de refuser ses soins aux blessés du 10 août, tandis que ces premières victimes de la République bénissaient leur sauveur, il fut traîné à la barre de cette municipalité. Enfin, le 28 mai 1793, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui par le tribunal révolutionnaire. A dix heures du matin l'hôpital et son amphithéâtre sont entourés de soldats; on l'enlève au milieu de sa leçon ; il est emprisonné au Luxembourg. L'émotion fut profonde à l'Hôtel-Dieu : élèves et malades réclamèrent vivement ; les plus énergiques protestations s'étaient élevées, et le quatrième jour, le comité révolutionnaire le rendit à ses fonctions.

Ce n'était qu'au besoin qu'on avait de lui qu'il devait la liberté qu'il n'espérait plus ; car plusieurs de ses amis se trouvaient au Luxembourg compagnons de sa captivité, qui n'en sortirent au bout de quelques jours que pour aller mourir.

Il reprit son service et continua l'enseignement de la chirurgie partout abandonné. Mais cette activité pleine d'efforts, ce labeur incessant et dangereux des hôpitaux, les secousses sans cesse renouvelées des malheurs publics, devaient bientôt le conduire épuisé au terme d'une vie qui fut marquée par une dernière et triste épreuve.

On sait que Desault fut appelé au Temple pour donner

ses soins au fils de Louis XVI. L'auteur de l'éloge que nous analysons expose, dans une forme émue, les rapports de l'illustre chirurgien avec l'auguste prisonnier, utilisant pour son récit les nouveaux documents contenus dans un ouvrage récent, écrit avec autant de cœur que de loyauté. Cette partie du mémoire constitue un hors-d'œuvre peut-être par son étendue, mais assurément un épisode d'un accent généreux et d'un touchant intérêt.

Pressé par le temps, je ne veux en citer qu'un court passage :

« Le 30 mai, Desault avait fait à neuf heures sa visite toujours attendue avec désir par le jeune malade » dont le cœur meurtri s'ouvrait enfin à la sympathie, à » la bonté du médecin. Interrogé par le commissaire de » service sur le pronostic que lui inspirait l'état du » prince : Je crains sa mort que tant d'autres espèrent » peut-être, répondit-il avec une vivaacité de sentiment » qui n'était pas de nature à plaire aux hommes dont » il tenait sa mission.

« Deux fois en sortant du Temple, dit M. de Beauchêne, » Desault fut obligé de rentrer chez lui, tant lui avait » fait de mal le spectacle de cet enfant qu'il ne pouvait soigner, qu'il ne pouvait guérir, et qui cependant semblait crier vers lui. L'enfant l'appelait par » ses vœux, le malade l'attirait par ses souffrances, et » le vieillard et le médecin ne pouvait lui répondre » que par ses larmes. »

Ce fut ainsi, Messieurs, que Desault se trouva mêlé, comme dernier honneur de sa vie, à ces nobles infortunes

qui resteront une des grandes pitiés de l'histoire, et ce royal enfant qui mourait dans l'abandon, dans la misère et sous l'injure fut la suprême et non la moins douloureuse des émotions qui devaient affliger ses derniers jours et hâter sa fin.

En effet, les événements du 1er prairial avaient fortement affecté l'âme de Desault. La crainte de voir renaître la proscription le frappa. En vain chercha-t-il dans une vie plus répandue, dans des distractions qu'il s'était jusque-là refusées, l'oubli de ses chagrins et la force qu'il sentait lui manquer. Il languit quelque temps encore, toujours ferme à son devoir et usant au service des malades les restes d'une santé profondément altérée. Mais la visite du 30 mai fut la dernière. Il fut atteint le soir même d'une fièvre soudaine et pernicieuse à laquelle il succombait en deux jours au milieu des divagations d'un délire sans interruption.

Cette fin si rapide éveilla de funestes soupçons; on publia qu'il mourait victime de son refus constant à se prêter à des vues criminelles sur la vie de cet enfant. Mais le témoignage des amis qui l'ont entouré, les résultats de l'autopsie pratiquée par Corvisart, font ranger l'accusation d'empoisonnement dans les fables créées par l'émotion populaire. D'ailleurs, l'œuvre du Temple n'était-elle pas accomplie? Qu'aurait-on pu demander à Desault?

Voici, Messieurs, en quels termes sa mort fut annoncée par le *Moniteur* :

« La France, l'Europe entière viennent de perdre le citoyen Desault, officier de santé en chef de l'hospice de

l'Humanité, le premier dans la pratique comme dans l'enseignement de l'art qu'il a professé.

» Son nom est depuis longtemps célèbre dans tous les pays du monde où la chirurgie est en honneur, son nom ne périra point.

» Son pays lui doit d'immenses travaux et de nombreux élèves. En ce moment la République n'a pas une armée dont les plus habiles officiers de santé ne soient élèves de Desault.

» Telle fut la supériorité de ce grand chirurgien, que la postérité, qui commence, hélas ! trop tôt pour lui, le nommera sans doute un grand homme.

» Desault fut un excellent citoyen ; nos derniers tyrans l'avaient persécuté ; leurs derniers complices ont causé sa mort ; la journée du 1er prairial a déterminé la crise désespérée qui l'a précipité à quarante-neuf ans dans le tombeau. »

Le style est de l'époque, mais l'hommage est complet. Desault en était digne.

Ainsi finissait Desault. La mort, venue trop tôt, ne lui laissa que les années de peine ; il ne put jouir du fruit si vaillamment conquis de ses travaux. Il avait donné son temps et toutes ses énergies aux œuvres qui pouvaient servir les hommes, sans cesse épris des progrès de l'art auxquels il sacrifia la fortune qui lui souriait et qu'il a négligée. Placé au sommet de la réputation chirurgicale, entouré de la faveur publique, il mourut sans s'être enrichi. La nation dota sa veuve d'une pension de 2,000 livres, car il ne laissait guère qu'un héritage de dévouement et d'honneur. Mais il

léguait à la France cette brillante école de chirurgie que le monde nous enviait, et que devaient maintenir au premier rang avec une si haute vigueur tant de célébrités qui avaient reçu la lumière de son enseignement et qui furent les rayons de sa gloire.

Je crains, Messieurs, de m'être laissé trop facilement entraîner dans cette restitution, cependant bien incomplète, de la figure de Desault. Mais vous voudrez bien vous rappeler qu'il s'agit d'une gloire de notre pays dont, moins que tout autre, un médecin doit se désintéresser, et vous me pardonnerez d'avoir cédé au double orgueil de la profession et de la patrie. Ai-je cessé d'ailleurs mon rôle de rapporteur en vous donnant la substance du mémoire dont j'avais à m'occuper?

Je me hâte cependant, heureux du peu de temps qui me reste, pour vous en indiquer les défauts.

S'il est vrai que c'est dans un juste rapport des parties avec le tout que consistent la raison et la véritable éloquence, nous devrons constater que l'ouvrage présente des longueurs; quelques parties surtout auraient gagné à être condensées et précisées davantage; des coupures, quelques déplacements éviteraient des répétitions qui nuisent à l'intérêt du récit, et donneraient à l'ensemble plus de mouvement et de clarté. Le style, généralement bon, a quelques défectuosités saillantes; il est inégal, il manque d'unité; à côté de passages, et ce sont les plus nombreux, d'un souffle élevé et vraiment littéraire, j'en trouve quelques-uns qui ont plus d'abondance que de facilité vraie, plus de prodigalité que de goût. On dirait parfois que ce travail a le

trop-plein et l'inexpérience de la jeunesse, si la gravité des réflexions ne témoignaient de la maturité de son auteur.

En effet, des questions sérieuses et toujours vivantes y sont agitées. Les idées, les événements de l'époque sont appréciés avec une liberté de jugement que je goûte, mais sous l'empire d'une de ces préoccupations exclusives qui risquent d'ôter leur clairvoyance aux meilleurs esprits. A tout prendre, ce sont là des choses qu'on ne peut pas supprimer ; il faut vivre avec elles, et l'on ne s'en tire pas en les enveloppant dans une commune réprobation.

Quant à la discussion des doctrines en médecine et de leurs attaches toujours regrettables à la philosophie régnante, elle est vivement menée et montre une étude approfondie des systèmes. Mais les difficultés se dressent toujours quand il est question de l'homme dans l'infinie complexité de ses phénomènes et de ses rapports. Les solutions ne sont pas si simples que malgré l'apparente sûreté des principes du mémoire, beaucoup d'embarras ne se trahisse par des hésitations, des obscurités, des formules incertaines, et qui semblent se dérober à la main qui voudrait les saisir. La décision se retrouve lorsque l'auteur traite de la profession, de ceux qui l'exercent, de ses conditions sociales. Peut-être, en cherchant bien, pourrions-nous y regretter des vivacités, des amertumes, presque des rancunes. Mais il ne faut pas oublier que l'auteur est médecin. Qui sait si moi-même aujourd'hui je n'obéis pas trop docilement à la loi fatale de la confraternité ?

J'aime mieux espérer, Messieurs, que vous ne verrez, dans les rigueurs de votre Commission, que la preuve d'un examen consciencieux, de l'estime en laquelle elle tient ce remarquable travail, et de sa fidélité au salutaire usage qui veut quelques épines aux couronnes que vous décernez.

Car votre Commission est d'avis que le prix soit accordé au mémoire qui porte le n° 1. Malgré les imperfections que nous avous dû relever et dont la plupart peuvent facilement disparaître, il présente l'éloge le plus complet qu'on ait écrit de cet homme qui, par la puissance de son esprit et de sa volonté, par l'habileté de ses mains et par la générosité de son cœur, peut soutenir le parallèle avec les plus grands et les meilleurs, et qui reste une des illustrations les plus éclatantes de la noble et glorieuse Franche-Comté.

---

A la suite de ce rapport, M. le Président, ayant ouvert le billet cacheté joint à l'éloge qui a été jugé digne du prix, fait connaître que l'auteur de cet ouvrage est M. Charles Labrune, docteur-médecin, demeurant à Besançon.

---

# MÉMOIRE

## SUR L'ABBAYE DE MONTBENOIT

### ET SUR LES CARONDELET

PREMIERS RESTAURATEURS DE L'ART EN FRANCHE-COMTÉ.

Par M. Ed. CLERC.

---

L'abbaye de Montbenoît est le monument archéologique le plus important des montagnes du Doubs, et le dernier qui leur reste.

Si on la compare à celles de Baume-les-Moines et de Luxeuil, toutes deux classées parmi les monuments à la charge de l'Etat, elle les égale en beaucoup de points, mais elle les surpasse par son cloître du XII^e siècle, orné de sculptures, et par ses stalles, les plus belles des deux Bourgognes.

Vénérable par son antiquité, elle a eu cette étonnante fortune de traverser les âges, la féodalité, les guerres, les incendies, les invasions suédoises, les orages révolutionnaires, et de former encore un tout complet, tel que l'ont vu les derniers religieux, et même, il faut le dire, presque tel qu'il était en 1527 (1).

(1) Notre pays a été tellement bouleversé par la guerre, qu'il ne possède presque plus d'ancienne église. Celle de l'abbaye du *Mont-Sainte-Marie*, sur les bords du lac Saint-Point, que l'on comparait à la cathédrale de Troyes, n'offre plus aujourd'hui qu'un champ en culture.

# MONTBENOIT

Classée au mois de mars 1842, après l'examen de l'homme le plus compétent, M. Mérimée, parmi les monuments historiques sauvegardés par l'Etat, l'abbaye a été, il y a six mois, sans que le pays en ait été averti, avant toute réparation (1), brusquement déclassée, et délaissée à la garde d'une commune pauvre, dont elle est la paroisse, et qui est incapable de la sauver. Nous avons voulu faire connaître cette situation à l'Académie, et, dans cette séance publique, signaler au pays ces périls, cet abandon, la ruine commencée et imminente. Le patriotisme franc-comtois doit s'en émouvoir, car cette œuvre est grande et belle ; il faut en expliquer les richesses, en nommer les auteurs, dont le dernier, Ferry Carondelet, porte un nom historique, l'un des beaux noms de Franche-Comté. Tel est l'objet de ce mémoire, d'où ressortira ce fait aussi certain qu'inconnu, que cet homme éminent est, avec son frère Jean, évêque de Palerme, fils comme lui du chancelier Carondelet, le premier restaurateur de l'art dans notre pays.

C'est à la fin d'avril 1867 que je visitai l'abbaye pour la première fois. Aucun sentiment d'admiration préconçue ne m'y avait conduit. Gollut, Chiflet, Dunod, Droz,

—J'ai vu des cultivateurs labourer dans la cour d'honneur du magnifique château de Noseroy. — De nos vieilles églises dans ces contrées, il ne reste que le portail de *Dompierre*, dans la Chaux-d'Arlier, qui paraît être du XIe siècle, comme certaines parties de l'église de *Chaux*, près de Saint-Hippolyte. Dans la Chaux-d'Arlier, on voit encore l'église de la *Rivière*, qui est des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Cette église est belle, mais quelle distance avec Montbenoît !

(1) Sauf pour une somme de 4,000.

ne l'ont pas connue comme œuvre d'art. M. Demesmay, si épris des beautés de ses chères montagnes, ignorait même encore, en 1842, quel était l'auteur des stalles de Montbenoît, et il faut aller jusqu'au concours de 1852 pour trouver dans un travail sérieux et modeste (1) les premières lueurs de vérité sur cette œuvre capitale.

Dans cette première visite, j'étais seul, très-attentif, mais sans guide en parcourant et l'église et le cloître. J'y passai plusieurs heures, ayant heureusement aperçu et dessiné tout d'abord le monument de Parnette Mesnier, dont je parlerai plus tard; ce monument de marbre, appliqué dans l'église contre le premier pilier de droite, me parut toute une révélation : il fixa mes regards sur le nom de Ferry Carondelet, sur sa devise, *Nosce opportunitatem*, sur ses armes, qui sont une bande entourée de six besans. Comme à Baume, où un seul écusson, cent fois reproduit, m'avait permis de retrouver le principal auteur de ce grand édifice abbatial, ces armoiries et quelques autres non comprises ou non remarquées, me parurent renfermer tout le secret de ce second monument.

Quoique en 1793, dans l'ivresse de la destruction, des mains ennemies et ardentes, armées du ciseau révolutionnaire, y aient attaqué presque partout ces emblèmes alors si odieux du passé, je ne fus que plus curieux à les rechercher, dessinant rapidement, mais tenant note de tout, surtout des noms, des dates, des

(1) *Histoire de l'abbaye de Montbenoît*, par le notaire Barthelet, imprimée en 1853.

inscriptions. Pour un œil bien averti, sous une destruction apparente, le passé est toujours très-lisible.

Dès ce premier jour la lumière était faite. Après une seconde visite, et de retour à Besançon, je revis à la préfecture du Doubs les archives encore riches et intactes de l'abbaye; je dressai à vue des chartes mêmes pour me guider plus sûrement, et autant que possible année par année, une liste rectifiée des abbés de Montbenoît (1), car celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour sont erronées et incomplètes. Des documents émanés du Parlement de Dole et déposés aux archives de la Cour impériale, me permirent de constater dans tous ses détails l'état du monument, tel qu'il était en 1654, c'est-à-dire dans les dernières années de la domination de l'Espagne. Enfin, M. Painchaux fils, architecte habile, qui, dans ces dernières années, a étudié longtemps et sur place l'abbaye de Montbenoît pour préparer les travaux de réparation, a bien voulu me confier tous ses plans, exécutés avec autant de perfection que d'exactitude.

Trois époques très-distinctes et parfaitement caractérisées se révèlent à Montbenoît, le XIIe siècle, le XVe, et les premières années du XVIe.

## I.

### Ire ÉPOQUE — XIIe SIÈCLE.

L'abbaye de Montbenoît remonte à une époque fort reculée. On raconte que, dans les temps anciens, un

(1) Voy. pièces justificatives, n° 1.

ermite du nom de Benoît (1) vint habiter la montagne voisine vers le couchant (2). Le Doubs encore rapide, après avoir baigné les murs de Pontarlier, parcourt la longue vallée dont l'abbaye est le centre, et qui s'étend de l'extrémité septentrionale du territoire de cette ville jusqu'à la terre abbatiale de Morteau. La sainteté du solitaire lui attira de nombreux disciples qui vinrent se réunir à lui (3). Il vécut et mourut dans cette solitude, ne laissant à ses compagnons que quelques terres défrichées, son nom qui devint celui de la vallée, et le souvenir de ses vertus. Ils lui élevèrent un tombeau ; on voyait encore dans le siècle dernier, au bas de l'église, une pierre soutenue par quatre colonnes ; c'était d'après la tradition celle de l'ermite Benoît. La foi des peuples honora cette tombe modeste, et l'auteur de la chronique latine de l'abbaye, le prieur Sirugues, écrivait il y a deux cents ans que les mères y déposaient avec confiance leurs enfants malades pour obtenir leur guérison (4).

(1) L'hermitage était bâti sur le penchant de la montagne, et on y a trouvé depuis peu des vestiges, dit Droz, dans son *Histoire de Pontarlier,* imprimée en 1760, p. 141.

(2) *Primus autor fuit, ut aiunt, canonicus regularis, nomine Benedicti, vir sanctitate eximius, ut hactenus servatum cum honore illius sepulchrum, ecclesiam Montis Benedicti statim introeuntium oculis obvium, insinuat. Verum quoad gentilitium nomen et patriam, huc usque altissimum silentium fuit.* (Cartul., f. 5.)

(3) *Ignotus aliquandiu solitariam duxit ibi vitam.* (Ibid.)

*Verum sancti famâ circumquoque disseminatâ multi ad illum confluxerunt qui, melioris vitæ desiderio illecti, illius sese disciplinæ submiserunt, quem ergo eremum dixisses initio, paulo post prioratû naturam induxisses.* (Ibid.)

(4) *Ad Dei optimi maximi gloriam piique memoriam et honorem,*

Sauf cette colonie religieuse, la vallée, dans ces premiers temps, était inhabitée. Elle faisait partie de la souveraineté des sires de Joux, qui dominaient tout autour de Pontarlier, sur une étendue de six lieues de pays. Ces seigneurs farouches et redoutés sont connus dès le xe siècle (1), et leur château dès l'an 1087 (2). Landry, l'un d'eux, vers 1150, donna aux religieux de Montbenoît ce pays sauvage. Dans la donation, des noms bizarres, la *première oie*, la source de *Schadegeslir*, la montagne *du Say* en marquent les limites que la tradition aide à retrouver. L'étendue de cette terre, qu'on appelle le *val du Sauget* (3), est de deux lieues en tout

*hoc addo infantulos malè se habentes, si ipsius tumulum lapidi quadrato tegenti supponantur, postea meliùs se habere ut experientiâ constat.*

(1) *Domini de Joux, viri piissimi sempiternâque laude dignissimi, cum multorum virorum ibi consuetudine et vita delectarentur totam vallem du Sauget donarunt initio incultam... sed paulatim... accitis undique incolis et illic sponte confluentibus...* (*Ibid.*, p. 7.)

*Confirmo libere et absolutè totum territorium du Saugey, cum præsentibus et futuris habitatoribus,* dit Henri Ier, sire de Joux, dans une charte de 1228, confirmative des précédentes. (Droz, *Hist. de Pontarlier*, pr. p. 282.)

(2) Voyez sur les limites de la donation, Pièces justificatives, n° 2.

(3) En 1199, le pape Innocent III ne mentionne parmi les possessions de l'abbaye dans la vallée, que Liévremont et le village du Sauget, *Decimas de Lievremont et du Saugey.* (Voyez la bulle de protection dans Droz, pr. de *l'Hist. de Pontarlier*, p. 273.) En 1251, l'archevêque Guillaume et Amaury, sire de Joux, entendent des témoins dans l'abbaye, où ils s'étaient rendus. Les conventions primitives sur la culture des cantons à défricher n'avaient pas été écrites. On reçut la déposition des vieillards du couvent, et notamment du prieur Michaël, qui avait été contemporain des premiers habitants. *Michael prior et alii canonici sui seniores..... Prior contemporaneus primis habitatoribus dou Saugoy.....* Les colons nommés sont ceux *de villa dou Sagoy et de Altaripa et de Montflovin.* (*Ibid.*, pr. p. 293.)

sens. L'abbaye, comme nous avons dit, en occupe le centre tout au bord du Doubs, en face d'un grand rideau de sapins. L'établissement fut longtemps fort pauvre, les colons n'y arrivèrent que lentement, et d'anciens titres indiquent que les premières habitations y datent environ de l'an 1200; successivement douze villages se formèrent dans les cantons défrichés, l'abbaye fut la paroisse, et l'abbé en devint seigneur.

Les sires de Joux ou leurs successeurs ne se rappelèrent jamais sans fierté ou peut-être sans dépit ce don magnifique, dont le temps leur révélait l'importance. Non contents de se faire inhumer avec pompe dans le monastère, ces hauts sires du Sauget, car ils prenaient ce titre (1), avaient imposé à chaque abbé nouvellement élu, le devoir de venir devant la grande porte du monastère, la mître en tête et la crosse à la main, les recevoir à un jour fixe; en signe de vassalité et de dépendance, les clefs du monastère leur étaient remises sous les yeux des hommes de la vallée; ils nommaient un simulacre d'officiers fonctionnant quelques heures, et ce n'est qu'après ces actes de suzeraineté féodale entièrement accomplis, et les serments prêtés de part et d'autre, que le nouvel élu, seigneur du Sauget, entrait dans la plénitude de sa puissance.

A une date rapprochée de la donation du XIIe siècle,

(1) *Gardiens, advoués et haut sires dou lou de Montbenoît.* (Titre de 1348, scellé de l'abbé de Montbenoît.) On devait leur remettre, comme hauts justiciers, les criminels sur le pont d'Arçon, à l'entrée de la vallée du Sauget, pour procéder au dernier supplice. (*Arch. de Montbenoît*, cotes 63 et 65.)

dans les jours de primitive ferveur et de vertueuse pauvreté, l'église et le cloître furent construits. C'est la première époque, elle doit être fixée entre les années 1150 et 1200. Ce qui subsiste de l'église primitive a vingt-six mètres depuis le bas jusqu'à l'entrée du sanctuaire; le cloître, qui est un carré long, en a vingt dans sa plus grande longueur. L'église a trois nefs, sans ornement, sans aucune trace de blason. C'est la simplicité nue, grave et pauvre des premiers temps (1). Seize arcades semblables à des fenêtres donnent jour au cloître sur une cour intérieure. Les doubles colonnes qui les soutiennent sont basses et courtes; c'est bien le caractère du XIIe siècle. Leurs chapiteaux sont ornés de sculptures de pierre représentant des poissons, des crocodiles, des animaux fantastiques, des feuillages variés. Ces sculptures, qui ont sept cents ans, sont en général d'une admirable conservation. Quelques-unes des arcades, sans ogives et du style roman, sont demeurées telles qu'elles étaient au premier jour, pures de toute altération.

On circulait et on circule complétement dans ce cloître carré si supérieur à celui de Luxeuil, qui n'a que trois côtés, et à celui de Baume-les-Moines, qui est enterré et presque détruit; celui de Morteau l'est entièrement (2). Le cloître de Montbenoît est bien remarquable, et l'on chercherait vainement quelque chose de pareil en Franche-Comté, et peut-être dans les deux Bourgognes.

(1) Cependant, même dans cette partie primitive, il est aisé de reconnaître qu'il y a eu des remaniements.

(2) Un fait très-malheureux, c'est l'enfoncement de la voûte dans la partie du cloître qui regarde Morteau. Le premier étage avait été

## II.

### IIe ÉPOQUE — XVe SIÈCLE

Il existait à Clerval, sur le Doubs, entre Besançon et Montbéliard, une famille qui avait pris de cette bourgade le nom de *Clerval* ou *Clervaux*. Les Monfaucon, seigneurs du lieu, qui protégeaient cette famille de bourgeoisie, lui avaient donné en fief la prévôté de la terre, et, en récompense de ses services, l'avaient autorisée à prendre leurs armoiries, qui étaient deux bars ou poissons adossés; seulement, afin de ne pas confondre ces ministériels avec la grande lignée des Monfaucon, ces armoiries devaient avoir une brisure entre les deux bars (1).

La famille de Clerval, famille de second ordre, est oubliée dans tous nos nobiliaires. Cependant, dès le xve siècle, elle donnait à cette petite ville des prévôts, à Besançon des cogouverneurs (2), à l'église de Franche-

surchargé de bois de chauffage, et la voûte, trop faible pour supporter le poids, succomba. Cette partie a été grossièrement réparée. Ces événements datent du xixe siècle.

En cette partie du cloître, on trouve une porte donnant entrée dans une salle voûtée. L'inventaire de 1654 indique que c'était l'ancien réfectoire du couvent. « Dès le cloître, sommes entrés dans une » grande sale que l'on nous a dit avoir anciennement servi de réfec- » toire. Il y a quelques enfonceures dont les placards ont été enlevés » pendant les guerres, et aux fenêtres il n'y a rien que les pierres » de taille. »

(1) Cette brisure consiste dans une rose placée entre les deux bars.

(2) 20 janvier 1479 (n. s.) *Johannes de Claravalle corector civitatis.* (*Délib. du chapitre* 1479, p. 158 vo.)

Comté des chefs de prieurés et d'abbayes, docteurs et licenciés dans les deux droits, et lettrés comme on l'était au xv^e siècle.

Simon Clerval, l'un d'eux, avait d'abord été abbé de Saint-Paul, de Besançon; en 1439, par suite de différends survenus entre lui et les religieux de ce monastère, il l'avait quitté et avait été transféré avec le même titre à Montbenoît. C'était un vieillard (1) goutteux et infirme; et cette infirmité, qui l'empêcha d'accomplir en hiver, à son installation, la cérémonie féodale de la réception des sires de Joux, qu'il reçut simplement dans sa chambre et non devant la grande porte de l'église (2), l'emporta promptement dans la tombe.

Jacques Clerval, son neveu, lui succéda vers 1445. Encore dans la vigueur de l'âge, il était alors prieur de Villorbe, maison à trois lieues de Besançon, et dépendant de Montbenoît. C'était un homme grave, de mœurs austères, dévoué à tous ses devoirs. On était au temps de Philippe le Bon, temps de paix, splendide époque de la maison de Bourgogne. Après trois siècles d'existence (3), le cloître de Montbenoît, en plusieurs places, tombait de vétusté; sans toucher aux sculptures du xii^e siècle, Jacques Clerval pensa à le restaurer; il l'orna,

(1) Déjà, en 1403, il était prieur de Laval, dépendant de Montbenoît, dans les montagnes du Doubs. (M. Duvernoy, *Sires de Joux*, pièces justific. p. 158.)

(2) Voy. aux pièces justificatives, n° 3, cette scène curieuse dont la charte n'a pas été publiée.

(3) Une sentence du 14 juin 1424, intervenue entre Jacques d'Amance, abbé de Montbenoît, et les paroissiens du monastère, peut donner quelque idée du monument à cette époque. Jacques d'Amance

aux quatre angles, de portes en pierre de belle sculpture, il en refit toutes les voûtes qu'il décora de nervures. Curieux de conserver ce souvenir, il n'en inscrivit pas le millésime dans le monument, mais il fit graver les poissons de ses armes sur deux endroits des voûtes et sur deux des portes (1) où ils se voient encore aujourd'hui. (Lettres *b b b b* du plan.)

L'exécution de ces travaux élégants, accomplis en pleine paix, était le prélude de jours bien orageux. Le règne de Philippe le Bon finit en 1467; son fils, Charles le Téméraire, lui succéda; des guerres terribles éclatèrent. Suscités par Louis XI, et vainqueurs devant Héricourt (1474), les Suisses se répandirent dans nos montagnes. En avril 1475, ils y entrèrent par celles de Jougne, assiégèrent et prirent Pontarlier. Reprise par l'armée de Bourgogne, la ville fut brûlée; des textes du XVI^e siècle affirment même qu'elle le fut deux fois en deux ans. Nombre de combats se livrèrent en 1475 et 1476 autour du château de Joux, de Pontarlier, sous les murs de la Rivière, et beaucoup de Suisses y périrent;

soutenait que c'était aux paroissiens à réparer toute l'église, la nez (nef), le clocher, comme les galeries, et toute icelle église. Les hommes de la vallée prétendaient au contraire n'être tenus d'entretenir que la nez, le clocher et la galerie devant la grant porte.

Guillaume de Vienne, arbitre du débat, décida que le tout était à la charge des paroissiens, *même les aulles* (ailes ou nefs latérales), *d'un costel et d'autre, excepté tant seulement sur les chapelles de sainte Catherine, de saint Nicolas et de saint Pierre.* (*Archives de Montbenoît.*)

(1) Les mêmes armes se voyaient aussi sur un reliquaire de l'abbaye. L'inventaire de 1654 mentionne, dans la chapelle de droite, des images en bosses dorées, représentant l'adoration des roys!

je raconterai dans un autre ouvrage (1) ces victoires de nos pères soigneusement célées par les historiens de l'Helvétie. Vainqueurs, les Suisses étaient terribles; vaincus, leur rage s'exaspérait par la défaite. Tout fut dévasté autour de Pontarlier (2), les villages brûlés (3), ceux du val du Sauget presque anéantis, et dix ans après, des textes contemporains laissent apercevoir dans toute la vallée, comme dans toutes ces régions de montagnes, le plus affreux dépeuplement (4).

Il paraît qu'à cette époque de destruction, l'abbaye de Montbenoît, livrée aux flammes, demeura dix ans abandonnée et déserte. Les historiens de nos montagnes n'ont pas raconté ces événements; mais c'est chose frappante qu'on ne trouve dans les archives de Montbenoît aucune charte, aucun signe de vie entre l'année 1474 et l'année 1484, et cet abandon est conforme aux documents de cette époque; d'après ces documents, toute maison religieuse visitée par les Suisses et Bernois est invariablement brûlée, inhabitable, et les religieux en fuite sont réduits à mendier leur pain (5).

« Auprès de l'autel est une enfonceure dans la muraille, dans laquelle » se garde un bras de bois, dans le quel sont des reliques de saint » Vincent, où se voyent les armes de deux poissons et d'une crosse. » On voit aussi à l'intérieur de la cour, côté de Pontarlier, contre un chapiteau du cloître, un écusson entièrement gratté. Il devait être de Jacques de Clerval. Il y a eu en cet endroit un léger remaniement.

(1) *Récits sur l'histoire des montagnes du Doubs.*

(2 et 3) « Combien que TOUT LE PAYS *à l'entour* (du château) *de Joux ait esté destruit et bruslé par les Suisses et Bernois*, durant les divisions de Bourgougne et eulx, ce nonobstant le dit chastel est demeuré en son entier. (Lettre de Marie et Maximilien, 27 septembre 1777. M. DUVERNOY, *Sires de Joux*, p. 159 )

(4 et 5) Voy. pièces justificatives, nº 4.

Jacques Clerval avait quitté cette terre désolée, dont il ne pouvait relever les ruines. Il avait choisi un autre asile, et s'était retiré à Besançon, ville impériale, qu'il habita de 1479 à 1481. Dans les terribles révolutions de la Bourgogne, fugitif et suspect, l'archevêque Charles de Neuchâtel avait été obligé de s'exiler de sa ville épiscopale; et, comme il ne pouvait plus y remplir ses fonctions, même ecclésiastiques, il choisit successivement plusieurs coadjuteurs. L'un de ces derniers fut Jacques de Clerval, à qui cet honneur échut en 1479; il fut sacré et prit le titre d'évêque d'Ebron, honora ce titre par ses vertus, le conserva jusqu'à sa mort, et mourut dans cette ville en 1481. Il résidait dans l'enclos du Chapitre, sur la montagne de Saint-Etiennne (1), et fut, selon sa volonté, inhumé dans l'église de ce nom, à l'angle de la chapelle de saint Agapithe (2).

Les journées de Granson et de Morat avaient achevé de porter la terreur dans les montagnes de Montbenoît et de Pontarlier : on crut à une nouvelle invasion des Suisses. Sous l'empire de l'effroi, les habitants du Sauget, ou plutôt les débris de ces populations, se rappe-

(1) Délib. du chapitre, p. 42 v°, an 1479.

(2) Les historiens de l'abbaye de Montbenoît et de l'église de Besançon ont ignoré ces faits, ou s'y sont complétement mépris. (CHIFLET, *Vesontio*, part. 2, 303. — DUNOD, *Histoire de l'église de Besançon*, I, p. 270. — M. RICHARD, II, p. 168.) *Anno* 1481, *obierat Vesontione R. D. Jacobus Claræ vallis episcopus Ebroicensis* (lisez *Eburonis*) *sepultus in angulo sacelli S. Agapitti, in ecclesia S. Stephani.* (*Vesontio*, pars 2, p. 301.) Ils ont cru que Jacques Clerval était évêque d'Evreux, diocèse où son nom est même ignoré. (Voy. dans la *Gallia christiana* l'article consacré à ce diocèse.)

lèrent les terribles Bernois, et, sans être rassurés par l'armée que Charles le Téméraire, au désespoir, rassembla pendant plusieurs mois près de Pontarlier, au camp de la Rivière, ils se mirent secrètement sous la protection de Berne (1). L'abbé de Montbenoît, ni ses religieux, ne figurent point dans cet acte de protection recueilli depuis dans ses archives : nouvelle preuve qu'en 1476 le monastère était sans habitants.

Le feu allumé par les Suisses y avait atteint les diverses parties du monument, et particulièrement, dans le cloître, la partie au nord qui regarde Morteau. Successeur de Jacques Clerval, Simon de Cléron restaura cette partie si complétement dégradée. Là, une porte d'angle qu'il rétablit, est surmontée des armes des Cléron. Des souvenirs fort curieux se rattachent à ces armoiries à demi brisées, que les visiteurs ne remarquent point et qui ont échappé jusqu'à ce jour aux regards de l'histoire.

Simon de Cléron, seigneur de ce village situé sur la Loue, non loin du château de Scey-en-Varais ou Warasgau, avait, ainsi que Guillaume de Rochefort, son beau-frère, celui qui fut plus tard chancelier de France, servi d'abord avec chaleur la cause de Bourgogne. Mais, après les journées de Granson et de Morat, ils la regardèrent comme perdue, l'abandonnèrent ouvertement, et se livrèrent à la France qu'ils servirent avec la même ardeur, à tel point que Charles le Téméraire ordonna

(1) 16 août 1476. Cette sauvegarde, scellée de l'ours de Berne, est aux archives de Montbenoît, carton 7, n° 23.

par lettres datées de son camp de la Rivière, la démolition de toutes les forteresses de Guillaume de Rochefort (1). Simon de Cléron, infidèle à la cause du malheur (2), aida à la conquête de son pays, et mérita surtout la faveur de Louis XI par un service fort apprécié du roi, c'est-à-dire, par une grande trahison. En 1480, pendant la conquête de nos montagnes, qui furent si courageusement défendues et au prix de tant de sang, une place embarrassait beaucoup les généraux du roi, c'était le château de Joux, jusqu'alors invincible malgré toutes les attaques, et qui pouvait coûter un long siége. Pour ne pas en subir les lenteurs, Louis XI préféra l'acheter, et il trouva un traître pour le vendre. Ce fut d'Arban qui en était capitaine, et qui reçut 12,000 écus. J'ai trouvé les pièces de ce honteux marché (3). L'argent fut secrètement compté à Neufchâtel, dans le châ-

(1) *Mémoires de Bourgogne*, p. 262.

(2) En 1477, sa défection n'avait pas encore éclaté, et il faisait partie du conseil de défense de la Bourgogne avec Jean et Hugues de Châlon, Guy de Rochefort seigneur de Pluvot et quelques autres.

(3) Il est juste de reconnaître que les derniers des Cléron effacèrent noblement et par de grands faits d'armes cette tâche imprimée à leur nom. Gabriel de Cléron, baron de Voisey, colonel d'un régiment d'infanterie des élus du pays, fut tué dans un combat près de Besançon, où le duc de Weymar était présent en personne : son fils, le sieur de Mailley, fut fait prisonnier en combattant à côté de son père; un autre de ses fils mourut en se signalant dans les armées du pays. L'aîné de tous commandait, en 1638, depuis cinq années, une compagnie de cavalerie. Un quatrième, Philibert chevalier de Malthe, sergent-major au régiment de la Verne, servit, en qualité d'alfère, au premier siége de Vercel, sous le commandement de Don Pédro de Toledo. Il était général de l'artillerie dans l'armée qui fit lever le siége de Dole. Le petit fils du baron de Voisey, tué en 1643 devant le château de Vaite, fut le dernier des Cléron.

teau de Philippe de Hochberg, filleul de Philippe le Bon, en présence de Simon de Cléron, qui en avait, selon toute apparence, été l'un des actifs négociateurs.

Louis XI conserva le plus reconnaissant souvenir de cette perfidie; il en accueillit l'auteur avec la plus grande distinction, et je trouve dans une lettre contemporaine que Simon de Cléron fut dès lors le gentilhomme de Franche-Comté le mieux noté et le plus en faveur à la cour du roi (1).

Maître souverain du pays par la conquête, Louis XI récompensa ses créatures; aux uns il donna des pensions, à d'autres des terres domaniales. Philippe de Hochberg, devenu par son mariage neveu du roi, reçut en don le château et la seigneurie de Joux, et s'adjugea celle de Pontarlier. Précisément à la même époque, par le don de Louis XI ou par sa protection toute-puis-

(1) Lettre de l'archevêque Charles de Neufchâtel au chapitre de Besançon, datée de Tours, 1481 :

« Messieurs et mes frères, je me recommande à vous tant que je » puis. Il a pleu au Roy (Louis XI) escripre en faveur du fils de mon- » sieur de Clairon, pour la première prébende, vacante en l'église » de Besançon; messieurs, je vous prie très affectueusement que je » puis, que, en complaisant et obéyssant au Roy, veuillez donner la » première vacante au dit fils de mon sieur de Clairon. Je vous certifie » que vous me ferez autant de plaisir que si vous la donniez à un » mien frère ou nepveur. *Et est aujourd'hui M. de Clairon, le gen-* » *tilhomme de la Comté de Bourgogne, qui est le mieux vu du Roy,* » *et le quel peut faire le plus de service à l'esglise envers le dit sei-* » *gneur.* Messieurs, je prie à Dieu que vous ait en sa garde. Escript » à Tours, de ma main, le XIIIe jour d'octobre. »

» Vostre frère.

« L'archevêque de Besançon, évêque de Bayeux. »

(*Délib. du chapitre, séance du* 23 *janvier* 1482.)

sante (1), le fils de Simon de Cléron, portant le même prénom que son père, devenait abbé de Montbenoît. C'est à ce titre que durant un long règne abbatial il prit part aux restaurarations de l'abbaye complétement dévastée, et grava ses armes sur l'une des portes du cloître. Sa famille était d'ailleurs très-liée avec celle de Jacques de Clerval, précédent abbé, et le père du nouvel élu fut l'un des exécuteurs testamentaires de cet évêque d'Ebron (2). Par les armoiries, leur histoire et leurs noms sont encore inscrits sur les portes du cloître.

Tout se suit dans les événements quand on en a saisi la trame. Tout est curieux dans ce cloître : ici les arcades, les colonnes, les sculptures de l'époque primitive ; là les portes ornées, les travaux de voûte et les écussons du xv^e siècle. Parmi ces travaux, les uns rappellent le nom d'un illustre abbé de Montbenoît sous le règne paisible de Philippe le Bon ; les autres la destruction de nos montagnes, et, pour le pays voisin de Pontarlier, l'un des épisodes les plus curieux des guerres de Louis XI.

Ainsi, les pierres parlent à qui veut les entendre ; cependant, jusqu'à ce jour, dans l'histoire de ces contrées, ce langage est resté muet !

(1) On a vu par la lettre qui précède, que le roi avait écrit au chapitre en faveur du fils de Simon de Cléron. Dans une autre délibération, on voit que, toujours prodigue de recommandations pour ses créatures, il demande une autre prébende pour noble Jean de Montmartin (2 octobre 1481). On peut conclure de là ce qu'a pu obtenir en fait de bénéfices ecclésiastiques, pour sa propre famille, celui qui pouvait *faire le plus service à l'église*, et qui était en si grand crédit.

(2) Délib. du chapitre, 20 janvier 1482 (n° 5).

## III.

### IIIe ÉPOQUE — XVIe SIÈCLE.

La grandeur de Montbenoît date surtout des Carondelet, abbés commendataires de cette église dans la première moitié du XVIe siècle. Cette famille est de la Franche-Comté, et l'une de celles qui l'honorent davantage. On va reconnaître combien, faute de recherches, les historiens ont été loin de lui assigner, dans l'histoire de l'art, la place qui lui est due, car les Carondelet sont les premiers dans l'ordre des temps ; ils ont su imprimer à leurs ouvrages la magnificence, la noblesse, et, ce qui ne dépend pas toujours de l'homme, la durée.

Dole et Poligny se disputent l'honneur de leur avoir donné le jour. Poligny est le berceau primitif de la famille, (1) ; mais il est aujourd'hui hors de contestation que le chancelier est né à Dole, (2) ainsi que ses

(1) Voy. CHEVALIER, Mém. historiques, t. II, article CARONDELET. On voyait encore alors dans cette ville le *portail Carondelet.*

(2) Comme il soit que nostre très-chier et fial chevalier et chancelier, Mess. Jehan Carondelet, seigneur de Champvans et de Sobre sur Sambre, *natif de nostre ville de Dole, affecté par inclination naturelle pour ce qu'il est du lieu,* et aussi mu de singulière dévotion pour l'augmentation de la fondation de nos prédécesseurs, et pour la décoration du service divin en la dite esglise, soit en volonté de fonder et instituer en icelle esglise une messe quotidienne haute et à notte, et pour ce faire fonder quatre enfants choriaux et un maistre de chant expert en musique, pour instruire lesdits enfants en l'art de musique et en grammaire, et pour leur fondation donner et assigner certains revenus et rentes, et que soyons adverti, que ce seroit grandement le bien et l'honneur de nostre esglise de Dole

enfants ; l'une des rues voisines de l'église porte leur nom, là est un hôtel des Carondelet, mais ils en avaient plusieurs dans la ville, et l'on montre à Dole la maison qu'habitait le chancelier (1).

Vers l'an 1500, les Carondelet étaient trois frères (2), Jean, Claude et Ferry, tous nés à Dole, tous fils de cet homme célèbre si connu dans l'histoire de la Bourgogne et des Pays-Bas, par sa capacité, ses services, son grand caractère, son inflexible courage. Son dévouement grandit dans les malheurs de la maison de

et l'entretenement tant de la fondation des nos dits prédécesseurs, comme de celle dudit messire Jehan Carondelet, si nostre plaisir estoit d'appliquer, assigner et reserver à perpétuité l'une des douze chanoinies et prébendes, par nos prédécesseurs fondées en ladite esglise de Dole etc. Donné à Ulme au mois de juin l'an de grâce MCCCCLXXXXVI. (*Lettres patentes de l'archiduc Philippe.* LENORMAND, *Antiquité de la ville Dole* p. 152.)

(1) « L'hôtel principal des Carondelet, qui en possédaient plusieurs » autres, soit sur la place Royale, soit ailleurs, occupait, dans la rue » du Vieux-Marché, l'endroit même où s'élèvent les maisons Amoudru, » Lougnot et Blanche. Cette dernière occupe l'emplacement du jardin.

» C'est là qu'est né en 1428 le chancelier, et en 1469, son fils » Jean, archevêque de Palerme. » (MARQUISET, *Statistiq.*, I, p. 302.

Ce dernier fait me paraît vrai : quant au fait de la naissance du chancelier dans cette maison même je n'en aperçois aucune preuve.

(2) On trouve en 1431, un Jean Carondelet, conseiller de Philippe le Bon. (Voy. *Mém. de Bourgogne.*) Ce doit être le père du chancelier. Dans le même siècle, d'autres s'élèvent aux premières dignités ecclésiastiques, sans arriver à l'épiscopat. Le 20 janvier 1479 (n. s), Claude Carondelet, licencié ès-lois, devient doyen de notre église métropolitaine, et est installé ce jour. (*Délib. du chapitre*, p. 17 v°.) C'était probablement le frère du chancelier; on le voit figurer en juin 1481, avec Jean Rollin, commendataire de Saint-Marcel, parmi les envoyés de Maximilien à la cour de Rome. (COMINES, *Pièces justif.*, éd. de 1747, IX, p. 46.) M. Duvernoy a trouvé qu'un Gérard Carondelet, en 1477, était mort devant Nancy. (*Nouv. Gollut*, p. 1312.) Ce fait m'est inconnu.

Bourgogne. Tant que la France tint la Franche-Comté par la conquête et par le traité d'Arras, les Carondelet y subirent, sans en être ébranlés, la proscription, la confiscation et l'exil (1). Cette noble fidélité à laquelle se mêlaient quelques éclairs d'ambition dans le cœur du chancelier, fort occupé de la fortune de ses enfants (2), ne se démentit pas un seul jour, quoique, dans les troubles des Pays-Bas, au milieu des événements les plus étranges, l'intrépide Franc-Comtois faillît cent fois trouver la mort (3).

Cependant, lorsqu'en 1492 et 1493, à la tête d'une armée puissante, Maximilien vint reconquérir la Franche-Comté, où il fut accueilli comme le libérateur du pays, le chancelier ne l'accompagna point. Son grand âge le retenait en Flandres, où le prince lui avait confié dés longtemps le gouvernement de ses Etats et la tutelle de son fils (4). Mais dans cette invasion armée, il avait un représentant, c'était son fils Claude, déjà président

(1) 12 novembre 1488. Lettres du roi Charles VIII, cédant à Louis de Challevin, sieur de Pienne, son chambellan, toutes les terres, rentes et seigneuries qui sont arrivées par confiscation au roy, d'après la retraite en pays étranger de Marguerite, duchesse de Bourgogne, et de Jean Carondelet, seigneur de Montigny. (*Inv^re Chalon*, tom. III, Constitut. de rentes, n° 17.)

(2) En 1486, le doyen Carondelet mourut à Malines. Immédiatement, pour obtenir la place vacante, le chancelier écrivit au chapitre en faveur de son fils. Le temps était mal choisi, et dans l'élection, ce jeune homme de dix-sept ans, n'eut pas une seule voix. (*Délib. du* 13 *juin* 1486.)

(3) Voir Pièces justific., n° 5.

(4) On trouve dans les comptes de la ville de Besançon, 8 des ides d'avril 1493, que 50 florins furent offerts au nom des citoyens, à Claude Carondelet, président du Luxembourg et bailli d'Amont. Au compte est jointe sa quittance signée de sa main.

du Luxembourg, et que Maximilien créa bailli d'Amont, dès qu'il eut conquis ce baillage. Sous l'influence toute-puissante du succès, la veille du traité de Senlis, le chapitre nomma Jean, autre fils du chancelier, doyen de l'église métropolitaine (1). Il n'avait pas eu pour la même dignité une seule voix sept années auparavant! Ainsi les proscrits de la veille étaient les élus du lendemain. Ce doyen de vingt-quatre ans, absent alors, vint à Besançon, se fit installer dans sa dignité nouvelle, et presque immédiatement partit pour l'Italie (2).

La faveur des princes est sujette aux vicissitudes, et le chancelier avait des ennemis. L'archiduc Philippe, fils de Maximilien, était jeune, et le chancelier vieillissait; un jour, au sortir de l'office, où il ne se trouva pas, on persuada au prince qu'il ne pouvait plus porter le fardeau de l'Etat; et les sceaux qui lui avaient été confiés en 1480, lui furent retirés en 1496.

L'équité de l'histoire a protesté contre cet acte d'ingratitude (3). Le vieux serviteur vit même diminuer sa pension comme toutes les autres; il se soumit en silence, mais il quitta, pour ne la revoir jamais, cette cour où il avait trouvé des déceptions si amères; il reprit,

(1) *Tam partium nobilium personarum magistrorum Claudii Carondelet, præsidentis de Luxembourg, Stephani de Vasis, Antonii Perreaut, civium Bisuntinorum et plurium aliorum presentium et consanguineorum reverendi patris magistri Johannis Carondelet, decani hujus ecclesie Bisuntine..... creaverunt et fecerunt prefatum magistrum Johannem Carondelet, absentem.* Il est admis par procureur. (*Délib. du chapitre*, 22 *mai* 1493.)

(2) 9 mars 1495 (n. s.). *Decanus hodie iter incepturus et ultra montes profecturus.* (*Ibid.*, p. 6.)

(3) *Pontus Huterus*, *an* 1497, p. 233. — Dunod, *Nobiliaire*, p. 160.

avec Marguerite de Chassey sa compagne fidèle, le chemin de la Franche-Comté, et se retira à Dole, sa ville d'origine, qui après ses malheurs, relevait lentement alors ses murailles, ses habitations et son parlement. Par les dignités municipales (1), la famille Carondelet et celle de Chassey y tenaient le premier rang. L'illustre vieillard que dans d'autres temps Maximilien appelait le *bon chancelier* (2), trouva dans cette retraite le calme des derniers jours. Il y vécut six ans entouré du respect publié, et mourut en 1502; la population réduite alors à cent vingt chefs de famille suivit toute entière le cercueil de celui qui avait été la gloire de son pays (3), et il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre.

Cette disgrâce imméritée n'atteignit pas sa famille, qui, sous Marguerite d'Autriche et Charles-Quint, s'éleva au faîte des honneurs (4).

Claude, qui était comme nous l'avons dit président du Luxembourg, bailli d'Amont, devint chef du conseil privé.

(1) En 1490, 1497, 1499, Philippe de Chassey, fut maire de Dole, (*Annuaire du Jura*, 1863, p. 61.) En 1501, Guillaume de Chassey et Jean de Chassey étaient échevins. (Registre municipal de Dole.)

(2) Melle Murray, Eloge du chancelier Carondelet, p. 26.

(3) 29 mars 1502 (n. s.) Délibération du conseil municipal de Dole sur le cérémonial de l'enterrement du chancelier Carondelet. Deux échevins sont chargés de trouver vingt-trois enfants adroits pour porter les torches devant le corps. Le maire et les échevins iront aussi présenter les torches d'honneur à M. le bailly d'Amont (son fils), en lui faisant offres de services. Dans une autre délibération du 26 décembre 1500, il est question du meix de M. le chancelier estant devant l'église de Dole, (*Même registre.*)

(4) Outre les trois frères dont on va parler, je trouve sous la date 7 mars 1498 (n. s.) un Jean Carondelet, escuyer, panetier de l'ar-

Jean (1), que le nom de son père venait de faire élever dès l'âge de vingt-quatre ans à la dignité de doyen de l'église métropolitaine (2), sera plus tard (1520) archevêque de Palerme, primat de Sicile, chancelier perpétuel de Flandres.

Ferry, dont nous allons bientôt décrire les travaux, Ferry, docteur en droit comme ses frères, homme de science et d'une rare capacité, fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique. Dès 1504, le chapitre réunissait sur lui ses voix pour le faire grand archidiacre; on a prétendu qu'il avait d'abord été marié, et une branche de Flandre s'est flattée de descendre de ce fils du chancelier. Mais cette affirmation, répétée par plusieurs historiens (3), même gravée vers 1760 sur un marbre voisisin de son tombeau, n'en est pas moins une erreur (4). En 1508, Ferry Carondelet était nommé membre du conseil privé; vers 1512, une nouvelle faveur

chiduc Philippe, nommé par lettres datées d'Anvers, receveur de l'université de Dole à la place de Guillaume de Chassey de la même Ville. (*Archiv. de la préf. du Doubs. Nouvelle chamb. des Comptes registre* 2, *f*° 3.)

(1) Dès le mois de mars 1505 (n° 5), il est qualifié de docteur en droit, conseiller, maître des requêtes de l'archiduc Philippe.

(2) *Favore et contemplatione reverendi patris Domini Johannis Carondeleti, hujus ecclesiæ decani, collati fuerunt canonicatus et prebenda quas tenebat Guido de Moreaul nobili et scientifico viro D° Ferrucio Carondeleto jurium doctori, licet absenti.*

*Similiter favore et contemplatione ejusdem reverendi patris, dignitas archidiaconatûs quam tenebat præfatus magister Guido Moreaul collata fuit per dominos capitulantes eidem D° Ferrucio Carondeleto.* (*Délib. da chapire*, décembre 1504, p. 92 v°.)

Il portait le titre d'*archidiaconus major*.

(3) Chevalier, — de Billy, — Barthelet, *Hist. de Montbenoît.*

(4) Voy. cette inscription dans les mémoires de Chevalier tom. II, p. 308, et dans l'Histoire de l'Université par l'abbé de Billy.

du prince obtint pour lui la commende de Montbenoît; un peu plus tard il sera gouverneur de Viterbe, à douze lieues de Rome, orateur de Charles-Quint, et son ambassadeur à la cour romaine.

Ces dernières dignités, qui dénotent un mérite supérieur, eurent sur la vie de Ferry Carondelet une influence décisive. Elles lui ouvrirent la route de l'Italie, et l'initièrent à l'étude des chefs-d'œuvre. Cette terre classique de l'art, que dès l'âge de vingt-quatre ans son frère Jean parcourait avec admiration, et que lui-même habita pendant plusieurs années, devint pour lui la plus instructive des écoles. Qu'elle lui parut grande et belle! Quel contraste avec la Franche-Comté, sa patrie d'origine, encore couverte, après quarante années, des ruines de la conquête de Louis XI. Ce n'est qu'en 1508 que Dole incendiée par d'Amboise, et longtemps réduite à des caves souterraines (1), capitale anéantie, sans enceinte et sans monuments, rebâtissait son église. Certaines de nos villes, comme Pontarlier, dans l'impuissance de relever leurs murailles, n'avaient pour les remplacer que des palissades en bois. C'était bien là le pays que, dans ses lettres à l'empereur son père, la bonne archiduchesse Marguerite appelait son *pauvre Comté de Bourgogne* (2).

(1) « Ils ne bastiront, ne réédifieront les murailles de la ville, ne » *leurs maisons aussy*, jusqu'à ce que par le roy nostre sire, au» trement en soit ordonné, si nos toutes voyes qu'ils pourront » *faire quelques appentis bas sur leurs caves.* » (Lettre de d'Amboise du 20 mars 1480 (n. s.) An. du Jura 1841.)

(2) Voy. les lettres de Marguerite et de Maximilien, en deux volumes, publiées par LEGLAY.

Doué d'une grande sensibilité, Ferry Carondelet perdit successivement en trois ans, son frère, le bailli d'Amont (1), et sa mère, Marguerite de Chassey (2). Dès lors il renonça aux Pays-Bas, patrie adoptive de sa famille ; à l'Italie, dont les chefs-d'œuvre l'avaient si vivement impressionné ; à la cour des princes, où il ne reparut pas. A partir de 1522, l'archidiacre métropolitain n'habita plus que la Franche-Comté, où il résolut d'attacher à quelque grand monument le nom que lui avait laissé son père. Dans cette pensée, il conçut et exécuta deux entreprises principales.

Sur la montagne où est aujourd'hui la citadelle de Besançon, existait une cathédrale antique et renommée, lieu de sépulture de nos comtes. Avec l'autorisation du chapitre, Ferry, grand archidiacre métropolitain, y fit, sous le nom de *chapelle des Carondelet*, construire une vaste salle, la revêtit de marbre et d'or ; plus tard, comme nous le dirons, son frère l'enrichit des tableaux de maîtres d'Italie. Il parait que cette salle, située au couchant, était d'une incomparable beauté, et Chiflet, dans son latin élégant, l'appelle *splendidissimum sacellum* (3).

Mais Montbenoît offrait à l'abbé commendataire et à ses goûts de magnificence un champ beaucoup plus

(1 et 2) En 1518 et 1521.

(3) *Antonio sedente* (l'archevêque Antoine de Vergy) *D. Ferricus Carondeletus splendidissimum in ecclesia S. Stephani sacellum construxit, ex quo ascenditur ad theatrum S. Sindonis* (saint Suaire), *in quo posteà ejus ossa condita sunt marmoreo monumento.* (*Vesontio*, pars II, p. 309.)

vaste (1). Après quarante-cinq ans écoulés, l'édifice si longtemps abandonné rappelait encore par bien des ruines la terrible invasion des Bernois. Le prélat songea à le relever presque en entier, tout en conservant le cloître et une partie de l'église primitive. Pour suffire à de pareilles dépenses, il fallait de grandes sommes; le prélat y consacra d'avance tous les revenus de l'abbaye, ménagés pendant plusieurs années, et la riche épargne de son prédécesseur.

La tradition de Montbenoît rappelle que l'architecte était un Italien : souvenir parfaitement d'accord avec le style du monument et les habitudes du constructeur. C'était sans doute un artiste qu'il avait connu dans ses voyages au delà des monts.

Les plans une fois arrêtés, l'abbé commendataire se mit à l'œuvre. Les travaux, commencés en 1522, ne furent complétement achevés qu'en 1527. Présent sur place, il les suivait avec ardeur. Une heureuse pensée lui fit tracer presque partout les millésimes qui en marquent, année par année, la marche et les progrès. Le nom de Ferry Carondelet, sa devise : *Nosce opportunitatem*, ses armes répétées jusqu'à quarante fois, frappent partout les regards. On s'étonnera peut-être de cette profusion : mais, dût une critique sévère la traiter d'orgueil et de faiblesse, la science historique ne peut s'en

(1) Le premier don que mentionnent les inventaires date de 1515. « Cinq calices, est-il dit dans la visite de 1745, dont un petit de ver-» meil, aux armes de Joux, sur le pied, et un de vermeil aussy, sur » le pied duquel sont sculptés ces mots : *Fredericus Carondelet, ec-» clesiæ beatæ Mariæ Montis Benedicti abbas*, et le milliaire de 1515. » (*Archiv. de la Cour de Besançon.*)

plaindre, car c'est pour elle une utile et grande lumière.

Elle apprend aussi par un monument de marbre appliqué contre le premier pilier de droite, au bas de l'église, qu'au commencement des travaux, c'est-à-dire en 1522, une jeune fille, du nom de Parnette Mesnier, employée au service de la construction du chœur, périt victime d'un acte de vertu, et fut inhumée avec honneur par Ferry Carondelet, qui lui dédia ce monument.

La tradition explique l'inscription, dont l'élégant latin resterait, sans elle, un peu obscur (1). Poursuivie par un ouvrier, Parnette, pour lui échapper, se précipita du haut de la charpente du chœur, et, dans sa chute, se brisa la tête sur les aspérités d'un sol en déblais.

Dans le haut de l'église, Ferry Carondelet bâtit tout le chœur avec la grande sacristie, et les deux chapelles latérales, dont l'une, celle de gauche, porte son nom (2), parce qu'elle était ornée de sa statue, à genoux, surmontant une élégante console en marbre.

Dans le bas de l'église, le porche en pierre, surmonté de ses armes, et, dans l'espace intermédiaire, la porte en bois sculpté, trouvée si belle par les connaisseurs, que

(1) *Conditorium hoc pudicissi(m)e puellæ Parnete Mesnier de Gilleyo quæ dum vix* XVum *ageret annum ac fabrice H. Ecclesiæ sedulò inserviret miserabili casu precipitata animam illicò Deo reddidit, et a* Rdo *pre D. Ferrico Carondeleto comen. h. abbe qui ejus casum misertus hic pie inhumata* 8o *kl. septembris* 1522.

(2) « Statue de M. Carondelet, et au-dessous le banc fermé pour l'abbé, tout en bois de chêne, avec les armes de M. l'abbé de Saint-Perue, en bois doré.

» Du côté de l'évangile, trois stalles en chêne sculptées pour placer les célébrants. » (*Visite de* 1789.)

LA
MINI ET MVNDI ESTOTE
26

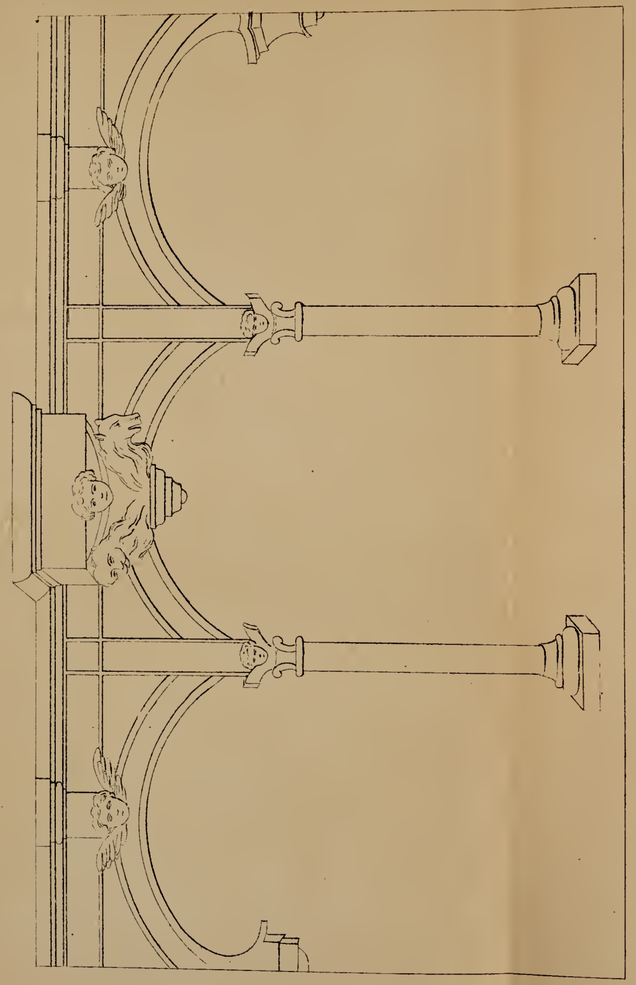

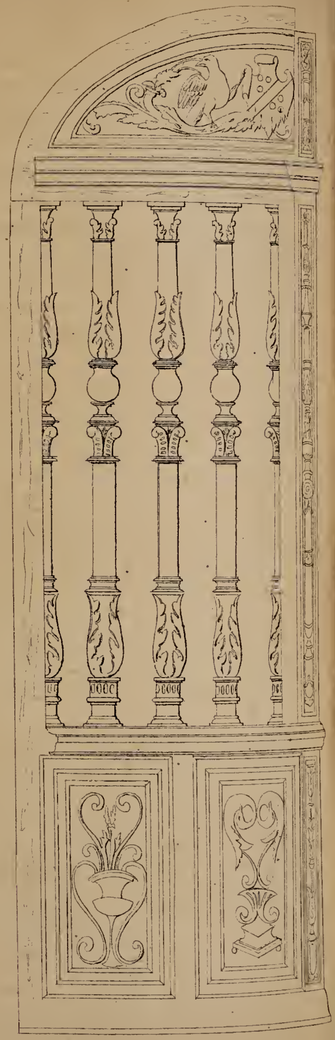

le dessin en a été gravé dans un recueil d'archéologie. La tribune, soutenue par des piliers de marbre noir et ornée de belles sculptures, déplacée depuis, séparait alors le chœur et la grande nef (1).

Ne pouvant entrer dans tous les détails, je parlerai seulement du chœur, dont l'aspect est imposant. On y remarque surtout (2) :

La galerie extérieure en pierre.

Des fenêtres, du style fleuri, de grande hauteur et d'un beau caractère.

La grande niche abbatiale à droite de l'autel, avec ses riches sculptures (3).

La piscine ornée qui est derrière l'autel du côté de l'épitre.

A gauche, au-dessus de la porte de la sacristie, le monument du sire de Joux, grandeur naturelle, sur son cheval de bataille, la masse sous le bras, le tout aussi

(1) On lit à droite : 1526 15 *kl. oct(obris)*. Voy. pièces justif., n° 6.

(2) L'inventaire de 1654 y mentionne un jubé qui n'existe plus. » Au bas du chœur, porte cet acte, est un jubé orné de pilliers de » pierre noire, et au-dessus de pierre blanche taillée. » (*Archiv. de la Cour de Besançon.*)

(3) On lit sur la frise : *D. Ferric. Carondelet hujus abbatiæ commendatarius, ad honorem Dei et successorum suorum commoditatem, posuit kal. julii* 1526.

Et sur le cintre : *Declina a malo et fac bonum. Inquire pacem et persequere eam, quoniam vultus Domini super facientes mala, et perdet de terra memoriam eorum.*

Il paraît que cette niche a été restaurée en partie au XVIII^e siècle, et que les armes des Carondelet en ont alors disparu. On lit dans l'inventaire de 1745 : « Du côté de l'épître est une grande niche, dans la- » quelle sont les figures aussy en pierre de la sainte Vierge tenant l'en- » fant Jésus, de M. Carondelet, abbé de Montbenoît, à genoux, celle » de saint Jean et de saint Augustin, à chaque costel; au dessus de

bien conservé que s'il sortait du ciseau de l'ouvrier (1).

Enfin les stalles (2), qui sont, comme nous l'avons dit, les plus belles des deux Bourgognes.

Tous ces travaux, comme la sacristie et les deux grandes chapelles voisines du chœur, dont l'une est ornée d'une tribune à caissons, demanderaient une étude à part. Je ne puis que mentionner, parmi les œuvres

» la quelle niche sont *deux anges tenant les armes de M. Carondelet,* » et au bas de la dite niche, un siége en bois pour M. l'abbé. » (*Archiv. de la Cour.*)

(1) La pierre fort grande, qui forme le pavé au devant de la porte de la sacristie, et sur laquelle on voit encore des armes, recouvrait les cendres d'Henri Ier de Joux, mort en 1245, et inhumé en cet endroit du chœur. Le prieur Sirugue a écrit, par erreur, dans sa chronique, que ce tombeau était celui d'Henri III de Joux, le dernier de sa race, qui mourut en 1327. Des mains ignorantes ont effacé l'inscription et n'ont laissé que l'écusson en relief. Ces armes frettées, et semblables à un grillage, sont celles de la famille de Joux. Henri Ier était fils de cette Berthe dont une légende touchante a fait la célébrité; le concierge du château de Joux en montre aux visiteurs le cachot imaginaire. Loin d'avoir subi les rigueurs d'un mari irrité, elle mourut paisiblement à Montbenoît sous l'habit de sœur converse. (Donation faite en 1228 par son fils aux religieux, *pro beneficio matris meæ Berthæ, quam illis reddidi conversam.* DROZ, *Hist. de Pontarlier,* pr. p. 282.)

L'écu est supporté par deux anges portant chacun un écusson, sur l'un des quels on lit : *Da gloriam Deo,* et sur l'autre. *Serva mandata.*

Sur la frise se voit l'inscription : *R(ecipe) D(omine) vota D. Henrici de Joux, qui hanc abbatiam dotavit, et donationes predecessorum suorum confirmavit* MCCXXVIII.

Sur le socle : *Rus P. D. Ferric(us) Carondeletus, h(ujus) abbatiæ commen(datarius), nobilibus viris Henrico, Ladrico, Amaudrico, Hugoni, et altro Amaudrico, codam dominis de Joux et de Husiel, fondatoribus dicte abbate posuit* x *kalend. septemb. a.* 1525.

(2) Nous avons dit qu'elles datent de 1527; c'est bien ce chiffre quoique effacé, qu'on lit, dans un carré, au-dessus des stalles de gauche. L'inventaire de 1654 dit d'ailleurs positivement : « Les » stalles faites par le Sr abbé Carondelet, en 1527. »

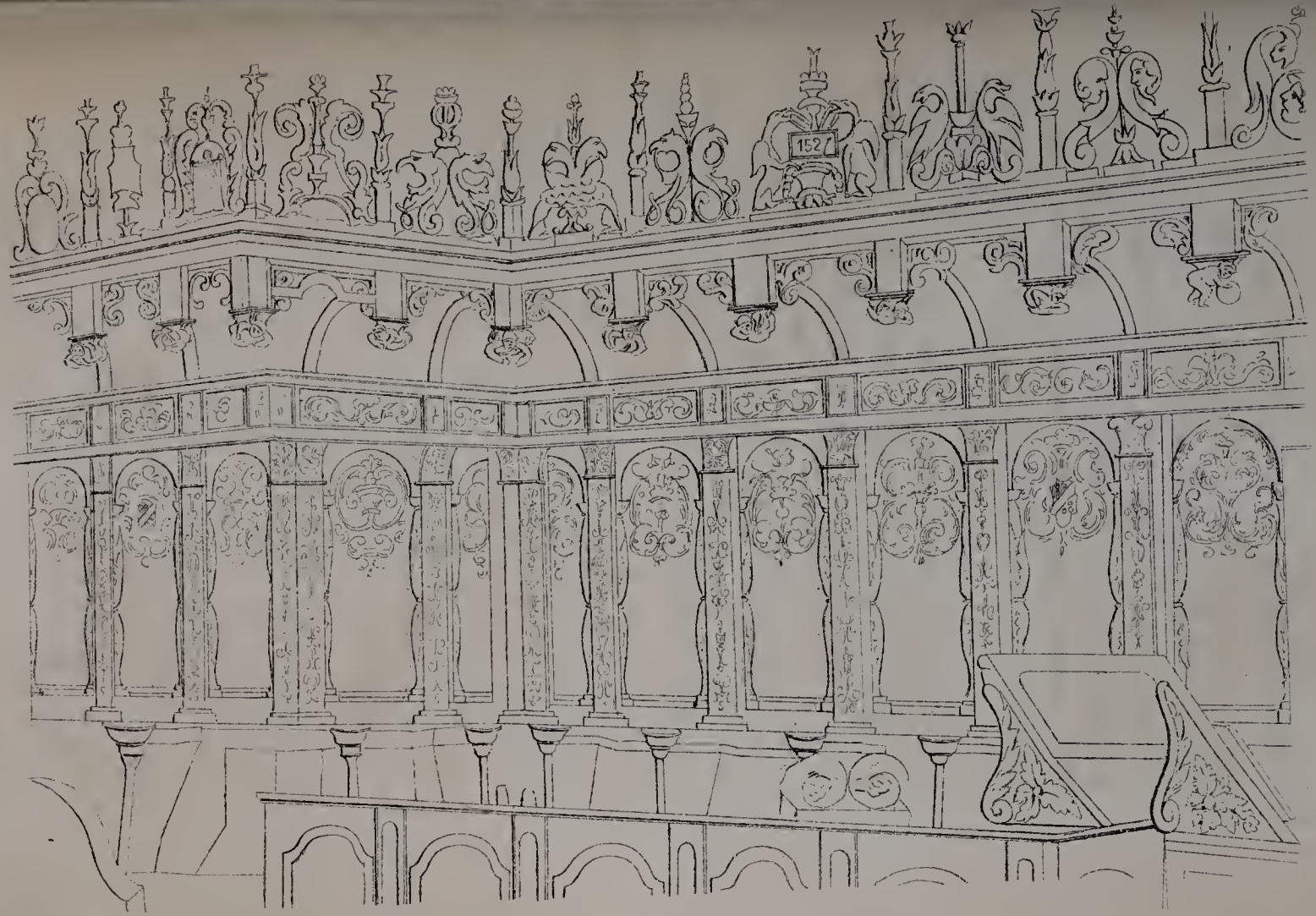
152

d'ornementation intérieure, une *Mater dolorosa* (1) en pierre, soutenant le Christ mort sur ses genoux, œuvre d'une remarquable exécution, quoique défigurée par un indigne badigeonnage ; la statue de saint Jean-Baptiste, qui existait encore en 1789 ; on jugera de sa beauté quand on saura que l'abbé d'Einsideln en offrait, il y a un siècle, 12,000 fr. (2), valeur qui serait aujourd'hui de 60,000.

Cette statue a disparu, mais il reste celle d'un saint Jérôme, malheureusement mutilée en partie. La tête est fort belle, et l'on reconnaît dans ce marbre l'œuvre d'un excellent artiste.

Les stalles de Montbenoît sont trop renommées pour que nous n'en disions pas quelque chose. Depuis longtemps on s'est demandé quel est le sens des nombreuses

(1) Elle est mentionnée à sa place dans l'inventaire de 1654, comme ornant la chapelle ferrée. « Image de Nostre-Dame de pitié sur l'autel, une de saint Augustin, tenant son cœur à la main, et la statue du sieur Carondelet, abbé. — D'après le même inventaire, cette chapelle portait le nom de *Notre-Dame de pitié* et de *chapelle Ferrée*.

Cette statue le représentait à genoux, et était posé sur un entablement sculpté qu'on voit encore dans la même chapelle. J'ai fait beaucoup d'efforts pour en lire l'inscription mutilée. On lit, à la première ligne : ..... OSE ..... MESSIRE FERRY CARONDELET; et à la dernière : ..... PRIÉS POUR LUY.

Je vois dans l'inventaire de 1745 : Chapelle Ferrée. « Image d'une » Vierge de pitié en pierre, avec la statue de M. Carondelet, à genou; » et celle d'un saint aussi en pierre. » (Ce doit être le saint Jérôme dont il sera parlé plus loin dans le texte de ce mémoire.)

En 1704, la *chapelle Ferrée* était fermée par un grillage : « Pour » ce qui est des ferrures et grillages de la *chapelle Ferrée*, il est à » observer qu'anciennement le Saint-Sacrement reposoit dans un ta- » bernacle de pierre qui est encore existant, et que pour ce on fer- » moit la dite chapelle. » (*Visite de* 1704. *Archiv. de la Cour.*)

(2) BARTHELET, *Hist. de Montbenoît*, p. 79.

figures qui les décorent. On y voit des hommes, des femmes, des animaux, figures régulières, bizarres, sérieuses, grimaçantes. On est allé jusqu'à croire que ces sculptures si variées sont l'expression de la satire et de l'ironie contre les moines et les puissants du siècle (1). Pour qui connaît le caractère de Ferry Carondelet, qui a tout dirigé, et le choix très-sérieux des devises qu'il a semées sur les murs, c'est de toutes les explications la plus inadmissible. Dans cet ensemble, l'artiste a eu un but, et il l'a atteint : il a voulu que l'œil cherchât le sens caché de ces figures; involontairement on le cherche, on croit le trouver, puis on hésite; c'est la fascination de la rêverie.

Les emblèmes les plus significatifs, que la hache a par endroit entièrement détruits, surmontaient les panneaux séparatifs des siéges inférieurs : leçons sérieuses, qu'assis ou debout, les moines avaient constamment sous les yeux. On peut en juger par les scènes fort intelligibles qui s'aperçoivent aux deux extrémités de ces siéges, dans la face qui regarde l'autel. Dans l'une (lettre ), Dalila, les ciseaux à la main, enlève à Samson sa chevelure et sa force; dans l'autre (lettre ), Aristote humilié, jouet des caprices d'une courtisane qui, le bras levé, le frappe d'une houssine, a consenti à lui servir de monture (2). C'est l'asservissement des passions et des sens; mais on n'a pas remarqué les emblèmes mutilés qui dominent ces figures, et qui offrent, par un imposant contraste, le remède à cet asservisse-

(1) DEMESMAY, *Traditions*.— BARTHELET, *Hist. de Montbenoît*, p. 81.
(2) Voy. un dessin semblable. (*Rudiment d'archéol.*, M. DE CAUMONT, p. 213.)

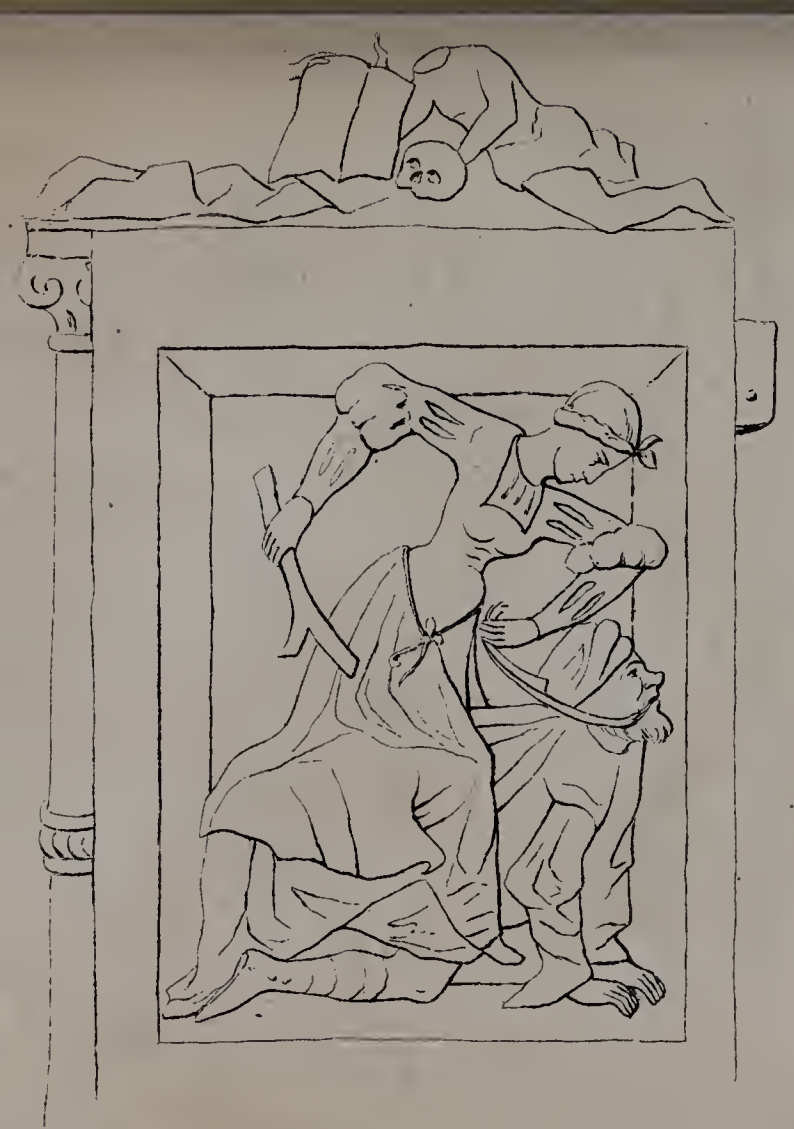

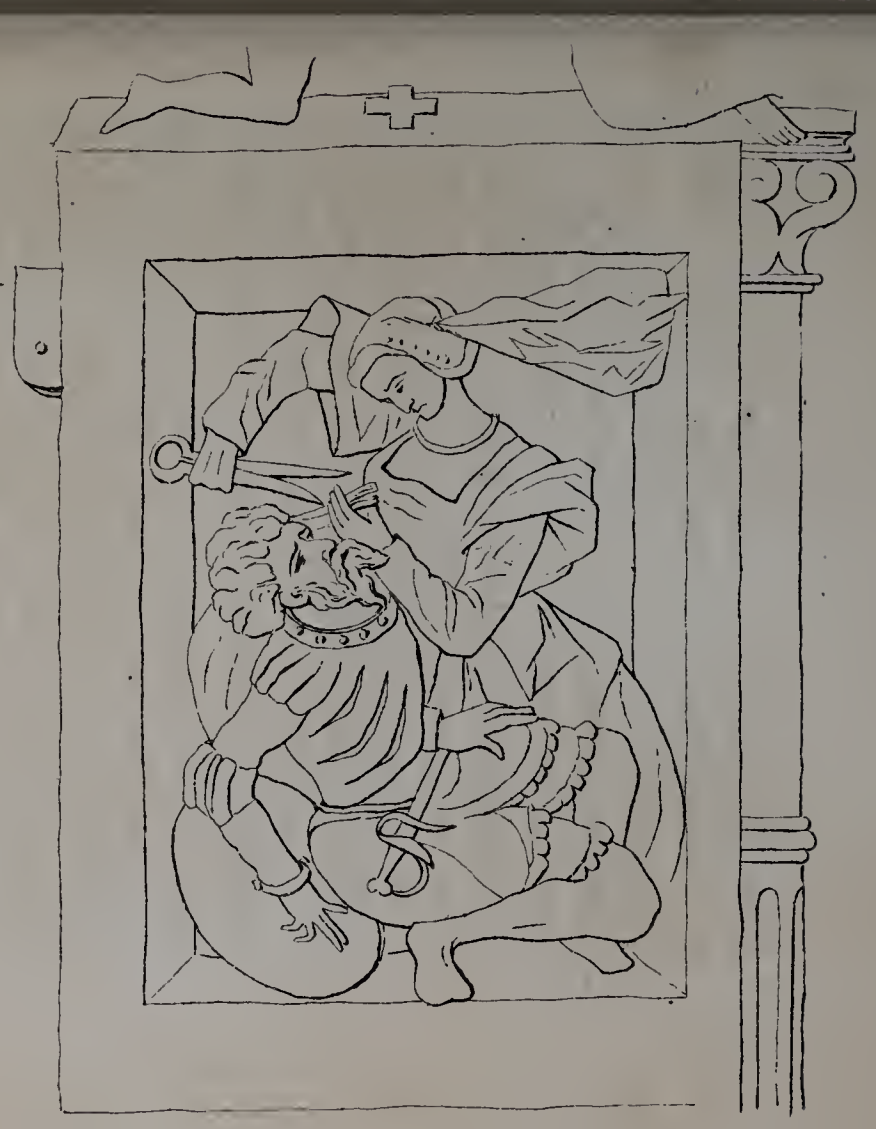

ment. Dans l'un, c'est la croix; dans l'autre, on voit les restes d'un personnage couché qui tenait un livre, et à côté un personnage également étendu, la tête appuyée sur son coude, dans l'attitude de la méditation, avec une tête de mort dans la main. Le sens évident de ces emblèmes est que, contre la séduction qui subjugue, la victoire ne s'obtient, et la liberté ne triomphe que par la croix, l'étude et la méditation de la mort (1).

Ferry Carondelet achevait ainsi ses travaux, et la date de 1527, qu'il fit graver au-dessus des stalles, fut comme son adieu à la vie; il mourut au mois de juin 1528 (2). Mais quel lieu reçut son dernier soupir? C'est ce que l'histoire n'a pas dit encore, et ce que les registres du chapitre métropolitain nous apprennent; il mourut à Montbenoît. On lui avait souvent entendu dire que sa volonté était d'être enterré à Besançon, dans la chapelle des Carondelet, mais aucun tombeau n'y était préparé, et son corps fut provisoirement inhumé dans l'église du monastère, au sein de cette vallée qu'il avait aimée et embellie; sa dépouille mortelle y reposa quinze années (3).

(1) Malgré ses défaillances, la sagesse antique proclame elle-même la grandeur morale de l'homme, et la loi du devoir supérieure à celle des sens. Horace, dans ses éclairs de vertu, ne s'écrie-t-il pas :

*Eripe turpi*
*Colla jugo : liber, liber sum, dic age.....*
*. . . . . Et ni*
*Posces ante diem librum cum lumine, si non*
*Intendes animum studiis et rebus honestis*
*Invidiâ vel amore vigil torquebere.*
*Quisnam igitur liber? sapiens sibique imperiosus.*
*. . . . . sapere aude,*
*Incipe.*

(Lib. II, Satyr. VII. — L. I, ep. II.)

(2) BARTHELET, *Hist. de Montbenoît*, p. 70.

(3) *Ut provideri possit tam de sepulturâ defuncti Ferrici Carondelet,*

Son amour passionné pour l'art religieux l'avait suivi jusqu'en ses derniers jours. Avec ce sentiment exquis du beau qne lui laissaient ses souvenirs d'Italie, il disait souvent, en parcourant les cathédrales de Besançon : « Il » y a encore bien à faire, tel embellissement convien- » drait bien ici, tel autre là. Mais nous verrons, j'ai des » projets, j'aviserai (1). »

La mort avait frappé l'archidiacre métropolitain au milieu de ces pensées généreuses et de ces rêves d'avenir. Heureusement, il laissait un frère, grand dignitaire ecclésiastique et civil ; mais ce frère habitait la Flandre. Le chapitre de Besançon prit un parti singulier, celui d'entendre des témoins, de constater ainsi tous les projets du prélat restés sans exécution, et d'en adresser les témoignages écrits à celui qui pouvait en être le continuateur.

Jean Carondelet reçut en Flandre cette requête, sorte d'appel qui lui était fait au nom de la mémoire de son frère. Doyen de Besançon depuis trente-cinq ans, chef des conseils des Pays-Bas, archevêque de Palerme, pri-

*dum viveret archidiaconi et canonici Bisuntini in monasterio Montisbenedicti inhumati, ad hunc Bisuntinam ecclesiam transferendi insequendo ejus voluntatem, et de fundationibus in dictâ ecclesiâ fieri oblatis, Reverendissimo Domino archiepiscopo de Palerme, ejus fratri et domino archidiaconi datum in partibus Flandriæ existent(ibus).* (Délib. du chapitre, 8 juillet 1528, p. LXXII, v°.)

(1) *Super oblationibus et voluntatibus defuncti reverendi patris Domini Carondelet, dum viveret archidiaconi Bisuntini et commendatarii de Montebenedicto pro fundationibus et reparationibus ordinatis in ecclesiâ Bisuntina prout pluries et diversis modis declaravit bonas informationes facere ..... ut illis completis ad Reverendissimum Dominum de Palermâ hujus ecclesiæ decanum transferri possint et valeant per ipsum videri.*

mat de Sicile, et immédiatement nommé abbé commendataire de Montbenoît, il possédait de grandes richesses. Aussi généreux, aussi magnifique que Ferry, et toutefois étrange prélat, puisque dans une administration de vingt-quatre années, au dire des Siciliens, il ne visita jamais son diocèse de Palerme (1), Jean Carondelet répondit qu'il n'avait pas oublié la Franche-Comté, patrie de sa famille et la sienne, et qu'on verrait à l'œuvre qu'il l'aimait comme l'avait aimée son frère; effectivement, ainsi qu'on va le voir, ses libéralités dépassèrent toutes les espérances.

De suite il envoya à chacune des deux cathédrales de grands ornements de velours cramoisi, dont nos historiens se sont plu à décrire les dessins faits à l'aiguille par les meilleurs ouvriers de Flandre; puis il fit exécuter pour l'église Saint-Etienne et Saint-Jean des stalles d'une grande beauté. Dunod décrit celles de Saint-Jean, brûlées lors de la Révolution française. Elles différaient de celles de Montbenoit, mais elles devaient être fort remarquables, car elles offraient, en médaillons sculptés, toute la série des archevêques.

(1) En 1520, il est nommé archevêque de Palerme. (*Sicil. christiana*, p. 192.)

*Etsi Carundolet nunquam ecclesiæ Panormitanæ sponsæ faciem visisset, eam diligere et per vicarios et procuratores suos seduló administrare non neglexit.* (Sicil. Christ., p. 195.) *Adhuc extant nonnulla sacra ornamenta in ecclesia cathedrali gentilitiis ejus nomine tesseris insignita. In claustro cœnobii Sanctæ Mariæ Gratiarum, juris ecclesiæ Panormitanæ, fons inspicitur hac inscriptione signatus :*

*Reverendissimus Dominus Joannes Carondelet Burgundus, archiepiscopus Panormitanus, hanc aquam quæ in usu esse desierat, repurgato rivo, et novo addito fonte, ad sacram Virginem ædem reduxit die* 1 *maii* MDXLII. (Gall. Christ. p. 195.) — On aime à voir dans cette inscription qu'il s'honorait d'être né en Bourgogne.

Vers le même temps, pour achever de décorer la salle des Carondelet, le prélat fit acheter en Italie ces tableaux de maître dont une partie nous reste encore, notamment ce fameux Bartholomeo, véritable présent de roi, œuvre incomparable et toujours admirée, où son frère Claude est peint, fort jeune encore, sous sa robe de bailli d'Amont (1).

Jaloux d'immortaliser le grand nom du chancelier, il voulut que son corps et celui de sa femme, jusqu'alors inhumés en la chapelle de Saint-Pierre, fussent transférés dans l'église nouvelle de Dole, sous un mausolée de marbre, avec leurs statues à genoux, monument magnifique, dont une très-grande partie, dessinée par Fragonard, subsiste encore aujourd'hui.

Vers ce temps, l'archevêque de Palerme faisait exécuter à Bruges son propre tombeau, également en marbre, où sa statue gisante, œuvre d'un ciseau habile, est représentée en habits sacerdotaux.

Parvenu à sa soixante-quatorzième année, et sous le pressentiment d'une fin prochaine, il se rappela qu'il lui restait à exécuter un dernier vœu de son frère. Par ses soins, au mois de février 1543, une grande fête religieuse fut annoncée et préparée à Besançon; son grand

(1) M. de Villefrancon possèdde une copie sur bois, mais d'une dimension beaucoup moindre, de ce tableau fameux, copie que l'on a considérée comme l'esquisse du tableau. Une dame y est peinte à la place du magistrat, et cette peinture est surmontée d'une gloire qui n'est pas dans le tableau original. Cette copie était dans la maison des Carmélites de Dole; la dame est madame Bércur dont le mari fonda cette maison en 1614, la copie en question avant d'arriver aux mains de M. de Villefrancon, avait été achetée par M. Boyer.

âge l'empêcha de s'y rendre. Au son de toutes les cloches, avec le concours des quatre chapitres de Saint-Jean, de Saint-Etienne, de Saint-Vincent et de Saint-Paul (1), le corps de Ferry fut amené solennellement de Montbenoît, porté jusqu'au haut de la montagne, dans l'église Saint-Etienne, et déposé dans le magnifique tombeau que nous voyons encore aujourd'hui (2), et qu'entouraient des statues de marbre, splendide complément de la chapelle des Carondelet. Cette chapelle fut détruite à la démolition de l'église Saint-Etienne, en 1674 ; on descendit alors, avec les corps des comtes de Bourgogne, dans celle de Saint-Jean, le mausolée de Ferry, les statues, les tableaux d'Italie, le fra Bartholomeo. Toutes ces œuvres d'art y furent reçues, mais elles faillirent périr en 1729, quand le clocher s'effondra brusquement, s'abattit sur la voûte de l'église, qui ne résista pas, et dont les pierres, en s'écroulant, brisèrent les statues du tombeau sans atteindre le tombeau lui-même. Plus tard, à Dole, dans la tourmente révolutionnaire, les figures du chancelier et de sa femme disparurent également de leur mausolée.

Sans cette destruction, nous conserverions à Dole leur noble image, comme on conserve à Besançon et à Bruges celle de leurs trois fils, car il est remarquable que dans toutes ces œuvres, les têtes, exécutées par des

(1) *Desiderantes præstare honorem defuncto et dominis suis consanguineis.* (Délibér. du chapitre, 10 février 1543 (n. s.), p. 232.)

(2) *Ibid.* Le corps, rapporté à Besançon, avait d'abord été déposé dans la maison canoniale que possédait l'archevêque de Palerme.

artistes habiles et contemporains, sont de véritables portraits (1).

Aujourd'hui encore, dans l'église Saint-Jean de Besançon, ceux de Ferry et de son frère Claude, l'un en marbre, l'autre sur la toile de fra Bartholomeo, placés en regard l'un de l'autre, ajoutent un souvenir de plus à tous ceux que fait naître cette vénérable basilique.

Voilà ce que furent les Carondelet dans notre pays; voilà quelles furent leurs œuvres splendides, fruit d'un goût formé à l'école des maîtres. Dans le pays de Bourgogne, rien de semblable n'exista avant eux, et rien, à Montbenoît, n'en approcha depuis (2) : on le voit, c'est bien la renaissance italienne brusquement et sur une vaste échelle transportée, de 1522 à 1543, sur le sol franc-comtois. A peine alors les Granvelle achevaient leur palais de Besançon; ils n'y avaient pas encore réuni les marbres, les tableaux, les antiquités, les chefs-d'œuvre de toute nature qui le décorèrent plus tard,

(1) Cela est évident pour quiconque les a vues. Melle Caroline Murray, auteur d'un éloge du chancelier couronné en 1785 par l'Académie de Bruxelles, en fait l'observation pour le tombeau de Dole. « La postérité, dit-elle, p. 40, y voit encore avec attendris-» sement le *portrait* de cet homme illustre, dont les traits intéres-» sants semblent annoncer les vertus de son cœur et les lumières de » son esprit. »

(2) Il faut bien se garder de leur attribuer des œuvres d'un tout autre goût et d'une autre époque. Ainsi, on voit à Montbenoît, dans la chapelle de droite, les statuettes des rois mages, mentionnées à cette place, et en ces termes, dans l'inventaire de 1654 : *Images en bosses dorées représentant l'adoration des rois.* C'est un don de celui des Grammont qui a été commendataire de l'abbaye à la fin du XVIe siècle.

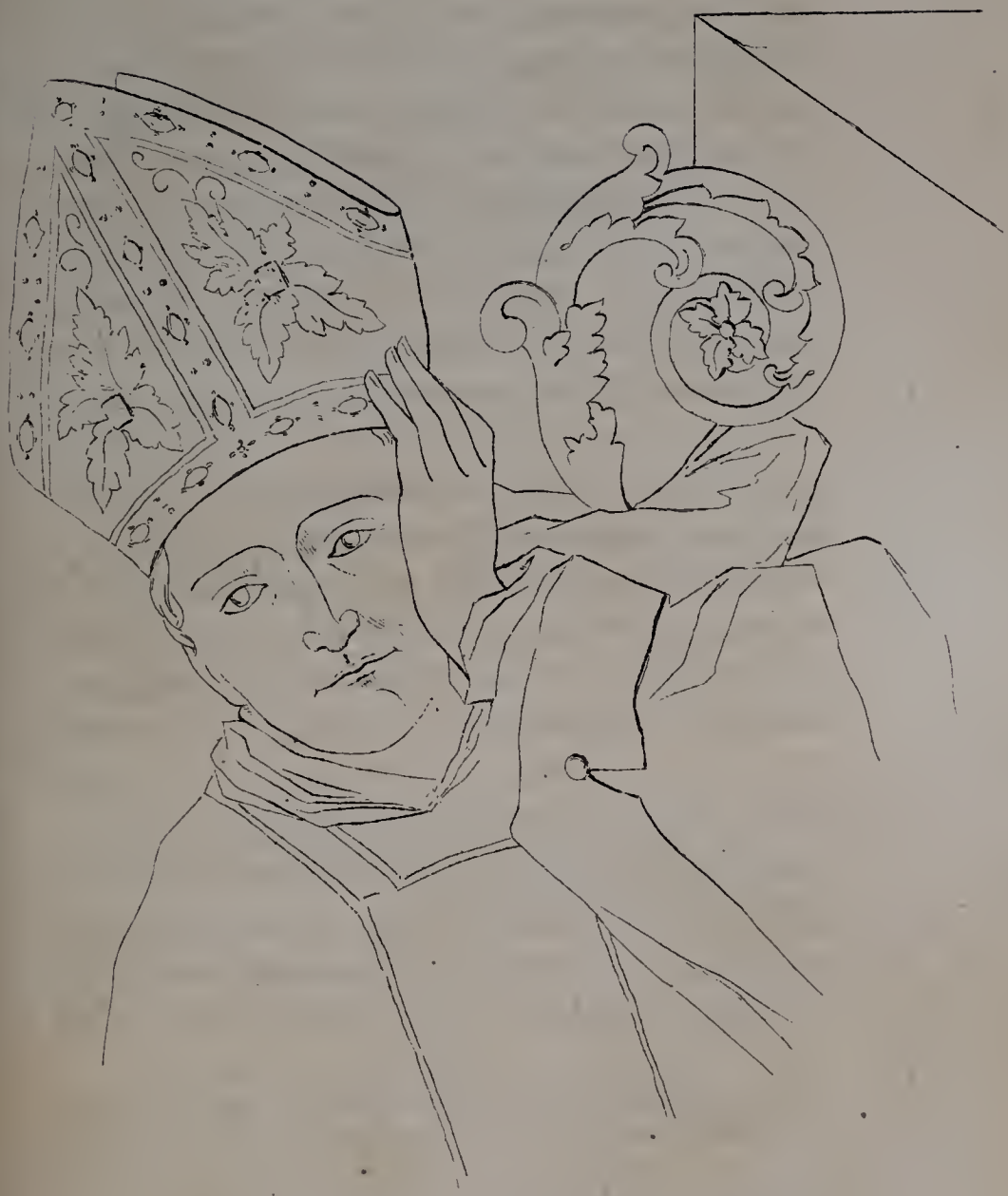

et dont un héritier dissipateur ne nous a laissé que les inventaires (1).

Ainsi, comme nous l'avons dit, dans l'ordre des temps, les Carondelet sont les premiers, quoique cette place ne leur ait point encore été assignée; à eux revient sans contestation la gloire d'avoir, avant tous autres, restauré l'art dans la Franche-Comté de Bourgogne.

Montbenoît, où ils ont trouvé plus tard l'ingratitude et l'oubli (2), est leur œuvre capitale, et leur nom illustre, au point de vue de l'histoire et de l'art, ajoute un éclat de plus à ce beau monument, le dernier de nos montagnes.

Evidemment, cette œuvre de premier ordre n'a pas été jugée; son déclassement est une erreur contre laquelle l'Académie de Besançon n'a pas cru pouvoir protester en trop haut lieu et avec trop d'énergie; cette protestation sera entendue. Et ici, le dirai-je en terminant, un contraste bizarre m'étonne et me rassure à la fois.

En 1639, les Suédois occupaient ce monastère. C'est de leur camp de Montbenoît que sont partis les ordres de leurs généraux pour la conquête de nos villes et l'incendie de nos montagnes. Et ces hordes barbares, qui les ont détruites sur une étendue de quinze lieues, qui,

(1) Je possède en original celui de 1608, qu'a bien voulu me donner Mme de Beauséjour, dont le grand-père a possédé la seigneurie de Granvelle.

(2) Dans son irritation contre les commendataires, à l'absence desquelles il attribue non sans cause la décadence morale de l'abbaye et le dépérissement de ses constructions, le prieur Sirugue, chroniqueur du monastère, ne donne à Ferry Carondelet que cette mention

de sang-froid, dans Pontarlier, devenu leur conquête, ont rejeté au sein des flammes des habitants désarmés, ces mêmes hommes ont conservé l'abbaye de Montbenoît, respecté ses monuments, ses travaux de pierre et de marbre, et jusqu'à ses sculptures en bois les plus délicates ! Et nous, dans un siècle qui s'honore d'aimer les arts et de rechercher avec une inquiète sollicitude les moindres débris du passé, nous la laisserions mourir sous nos yeux sans réussir à la sauver ! car l'abandon de l'Etat, c'est son arrêt de mort. Non, cette cause est celle du pays, et elle ne peut être perdue. Je m'honore de la défendre devant les premières autorités de ce département (1), en présence de ses plus dignes représentants (2), et surtout du ministre éminent, membre de cette Académie (3), noble et généreux protecteur de l'art dans la Franche-Comté. Placer le bon droit sous un semblable patronage, c'est plus que le défendre : ce n'est pas l'espérance, c'est la certitude du succès (4).

brève et pleine de dédain : qu'il viola par son élection le droit qu'avaient les religieux d'élire eux-mêmes leur abbé, *sicut religioni duxit in usus prophanos pecunias ab abbate relictas expendere, ideo chori cum exhedris inibi existentibus structuram insumpsit.* (Chron. latine de Montbenoît.)

(1) M. le préfet.

(2) Un grand nombre de membres du conseil général assistaient à cette séance publique.

(3) M. de Moustier, ministre des affaires étrangères.

(4) Dans les derniers jours du mois d'août 1867, le conseil général a voté 5,000 fr. pour les premiers travaux de restauration. M. le ministre a bien voulu promettre à l'Académie un chaleureux appui. — Les communes paroissiennes de Montbenoît se sont engagées pour 15,000 fr.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES.

## N° 1.

### Liste rectifiée des abbés de Montbenoît.

Il s'est introduit une telle confusion dans la liste des abbés de Montbenoît, que c'est à rendre les faits et les époques méconnaissables. Droz a commencé cette confusion, que n'avait pas évitée, et bien moins encore, le prieur Sirugue dans la *Chronique manuscrite* de l'abbaye; et comme les erreurs s'accréditent en se répétant, il a fallu pour les écarter définitivement rectifier la liste d'après les archives elles-mêmes, en complétant les indications tirées des titres qu'elles renferment, par celles d'autres documents contemporains.

Narduin. — 1130, 1141, 1157, 1160.

Cet abbé était probablement de la maison de Pontarlier. En 1135, son frère Pierre en possédait l'une des églises, celle de Notre-Dame.

Pierre. — 1184.

Richard. — 1187, 1189.

Etienne. — 1216, et (selon Droz) 1240.

Pierre. — 1242, 1243.

Étienne. — 1243, 1249, 1251.

Aymon. — 1278.

On trouve aux Archives de la Préfecture du Doubs,

*fonds St.-Paul de Besançon*, carton 3, village de *Liége*, n° 14, un sceau de cet abbé de Montbenoît.

Guillaume de Cicon. — 1286, 1303, 1305, 1306, omis par Droz. (An 1281, sceau de cet abbé. *Chambre des comptes*, R. 59.)

Jean. — 1321, mai 1322, 1324, 31 mai 1329.

Jean d'Usier. — 1332, 1340, 1341, 1348.

Pierre de Pontarlier. — 1348 novembre, 1349, 1352, juin 1357.

Jean de Pontarlier. — 1379, 1380, 1383, 1384.

Il existe un sceau de Jean de Pontarlier, devenu abbé de Mont-Ste.-Marie, 1396. (*Ch. des comptes*, M. 466, 467.)

Milon de Falerans. — 1393.

Il était mort en mars 1394. (n. s.)

Guillaume de Saunot. — 1395 31 mai, 1398, 1400, 1401 10 janvier (n. s.) août 1403.

Jacques d'Amance. — 1424 janvier (n. s.), 1425, 1426, 1428, 1432, omis par Droz.

Il était en 1403 prieur de Villorbe.

Simon de Dompré. — 1433, 1434, 1435, 1439.

Il était prieur de Lanthenans en 1429, et, après avoir été abbé de Montbenoît, il devint abbé de St.-Paul de Besançon en 1439.

Simon Clerval. — Fin 1439, 1440, 1443.

On retrouve plusieurs fois le sceau de Simon Clerval quand il était abbé de St.-Paul. Archiv. de la Préfecture, *fonds St.-Esprit*, boîte 21, n° 47; et *fonds St.-Paul*, carton 27, village de *Franey*, n° 14. On y voit les deux bars de ses armes adossés.

Jacques Clerval. — 1446 février (n. s.), 1449, 1454, 1458, 1459, 1467, 1470, 1474.

Simon de Cléron. — 1484, 1485, 1502, 1509 janvier et 10 mai.

Jean de la Palud. — 1511 24 juillet.

On lit dans le Pouillé de Besançon (*Archiv. de la Préfect. du Doubs*, t. VI, *Varesco*, p. 173) :

*Die 24ª Julii* 1511 *institutus est Joannes de Palude ad dignitatem abbatialem Montisbenedicti.* (*Ex Regestis cameræ Archiepisc.*)

Ferry Carondelet. — 1515 et années suivantes jusqu'en juin 1528, époque de sa mort.

Jean Carondelet. — Archevêque de Palerme, abbé de Montbenoît de 1528 à 1544 époque de sa mort.

Cardinal de Grandvelle. — Nommé vers 1546, mort à Madrid, 1586.

François-Joseph de Grammont. — Nommé 1588 par Philippe II et Sixte V, 1589.

Jacques de St.-Maurice. — Neveu du cardinal de Grandvelle, 1595, 1603.

Robert Chevroton. — De 1603 à septembre 1638.

Il mourut le 26 septembre 1638 au château d'Usier, dont son frère était capitaine. Il s'y était retiré au milieu des calamités de tout genre qui accablaient la Franche-Comté. Dans le chœur, à droite, on voit la pierre de son tombeau avec l'inscription qu'il avait fait préparer de son vivant. On n'y a pas gravé l'épitaphe d'un style tendu et guindé qu'avait composée un savant de l'abbaye, probablement le prieur Sirugue :

*Ne pede conculcas hoc saxum, quæso, viator.*
*Sacrum virtutes hunc voluere locum.*
*Struximus haud dignum substrato abbati sepulchrum*
*Quos preciosum habeant sola sepulchra canunt.*
*Fastidit tumulum virtus generosa superbum*
*Clara, suo, meritis si tegunt ossa sinu*
*Depositum hinc populis moles Ægyptia sacrum*
*Reddat sacra istud vilia saxa facit* (1).

Octobre 1638. « A cause de la guerre, les sanctuaires et lettres de l'abbaye ont été transportés en Suisse chez le baron de Gourgy. » (Inventaire de 1638.)

Joachim de Poitiers. Quelques mois de 1639.

(1) Chronique du prieur Sirugue, p. 58.

Sous ce jeune administrateur, qui mourut si rapidement, et dont la chronique vante l'heureux caractère et la piété (*indole suavissimâ cunctis charus, et pietate charior*), nos montagnes furent envahies par les Suédois, l'abbaye surprise et occupée par ces hommes ivres du sang qu'ils venaient de répandre dans la petite ville de Morteau; le jeune abbé eut peine à s'échapper de leurs mains :

*Mense aprilis* 1639 (*eodem anno decimâ quintâ die januarii irrumpente duce Weimar in comitatu Burgundiæ*) *non sine periculo evasit, si quidem a cæde multorum incolarum de Morteau insanientes, dictâ die accessere non longe a portis Montis benedicti, omnibus ferè subditis, meque cum illis adhuc intro inclusis. — Ex religiosis tredecim residui sex tantum erant* (1).

Claude d'Achey. — 1639 14 août. Il mourut 1659.

On lit dans le registre des baptêmes : *Annus* 1639 *nefastus fuit propter inhumanitatem Weymarii principis.*

Après le départ de l'armée suédoise, les habitants du val du Sauget réfugiés en Suisse commencent à revenir. Le registre des baptêmes, dont le premier est du mois d'août 1639, s'ouvre par cette inscription : *Catalogus baptisatorum a Ch. Sirugues, presbytero religioso, a reditu Burgundionum ex Helvetiâ, qui fugierant inhumanitatem principis Weymarii.*

En 1654, les titres, emportés par l'ennemi, n'avaient pu encore être recouvrés : « Etant survenue l'invasion de » l'armée suédoise, les titres de l'abbaye avoient été pris » et enlevés par les soldats d'icelle, et se trouvoient au » pouvoir de la veuve ou de la sœur du sieur de Fauver- » gey, officier du sieur de Neufchastel, qui ne les a pas » voulu restituer jusqu'à présent. » (Visite de 1654.)

Claude-François-Engilbert de Launoy, comte de la Mothérie. — 1667, 1680, 1682.

Nommé par lettres datées de Madrid.

(1) Chronique de l'abbaye de Montbenoît, p. 59.

François-Joseph de Grammont. — 1683, 1685, 1689, 1698, mort en 1717.

Haut doyen; nommé par Louis XIV, sur la démission du précédent.

Nicolas de Saulx-Tavannes. — 1717, 1746.

Archevêque de Rouen, pair de France, primat de Normandie, premier aumônier de la reine.

René-Louis de St.-Hermine. — Prend possession juin 1746, meurt 1761.

Pierre-Louis de St.-Hermine. — 1761 2 mai, meurt . Frère du précédent.

Thérèse-René de St.-Peru. — Ancien aumônier de la reine, meurt 1790.

Prince de Montmorency. — 1790.

Evêque de Metz, dernier abbé de Montbenoît.

## N° 2.

### Limites du Val du Sauget.

Etonnés par les noms bizarres et d'explication difficile indiqués comme limites, les historiens n'ont point déterminé celles de la donation primitive, qui renferme à peu près les deux tiers du canton actuel de Montbenoît.

Charles-Quint disait dans une de ses lettres que douze villages s'étaient formés dans le val du Sauget. Leurs noms donnent tout d'abord l'étendue de cette circonscription. Ces villages sont *Montbenoît, Gilley, la Chaux de Gilley, Ville-Dessus, Ville-du-Pont, Largillat, Montflovin, Hauterive, Fresse, la Maison-du-Bois, les Allemands, Arçon, tous,* dit le Coutumier de 1458, *du Val du Saugeois.*

Le titre le plus ancien, d'une date voisine de 1150, n'existe plus; mais il est rappelé dans celui de 1228, où l'on voit que le donateur primitif Landry avait abandonné aux religieux

tous ses droits et domaines, depuis la *Combe de la première Oie,* jusqu'à la *fontaine de Chadegeslir,* et, de l'autre côté du Doubs, depuis la limite ci-dessus jusqu'à la *Fontaine Ronde,* et depuis le sommet du mont d'*Ars* jusqu'au sommet du mont du *Say : Quidquid juris et dominii et consuetudinis habebat a Cumbâ primæ Oiae ad fontem de Chadegeslir, et ex alterâ parte fluminis Dubii a prædicto termino usque ad fontem Rotundum, et a cacumine montis de Ars usque ad cacumen montis du Say* (1).

D'abord qu'est-ce que la *première Oie* et la fontaine de *Chadgeslir ?*

Dans le vieux langage du pays, une *Oie* est un pré gras au bord d'une rivière.

De Pontarlier à Morteau, je trouve dix fois ce nom sur les bords de la rivière du Doubs, et toujours appliqué à des prés qui en bordent le cours. Plus au sud, un village au bord de cette rivière s'appelle *Oie.* Bullet avait fait la même remarque; mais il croyait que ce nom était spécial au vallon d'Ornans. Là, dit-il (p. 57 *Mém. de la langue celtique*), une prairie s'appelle une *oie.*

La *première Oie* de la donation de Landry est le premier pré en entrant dans la vallée du Sauget, vers le confluent du Doubs et du Drugeon.

La *fontaine de Chadgeslir,* appelée dans des titres postérieurs *fontaine de la Chaux de Gilley,* n'est pas celle du village de ce nom; elle se voit à l'extrémité du territoire de Gilley (2), vers la terre de Vennes. Voilà les deux confins du nord et du midi.

Nous verrons tout à l'heure où est la *fontaine Ronde.*

Le mont d'*Ars* est le mont d'*Arc-sous-Cicon,* et celui du *Say* se prolonge du territoire de Pontarlier à celui de Morteau. Ces deux montagnes fixent les limites de la donation dans

(1) La charte dans Droz, *Histoire de Pontarlier.* Pr. p. 282.

(2) Dans notre vieux langage, je l'ai remarqué par plus de vingt exemples, une fontaine s'appelait *Cha.* — *Cha de Geslir* veut dire *fontaine de Gilley.*

sa largeur. Par le mont du Say le Sauget est séparé de la Suisse.

C'est ainsi que dans l'abbaye de Montbenoît on comprenait, il y a deux siècles, le sens des anciens actes, et l'auteur du Cartulaire, le prieur Sirugues, traçant les limites du Sauget, les fixe de la même manière :

« La *première Oie*, dit-il, commence à la réunion du Doubs et du Drugeon vers le couchant, et la donation s'étend jusqu'à la fontaine de Gilley qui coule à la tête du pré qu'on appelle *Pré du Soleil*. Elle est commune aux habitants de Gilley vers le nord, de Morteau à l'orient, du Luysans et du village d'Orchamps-Vennes au septentrion. »

» La largeur (du Sauget) se prend du sommet du mont du *Say* à la crête du mont d'*Arc*.

» Le mont du *Say* est situé entre (la Grange) *Rolier* et *la Fresse*, et s'étend presque du territoire de Morteau jusque vers la limite de celui de Pontarlier, à la pierre placée à peu près au milieu de la pente et regardant presque en ligne droite le moulin des *Allemands*. Au septentrion et à l'occident, le Sauget a pour limites la montagne de *Chimont*, aujourd'hui *Chomont*, qui se prolonge de la forêt en sapins de Gilley jusqu'au *mont Pelay*. Figurez une ligne tracée de cette forêt ou de la fontaine que nous avons indiquée à la tête du *Pré du Soleil*; si de là vous marchez jusqu'au commencement de la montagne du *Say*, vous aurez l'espace ou la largeur du Val du Sauget entre l'orient et le septentrion.

» Mais si vous conduisez une autre ligne de la roche du *mont Pelay* jusqu'à la combe de la *première Oie*, par la fontaine vulgairement dite de *Mouillepan*, et de cette fontaine à la pierre susnommée, ou plutôt et mieux au contour du hameau de la *Chevrette*, à l'extrémité duquel, vers le midi, la limite a été récemment fixée, de là au moulin susdit et à la pierre, puis à *Fontaine Ronde*, en français *la Ronde*, vous aurez embrassé, de l'occident au midi, tout le Val du Sauget (1). »

(1) Cartulaire ou Chronique de l'abbaye de Montbenoît, p. 113-14. (*Archives de la préfecture du Doubs.*)

Les titres de l'abbaye confirment l'exactitude de cette description. Dans tous, la vallée commence à Arçon et se termine au territoire de Morteau.

Un autre sire de Joux donne au monastère le droit de pêche depuis le moulin de Frambert jusqu'à la *fontaine de Gesenbrenne* (1).

On hésite aujourd'hui sur la situation de cette fontaine. Ce qui est sûr, c'est qu'elle est, d'après les titres, située près du Doubs, au voisinage de Remonot. Quant au moulin de Frambert, il était assis sur cette rivière, en tête, dit la charte de 1228, du village d'Arçon, côté de Montbenoît (2). Il était déjà détruit en 1425, et l'on avait, pour la gouverne des pêcheurs, remplacé cette limite par une marque gravée sur un rocher près du Doubs, du côté du soleil levant (3).

Un arbitrage de 1348, intervenu entre le comte de Neufchâtel, gardien du prieuré de Morteau, et l'abbé de Montbenoît, fixe avec la plus grande précision les bornes des deux vallées ou seigneuries.

Ces limites sont :

« La fontaine de *la Seignette*, près de Gilley ;

» Et dès ladite fontaine, en tirant le plus droit à la rivière » du Doubs, au pré de *Gésenbronne* d'autre part du Doubs (4), » assis entre *Rondenel* et *Remonot*, au-dessous dudit lieu de » *Remonot*, et de là en tirant au plus droit en la fontaine de » *l'Ange*, que siet entre *Rondenel* et *Remonot*, laquelle fon- » taine remaint (5) au seigneur de Joux et à l'abbaye de » Montbenoît.

» Et dès en qui, au plus droit au *fonz des Biefs*, et en va

(1) *A molendino Framberti usque ad fontem qui dicitur Gesenbrenna.* Titre de 1228. Droz, p. 281.

(2) *Molendino Framberti quod situm est in capite Villæ Arconis ex parte Montisbenedicti.* (*Ibid.*) — *Au lieu dit le Moulin Franbart, en l'Oyette Blaset, dessous le pont d'Arçon.* Titre de 1407.

(3) Titre de 1407. Mêmes archives. — Cette marque se voyait encore en 1654, et le rocher s'appelait la *Pierre marquée.*

(4) C'est-à-dire au delà du Doubs, rive droite.

(5) Demeure.

» tout le contremont par *fonz des Biefs* à la fontaine des
» *Jarrons.*

» Et doiz là, au plus droit segon la fontaine de *la Combe*
» tant qu'à la *Charbonière de la Voë de Morteau;* et doiz en qui
» au plus droit du mont du *Say,* lequel mont est boine des
» Gras et des Jours de Vautravers (1) et Montbenoît. »

## N° 3.

**1440 janvier (n. s.) Installation d'un abbé de Montbenoît et proclamation officielle des droits des sires de Joux, comme fondateurs et gardiens de l'Abbaye.**

Dans la chambre de Simon de Clerval, nouveal abbé de Montbenoît, Guillaume de Vienne par lui, et par son chastelain de Joux, dit : « Monsieur l'abbé, il est vrai que Monseigneur de St.-George (2) qu'est icy présent est fondateur et gardien de l'esglise et abbaye de céans, à cause de son chastel de Joux, et l'ont esté ses prédecesseurs; lequel est venu par devers vous vous requerir que ly faciez ce que lui devez faire, comme nouveal abbé de céans, c'est assavoir que vous le vuilliez recognoistre estre fondateur et gardien de l'abbaye de céans, et que lui vuilliez recognoistre que toutes et quantes fois aurez aucun malfaiteur vos prisonniers lequel ou lesquels auront à estre mis à derrier supplice pour leurs desmérites, iceulx ou iceluy lui devoir rendre sur le pont d'Arçon, ou à ses officiers ou commis pour icellui faire à mettre audit derrier supplice. Et aussy que lui vuilliez bailler les clefs de ladite abbaye de céans, c'est assavoir les clefs des deux grans portes de la dite abbaye, de la boutoillerie, de la despense, de la cuisine et du grenier, pour mettre et commettre esdits offices par M. de St.-George officiers en nom de lui,

(1) Val de Travers, en Suisse.

(2) Guillaume de Vienne, ce dissipateur qui vendit le château de Joux au duc Philippe-le-Bon (1454).

ainsi que paroillement ont accoutuméz faire vos prédécesseurs abbés de céans et prédecesseurs de mon dit seigneur... Et mon dit seigneur est prest et apparailliez de faire le serment de vous bien et léalement garder... »

Lequel révérend père en Dieu a dit et répondu :

« J'ai ouy et entendu ce que m'avez dit et fait à dire, et, comme bien advisé et certiffié de vos droits, je vous recognoisse estre fondateur et gardien en chief et en membre à cause de votre chastel de Joux, et, comme gardien et fondateur, je vous baille, délivre et met en vos mains les clefs de ceste abbaye, c'est assavoir, des deux grans portes devant et derrier, et les autres clefs que à moy demandez, pour y mettre et instituer et de par vous officiers tel que vous plaira pour cette première fois. »

Et de faict a baillie les dites clefs au dit seigneur de Saint-George, que incontinent les a bailliées à Antoine de Brancion et à Pierre de Doubs, escuyers, ses maistres d'hostel, lesquels au nom du dit seigneur instamment ont mis, commis, institué Colin Merchief, boutoillier et pannetier, Jacquet de Lantenans, pourtier; Estienne Valon, cusenier, et Jehan Galeman, forrier, que incontinent ont cogneu les dits offices du dit seigneur de Saint-George.

Après ledit abbé a dit audit seigneur :

« Monsieur, au regard de ce que me demandez avoir les dites clefs toutes et quantes fois que vous venez céans pour en ordonner et y commettre comme cette première fois, j'en suis content, pourvu que vous les rendez et restituez aux officiers que d'après moy et en nom de moy y seront mis et institués..... »

Les parties (étant d'accord) font les serments requis de part et d'autres, au nom du couvent religieuses personnes messire Jehan de Pontarlier, Etienne d'Usies, Estienne Receveur, Estienne Crillet, Hugues d'Orchamps, prebstres et chanoines.

Et pour ce que ces choses faites en la dite chambre dudit abbé que se devoient et que l'on a accoustumés de faire devant la grande porte de ladite abbaye où ledit abbé a pre-

sent n'a peu aler obstant qu'il est malade de la goute..... (*Declaration de non préjudice.*)

Et environ deux heures après les chouses avant dites, ledit seigneur de Saint-George a rendu, bailliez et délivrez lesdites clefs à religieuses personnes maistre Jacques Clerval, prestre bachelier en loix, prieur du prieuré de Vaillorbe, procureur et par nom de procureur dudit abbé et couvent, pour par le dit abbé en son nom incontinent mettre et instituer officiers tels qu'il lui plaira.....

Faites et données l'an, jour et lieu dessus dis, présents Claude de Salornay, François de Mussy, etc.

*Archiv. de Montbenoît,* carton 2, n° 65.

## N° 4.

**Etat de dévastation des montagnes du Doubs après 1475 et à la suite de l'invasion des Suisses en 1475.**

Philippe de Hochberg, comte de Neufchâtel, infidèle à la cause de Bourgogne, non content de la seigneurie de Joux, que lui avait donnée Louis XI, son oncle par alliance, s'attribuait encore orgueilleusement le titre de seigneur de Pontarlier; il répara vers 1486 son château de Joux. Les habitants de la terre et du voisinage furent imposés pour cette reconstruction, ou y contribuèrent du travail de leurs mains. Les habitants de la terre de Montbenoît durent y prendre part. Il y eut à cette occasion, en 1486, devant la bannière de Joux et de Pontarlier, une montre d'armes dont les détails, consignés alors par écrit, nous permettent d'apprécier d'un coup d'œil la complète dévastation où les invasions des Suisses avaient réduit ce pays de nos montagnes, détails que tous nos historiens ont ignorés.

Les *feux* et *hommes montrans* de chaque communauté sont énumérés dans cet acte curieux, où Pontarlier, brûlé deux fois, n'apparaît plus que comme un simple village :

*Oye et Pallet*. . . . . 20 feux et hommes montrans.
*Doubs*. . . . . 5 —
*Les Fourgs*. . . . . 45 —
*Verrières*. . . . . 31 —
*Val du Saugeois*. . . . 137 —

avec la répartition suivante :

*Arçon*. . . . . 26
*Hauterive*. . . . . 12
*Ville-du-Pont*. . . . . 32
*La Chaux-de-Gilley*. . . . 1
*Montflovin*. . . . . 9
*Les Allemands*. . . . . 12
*Maison-du-Bois*. . . . . 6
*La Fresse*. . . . . 1
*Largillois*. . . . . 4
*La Longeville*. . . . . 14

*Pontarlier*. . . . . 155 feux et habitants.
*Bulle*. . . . . 27 —
*Sainte-Colombe*. . , . . 13 —
*Outre-l'Aigue*. . . . . 17 —

savoir :

*Montperreux*.
*Chandron*.
*Malbuisson*.

*Lac-Dampvautier*. . . . 6 15 sont allés à la bannière de Joux.
*Grangettes*. . . . . 10
*Lostellet*. . . . . 3
*Touillon*. . . . . 1
*La Plaine* (Planée). . . 21
*Malpas*. . . . . 5
*Chaffoy*. . . . . 2, 17 ont fait défaut.
*Arc-sous-Cicon*. . . . . 7 feux et hommes montrans.
Autres d'*Arc* hommes de Bellevaux et de la bannière de Pontarlier. . . . . 6 —
*Gilley*. . . . . 24 —
*Dampmartin*. . . . . 3 —
*Ostal*. . . . . 1 —
Trois habitants de *Sept-*

| | | |
|---|---|---|
| *fontaines* hommes de Pontarlier. . . . . | 3 | feux et hommes montrans. |
| *Val d'Usie*. . . . . | 80 | — |
| Hommes de Chaffoy.. | 12 | — |
| *Ouhans*. . . . . | 13 | — |

1476. — *Autre document contemporain sur le dépeuplement des environs de* Rougemont, Lisle sur le Doubs, Clerval, Baume, Bouclans et Belvoir.

Les commissaires préposés, au mois de mars 1476 (n. s.), par Charles le Téméraire, à la levée de l'aide de six cent mille écus accordée par les Etats de Bourgogne, et divisée en six années, parcourent alors le pays, et reconnaissent qu'eu égard aux dévastations des Suisses allemands, il est certaines contrées où l'on ne peut lever cet impôt. Ce document, inédit comme le précédent, est précieux pour l'histoire :

« *Lisle sur le Doubs* dernièrement bruslé par les Allemans.

» L'abbaye de *Lieucroissant* inhabitable et tous les villages appartenant à icelle bruslés par les Allemans, et sont mendians les religieux.

» La *Grâce-Dieu* présentement destruite et inhabitable.

» *Avilley*, inhabitable et bruslé.

» *Vaucluse*, prieuré inhabitable.

» *Cuse*, *Andrisan*, *Gondenans* et *Nans*, du présent inhabitables.

» *Senargent*, tout bruslé.

» *Anteuil*, *Huanne*, *Chaux* (les Clerval), *Centoche*, bruslés et destruits.

» Il ne demeure qu'un ménage à *Bois-la-Ville*. Terre de *Verne*, *Luxiol*, *Fontenotte*, *Vergranne*, *Rilloux*, *Autechaux*. Il n'y a personne en la cure de ce dernier village. Le pays est inhabitable par doubte des Allemans, et ont abandonné les paroisses d'iceux tous leurs biens. »

## N° 5.

### Quelques détails sur le chancelier Carondelet.

En 1473, Jean Carondelet quitta définitivement Dole avec sa femme et ses enfants, qui le suivirent aux Pays-Bas. Il venait d'être nommé l'un des deux présidents du parlement sédentaire établi à Malines. Le prince s'était déclaré le chef souverain de cette cour; et en l'absence du prince et du chancelier, ils étaient remplacés par l'un des présidents. Un mot suffit à son éloge : c'est que, sans faillir à son devoir, Carondelet conserva son crédit sous ce règne difficile et fort agité (1).

La mort de Charles le Téméraire arriva, les deux Bourgognes furent occupées ou conquises, Dole brûlé, la Flandre se révolta, et Marie dans la rue, en longs habits de deuil, ne put sauver la tête d'Hugonet, son chancelier. Ce fut l'époque des défaillances et des défections. Pour Carondelet, ce fut celle de la grandeur. Son noble cœur s'attacha plus que jamais à une cause en apparence désespérée et perdue. Personne ne savait alors que Maximilien, qui venait d'épouser Marie de Bourgogne, serait un jour empereur, que l'archiduc son fils deviendrait roi d'Espagne, et que son petit-fils serait Charles-Quint.

Marie laissa trois ans vacantes les fonctions d'Hugonet décapité, pour les conserver au plus fidèle de ses serviteurs. Ce n'est qu'après ce temps que Jean Carondelet, acceptant cette succession sanglante, fut nommé chancelier.

Il ne signa pas le traité d'Arras, imposé à Maximilien, et qui, ôtant à son fils les deux Bourgognes avec une partie de la Picardie, donnait pour époux à sa fille le fils du plus mortel de ses ennemis.

Comme les hommes de grand caractère, Carondelet eut toujours d'implacables adversaires. Les Etats de Flandre avaient

(1) Mém. d'Olivier de la Marche, p. 480, édit. de 1566.

exigé son éloignement; mais il fut rappelé auprès de son maître assez tôt pour avoir l'honneur de partager avec lui les outrages où il fut exposé par la sédition de Bruges (1).

Maximilien, arrêté et prisonnier de ses sujets, à demi caché dans la boutique d'un épicier, entendait les rugissements de la rue et les cris de mort qui demandaient la tête de dix de ses plus fidèles serviteurs, et surtout de celui qu'il appelait son *bon chancelier* (2).

Sous la hache populaire, le courage de Carondelet ne faiblit pas un jour, et sa captivité donne lieu à une réflexion touchante du chroniqueur contemporain :

« Tous les nobles courages, dit Molinet, furent engoisseux » et esbahis de la prinse de ces dix personnaiges, souverai- » nement de Mgr. le chancelier, qui fort prudemment s'estoit » toujours conduit en son office de chancellerie, au très-grant » honneur du Roy son maistre, tellement qu'il en avoit ac- » quis grace, faveur et amitié des grands, des moyens et des » petits (3). »

Les corporations de Gand, également soulevées, députèrent à Bruges afin que Carondelet leur fût livré en ôtage. Les gouverneurs de Bruges y consentirent, le traité fut discuté et écrit, et Carondelet avec ses compagnons montés sur quatre chariots, traversèrent les rues de cette ville au milieu des imprécations de la populace ameutée. Arrivés à Gand, les prisonniers furent tous enfermés dans un château-fort, attendant la mort chaque jour. Un chef cordonnier pénétra dans la prison, et mit sous les yeux de Carondelet dix sacs de cuir destinés à renfermer sa tête et celles de ses neuf compagnons, quand ils seraient décapités. L'effet eût suivi la menace sans l'arrivée de Philippe de Clèves, qui était du parti des re-

(1) Mlle Murray, *Eloge*, p. 27.

(2) « Et en sa presence meurtrir, gehainer et decapiter ses » loyaux officiers et autres et les plus grands de sa maison livrés ès » mains de ses ennemis, et n'oyoit autres nouvelles fors qu'ils se- » royent décapités, et nommément messire Jehan Carondelet. »
(Oliv. de la Marche, l. II, p. 652.)

(3) Mlle Murray, *Eloge*, p. 26.

belles, et qui arracha le chancelier à la mort (1488).

Ces tortures se prolongèrent longtemps sans que Carondelet y succombât. Le jour de la délivrance arriva enfin. L'empereur Frédéric rassembla une armée sous les murs de Bruges et se fit rendre son fils; puis, pensant que la tête du chancelier valait une campagne, il vint assiéger Gand, et les Gantois, réduits à traiter, le rendirent sans lui ôter la vie.

Ce fut le terme de ses effroyables épreuves. En 1490, Maximilien partant pour la Hongrie le chargeait, avec Marguerite d'York, sa belle-mère, de la tutelle de son fils.

## N° 6.

### Ancienne position et déplacement de la tribune.

On ne croirait jamais, en considérant l'intérieur de l'église, que la tribune, au lieu d'être comme aujourd'hui au bas de l'église, séparait autrefois le chœur de la grande nef, et que, sous cette tribune, était placé le maître-autel de la paroisse. C'est ce qui résulte cependant, sans aucun doute, des affirmations d'un procès-verbal de l'an 1704; on y lit en effet ces détails singuliers :

« Cy devant le chœur étoit fermé par une tribune de » pierre proprement taillée et ciselée. Les religieux ayant sol- » licité les paroissiens *de transporter la tribune au bas de* » *l'église où elle est à présent*, et ayant prié le seigneur défen- » deur (François-Joseph de Grammont, abbé de Montbenoît » et archevêque de Besançon) de consentir au transport pour » la plus grande commodité et décoration de l'église, il y » auroit donné la main, eux-mêmes auroient donné gratui- » tement pour cet effet cinquante francs, quoyque cela leur » fut dommageable, parce que soubs la dite tribune étoit » l'autel de la paroisse, que le grand autel ne servoit que » pour les religieux, et que, à présent, il sert aux parois- » siens. »

Ce changement a eu lieu vers la fin du XVII^e siècle.

## N° 7.

### Inscriptions tumulaires des Carondelet.

TOMBEAU DU CHANCELIER CARONDELET
mort à Dole en 1502.

*Johanni Carondeletto, Domino de Champvans, de Sore, de Potelles, et Maximiliani Cæsaris ac Philippi ejus filii, Hispaniæ regis, archiducis Austriæ et ducis Burgundiæ, Cancellario magno, ac Dominæ Margaritæ de Chassey, patri et matri optimis benigne meritis,*

*Dominus Johannes Carondelettus, Archiepiscopus Panormitanus, præpositus Donatiani Brugensis, perpetuus Cancellarius Flandriæ, et Caroli Quinti imperatoris, principis felicis, Augusti, Consiliorum in Belgicâ primarius Præses, impensâ suâ ex Sancti Petri æde huc translatis, piisque precibus ac sacris quotidianis quæ ab illis instituta fuerunt et re sua liberaliter adauctis monumentum hoc pietatis posuit ac decoravit.*

*Vixit ille annos* LXXIII, *obiit anno* MDI *die* XX *februarii. Illa annos* LXX, *obiit anno* MDXXI, XXV *maii.*

TOMBEAU DE CLAUDE CARONDELET, BAILLY D'AMONT,
mort en 1518.

*Claude Carondelet*, chevalier, seigneur de Solre-le-Chasteau, chef dudit conseil institué le 23 mai 1517 à Midelbourg pour pourvoir aux affaires des Pays-Bas en l'absence de Charles-Quint, mort en 1518, et enterré avec sa femme en l'abbaye de Thure, de l'ordre de Saint-Benoît, sous un riche tombeau de marbre.

*Cy gist*

*Messire Claude Carondelet, chevalier seigneur de Solre le Chasteau, conseiller, chambellan et chef du conseil privé de l'Empereur nostre Sire, qui trespassa l'an* MDXVIII *le dernier jour de mai, et dame Jaqueline de Pamele, qui trespassa l'an* MD.

TOMBEAU DE FERRY CARONDELET
mort à Montbenoît en 1528.

*Ferrico Carondeleto archidiac. majori ecclesiæ archiepiscopatus Bisuntin. abbati commendatario Beatæ Mariæ Montis Benedicti, in comitatu Burgundiæ, præposito Furnen*(si) *apud Flandros, Caroli imp. PP. Aug. consiliario et suæ majestatis or*(at)*ori commisso in curiâ Romanâ, D. Joannes Carondeletus, archiepisocpus Panormitan*(us), *cancellarius perpetuus Flandriæ, ejusdemque imp*(eratoris) *Consiliorum Belgicorum præses primarius, suâ impensâ translatis osssibus in hoc sacellum* (1) *ab ipso Ferrico prius constructum, hoc monumentum fratri bene merito cui in hac abbatia successit, posuit ac dedicavit. Obiit anno* MDXXVIII, *die* XXVII *junii, ætatis suæ* LV.

TOMBEAU DE JEAN CARONDELET, ARCHEVÊQUE DE PALERME,
mort en 1544.

*Jean Carondelet*, mort en 1544, était enterré dans l'église de Saint-Donatien à Bruges; mais cette cathédrale ayant été détruite par les Français en 1802, son tombeau de marbre, sur lequel il est représenté avec ses armes et quartiers, a été transféré dans la cathédrale actuelle :

*Reverendissimus Dominus*
*D. Joannes Carondelet*
*Archiepiscopus Panormitanus primat.*
*Siciliæ, præpositus Sancti Dona-*
*tiani Brugensis, cancel.*
*Fland. perp.*
*Decanus metropolitanæ Bisuntinæ*
*Abbas commend. B. Mariæ Montis Benedicti*
*Præpositus S. Valburgis Furnensis*
*et S. Piati Sicliniensis*
*Caroli V. Rom. imp. Aug. Secreti, alio-*
*rumque conciliorum in Belgicâ*

(1) La chapelle des Carondelet, dans l'église Saint-Etienne.

*Præses primarius*
*Humanæ fragilitatis memor ipse sibi*
*posuit. Obiit* VII *februarii anno a*
*Christo nato* MDXLIV, *ætatis* LXXV.

TOMBEAU DE CLAUDE CARONDELET, DOYEN DE BESANÇON,
mort en 1564.

*Claude Carondelet* était prévôt de Saint-Donatien à Bruges par résignation de son oncle Messire Jean Carondelet, évêque de Palerme, à qui il succéda également dans le décanat de Besançon. Il mourut en 1564, et fut enterré en l'église de Saint-Donatien, dans une chapelle où il avait un tombeau relevé de marbre.

*Reverendus generosusque*
*Dominus*
*Claudius Carondeletus*
*ecclesiæ hujus cathedralis præpo-*
*situs, perpetuus Flandriæ cancella-*
*rius, ac Decanus ecclesiæ metropolitanæ*
*Bisuntinæ, Caroli V impera-*
*toris Rom. semper Augusti a privatis*
*conciliis, futuræ corporum resur-*
*rectionis memor, sibi et suis testa-*
*mento fieri jussit. Vixit annos* LI
*menses... dies... Decessit* III *idus augu-*
*sti anno Domini* MDLXIV.

Sa devise : *Moderare.*

---

# REMERCIEMENT

## DE M. L'ABBÉ PIOCHE

**Nouvellement élu.**

---

Messieurs, puisque ma muse, encor toute troublée,
Ose aujourd'hui s'asseoir dans la docte assemblée
Où la science et l'art couronnent tant de fronts,
Vous permettrez sans doute à nous, barde vulgaire,
D'essayer sur un luth qui ne résonne guère
Le compliment que nous pourrons.

Ce compliment revêt une forme nouvelle :
Nous l'avons mis en vers; et si rien n'y révèle
Le talent qu'il vous faut, les grâces que je veux,
Le langage des dieux mérite qu'on l'honore,
Et je crois, en rendant l'obole plus sonore,
Messieurs, mieux répondre à vos vœux.

C'est la muse en effet, je dois le reconnaître,
Qui m'introduit ici, furtivement peut-être,
Pour mêler quelques chants à vos nobles travaux.
O maîtres bien connus, qu'aujourd'hui je contemple,
J'hésite, avant d'entrer, sur le seuil de ce temple
Et je sens le peu que je vaux.

Aussi, pourquoi, poëte à la lyre savante,
Alarmer ces beaux lieux par ce cri d'épouvante :
*Les poëtes s'en vont,* quand vous restez encor,
Quand la ville à vos chants prête une oreille avide,
Quand dans votre carquois, qui jamais ne se vide,
J'entends sonner les flèches d'or ?

Quoi ! cette poésie ou gaie ou sérieuse,
Ces vers si pleins de feu, troupe ailée et rieuse,

Qui cache un fin sourire en nous jetant des fleurs,
D'un poëte qui meurt est-ce donc là le signe?
Non! si vos vers sont doux comme le chant du cygne,
Il ne faut point verser de pleurs.

Et je puis vous montrer assis dans cette enceinte
Plus d'un poëte ami, chez qui la flamme sainte
Ne s'est point ralentie au souffle des hivers;
Et voyez ces élus, pleins d'espoir et de vie,
Qui viennent après nous, que votre voix convie
Et que vos lauriers ont couverts!

*Les poëtes s'en vont!* Est-ce à dire, ô poëte,
Que pour les jeunes cœurs la nature est muette
Et qu'on ne sait plus lire en ce livre divin;
Que le sage aujourd'hui sonde, sa vie entière,
Un monde qui le fuit, une sombre matière
Que l'idéal éclaire en vain?

Oh! non; nous n'aimons point la beauté naturelle,
Le poëte n'a pas un vain culte pour elle,
Il sait qu'elle est un signe, une ombre sans reflet;
Il sait, en s'élevant dans la céleste sphère,
Embellir la nature, et toujours il préfère
Ce qu'elle dit à ce qu'elle est.

Mais je m'égare ici : tant de philosophie
Ne sied pas à des vers; d'ailleurs on se défie
De tout homme qu'exalte un poétique émoi;
Aussi bien, il est temps que ma muse se taise,
Car s'il n'est pas besoin de poëtes, ma thèse
Fournit des armes contre moi.

C'est qu'en effet, Messieurs, des œuvres imparfaites
N'ont jamais mérité l'honneur que vous me faites;
D'autres pouvaient prétendre au siége que je prends :
Quels glorieux travaux, quel titre peut permettre
Que l'élève nouveau s'asseoie auprès du maître
Et trouve place dans vos rangs?

Car parmi vous je vois le Droit qui tient le glaive,
L'Eloquence, les Arts, l'Histoire qui soulève

Le voile des vieux temps, une lampe à la main ;
J'admire ces savants que vous fîtes éclore,
Qui dans l'art d'Esculape ou l'empire de Flore
Nous ouvrent un nouveau chemin.

Enfin, voilà celui qu'on aime et qu'on révère,
L'émule de La Harpe, orateur et trouvère,
Dont le temps impuissant n'atteint que les cheveux ;
Gardien de vos travaux, il est le Fontenelle
Qui donne à votre histoire une forme éternelle
Et la conserve à vos neveux.

Pour grossir vos trésors je n'ai qu'une humble offrande ;
Puisse le Ciel, un jour, faire que je vous rende
Un peu de cet honneur dont je me vois comblé !
Je puis semer encor dans vos sillons fertiles,
Si vous laissez, Messieurs, quelques fleurs inutiles,
Quelques bluets s'unir au blé.

L. Pioche.

---

## RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Vous nous avez parlé dans cette forme exquise du vers qui est l'expression la plus séduisante de la pensée humaine, et vous avez ainsi montré à ceux qui vous entendaient les motifs du choix de l'Académie, et ce qu'elle peut attendre de votre talent délicat et pur.

Je n'ai, pour vous répondre, qu'une prose mal habile ; mais on assure que, mieux que la poésie, elle est le langage de la vérité ; elle me suffira pour vous dire

combien la Compagnie se félicite de votre entrée dans ses rangs. Elle connaît vos productions ; elle sait qu'au milieu des devoirs d'une mission exigeante, vous écoutez les sollicitations de la Muse, vous essayant dans des modes divers, soit qu'inspiré par l'enthousiasme de la foi, vous exaltiez en religieux accents les grands apôtres de notre pays, soit que dans un ton plus gracieux et plus doux, vous nous fassiez goûter le charme et la fraîcheur de nos paysages et leurs souriantes beautés.

Les dieux s'en vont, nous a-t-on dit, dans une ingénieuse et poétique plainte ; l'art divin se perd ; cherchez et recueillez ses élus. Nous avons entendu, nous avons suivi cette voix qui vous appelait, cette voix aimée qui est, depuis plus de quarante ans, l'esprit, la gaieté, l'enchantement toujours jeune de nos solennités.

# RAPPORT

## SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. l'abbé SUCHET

---

Messieurs,

Tous les ans l'histoire de notre province s'enrichit de travaux sérieux et intéressants. Vous avez voulu encourager ces études par votre exemple, en reprenant vous-mêmes la publication, longtemps interrompue, des *Documents inédits*, pour laquelle vous comptez avec raison sur le concours sympathique des représentants de la province, et de tous ceux qui s'intéressent aux souvenirs de leur pays. Deux volumes de cette collection, imprimés dans le cours de l'année dernière, attestent votre zèle pour les recherches historiques. Ces études ne sont pas seulement un objet de curiosité. Elles sont aussi, pour le penseur, une leçon et un enseignement. Si quelquefois nous avons à déplorer les erreurs ou les crimes de nos pères, leurs belles actions sont aussi un héritage précieux que nous aimons à garder fidèlement.

La plupart des villes franc-comtoises ont déjà leurs historiens. Beaucoup de maisons illustres, des bourgades, des villages même ont aussi les leurs. Il reste cependant à glaner encore dans ce champ si vaste du

passé, et il est des coins inexplorés de notre pays dont les souvenirs méritent de revivre sous la plume de nos écrivains. Ainsi, le mémoire présenté cette année à votre concours, traite un sujet tout à fait neuf, et qui n'a encore été abordé spécialement par aucun de nos historiens. L'auteur n'a rien omis pour que cette histoire fût aussi complète que possible, et l'on sent que, par amour pour son pays, il se plaît à recueillir tous les traits qui peuvent en relever la gloire. Ce mémoire est intitulé : *Recherches sur la maison d'Oiselay*. Votre commission m'a chargé de vous rendre compte de ce travail, et c'est son jugement que je viens vous faire connaître.

La noble maison d'Oiselay remonte au treizième siècle. Elle fut fondée par Etienne, descendant des comtes de Bourgogne, et prit son titre d'un château qui dominait la vallée de Lognon. Dès les premiers temps, les sires d'Oiselay figurent parmi les grands feudataires du comté. L'auteur du mémoire nous les montre accroissant rapidement leur domaine, et s'alliant de bonne heure aux plus grandes familles de la province. « On retrouve en eux, dit-il, les qualités et les défauts de la race illustre dont ils descendent. Leur ardeur guerrière les entraînait sans cesse aux combats. Aux jours de paix, ils soupiraient après la guerre, dont leur tempérament bouillant leur faisait une nécessité. Leur humeur aventureuse, leur fierté indomptable, qui ne souffrit jamais une injure sans la venger, enfin toutes leurs passions fougueuses, à la violence desquelles ils se laissaient d'ordinaire emporter, étaient rachetées par

un patriotisme à toute épreuve, et une générosité sans bornes comme sans calcul. »

Ce type des sires d'Oiselay se retrouve dans les principaux chefs de cette maison. Pendant plusieurs siècles, les faits les plus saillants de leur histoire sont des faits de guerre. L'auteur du mémoire raconte la part active que l'un d'eux, Jean Ier d'Oiselay, prit à la lutte des barons confédérés contre leur souverain, Eudes de Bourgogne. On sait que cette lutte se termina par la sanglante bataille de la Malcombe, près de Besançon. Les barons comtois furent vaincus. Mais la lutte recommençait l'année suivante, et Jean d'Oiselay se montrait un des plus acharnés à dévaster les domaines du duc Eudes, sauf à attirer lui-même sur ses terres de sanglantes représailles. Triste spectacle que présente sans cesse l'organisation féodale ! Les grands s'arment pour satisfaire leurs vengeances ; mais c'est partout le pauvre peuple qui en pâtit.

La paix signée n'était souvent qu'un temps d'arrêt pour recommencer de nouvelles boucheries. Les sires d'Oiselay étaient toujours des premiers dans ces mêlées sanglantes, poussant leur vieux cri de guerre : *Oyselet devant*, *Oyselet devant*. Au moindre prétexte, ils obéissaient à cet instinct belliqueux. Ainsi, on les voit prendre d'assaut l'abbaye de la Charité, dont ils étaient pourtant les gardiens, et la dévaster complétement, sauf à réparer ensuite, par de pieuses donations, le mal qu'ils avaient fait à ce monastère.

Plus tard, ils figurèrent avec plus d'honneur, et surtout plus de profit pour leurs peuples, en combattant

vigoureusement les grandes compagnies et les Ecorcheurs qui désolaient la province.

A côté de ce qu'on nomme l'*histoire-bataille*, l'auteur du mémoire raconte ce qu'on retrouve inévitablement dans les annales de toutes les maisons nobles : des transactions, des échanges, des actes d'hommage reçus ou prêtés, des alliances, des donations pieuses, des faveurs obtenues du souverain, etc. On s'égare un peu à suivre le chroniqueur dans l'énumération des diverses branches de la maison d'Oiselay. Quand on a fait avec lui cette pérégrination pénible, on aime à revenir au centre de la seigneurie, et à s'y reposer en considérant une œuvre plus utile que la guerre et plus intéressante que des généalogies.

Cette œuvre, c'est l'acte d'affranchissement accordé, en 1429, par Jean II et son fils Antoine, aux habitants d'Oiselay. L'auteur du mémoire, après avoir signalé les funestes effets de la main-morte, remarque avec raison qu'elle était également désastreuse pour les maîtres et pour les serfs. Les villages non affranchis se dépeuplaient rapidement, et l'intérêt bien entendu des seigneurs les poussait à donner la liberté à leurs sujets. C'est ce motif surtout qui porta Jean d'Oiselay à abolir la main-morte dans toutes ses terres. Il l'avoue naïvement dans le texte même de la charte.

Toutefois je suis d'avis que l'auteur exagère, quand il prétend qu'alors le serf était aussi abaissé, en France, que l'esclave autrefois chez les Romains. Il est peut-être plus près de la vérité lorsqu'il affirme, qu'une fois la main-morte abolie, les charges du peuple n'étaient

pas plus lourdes alors qu'elles ne le sont aujourd'hui. « Les redevances de toute nature, dit-il, que payaient les sujets d'Oyselay, étaient, malgré leur nombre, d'un chiffre bien inférieur à celui des impôts modernes. C'était là, du reste, la condition générale, malgré les assertions contraires de certains déclamateurs modernes. »

Je n'indique que les parties saillantes de ce mémoire intéressant. On y trouve de curieux détails sur les usages anciens de la seigneurie, et en particulier sur les rapports du sire d'Oiselay avec l'abbaye de la Charité, dont il était gardien. Permettez-moi de vous en citer un passage : « Chaque année, dit l'auteur, au premier coup des vêpres, le seigneur d'Oiselay se présentait aux portes de l'abbaye, monté à cheval, ainsi que le capitaine de son château, le maire de sa justice et ses autres officiers, précédé de trompettes et suivi d'une troupe de gens d'armes à pied. Il envoyait prévenir l'abbé de son arrivée et du motif de sa visite. Aussitôt les portes s'ouvraient; l'abbé, mitre en tête et crosse en main, paraissait, suivi de ses religieux, et lui remettait sur un plat les clefs du monastère. Puis, après l'avoir conduit, lui et sa suite, dans les appartements qui leur étaient réservés, il se rendait à l'office. A peine entré, le seigneur prenait possession de tous les droits de la gardienneté, recevait tous contrats, faisait sceller tous actes du sceau de sa prévôté, taxait le pain et le vin, timbrait et armoriait tous poids et mesures, enfin exerçait tous les droits de haute justice sur les sujets de l'abbaye, où lui et ses gens étaient nourris et hébergés

jusqu'au lendemain. Le soir, autour d'un grand feu allumé avec une torche par le sieur abbé, au milieu de la grande cour de l'abbaye, les vassaux de la Charité dansaient avec les gens d'armes du seigneur, en criant à pleins poumons : Vive Oyselet, vive Oyselet. »

L'auteur du mémoire énumère les droits aussi étendus que variés dont jouissaient les sires d'Oiselay. L'importance de ces revenus ne les empêchait pas de s'endetter. Fastueux et imprévoyants, comme la plupart des grands seigneurs de cette époque, ils engageaient l'avenir au profit du présent, et, quand les échéances arrivaient, ils ne pouvaient solder que par de nouveaux emprunts. C'est ainsi qu'au quinzième siècle Antoine d'Oiselay compromit sa fortune. Son domaine fut adjugé à son créancier, le prince d'Orange, qui en tira les revenus pendant deux années. Antoine rentra cependant en possession de son château. Mais l'affront qu'il avait subi abrégea sa vie, et, en 1472, il mourut sans laisser de fils pour lui succéder. « En lui, dit l'auteur, s'éteignit la branche aînée des sires d'Oiselay, qui avait duré plus de 230 années, et qui, pendant huit générations, avait donné à notre province des personnages importants par leurs services et par le rôle qu'ils avaient joué. »

La seigneurie passa dès lors entre les mains de Jean d'Oiselay de la Chassagne, qui était de la branche cadette de la famille. « Jeune, élégant et poète, Jean était un des plus parfaits cavaliers de la cour de Bourgogne. » Durant la guerre que la Franche-Comté soutint contre les armées de Louis XI, le sire d'Oiselay se montra

constamment fidèle à son pays. Les troupes françaises ayant envahi son château en 1429, il repoussa plusieurs fois leurs attaques, et tomba enfin grièvement blessé. C'est alors que se produisit un épisode héroïque que je laisse raconter à l'auteur du mémoire : « L'ennemi revient à la charge, et, par les ouvertures que son artillerie a faites aux murailles de la forteresse, il va pénétrer dans le château. Mais sur la brèche ouverte dans les remparts, la femme de Jean d'Oiselay a remplacé son mari. Digne des deux héroïnes dont le quinzième siècle a déjà admiré la valeur, et dont, par une singulière coïncidence, elle portait le nom, Jeanne saisit la hallebarde d'un officier des assaillants, la lui arrache, le perce et le renverse dans le fossé. Ceux qui le suivent éprouvent le même sort. Enfin il fallut céder au nombre. Désarmée par les vainqueurs, la courageuse châtelaine eut la douleur de voir sa demeure pillée par les soudards de d'Amboise, puis brûlée en partie, tandis que son mari était, malgré ses blessures, emmené comme prisonnier de guerre, et enfermé dans la forteresse de Ligny en Barrois. » Gollut raconte que, dans sa prison, Jean d'Oiselay composa « des poèmes et des histoires des temps passés, en soulas de sa captivité. »

De si beaux exemples ne furent pas perdus pour les descendants de cette noble famille, dont les chefs prirent le titre de barons en 1503. Ils continuèrent à accroître leurs domaines, s'allièrent aux plus illustres maisons du pays, et remplirent des charges importantes au parlement, dans l'armée ou dans l'Eglise. Au seizième siècle, ils défendent vaillamment leur château contre les

troupes de Tremblecourt. Dans le siècle suivant, quand Weymar envahit notre province, le sire d'Oiselay, Ermanfroy, malgré son grand âge, n'a rien perdu de son énergie. Les Suédois l'ayant sommé jusqu'à trois fois de se rendre, il leur fit cette fière réponse : « Je ne m'entends pas tant à parler, et n'ai plus que de la poudre et du plomb pour répartir. » Un tel courage fut couronné de succès, et Weymar fut obligé de lever le siége du château.

Mais, à cette époque malheureuse, on n'était délivré d'un fléau que pour en subir un autre. La peste enleva les deux tiers des habitants réfugiés au château d'Oiselay. Le vieux baron resta au milieu de ce désastre pour secourir les nécessiteux. Durant sa longue carrière, il avait subi de grandes épreuves et déployé de grandes qualités. Il garda jusqu'au bout la force d'âme, le sentiment de l'honneur et le dévouement à son pays. Il mourut en 1646, et avec lui finit la noble maison d'Oiselay.

Tel est, Messieurs, le sujet qu'a traité le concurrent, avec des détails que je ne puis indiquer dans ce rapport. Son mémoire est accompagné de pièces justificatives nombreuses et inédites. Il y a ajouté des dessins fort bien faits, qui représentent les sceaux et les armoiries des seigneurs d'Oiselay, avec un arbre généalogique de cette noble maison. Aussi, votre commission a reconnu que ce travail est aussi complet que possible, et qu'il renferme tout l'intérêt que comporte une histoire généalogique. Quelquefois, lorsque les documents font défaut, l'auteur cède peut-être un peu facilement à la tentation de se rejeter sur des faits accessoires, qui ne

tiennent que médiocrement à son sujet. Toutefois, si ce défaut existe dans l'ouvrage, il n'existe pas de manière à détourner longtemps l'attention de l'objet principal du mémoire.

Du reste les événements que raconte l'auteur sont presque toujours accompagnés de leurs preuves, et, à part deux ou trois inexactitudes historiques, votre commission reconnaît que le récit porte généralement tous les caractères de la vérité.

Le défaut le plus sérieux qu'elle reproche à ce mémoire, ce sont des incorrections et des négligences de style, que l'on rencontre surtout dans la première partie. Préoccupé avant tout du fond de son ouvrage, l'auteur en a quelquefois négligé la forme. C'est un péril auquel sont exposés les érudits. Les documents qu'ils recueillent, les chartes qu'ils lisent, sont loin d'offrir des modèles de beau langage. Il leur est difficile d'échapper complétement à cette influence, et leur rédaction *se sent des lieux qu'ils ont fréquentés*. Le style, sans doute, n'est qu'un vêtement pour la pensée, et si nous prétendions en faire le mérite principal d'un ouvrage d'érudition, on nous appliquerait ce trait satirique de Sedaine :

L'arbre n'est point jugé sur ses fleurs et ses fruits;
On le juge sur son écorce.

Cependant le vêtement le plus modeste réclame encore quelques soins, et si le style de l'histoire doit avant tout être clair, simple et correct, c'est précisément pour obtenir ces qualités qu'on doit en bannir les

phrases trop longues, les termes impropres, la répétition des mêmes consonnances et des mêmes mots, les expressions heurtées et trop dures que votre commission a signalées dans quelques pages du mémoire.

Ces défauts peuvent être facilement effacés, sans qu'on touche à l'œuvre principale, qui est vraiment digne des récompenses de l'Académie. Aussi, conformément aux conclusions de votre commission, vous avez accordé à ce mémoire une médaille d'or de 200 francs.

Ce rapport terminé, M. le Président ouvre le billet joint au mémoire dont il vient d'être rendu compte et fait connaître que l'auteur de l'ouvrage couronné est M. J. Charles Gauthier, de Besançon, élève de l'école des Chartes, qui a déjà remporté l'année dernière le prix d'histoire.

# RAPPORT

## SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

**Par M. Adrien BEUQUE**

LU PAR M. VIANCIN.

Messieurs,

Un de nos plus honorables et spirituels confrères nous disait naguère, en de fort beaux vers que vous avez chaleureusement applaudis : *Les poètes s'en vont!*

Etait-ce là de sa part une affligeante vérité partant d'une conviction profonde, ou une simple boutade humoristique? J'inclinerais, je l'avoue, à prendre sa parole au sérieux, bien que personne, mieux que lui, ne la démentît par le fait.

Il n'est que trop vrai, Messieurs, que nos grands poètes contemporains disparaissent tour à tour, s'effacent avec une effrayante rapidité de la scène du monde, soit qu'ils soient prématurément moissonnés par la mort, comme Briseux, La Vigne, Musset, Vigny, Reboul, Méry, Ponsard; soit que l'âge ayant refroidi leur verve, ils s'enveloppent eux-mêmes dans leur vieille renommée, gardant désormais un regrettable silence, et laissent à de plus jeunes, sinon de mieux inspirés, la plume, la voix et la lyre.

D'un autre côté, Messieurs, ne voit-on pas surgir de

nos jours, de tous les rangs de la société, des classes même les plus infimes, d'heureux appelés, de nouveaux élus, prêts à combler les vides de nos poétiques phalanges? J'en atteste la création récente de *L'union des Poètes*, qui brille au sein de la capitale, et dont les travaux annuels, les productions périodiques viennent à la lumière sous les titres d'*Olympiades* et de *Bulletins* mensuels. J'en appelle aux Académies, aux sociétés littéraires si répandues dans nos départements, et qui toutes, à l'envi, propagent le goût des lettres, favorisent l'éclosion du talent et entretiennent avec amour dans notre belle France le feu sacré de la poésie, nonobstant les préoccupations absorbantes de la politique, de la haute industrie et des sciences positives, philosophiques et morales.

Eh quoi! dans cet élan général, dans cet essor universel, notre digne province, jadis comme aujourd'hui si féconde en héros, en savants illustres, en grands écrivains, serait-elle devenue stérile en vrais poètes?

Dieu me garde de le penser, Messieurs! et la Commission dont j'ai l'honneur d'être ici l'organe partage en tous points la ferme conviction de son humble rapporteur. Dès nos derniers concours, en présence surtout de la joute actuelle, il n'est plus permis de douter, de craindre pour l'avenir de l'élément poétique en Franche-Comté. Jamais lutte académique en nos murs n'a peut-être offert à votre appréciation, j'ai presque dit à votre admiration, des œuvres plus intéressantes, des talents plus variés, des poésies plus remarquables que celles de cette année!

C'est ce qu'il s'agit de prouver. — Entrons franchement dans le détail, en suivant l'ordre chronologique de réception de chaque envoi.

Douze pièces de genres divers ont été cette fois adressées à l'Académie. Dans ce nombre vraiment insolite, il n'y a que peu ou point de nullités absolues. Elaguons-en pourtant trois fables du même auteur, reçues sous les numéros 3, 9 et 10, qui, malgré le mérite d'une versification facile, doivent être mises hors de concours, attendu que leurs sujets, purement généraux, ne se rattachent par aucun côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises.

Neuf pièces ou poèmes restent donc à examiner, savoir :

N° 1er. — *Voyage de saint Antide*, portant pour épigraphe ce beau vers de Victor Hugo :

« Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe ! »

Singulière devise, — soit dit en passant, — pour la légende d'un saint qui fut miraculeusement transporté à Rome sur le dos du diable, qu'il voulut, — selon notre auteur, — *sérieusement convertir !...* Le récit, en lui-même, est fantasque, bizarre, étrange : c'est une légende mal conçue, mal tournée, qui ne fait d'ailleurs aucune allusion au fameux pentamètre cabalistique construit de telle sorte qu'on peut le lire de gauche à droite et de droite à gauche :

« Roma tibi subito motibus ibit amor. »

Quelques vers heureux (passim), une certaine ai-

sance familière ne peuvent relever l'ouvrage de sa faiblesse, ni lui valoir une note tant soit peu favorable.

N° 2. — *Ode à la Franche-Comté.* — (*Parens virûm!*)

Pièce de 530 vers, en 53 strophes ! ... C'est, Messieurs, d'une longueur désespérante ! ...

L'auteur abusant de sa fécondité et de la grande habitude qu'il paraît avoir de jeter ses vers au moule, a voulu traiter sa matière *ab ovo et in extenso.* C'est, en effet, le tableau assez animé, le récit assez fidèle, et, si l'on veut, l'histoire parlante et rimée de notre province, depuis les Gaulois nos ancêtres, jusqu'aux Franc-Comtois de nos jours : tableau, récit, histoire où tous nos grands hommes, toutes nos gloires celtiques, séquanaises, germaines, espagnoles et françaises ont trouvé leur place ; mais c'est en même temps une longue et diffuse épopée où il devenait malaisé, — pour ne pas dire impossible, — de soutenir sans défaillance et le lyrisme du poëte et l'attention du lecteur. De là une sorte de désordre qui n'est pas toujours *ce beau désordre* dont parle Boileau ; de là des négligences de style, quelques fautes de grammaire, des *lapsus calami*, que l'écrivain plus sobre, plus attentif, plus scrupuleux, aurait sans doute évités. Il ne manque, d'ailleurs, ni d'imagination, ni parfois de talent, de verve, d'harmonie, encore moins d'enthousiasme patriotique : C'est un Franc-Comtois *pur sang*, noblement idolâtre de sa mère-patrie. Quand il voudra se restreindre, contenir

son exubérance, émonder l'arbre de son talent de quelques branches parasites,

« ... ramener la muse aux règles du devoir; »

se pénétrer enfin de cette autre maxime du sage Despréaux :

« Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire; »

il pourra briguer un jour la palme académique ou obtenir, du moins, une mention honorable dans nos concours.

N° 4. — *Le Cardinal de Granvelle*, ode portant la devise des armes de Besançon : ( *Utinam!* — Plût à Dieu ! )

Cette pièce de vers, malgré de faibles taches et quelques endroits légèrement obscurs, est belle en son ensemble. Le style en est généralement pur, soutenu, poétique, et dans le genre de nos meilleurs lyriques.

Fidèle à l'histoire, le poète a dignement apprécié le caractère de l'éminent Cardinal, sa rare bonté, sa générosité, et fait ressortir, par d'heureux détails, les principaux traits de sa vie, les titres qu'il eut, qu'il aura toujours à la gratitude de ses concitoyens et de Besançon, surtout, qui prépare enfin à sa glorieuse mémoire une ovation bien méritée, par l'érection d'une statue au sein du majestueux palais qui porte son nom ; hommage que nous devons à la munificence de notre à jamais regrettable patriarche, l'illustre *Charles Weiss!*

Votre commission, Messieurs, rendant justice à un

vrai talent, inclinerait à décerner à l'auteur, à défaut du prix du concours, — trop vaillamment disputé cette année par d'autres productions fort remarquables, — un témoignage flatteur et tout à fait exceptionnel.

Citons en preuve la première stance du poëme.

Trois siècles ont passé sur le nom de Granvelle,
Et ce nom vit toujours, et la Franche-Comté
Pour contingent de gloire à la France nouvelle
A pu l'offrir avec fierté.
Ses bienfaits à Granvelle ont fait une auréole :
En vain, autrefois espagnole,
Sa ville est française aujourd'hui...
Il a gardé ses droits en changeant de famille;
Granvelle est plus puissant que ses rois de Castille :
Besançon est encore à lui !

Presque tout dans cette ode est à la hauteur de ce noble prélude. — Mais poursuivons notre tâche; des beautés d'un ordre supérieur, peut-être, nous attendent vers la fin de cet intéressant examen.

N° 5. — *Vercingétorix*, poëme. — C'est pour la troisième fois, qu'à ma connaissance, le nom du dernier héros de la Gaule a inspiré nos concurrents; et bien que l'un d'eux eût déjà mérité l'honneur d'une distinction flatteuse, et qu'il parût difficile de glaner désormais après lui, tant la matière semblait épuisée; voici qu'un nouvel athlète entre aujourd'hui fièrement dans l'arène, se présente, armé de près de 500 vers, les commentaires de César à la main, et soutenu d'une piquante critique. Il nous offre, sous un aspect nouveau et éminemment patriotique, le drame animé de la lutte

suprême de nos ancêtres contre les Romains, de Vercingétorix contre le grand César.

D'émouvants tableaux, d'héroïques combats, de surprenantes péripéties où la victoire est longtemps balancée, se déroulent tour à tour aux yeux du lecteur qu'un tel récit tient en haleine et dont l'intérêt va toujours croissant.

Nombre de vers frappés au coin du génie, une grande vigueur de style, une allure libre et franche, telles sont les qualités qui distinguent, en général, l'auteur de ce long poëme. Heureux si, se laissant moins entraîner par sa verve originale, par son imagination brillante mais fantaisiste, il n'eût pas semé son œuvre de négligences parfois trop naïves, d'expressions hasardées et d'images confuses ou forcées !

Tel qu'il est, pourtant, ce poëme accuse un chantre sérieux, une intelligence d'élite qui ne peut que grandir, et semble digne, selon nous, de fixer les regards, comme de mériter les hauts encouragements de l'Académie.

Nous reproduisons ici, comme un extrait remarquable, le songe prophétique de Vercingétorix endormi, peu d'heures avant son supplice, dans un obscur cachot :

Dans cet antre profond le voilà descendu.
Déjà, depuis longtemps sur la paille étendu,
La tête appesantie et la paupière close,
En dépit de César le prisonnier repose.
O pureté de l'âme ! il est heureux, il dort !...
Dans un rêve étoilé, sur un nuage d'or
Il voit la liberté qui, souriante et calme,
Du martyre déjà vient lui donner la palme.

Puis, tout devient lugubre... il la voit, l'œil hagard,
Sur son rival sanglant brandir *comme* un poignard...
C'est celui de Brutus !..... ô prophétique rêve !...
Ce tableau l'épouvante, il s'agite, il se lève;
De son bras enchaîné fait un dernier effort
Pour défendre celui qui le condamne à mort.

(*Ici le rêve se change sans doute en vision.*)

Mais un autre spectacle à ses yeux se déroule :
L'empire des Romains disparaît et s'écroule...
Des vieux temples païens les dieux sont détrônés.
Des rois, des empereurs, fantômes couronnés,
S'agitent un instant sur la scène du monde.
L'univers est plongé dans une nuit profonde.
Mais un soleil nouveau se lève à l'Orient;
Il voit un peuple fort qui combat en priant;
Et du sein de la Gaule une Gaule nouvelle
Apparaît tout à coup plus puissante et plus belle!

N° 6. — *Charles de Vaudrey*, sous la devise de sa maison : *J'ai valu, je vaux, je vaudrai.*

Une touche facile, naïve et légère, qui rappelle en quelque sorte la manière du chantre *des bords du Doubs*, quoique moins gracieuse, moins riche et moins châtiée, ainsi que la pièce portée plus bas au n° 8, révèle la même main dans ces compositions diverses qui ont, à notre avis, une évidente parenté. Mais la légende actuelle a paru offrir plus de négligences, et, par cela même, être inférieure aux autres. C'est tout ce qu'on peut dire de ce petit poëme qui eût exigé, selon nous, plus de correction, plus de suite dans les idées et de développement dans le récit.

N° 7.— *Sonnet sur Victor Hugo.*

Le régent de notre Parnasse, le docte Boileau, si judicieux d'ordinaire, a dit, — vous le savez, Messieurs, — dans son *Art poétique :*

« Un sonnet sans défauts vaut seul un long poëme. »

Il y a longtemps déjà que, grâce au bon sens moderne, on a fait justice de cette énormité, de cette hérésie littéraire, déplorable erreur du grand satirique, ainsi que de ses faux jugements sur Quinault et le chantre immortel de la *Jérusalem délivrée.*

Un bon sonnet, — oui, c'est un genre de petit poëme qu'on est charmé de voir revenir à la mode; — un bon sonnet, dis-je, vaut autant, mais ne vaut pas mieux, (à la difficulté près), que toute autre pièce de vers bien faite et de peu d'étendue.

Ne cherchons point ici le *phénix* du genre : celui dont il est question, malgré quelques bons vers et une intention louable, sans doute, a paru, *de visu,* devoir être mis hors de concours.

On s'étonne à bon droit de voir se reproduire, contrairement aux règles, la rime féminine des deux quatrains au premier tercet, et, plus encore, de trouver à l'avant-dernier vers le mot *égide* au genre masculin!

N° 8. — *Eve de Côtebrune ou le Chanteur noir,* avec cette devise : *On la nommait Fleur de beauté.*

Encore une légende, mais, cette fois, tantôt d'un goût suave et pur, d'une élégante et fraîche poésie;

tantôt d'un style ferme, coloré, sombre et terrible, qui conviennent parfaitement l'un et l'autre aux poëmes légendaires. Et d'abord, écoutez, Messieurs, ce charmant prodrome :

Amis, du renouveau voici l'agreste fête.
Venez, je vous attends, mon peintre, mon poète;
Notre Comté rayonne et se pare de fleurs :
Plus limpide le Doubs caresse ses rivages.
Oh! venez respirer de nos grands monts sauvages
La savoureuse brise et les âpres senteurs!

Venez, la Séquanie, Ecosse de la France,
Du pays d'Ossian a la magnificence.
Amants du merveilleux, ensemble nous irons
Surprendre, le matin, dans leurs grottes les Fées,
Ou, sur le bord des eaux les Ondines coiffées
D'iris, de nénuphars et de frais liserons!...

Pour vous, mon peintre aimé, j'ai des sites splendides,
J'ai des lacs miroitants, émeraudes humides,
Où viennent s'abreuver les chevreuils frissonnants :
J'ai *des* torrents hurlant dans le fond des abîmes,
Et *des* prés émaillés et *des* cîmes sublimes,
Des rocs vrais comme ceux du cher maître d'Ornans.

Après cette invitation séduisante aux deux artistes, le nouveau Trouvère entre en matière, rappelle, chemin faisant, plusieurs sujets de tragiques légendes, et finit par raconter la fatale histoire d'une belle damoiselle, Eve de Côtebrune, convoitée par Satan transformé en beau ménestrel, et enlevée par lui au moment même où elle liait sa destinée à son heureux fiancé, Raoul de Montfaucon. Le diabolique ravisseur, après une formidable chevauchée à travers la tempête, et par

monts et par vaux, finit par la noyer dans les marais de Saône ! ...

Tel est le sujet du poëme.

Le style, comme je l'ai fait entendre, est tour à tour souple, gracieux, vif, énergique et pittoresque ; il revêt toutes les formes, toutes les couleurs qu'exige le drame ; il se plie, en un mot, aux inflexions les plus variées.

Donnons encore en preuve quelques stances de la 3e division.

De Côtebrune la chapelle
De mille flambeaux étincelle ;
Eve et Raoul sont à genoux.
Le vieux chapelain les marie ;
Autour d'eux l'assistance prie
Notre-Dame pour les époux.

. . . . . .

Au dehors grésille la neige.
Sous la tourmente qui l'assiége
Le sapin tord ses noirs rameaux.
Le loup hurle en la nuit profonde,
Et, par instant, au vent qui gronde
Tressaillent les saints des vitraux.

. . . . . .

Sombre, sous un arceau du temple,
Le chanteur noir debout contemple
Le couple béni prosterné :
Ses yeux flambent, pleins de malice,
Et parfois sur sa lèvre glisse
L'impur sourire du damné !

. . . . . .

Mais soudain l'effronté trouvère
Jusqu'au milieu du sanctuaire

Bondit comme un tigre en fureur,
Et, pris d'une audace infernale,
Renverse Raoul sur la dalle,
Raoul étourdi de stupeur...

Traverse la foule ahurie,
Emportant Eve évanouie,
Et, sur son coursier qui l'attend,
Tel qu'un spectre se fond dans l'ombre,
Il disparaît dans la nuit sombre
Aux rugissements de l'autan.

L'auteur de cette ballade, Messieurs, a paru à votre commission être vraiment doué d'une prédisposition poétique à laquelle l'âge, l'expérience, la méditation et la culture ajouteront sans doute ce qui lui manque encore; car on ne saurait nier qu'un goût plus épuré, plus sévère, qu'une connaissance plus approfondie de la langue, ne lui soient encore nécessaires. Mais on trouve dès ce moment en lui l'étoffe d'un vrai poëte capable de faire un jour honneur à cette Compagnie, heureuse alors de se retremper dans la jeunesse et de recruter ses membres dans les générations nouvelles.

N° 12. — *La Belle au collier d'or,* — légende du Jura.

Bien que la marche adoptée jusqu'ici exigeât de parler de la pièce n° 11 avant de passer au n° 12, l'ode sur *Georges Cuvier* a paru si belle, si frappante, si supérieure enfin à tout le reste, que votre commission n'a pu s'empêcher de déroger en sa faveur à l'usage, à l'ordre numérique, afin de clore avec plus d'éclat son intéressante revue.

Au n° 12, nous rentrons en pleine légende : c'est l'éternelle donnée de la majeure partie de nos vieilles traditions provinciales; c'est encore l'histoire merveilleuse, émouvante d'une belle et candide jeune fille, victime de son imprudence, séduite par Satan, métamorphosé en un beau chasseur, qui la revêt d'un riche collier d'or dont la magique vertu la rend éprise du donateur et l'entraîne à sa perte dans une course effrénée, dans une chasse folle et vertigineuse.

L'auteur, en un long préambule, met d'abord en scène une aimable ingénue interrogée par sa grand'-mère sur l'état de son cœur que tourmente une vague mélancolie, une mystérieuse tristesse. L'aïeule finit, à force de douces paroles et de maternelles caresses, par lui arracher son secret, qui n'est autre qu'une illusion d'ambition romanesque, fruit d'imprudentes lectures. Puis vient la ballade, le terrible récit qui doit servir de leçon à la jeune Clauda.

Rien de plus gracieux que le portrait de cette jeune fille, rien de plus naturel que la mise en scène des deux personnages, et surtout que l'interrogatoire qui précède la légende : on ne saurait y blâmer qu'un peu d'affectation et de mignardise.

Citons quelques passages à l'appui.

Jeanne a dix-huit printemps, minois frais comme pêche,
Yeux bleus et cheveux blonds, taille fine et cœur d'or;
Sans un léger défaut ce serait un trésor.
Par la coquetterie est-ce donc qu'elle pèche?
Cela sied à son âge : un ruban, une fleur,
Voire même, au besoin, un brin de crinoline;
Est-ce là le défaut que cache la mutine,

Ou serait-ce celui qui causa le malheur
Du pauvre genre humain... comme Eve curieuse?
— Non. — Gourmande? — Non plus : elle est ambitieuse!
. . . . . .
Jeanne, ma chère enfant, qu'avez-vous à pleurer?
Quelque péché mignon, secret de jeune fille?
Lui dit l'aïeule; ça, vous n'êtes pas gentille.
Je vous ai bien souvent surprise à soupirer...
Ces gros chagrins, venez les conter à grand'mère :
La douleur, à votre âge, enfant, n'est pas amère;
Venez, séchez vos pleurs et confessons tout bas,
Mignonne, ce péché; je ne le dirai pas.
Confuse, rougissant, notre belle éplorée
Baissant ses yeux bleus, dit : — Je suis enamourée
D'un jeune et beau seigneur. Quand mes rideaux sont clos,
Chaque soir je le vois, et je suis sans repos.
Je voudrais pour lui plaire être une châtelaine,
Avoir de grands valets, des pages, un domaine...
L'aïeule, souriant à ces naïfs aveux,
Lui dit : — Faites-moi voir votre bel amoureux?...
— Grand'maman, le voilà, répartit l'ingénue,
Lui montrant un roman de Dumas ou de Sue,
Avec un chevalier dessiné par Bertall.

Il s'en faut, Messieurs, que toute la pièce soit d'un style aussi coulant, aussi gracieux, bien que d'autres endroits encore mériteraient d'être cités. Mais dans la contexture générale, dans la conduite du drame, que de regrettables défaillances! que d'incorrections et de négligences! que d'erreurs de ponctuation! quelle confusion, quel décousu dans le récit! que de fautes même de langage! que d'enjambements vicieux, y gâtent les plus heureux vers, trop tôt suivis de nombre d'autres qu'on y trouve à regret!...

Malgré ce jugement sévère, ô poëte! vous n'êtes pas

sans mérite. Le début de votre composition le prouve à nos yeux. Il y a en vous une lyre intérieure, une fibre sensible qui peuvent résonner avec succès, surtout dans les sujets légers, tendres, gracieux... Mais travaillez désormais vos vers, soignez votre style : défiez-vous de cette dangereuse fécondité, de cette *abondance stérile* qui vous séduit, et apprenez ce que le sage Boileau enseigna à notre immortel Racine : *à faire difficilement des vers faciles.*

N° 11. — *Georges Cuvier!*... ode avec une épigraphe tirée de ses ouvrages.

J'arrive enfin, Messieurs, au terme de ma tâche, à la fin du travail épineux, délicat, que votre choix flatteur a bien voulu me confier.

Ici votre commission a senti le besoin de se recueillir avant de formuler son jugement sur cette œuvre majeure, vraiment hors ligne, et dont l'examen appelait la plus religieuse attention, la plus impartiale justice.

Il s'agit, en effet, d'un sujet si grand, d'une illustration si rare, si universelle, d'un génie européen si complet, devenu l'éternel honneur de notre province, que tous les termes du langage semblent pâlir, manquer à la fois d'énergie et de justesse, de proportion ou de portée, pour louer dignement le grand *Cuvier*, ce géant de la science, ce sublime créateur de la Géologie et de l'Anatomie comparée !...

Mais, j'ai hâte de le dire : l'âme inspirée qui a choisi un tel sujet, la voix qui a osé le chanter, n'est pas

restée au dessous de sa tâche. Jugez-en, Messieurs, par ce majestueux début :

Les temps étaient venus. Dieu dit à la science,
Comme au soleil levant, de faire un pas immense,
Et, du néant, Cuvier surgit pour obéir.
Son aurore n'eut pas d'ivresses puériles;
Mais par de grands pensers et des amours viriles,
Lui-même il se sentit dès l'enfance envahir;
Et sur les bords ombreux de l'Isle et de l'Haleine
S'il s'attardait rêveur, oublieux du présent,
C'est qu'il cherchait le mot d'un problème écrasant,
C'est que l'Esprit d'en haut lui soufflait son haleine!

A ces hautes pensées, à ces religieux accents, on sent tout d'abord la présence d'un poëte qui puise à la source divine ses nobles inspirations.

Mais d'où nous viennent ces accords? Quelle est cette harpe harmonieuse et sainte? Quelle est cette voix inconnue qui nous parle si bien le langage de la terre et des cieux? La parole de M. le Président nous l'apprendra tout à l'heure.

Dans cette poésie, Messieurs, hymne et cantique à la fois, plus de thème banal, plus de légende, plus de fable : c'est ce qu'il y a de plus grand dans la nature, dans la science, dans la conception humaine; c'est l'auguste et palpitante révélation des faits primitifs, des archives du monde; c'est l'arcane dévoilé de la Genèse et de la création! ...

Une seule pièce, parmi celles qui vous ont été présentées, l'ode à la louange du cardinal de Granvelle, pourrait, en quelque sorte, être mise en parallèle, non

comme adéquate, mais comme étude historique et biographique. Mais quelle distance, d'ailleurs, entre les deux œuvres ! ... Ici, je le répète, tout est grand, tout est nouveau, tout s'écarte des sentiers battus : sujet, cadre, facture, tout s'éloigne des errements habituels de nos concours, tout émane d'une large et religieuse pensée qui élève l'esprit, émeut et captive le cœur.

Parfois, il est vrai, quelques ombres légères, quelques rayons moins brillants s'échappent d'un foyer si pur, et (souffrez ici une bien vieille comparaison), quelques taches accidentelles, comme celles qui parsèment le disque du soleil, sans porter, néanmoins, aucune atteinte à sa lumière, s'offrent à nos yeux surpris ; mais c'est tout ce qu'on peut signaler d'humainement défectueux dans cette production grandiose dont rien ne saurait ternir l'éclat ni amoindrir la valeur.

Horace n'a-t-il pas dit dans sa haute raison :

> Verum, ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
> Offendar maculis.....

Ici, Messieurs, se trouve dans le travail de votre rapporteur, comme seconde citation, les deux dernières strophes de l'ode où le poëte, plus que jamais inspiré, parle des secrets divins que le Très-Haut s'est réservés et veut cacher à la science téméraire, aveugle et présomptueuse. Je les passe maintenant sous silence, vu que, selon vos intentions, et pour laisser vos esprits sous le charme d'une œuvre si belle, la pièce doit à la fin de cette séance vous être lue tout entière.

Quelle que soit mon admiration, Messieurs ajoute-

rai-je enfin, le sentiment du devoir m'impose en même temps une sage réserve, un respectueux silence. Si j'ai eu le bonheur de me rencontrer, à chaque pas, avec les membres de la commission dont je suis l'interprète, dans la haute appréciation qu'elle a faite de cette admirable poésie, c'était à vous de faire le reste, de confirmer son jugement, de prononcer en dernier ressort. Toutefois il m'a été permis, en attendant votre décision suprême, d'exprimer ici toute ma pensée : c'est que, malgré l'incontestable mérite des pièces inscrites sous les n^os^ 4, 5 et 8, l'ode sur *Georges Cuvier* me rappelle, par une analogie ou une allusion peut-être involontaire, ces deux vers de la première églogue de Virgile, à propos de la supériorité de Rome sur Mantoue :

> Verum hæc tantùm alias inter caput extulit urbes,
> Quantùm lenta solent inter viburna cupressi !

Tel est, Messieurs, le résumé fidèle de l'examen critique, sérieux, approfondi, que la commission de poésie a eu l'honneur de soumettre à votre sanction, sur le concours de la présente année, où chaque pièce produite, — et je parle des moindres, — offre encore quelques traces de talent. Tous les concurrents, en effet, se sont montrés plus ou moins bons versificateurs ; et *quatre* d'entre eux nous semblent dignes d'être considérés comme de *vrais poëtes !*... Heureuse occurence bien faite pour nous rassurer sur l'avenir de la poésie en France, et particulièrement en Franche-Comté.

En résultat, Messieurs, votre commission vous a proposé : 1° de décerner le prix à l'auteur de la pièce n° 11,

sur *Georges Cuvier* ; 2° d'accorder une mention très-honorable à l'auteur de la pièce n° 4, et une mention honorable à chacun des poëmes inscrits sous les n° 5 et 8.

Vous avez adopté ces conclusions.

Le moment est venu de faire connaître le nom du lauréat et ceux des auteurs dont vous avez secondairement distingué les compositions, après quoi j'aurai l'honneur de vous donner complète lecture de la pièce couronnée.

A la suite de ce rapport, M. le Président, ayant ouvert les billets cachetés joints aux pièces qui ont été distinguées dans le concours de poésie, proclame comme auteur de l'*Ode sur Georges Cuvier*, qui a remporté le prix :

M^lle^ Mélanie Bourotte, demeurant à Guéret.

Il fait connaître que la pièce intitulée : *le Cardinal Granvelle*, qui a mérité une mention très-honorable, est de M. E. Pol, inspecteur primaire honoraire, en résidence à Quimper;

Et que les deux pièces intitulées : *Vercingetorix* et *Eve de Côtebrune*, qui ont été jugées dignes d'une mention honorable, ont pour auteurs, la première M. Auguste Roussel, demeurant à Paris ; et la deuxième M. Louis Mercier, demeurant à Besançon.

Tous ces noms sont accueillis par de vifs applaudissements.

---

# PIÈCE DE VERS

## COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE

## GEORGES CUVIER

> Ceux qu auront la patience de me suivre dans les mémoires qui composent cette partie pourront se faire une idée des sensations que j'ai éprouvées en restaurant ainsi par degrés ces antiques monuments d'épouvantables révolutions.
>
> CUVIER.— *Ossements fossiles*, t. IV, p. 32.

Les temps étaient venus : Dieu dit à la science,
Comme au soleil levant, de faire un pas immense,
Et du néant Cuvier surgit pour obéir.
Son aurore n'eut pas d'ivresses puériles;
Mais par de grands pensers et des amours viriles,
Lui-même, il se sentit dès l'enfance envahir.
Et sur les bords ombreux de l'Isle et de l'Haleine,
S'il s'attardait rêveur, oublieux du présent,
C'est qu'il cherchait le mot d'un problème écrasant,
C'est que l'Esprit d'en haut lui soufflait son haleine.

Longtemps il déchira dans un stérile effort
Ses mains au rude sceau qui résistait encor
Et lui fermait le livre aux saisissantes pages;
Longtemps perdu dans l'ombre, au choc de l'inconnu,
Aveugle voyageur, il meurtrit son pied nu
Sans trouver dans la nuit la trace des vieux âges...
Un sillon répété sur son front se marqua;
La jeunesse pâlit sur sa lèvre avant l'heure;
Mais au monde étonné qui l'accusait d'un leurre,
Il put enfin crier son sublime Eurêka !

Il l'avait fait jaillir, ce grand flot de lumière,
De quelques os blanchis, tout rongés de poussière,
Un par un, lentement, avec peine amassés.
Ces informes débris, ces vestiges énormes
Reprenaient dans ses mains de la vie et des formes,
Et témoins éloquents, parlaient des jours passés!
Les siècles enfouis groupés en période,
Les époques en poudre, et leurs bruits, et leurs voix,
L'œuvre immense de Dieu renaissait à la fois
Et révélait pour lui son immuable code!...

Chercheur prédestiné, qui dira tes ardeurs,
Tes épouvantements, tes transports, tes labeurs
Et l'ivresse sans nom de ta veille féconde?
Ton oreille entendit tous les sourds craquements
De la terre ébranlée en ses lourds fondements
Et ton œil contempla la naissance du monde!...
Ton cœur enfin frémit devant le noir chaos,
Devant le globe en feu qui roulait dans l'espace,
Devant le froid gagnant sa rugueuse surface,
Devant l'amas confus des terres et des flots....

As-tu dit Hosanna quand Dieu traça les rives?
Força les folles mers à demeurer captives?
Massa les continents sous ses habiles doigts?
As-tu dit Hosanna quand la verte parure
Couvrit du globe nu la rocheuse structure
Et quand la jeune fleur s'ouvrit aux jeunes bois?...
L'as-tu redit plus fort quand l'animale vie
S'éveilla pour gravir chaque jour un degré
Et quand, avec amour, Dieu pétrit à son gré
L'homme! couronnement de son œuvre bénie?...

Et l'homme eut à son front diadème de roi.
Dieu lui mit dans le cœur Espoir, Amour et Foi
Et dans l'esprit, Lumière, et Vouloir, et Pensée.
Il sut, à son pouvoir, asservir tour à tour
L'eau, le feu, l'air, la terre, esclaves sans retour;
Et toute force en lui se trouva condensée!

La nature appartient à cet être subtil,
Mais il doit être à Dieu, qui le fit pour lui-même.
L'homme s'en souvient-il, quand il doute et blasphème,
Rebelle si souvent, l'homme s'en souvient-il?...

Cuvier s'en souvenait... Dans sa lampe le Maître
Avait mis l'huile ardente et versé dans son être
Le gigantesque plan que nul n'avait conçu :
Cuvier fit de sa lampe un admirable phare;
Cuvier fit de sa vie un holocauste rare
Et rendit au Seigneur ce qu'il avait reçu :
Car, de ses flancs profonds, l'urne de la science
Exhale incessamment des parfums vers le ciel.
C'est un pur encensoir que le savant balance;
C'est une ruche d'or où foisonne le miel.

Lorsqu'il déroule ému pour les yeux du profane
Quelque horizon nouveau, quelque sublime arcane,
C'est à son heure un prêtre au verbe tout-puissant.
Et le genou fléchit, et la tête s'incline
Devant l'œuvre sans fin, devant l'œuvre divine
Qu'il révèle avec foi, d'un solennel accent!
Il peut mourir alors.... il a fini sa tâche.
Mais s'il ferme les yeux, s'il descend au tombeau,
En ce monde, à sa place, étincelle un flambeau
Et la gloire à son nom se marie et s'attache!

De son dernier sommeil un soir Cuvier s'endort,
Rayonnant dans sa nuit, immortel dans la mort,
Comme une forte souche à l'éternelle sève.
La souche a refleuri : les doctes travailleurs
En sont à l'envi, tous, les rameaux et les fleurs,
Et leur faisceau nombreux se grossit et s'élève...
O savants d'aujourd'hui, du moins n'oubliez pas,
Quand au ciel du succès votre soleil flamboie,
Que d'autres, les premiers, vous préparant la voie,
Ont laissé pour jalons la trace de leurs pas!

Vous montez, vous montez, la cîme vous attire.
Superbes conquérants, il vous faut tout l'empire

Et maintenant le monde est pour vous trop étroit.
« Plus haut! plus haut encore! » ont crié vos phalanges.
Prenez garde, pourtant..., l'orgueil perdit les anges...
Et, de certains sommets, Dieu veut être seul roi.
Il est des profondeurs où nul ne peut descendre;
Il est une altitude où nul ne peut monter;
Il est des éléments que nul ne peut dompter;
Il est de fiers secrets que nul ne peut entendre...

Vous ne les saurez pas !. Tenez vos fronts courbés
Sous les mystères saints qui vous sont dérobés,
Ou craignez qu'un vengeur ne remplace le Père.
Il peut anéantir son œuvre en un moment;
L'océan souterrain bouillonne incessamment
Et l'écorce du globe est encor bien légère...
Splendide est votre part! que voulez-vous de plus?
Faut-il à vos ardeurs une couronne d'astres?
Non! L'esprit insoumis enfante des désastres;
Les humbles d'ici-bas au ciel sont les élus!

Mélanie Bourotte.

---

# ÉLECTIONS.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections, a nommé :

*Président annuel :*

M. Jeannez, Conseiller à la Cour impériale de Besançon.

*Vice-Président :*

M. l'abbé Suchet.

Ont été élus :

*Membres associés résidants :*

MM. Sandras, Inspecteur d'académie, en résidence à Besançon;

Baille, peintre d'histoire.

*Membres associés correspondants :*

(ordre des associés nés dans la province.)

MM. Droz, ancien directeur de l'Ecole primaire supérieure de Besançon;

Alphonse Jobez, ancien député.

*Membre associé correspondant :*

(ordre des associés nés hors de la province).

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste du département de l'Aube.

*Associé correspondant :*

(ordre des associés étrangers).

Le P. THEINER, Bibliothécaire du Vatican.

---

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION

DE

# LA PELLAGRE EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. le Docteur DRUHEN aîné

Le 24 novembre 1860, M. le docteur de Kergaradec, membre de l'Académie de médecine, m'écrivait : « Vous êtes d'un pays à gaudes où, par conséquent, le maïs est cultivé comme substance alimentaire. Or quelques médecins ont cru remarquer des rapports entre l'usage de cette plante comme aliment principal et la fréquence de la pellagre.

» Soyez assez bon pour me transmettre, sur ce point, des renseignements recueillis à Besançon, et s'il se peut, dans toute la Franche-Comté. »

Après avoir interrogé un certain nombre de médecins soit à la ville, soit à la campagne, j'ai répondu à mon honorable correspondant que la pellagre était à peu près inconnue à Besançon et dans les cantons limitrophes.

Depuis cette époque j'ai suivi avec la plus scrupuleuse attention les discussions dont la pellagre a été

l'objet, et quelques malades, soumis à mon observation, m'ayant paru offrir les principaux caractères de cette maladie, j'ai pensé que la question n'était pas épuisée et qu'elle appelait un nouvel examen.

J'ouvris donc une enquête, et à la date du 1er juillet 1864, j'adressai à trois cent quatre-vingts médecins de Franche-Comté (1) une circulaire ainsi conçue :

« Vous avez sans doute remarqué les débats qui s'agitent depuis quelques années au sujet de la pellagre. Longtemps considérée comme une maladie propre à l'Italie et à l'Espagne, elle s'est montrée endémique dans le midi de la France et, depuis quelque temps, elle a été signalée si souvent à l'état sporadique dans d'autres départements qu'un des plus savants cliniciens de province, le professeur Landouzy, de Rheims, de regrettable mémoire, a affirmé que, sous cette dernière forme, elle est fréquente dans notre pays et qu'on l'y trouve partout. Pour lui, ce n'est qu'une question de diagnostic. »

Puis, après avoir rappelé la lettre de M. de Kergaradec et la réponse un peu prématurée peut-être qui la suivit, j'établissais la nécessité de remettre ce sujet à l'étude.

« Toutefois, disais-je encore à mes confrères de Franche-Comté, je ne puis rien seul, et la solution que je cherche n'est possible qu'avec l'aide de tous les praticiens répandus à la surface du territoire auquel s'appliquent mes investigations.

» Pour ménager votre temps, j'ai l'honneur de vous

(1) 120 pour le Doubs, 120 pour le Jura, 140 pour la Haute-Saône.

proposer une série de questions concernant ; 1° le diagnostic de la maladie, 2° l'hygiène des campagnes.

### I. — Diagnostic.

» 1. La pellagre s'est-elle quelquefois présentée à votre observation avec des symptômes suffisamment caractérisés ?

» 2. Avez-vous observé des cas de maladies intestinales, de paralysie, d'aliénation mentale précédée ou accompagnée de rougeurs aux mains ou sur quelques parties des téguments habituellement découvertes ?

» 3. Dans le cours des maladies chroniques avez-vous observé à la peau des taches plus ou moins foncées (érythèmes) se montrant habituellement au printemps, diminuant en été, puis disparaissant aux approches de l'hiver ? — Dans le cas de l'affirmative, quels sont le nombre, le sexe, l'âge, le tempérament et la profession des malades ? à quelle date et dans quelle localité l'observation a-t-elle été faite ?

» 4. Dans le cas de la négative, et, considérant que les taches peuvent faire défaut pendant une partie de la durée de la pellagre, avez-vous observé quelques-uns de ces faits douteux et *incertæ sedis* présentant réunis des troubles digestifs et nerveux, ceux-ci aboutissant à la tristesse, à l'hébêtude, à l'affaiblissement des sens, de la sensibilité, du mouvement, de la mémoire et, finalement, à l'aliénation mentale ? »

Je borne ici la citation de ma circulaire ; j'y reviendrai dans la seconde partie de ce mémoire qui sera

consacrée à l'hygiène des habitants de la campagne.

Cent onze médecins répondirent; de ce nombre soixante-deux appartiennent au département du Doubs, vingt-six à la Haute-Saône et vingt-trois au Jura.

Quatre vingt-douze d'entre eux n'avaient *jamais rien observé* qui ressemblât à la pellagre et plusieurs me faisaient remarquer qu'il est difficile d'admettre que, depuis que l'attention des praticiens a été appelée sur ce sujet par les discussions et les débats que la presse médicale a publiés, surtout par les travaux et les affirmations de Landouzy, cette maladie leur ait toujours échappé.

Quatre de mes autres correspondants répondaient par quelques assertions vagues et sans portée scientifique, et quinze autres m'adressaient des observations, mentionnaient des cas plus ou moins ressemblant à la pellagre ou me présentaient des malades qui leur inspiraient des doutes et sur lesquels ils me faisaient l'honneur de me consulter.

Après avoir examiné ces malades, après avoir visité plusieurs hospices de vieillards, les asiles destinés aux aliénés, les refuges ouverts à l'indigence (1), après avoir dépouillé avec beaucoup d'attention le dossier que m'avait procuré mon enquête et en y ajoutant les obser-

(1) Hospice de Saint-Jean-l'Aumônier, autrement dit Bellevaux, comprenant des idiots et des indigents . . . . . 50
Hospice des Petites-Sœurs des pauvres, vieillards. . . . 80
Asile départemental du Jura pour les aliénés. . . . . 200
Etablissement pour les aliénés de M. le docteur Breune, à Dole (Jura) . . . . . 80

vations qui me sont personnelles, je crois pouvoir établir les catégories suivantes :

| | |
|---|---|
| Cas présumés certains, mentionnés ou décrits | 10 |
| Cas douteux. . . . . | 14 |
| Cas évidemment étrangers à la pellagre. . . | 2 |

Le Doubs en a fourni vingt-deux, le Jura trois et la Haute-Saône un.

On remarquera que le nombre des réponses négatives est considérable; cela vient de ce que parmi mes correspondants, la plupart ne consentaient à reconnaître la pellagre, et ils avaient raison, qu'à la condition de rencontrer avec l'érythème vernal bien caractérisé, des troubles de la nutrition et au moins quelques-uns de ceux de l'innervation.

En effet, est-on autorisé à considérer comme pellagreux d'anciens cultivateurs, et même quelques sujets d'un âge moins avancé, d'une intelligence au-dessous de la moyenne comme il n'est pas rare d'en rencontrer dans la campagne parce qu'ils ont la peau du visage, celle des mains et des avant-bras, d'une teinte brunâtre plus ou moins foncée ? Et si l'affaiblissement progressif des facultés cérébrales, si la paralysie, si des troubles digestifs viennent compliquer la situation, y verra-t-on des témoignages confirmatifs de la maladie que nous étudions ?

Loin d'y reconnaître une diathèse spéciale, n'est-il pas plus rationnel, plus conforme à la vérité de voir dans ce tableau le résultat d'une existence consommée dans des travaux souvent excessifs accomplis à l'ardeur

du soleil et sous l'influence des intempéries de l'atmosphère, de la malpropreté, d'une nourriture insuffisante et, pour tout dire, de la misère et des privations.

Voici un exemple qui prouve combien il faut se défier des premières apparences et apporter de réserve et d'attention dans la recherche du diagnostic. Un de mes clients F... me mande un jour (c'était en avril 1864) pour son père atteint d'une maladie chronique et venu des montagnes du Doubs pour me consulter. Ce vieillard âgé de soixante-six ans est malade depuis quinze mois; il tousse fréquemment, il respire mal et l'auscultation fait reconnaître une bronchite chronique compliquée d'emphysème pulmonaire. Du côté des voies digestives : anorexie, dyspepsie, etc. En outre, F... dort mal, il a perdu ses forces, son visage exprime la souffrance et il est frappé d'une apathie physique et morale très-prononcée. Préoccupé, comme je le suis de la pellagre, j'examine les mains et je les trouve d'une teinte brune foncée par place. Mais ce malade exerce la profession de charron, il ne travaille jamais au soleil et il croit que cette coloration lui est habituelle et qu'elle est de toutes les saisons et de tous les temps. Pour abréger, je dirai que deux jours de suite je lui ai fait laver les mains à l'eau chaude et au savon et que ces macules qu'il eût été facile, avec un peu de complaisance et vu l'état de souffrance des principaux appareils de l'économie, de prendre pour l'érythème pellagreux, ont disparu sans laisser aucune trace de leur présence.

Plusieurs de mes correspondants qui n'ont jamais vu la pellagre prétendent avoir rencontré souvent dans le

cours de quelques maladies chroniques des érythèmes se montrant au printemps, diminuant en été, puis disparaissant aux approches de l'hiver. D'autres avouent s'être trouvés plusieurs fois en présence de symptômes dont la signification leur échappait et qu'ils ne savaient à quelle lésion rattacher. Ils seraient tentés de croire maintenant qu'il a pu leur arriver, dans ces circonstances, de méconnaître la pellagre. Ces erreurs si elles ont eu lieu deviendront de plus en plus rares à l'avenir.

De son côté, M. le docteur Boiteux, de Baume-les-Dame, m'écrit : « J'ai vu deux cas d'érythème aux mains compliqués de symptômes cérébraux, mais j'ai cru devoir les attribuer à l'abus des boissons alcooliques. D'ailleurs les érythèmes, soit aigus, soit chroniques comme beaucoup d'autres dermatoses sont communs dans ma circonscription, mais on ne les rencontre jamais en compagnie des symptômes graves qui constituent la pellagre. »

« J'ai observé, dit M. Renaud, de Goux, un assez grand nombre d'affections hypocondriaques liées d'une manière plus ou moins évidente à des lésions matérielles ou à des troubles fonctionnels des voies digestives; j'ai vu dans quelques-uns de ces cas survenir divers symptômes cutanés, mais je ne me rappelle aucun fait d'érythème caractéristique soit par la date de son apparition, soit par la nature, la succession ou l'enchaînement des symptômes concomitants. »

J'admets volontiers que dans le nombre il est quelques-uns de ces cas qui pouvaient appartenir à la

pellagre, mais les détails me manquent pour me prononcer à cet égard. Aussi, dans le doute, j'ai dû me borner à les mentionner comme des traits d'union entre les faits négatifs et ceux qui appartiennent à mon sujet par quelque côté plus apparent.

M. le docteur Labrune, de Besançon, répondant à ma circulaire, croit pouvoir affirmer que des recherches, actuellement dirigées dans le sens qu'elle indique, feront découvrir parmi les existences éprouvées par la misère, les privations, les chagrins, la négligence des soins hygiéniques, une proportion assez notable de sujets atteints de pellagre incomplète ou de vestiges assez caractérisés de cette maladie. Reste à savoir si ce serait là la pellagre, à moins, ce qui n'est pas impossible, qu'elle n'eût changé plus ou moins de physionomie en changeant de climat.

Quant à lui, il se rappelle très-exactement avoir vu un cas de pellagre bien caractérisée sur un vieillard, cultivateur au village de Rigney, et tombé dans la misère.

Depuis trente ans qu'il exerce la médecine, M. le docteur Sallot, de Vesoul, n'a vu la pellagre que très-rarement et de loin en loin. Le docteur Faivre, d'Esnans, ne l'a observée qu'une seule fois, chez une mendiante; mais, ainsi que les médecins que je viens de citer, il ne donne aucun détail qui nous permette d'apprécier le degré d'exactitude de son diagnostic.

« Je me rappelle, m'écrit M. Guyon, médecin au Grand-Vaire, avoir traité depuis quelques années trois malades que quelques médecins rangeraient peut-être

dans la catégorie des pellagreux ; jugez-en vous-même. » Les symptômes communs présentés par eux consistaient dans des rougeurs érythémateuses aux mains d'abord, aux jambes, au cou, à la face, puis se généralisant graduellement et accompagnées de prurit et de cuisson. En outre, l'exanthème se manifestait au printemps et diminuait ou disparaissait en grande partie vers l'automne.

Les troubles fonctionnels consistaient chez l'un en des troubles profonds de la digestion : anorexie, dyspepsie, vomissements ; chez un second, en troubles cérébraux très-prononcés : symptômes congestifs, altération de la vision, contracture des jambes, hébêtude, et enfin, en palpitations, dyspnée et œdème des membres inférieurs. Les principaux symptômes généraux se résumaient chez le troisième en une dépression considérable des forces, en un épuisement dont rien n'a pu triompher.

Je dois ajouter que le premier de ces malades est mort d'un squirrhe à l'estomac, le second, d'une lésion organique du cœur.

Ce que ces malades avaient encore de commun, c'étaient le profond découragement et même le désir de la mort. Mais avaient-ils réellement la pellagre? Il est permis d'en douter quand on considère la cuisson, le prurit qui accompagnaient l'exanthème et l'étendue de la surface occupée par lui.

J'ai éprouvé le même doute en présence d'un cas qu'il m'a été donné d'observer à l'hospice de saint Jean-l'Aumônier, lorsque je visitai cet asile. C'était le seul,

suivant la remarque de M. le docteur Lebon, médecin-adjoint de l'établissement, à l'occasion duquel il y avait lieu de soulever la question de la pellagre. Il s'agissait d'un ouvrier terrassier, âgé de quarante ans, qui, après avoir travaillé pendant longtemps dans un lieu humide, éprouva une grande faiblesse dans les membres, suivie d'une affection cutanée qui dura depuis le printemps jusqu'au milieu du mois d'août 1863. La maladie, qui avait cessé complétement pendant l'hiver, avait reparu au mois d'avril de l'année suivante, et, à ma visite (19 juillet 1864), les jambes et les avant-bras, de couleur rouge foncée, étaient recouverts de lamelles épidermiques nombreuses, transparentes et irrégulières. L'étendue des symptômes cutanés, les circonstances au milieu desquelles ils ont pris naissance, l'absence des troubles digestifs et nerveux, tout ici semblait militer en faveur d'une affection eczémateuse sur son déclin et à sa période de réparation.

En 1843, j'ai donné des soins à un vieillard, ancien soldat polonais incorporé dans un régiment français et que le hasard des garnisons avait fixé à Besançon où il s'était marié. Cet homme présentait tous les symptômes d'une entérite chronique; en outre, il avait perdu ses forces et ne pouvait plus quitter son lit. Il avait le dos des mains et la moitié postérieure des avant-bras colorés en brun sale, sans desquamation apparente. Cet homme était indigent; il était mal logé, et, soldat du premier empire, il avait partagé toutes les fatigues et toutes les privations qui constituaient à cette époque le lot quotidien de l'armée. La pellagre était alors peu connue, et j'avoue

que ce malade ne m'en a nullement donné l'idée. J'y ai pensé depuis, et je crois ne pas m'écarter beaucoup de la vérité en le rappelant dans cette étude.

M. le docteur Receveur, médecin à Cuze (Doubs), m'écrit : « Depuis bientôt quinze ans que j'exerce la médecine dans le canton de Rougemont où j'ai une clientèle assez étendue, je n'ai encore rencontré qu'un cas de pellagre. En 1848 ou 49, au printemps, j'ai été consulté par une femme de Cubry, d'un tempérament lymphatico-sanguin, d'une constitution assez forte, qui présenta à mon observation un érythème borné à la face dorsale des deux mains. A la surface de cet érythème se faisaient remarquer quelques grosses squames très-adhérentes au tissu de la peau. Cette femme se plaignait de céphalalgie, de vertiges continuels ; sa parole était embarrassée et il y avait un état d'hébêtude bien notable. La malade se plaignait en outre d'inappétence et elle avait de la diarrhée. Elle me raconta que l'année précédente, à pareille époque, elle avait éprouvé les mêmes accidents qui s'étaient dissipés après une durée de plusieurs mois.

» Je ne puis me rappeler le traitement que je fis suivre; en tout cas, je diagnostiquai la pellagre et j'annonçai que probablement la malade finirait par tomber en démence. L'année suivante, au printemps, les mêmes accidents se sont reproduits, mais pour la dernière fois. Je rencontre encore de temps en temps cette femme qui est pauvre et mal nourrie; cependant sa santé est bien rétablie.

» Si ce cas n'est pas de la pellagre, dit en terminant

le docteur Receveur, je ne vois pas à quoi j'ai pu avoir affaire. »

Les observations suivantes ont eu pour sujets des habitants d'Aiglepierre, village à six kilomètres à l'ouest de Salins (Jura), dans la zône vinicole ; je les dois à l'obligeance de M. le docteur Toubin, médecin à Salins.

« Mlle X..., âgée d'environ quarante ans, de constitution sanguine, chargée d'embonpoint, domestique chez un rentier, dont elle partage la nourriture, est depuis quelques mois seulement dans le pays. Elle est alsacienne d'origine. Elle a une alimentation bien suffisante, meilleure que la plupart des habitants d'Aiglepierre, fait rarement usage de gaudes ; par contre, au dire de ses voisines, elle use largement des liqueurs alcooliques.

» Mlle X... me consulta au printemps 1854 pour des rougeurs qui lui étaient survenues sur la face dorsale de chaque main. Ces taches étaient apparues depuis quelques semaines seulement et pour la première fois. Elles recouvrent la face dorsale des mains, au niveau de l'articulation des doigts, elles semblent se festonner et s'enfoncer dans les interstices, mais elles ne se montrent point à la paume de la main. L'érythème se circonscrit du côté du poignet par un liseré assez régulièrement arrondi à convexité supérieure. La couleur de la tache est celle du coup de soleil, uniforme, mais sans gonflement et sans reflet luisant. Il n'y a pas de suintement. Le liseré est brun, large d'un demi centimètre, et présente à sa partie interne quelques furfures d'un blanc gris mat, qui ne présentent ni l'aspect argenté de la

squame du psoriasis, ni les vésicules de l'herpès circinné. Rien à la face. — Pas de douleur locale. — Santé généralement bonne. — A peu près à la même époque, embarras gastrique momentané. — Je ne sais rien de l'état de la menstruation. — Penchant à l'ivrognerie. — Caractère violent. — A quelque temps de là, elle a fui devant une accusation de vol, et je ne sais ce qu'elle est devenue.

» Xavier L... aujourd'hui âgé de huit ans, est fils d'un vigneron robuste. Il est jeune et bien portant. Sa mère est morte l'an dernier d'une maladie du cœur. Xavier a une sœur âgée de onze ans, bien portante et sans aucun signe de pellagre.

» Les années qui correspondent à sa naissance ou qui la précèdent ont produit peu pour le vigneron; de plus, le pain était cher. Je ne crois pas cependant que les parents aient jamais manqué de la *quantité* nécessaire de nourriture. Mais les gaudes y tenaient une bonne place. — Leur habitation était saine.

» J'ai vu pour la première fois Xavier L... aux vendanges de 1859; il avait alors trois ans. La vue d'une tache rouge, semblable à un coup de soleil qui daterait de deux ou trois jours, et qui s'étendait sur les deux pommettes et se réunissait par un isthme de même couleur près de la racine du nez, me frappa. Je regardai les mains : le dos de chacune d'elles était entièrement recouvert d'une tache de même couleur. Nulle part de gonflement, ni de suintement. A la jonction des parties saines et des parties malades des joues un cercle formé

d'une seule squame large de deux millimètres, d'un blanc gris mat, entoure toute la tache. En dehors de cette zône : taches de rousseur et peau saine halée par le soleil. Pas de douleur locale. — Santé parfaite, gaieté, pas d'irrégularité de caractère.

» Les parents prétendent qu'au commencement de l'été précédent, ils ont imprudemment couché leur enfant à la vigne, à toute l'ardeur du soleil et que c'est depuis ce temps que ce coup de soleil est venu et ne veut pas s'en aller.

» L'hiver suivant : disparition de l'érythème qui reparaît au printemps 1860, mais moins fort. Les années suivantes je n'ai pas vu l'enfant; son père disait qu'il était guéri.

» Je l'ai vu hier, 8 juillet 1864. Il se porte parfaitement au physique et au moral. Il a sur le nez une large tache et sur les joues deux ou trois plus petites, couleur mauve pâle, avec quelques reflets gris blancs. Furfures gris moins abondants et moins épais. »

Il n'est pas inutile de faire remarquer que M. Toubin connaissait la pellagre qu'il avait eu l'occasion d'observer dans le service de M. Gibert, où il était interne en 1853. « Alors, me dit-il, je pensais avec bien du monde que cette maladie était l'apanage de l'Italie et de l'Espagne et de nos provinces méridionales. Je fus naturellement frappé de rencontrer ces deux cas dans notre pays, dans le même village, presque dans le même temps ; aussi les circonstances se sont assez bien gravées dans ma mémoire et l'idée que j'en ai eue alors et que j'en conserve est qu'ils appartenaient bien à la pellagre. »

Des observations précédentes il convient de rapprocher celles du médecin de Montfort (Doubs).

« Depuis 1848 que j'habite cette localité, dit M. Parriaux, je n'ai rencontré que trois cas qui rappellent un peu la pellagre. Les premiers se rapportent à deux filles domestiques âgées de trente et quarante ans. L'érythème au dos des mains reparaissait chaque année avec assez d'opiniâtreté, mais la peau du visage était intacte et il n'existait aucun désordre intestinal.

» Le troisième cas est celui d'une jeune fille de vingt-six ans ayant un érythème aux mains qui, depuis deux ans, s'étend sur la partie antérieure externe des avant-bras. La figure est légèrement furfuracée. Cette affection, survenue avec la puberté, disparaissait chaque année vers le mois de juin pour revenir au mois de décembre ou de janvier ; mais depuis qu'elle a dépassé les mains, elle est stationnaire.

» Il y a cinq ou six ans, cette malade consulta un médecin qui lui fit prendre une préparation arsenicale ; mais, malgré le désir de guérir, elle dut renoncer à ce remède, car, depuis son emploi, elle a eu plusieurs indigestions très-graves. Elle appartient à une famille de cultivateurs assez aisée pour se nourrir convenablement, mais elle aimait les gaudes et en faisait son déjeuner de prédilection. »

Voici la réponse à ma circulaire de M. le docteur Perron, médecin aux Chaprais, banlieue de Besançon :

« Le 6 juin 1855, je suis appelé chez Jean X..., âgé d'une quarantaine d'années, jardinier et célibataire. C'est

un homme gros et lymphatique, il est peu intelligent, bègue, et il a été sujet à l'âge de dix-huit à vingt-cinq ans, à des érysipèles périodiques réguliers. Au moment de ma visite, il portait depuis quelque temps un érythème à la figure et aux mains et la maladie avait pris des proportions insolites. Elle dura plusieurs mois à ma grande surprise malgré l'emploi des meilleurs topiques et de purgations réitérées. Le malade fut saigné le 17 et le 19 juillet, et ce moyen sans action appréciable sur l'inflammation cutanée a fait disparaître des douleurs frontales et sus-orbitaires auxquelles Jean X... était sujet. L'huile de foie de morue dont il fit usage assez longtemps produisit une amélioration qui paraît s'être maintenue. Toutefois il éprouve encore chaque année des reprises de diarrhée et sa langue est légèrement sillonnée de crevasses transversales.

» Cette observation fort incomplète m'avait préoccupé, j'étais surpris du peu d'efficacité des médications employées et de la persistance extraordinaire de l'exanthème. Le mémoire de M. Landouzy, me donna, je le crois du moins, la clef de l'énigme. »

M. Perron, croit voir dans presque tous les malades de cette famille des pellagreux méconnus. Ils n'offrent pas tous au complet le triple manifestation de la pellagre, mais chacun en présente en particulier des symptômes isolés. Mon honorable confrère possède des renseignements exacts sur vingt-sept membres de cette famille ; ils sont en général timides et mélancoliques ; seize d'entre eux au moins ont gardé le célibat, ce qu'il attribue non pas à l'absence des appétits sexuels mais bien

à une certaine sauvagerie de caractère très-remarquable. Beaucoup sont chauves surtout les femmes, et trois d'entre eux sont morts aliénés et paralytiques.

M. le docteur Perron m'a envoyé une seconde observation qu'il expose en ces termes :

« Femme L..., jardinière aux Chaprais, âgée de soixanteans. Elle est régulièrement atteinte chaque été, depuis huit ou neuf années, d'érythème eczémateux aux avant-bras qu'elle a presque toujours découverts et de gerçures au dos des mains. Elle a consulté longtemps sans succès plusieurs médecins, et ne se préoccupe plus de cet état qu'elle envisage actuellement comme son état normal. Elle a quelquefois de la diarrhée et des vertiges, son caractère est assez gai et son intelligence est d'un développement ordinaire. »

Le 27 avril 1860, mourait à l'hospice des Petites-Sœurs des pauvres de Besançon, un homme que j'ai considéré comme pellagreux; voici en quelques lignes son histoire.

J. B. Riche, vigneron, âgé de soixante-sept ans, né et toujours domicilié à Besançon, est malade depuis plusieurs années et, sans pouvoir indiquer autrement le point de départ de la maladie actuelle, on peut dire qu'au 15 novembre de l'année précédente, époque à laquelle il fut admis chez les Petites-Sœurs des pauvres, sa position paraissait déjà fort grave. La moitié supérieure de son corps était maigre, sa face pâle et terreuse, son appétit passable, mais capricieux et les membres inférieurs étaient très-infiltrés.

En outre ce malade portait sur le visage et sur le dos des mains de larges taches irrégulières d'un jaune terreux, très-prononcé. Pendant la durée de cinq mois et demi qu'il passa chez les Petites-Sœurs des pauvres avant d'y mourir, cet exanthème, à quelque variante près, quant à son intensité, conserva les mêmes apparences ; mais les troubles gastro-intestinaux et la suffusion séreuse allèrent toujours s'aggravant.

L'haleine était devenue fétide, les muqueuses laryngo-bronchiques et celles de l'arrière-bouche fournissaient une grande quantité de mucosités, et une diarrhée continuelle était survenue.

L'hydropisie se généralisa, une fièvre erratique et rémittente survint, et Riche mourut sans avoir présenté aucun signe positif d'aliénation mentale. Cependant son intelligence avait subi un déchet évident que démontraient ses fantaisies et surtout le fait que voici. Pendant son séjour chez les Petites-Sœurs des pauvres, son fils unique, alors militaire et décoré de la médaille militaire vint à mourir et il en recueillit le modeste héritage, consistant en quelques pièces de monnaie accompagnées de la médaille.— Il se hâta de consommer son petit pécule en friandises et il exigea qu'on attachât à son habit la décoration de son fils par la raison qu'il en était héritier. Les sœurs n'ayant pu réussir à lui faire comprendre qu'une décoration était personnelle jugèrent à propos de céder à son caprice pour avoir la paix.

En 1862 au mois d'août, je suis mandé au village de Chemaudin, pour un malade que je n'ai pas hésité à re-

garder comme pellagreux. Cependant la symptomatologie est loin d'être complète comme on en va juger.

M. G..., âgé de soixante-cinq ans, a fait il y a dix ans un *détour* au genou gauche (c'est son expression). Quelques années auparavant, un accident semblable lui était survenu au genou droit en sortant de son lit; malgré le traitement mis en usage, l'articulation resta toujours sensible et une douleur analogue et spontanée existe aujourd'hui à la surface de la face plantaire du pied correspondant.

Depuis l'époque en question le malade dépérit, ses fonctions languissent et un amaigrissement évident a frappé toute sa personne. Toutefois, G... ne fait remonter sa maladie actuelle qu'à trois années environ. Elle est caractérisée principalement par une perte totale de l'appétit, par un dégoût profond pour toute espèce d'aliment : le laitage et la viande excitent surtout une répulsion profonde. Il n'éprouve d'ailleurs ni soif, ni nausées, ni vomissement, ni constipation, ni diarrhée. La langue est légèrement blanchâtre et quelques douleurs modérées se font parfois sentir à la région épigastrique.

Rien à noter ni du côté de la respiration ni du côté de la circulation : le pouls est souple, régulier, plutôt lent qu'accéléré. Du côté de l'innervation, je ne constate qu'une très-grande faiblesse; celle-ci frappe les sens, surtout celui de la vue qui devient quelquefois double, et le système locomoteur. Le malade peut saisir et serrer les objets, mais il les lâche immédiatement. Pas de tremblement, pas de délire, pas d'agitation, pas d'insomnie. La calorification est profondément troublée et

G... souffre toujours du froid et pendant les chaleurs de l'été il était obligé de se chauffer; les pieds surtout sont toujours refroidis.

Mais là ne se bornent par les symptômes de la maladie de G... Je découvre au dos des deux mains un érythème qui consiste en une tache brun-clair au niveau de la peau qui embrasse toute la surface carpo-métacarpienne et qui persiste depuis trois ans pendant toutes les saisons.

Les dérangements de l'estomac sont plus prononcés en hiver qu'aux autres saisons, cependant ils étaient très-développés lors de ma première visite.

Pour abréger, je dirai que les accidents gastriques énoncés plus haut s'aggravent de jour en jour; pendant l'hiver l'amaigrissement fait des progrès, la diarrhée survient, la prostration des forces est à son comble et G... succombe à la fin de février sans avoir présenté ni délire ni démence.

De cette observation je rapprocherai celle-ci à raison des liens de parenté qui existent entre les sujets qui les ont fournies.

Le 13 mai dernier, on présente à ma consultation le petit-fils de G..., habitant le même village de Chemaudin. C'est un enfant âgé de huit ans doué d'une excellente santé me dit sa mère qui me le présente. Le seul mal pour lequel on invoque mes conseils consiste dans une affection de la peau des doigts et un peu de la paume des deux mains, et caractérisée par une teinte grisâtre de l'épiderme qui, en même temps, est fendillé, écailleux et traversé par des crevasses.

Cette maladie de la peau s'est montrée pour la première fois il y a quelques semaines et elle a résisté jusqu'ici à quelques pommades dont on ne peut me dire la composition. J'ajoute que le père et la mère de l'enfant jouissent d'une bonne santé, que le père G... et ses descendants possèdent de la fortune, qu'ils sont bien logés, se nourrissent convenablement et que l'usage du maïs n'entre nullement dans leurs habitudes.

Entre ces deux derniers cas pathologiques existerait-il les mêmes affinités qu'entre les malades? Je pose la question et je laisse à de plus compétents que moi le soin d'y répondre.

Ici se terminent les observations puisées soit dans ma pratique, soit dans celles des médecins franc-comtois et qui, à un titre quelconque, m'ont paru pouvoir figurer dans ce travail. Par leur nombre, elles ont bien peu d'importance : que sera-ce si l'on écarte les faits douteux et, à plus force raison, ceux qu'une expérience plus autorisée que la mienne croira devoir restituer à une autre classe nosologique que celle où la pellagre est placée?

De sorte que si l'on nous interroge actuellement sur l'existence de cette maladie en Franche-Comté, nous serons en droit de conclure qu'elle y est très-rare. Nous sommes loin, comme on le voit, de l'opinion si absolue de Landouzy qni affirmait qu'elle est partout, qu'il suffit d'ouvrir les yeux pour la voir, et que sa fréquence est une affaire de diagnostic.

De diagnostic, oui sans doute; mais pour inspirer

confiance aux observateurs indépendants, ce diagnostic doit éviter de comprendre sous la même dénomination les exanthèmes, les vésicules, les bulles, les squames et les macules dont quelques variétés se rapprochent plus ou moins du *mal de la rosa*. Or le moyen de réussir, c'est de répandre de plus en plus dans le corps médical, c'est de vulgariser les notions cliniques exactes et positives que la science possède sur la pellagre.

## II. Hygiène.

La deuxième partie de ma circulaire au corps médical de Franche-Comté avait rapport à l'hygiène des campagnes. Elle posait des questions sur le travail, les habitations, l'alimentation, et, à propos de celle-ci, j'appelais plus particulièrement l'attention de mes confrères sur le maïs, sur son usage et sur les différentes préparations qu'on lui fait subir après la récolte ou que l'art culinaire lui applique pour les besoins du consommateur.

Dans un travail de ce genre, la question d'hygiène générale avait une utilité qui n'a pas besoin d'être démontrée ; je pouvais cependant la négliger sans compromettre le fruit de mes recherches, tandis que celle du maïs, par la controverse à laquelle son influence réelle ou illusoire a donné lieu, est devenue inséparable de toute étude sur le *mal de la rosa*.

Un mot sur l'hygiène générale avant d'aborder la question du maïs à laquelle ce chapitre est particulièrement consacré.

*Professions.* L'agriculture et la viticulture constituent la profession de la grande majorité des campagnards franc-comtois. Cependant beaucoup d'entre eux sont adonnés à l'exploitation des mines de fer, d'autres travaillent dans quelques fabriques de tissus et dans diverses usines métallurgiques répandues dans les trois départements, et, enfin, le transport des bois de sapins en occupe un certain nombre dans la région des montagnes.

*Habitations.* Dans un opuscule sur les épidémies de fièvre typhoïde observées dans le département du Doubs (1), j'ai tracé de la salubrité de nos villages un tableau qui ne fait pas honneur au goût de nos cultivateurs, mais il était fidèle.— M. Michel Lévy n'a-t-il pas écrit ce qui suit sur le même sujet : « Les habitations rurales mal distribuées, mal closes, ne sont dans un grand nombre de localités que d'immondes refuges où s'entassent les familles; les misérables chaumières de la Sologne, les masures du Doubs, etc., valent-elles beaucoup mieux que la hutte du sauvage (2) ? »

Dans leurs réponses, plusieurs médecins expriment les mêmes plaintes et signalent la même incurie. En me parlant des habitations rurales de son canton, l'un d'eux, M. le docteur Rouget, d'Arbois (Jura), se borne à dire : « Vous les avez décrites dans votre travail sur la fièvre typhoïde. »

Cependant malgré tant de *desiderata* il serait injuste

(1) Honoré d'une médaille d'argent par l'Académie impériale de médecine, dans sa séance annuelle du 6 décembre 1853.

(2) Traité d'hygiène publique et privée.

de ne pas reconnaître un progrès réel accompli dans ce sens et tout observateur impartial reconnaîtra que l'hygiène commence à être consultée dans les nouvelles constructions et que la propreté, la salubrité, la commodité ne sont plus aujourd'hui dédaignées par nos contemporains comme elles l'étaient par leurs ancêtres.

*Alimentation.* Le progrès n'est pas moins évident quand on considère l'alimentation du cultivateur en Franche-Comté. Sans doute les boucheries y sont rares et, à l'exception des groupes de population d'une certaine importance qui en sont fournis, on les trouve encore séparées par des distances de cinq à huit kilomètres en moyenne. Sans doute il y a des villages où la viande de boucherie ne figure sur la table du paysan qu'au jour de la fête patronale, mais il y en a d'autres où elle paraît plus souvent. Si la viande fraîche est d'un usage peu répandu, celle de porc et, dans les montagnes, celle de vache et de bœuf salés (1) constitue au contraire un élément notable de l'alimentation. Le pain noir, et c'est en cela surtout que le progrès est remarquable, a disparu de partout, celui de pur froment est très-répandu et quand on y mêle du seigle, c'est dans des proportions qui n'ont rien de fâcheux. Le pain de *conseigle* dont l'usage est assez fréquent est formé de deux tiers de froment et d'un tiers de seigle. L'usage du vin lui-même n'est plus le privilége de la fortune et il n'est

(1) Dans la région des montagnes du Doubs et du Jura, on consomme aussi du bœuf et de la vache salés, sous le nom de *bresil*.

pas rare d'en trouver aujourd'hui dans le cellier du cultivateur.

Je passe rapidement sur ces questions pour arriver au fait essentiel et capital de ce chapitre : je veux parler de la consommation du maïs.

De même que nous nous sommes demandé si la pellagre se rencontre en Franche-Comté, de même nous nous demanderons si le maïs y fait partie importante de l'alimentation?

Les Francs-Comtois ont toujours passé pour grands mangeurs de gaudes; « Vous êtes d'un pays à gaudes, » m'écrivait l'honorable M. de Kergaradec dans la lettre qui m'a inspiré ce travail. Et dans un rapport récent à l'Académie des sciences, M. Rayer a cru pouvoir établir que la Bourgogne et la Franche-Comté, qui usent largement du maïs, ne sont pas sujettes à la pellagre.

Voyons si ces assertions sont fondées.

Les médecins de la Haute-Saône et ceux du Doubs sont unanimes à reconnaître que le maïs ne forme plus, aujourd'hui, qu'une partie très-minime de l'alimentation des adultes; que dans beaucoup de villages on le sert encore aux enfants, quelquefois, mais d'une manière irrégulière; d'ailleurs dans les familles où son usage est conservé, on ne l'emploie guère qu'au premier repas du matin et seulement pendant l'hiver, c'est-à-dire pendant la suspension des travaux pénibles, et dans beaucoup d'autres on l'a remplacé par le café au lait. Ce dernier aliment est surtout en honneur dans les cantons limitrophes de la Suisse, d'où la contrebande le

livre à bas prix ; dans cette région et particulièrement dans l'arrondissement de Pontarlier, non-seulement l'usage du maïs, mais encore sa culture, sont à peu près nuls, et partout ailleurs la culture en est faite bien plus au profit du bétail, des porcs et de la volaille, que pour assurer à l'homme un aliment de première utilité.

Dans le département du Jura, les faits sont plus disparates. Les renseignements fournis par la région montagneuse (arrondissement de Saint-Claude), établissent que l'usage des gaudes y est peu connu, et que lorsqu'on en mange, ce qui arrive rarement, c'est d'une manière éventuelle plutôt que comme partie intégrante de la nourriture habituelle. Dans l'arrondissement de Poligny, dont une partie forme la moyenne montagne et où les pauvres se nourrissaient encore de gaudes dans une large proportion il y a vingt ans, la consommation en est à peu près nulle aujourd'hui dans plusieurs communes; dans d'autres, elle se fait au premier repas du matin et quelquefois au repas du soir pendant l'hiver. Dans le reste de cet arrondissement comme dans ceux de Dole, de Lons-le-Saunier, et surtout dans cette partie qui avoisine la Bresse, l'usage du maïs est assez répandu, mais sa consommation y est partout modérée et n'y forme jamais la partie principale de l'alimentation de l'homme. C'est encore le bétail et la volaille qui en consomment la plus grande partie.

Aux résultats de l'enquête, j'ai cherché un contrôle et je l'ai trouvé dans la statistique agricole que j'ai interrogée pour connaître, en même temps, l'étendue des

cultures du maïs et de la pomme de terre, rapprochant ainsi deux produits utiles mais secondaires, afin de mettre le lecteur en mesure de mieux juger, par la comparaison du rôle dévolu à chacun d'eux, de l'importance absolue que le premier occupe dans l'alimentation de l'homme.

Le résultat de cette nouvelle investigation se trouve dans le tableau suivant, auquel j'ai ajouté le chiffre de la population, sans lequel cette statistique manquerait de signification (1).

| DÉPARTEMENTS. | ARRONDISSEMENTS. | Etendue des Cultures en hectares. | | POPULATION par département. |
|---|---|---|---|---|
| | | MAÏS. | POMMES DE TERRE. | |
| DOUBS . . . . | Besançon . . . | 1765 | 1571 | » |
| | Baume. . . . . | 892 | 1632 | » |
| | Montbéliard . . | 86 | 2809 | » |
| | Pontarlier . . . | » | 1880 | » |
| | Totaux. . . | 2743 | 7892 | 296,280 |
| JURA . . . . . | Lons-le-Saunier | 8163 | 2194 | » |
| | Dole . . . . . | 4019 | 1417 | » |
| | Poligny . . . . | 2327 | 923 | » |
| | Saint-Claude. . | 705 | 1224 | » |
| | Totaux. . . | 15214 | 5758 | 298,053 |
| HAUTE-SAONE. | Vesoul. . . . . | 1244 | 2883 | » |
| | Gray. . . . . | 1744 | 2272 | » |
| | Lure. . . . . | 261 | 7186 | » |
| | Totaux. . . | 3249 | 12341 | 317,183 |

(1) La statistique est de 1860 pour les cultures, et de 1861 pour la population. Je n'ai pas cru devoir comprendre dans ce tableau les céréales, parce qu'une partie de celles qu'on récolte en Franche-

On remarquera dans ce tableau que dans le Doubs et la Haute-Saône, parmi les cultures secondaires, celle de la pomme de terre occupe un rang supérieur à celle du maïs (plus de trois hectares pour un), et que celle-ci est même absolument nulle dans l'arrondissement de Pontarlier, c'est-à-dire dans la haute montagne.

Ce résultat est de tout point conforme à l'opinion des médecins que je viens de faire connaître précédemment : on ne pouvait désirer un accord plus complet.

On en peut déjà conclure, *a priori*, que le Doubs et la Haute-Saône ne sont pas des pays à gaudes, dans le sens qu'on attache habituellement à cette expression, et que si la pellagre est due à l'usage habituel du maïs comme aliment principal, ou seulement comme élément important de l'alimentation, elle doit être à peu près inconnue dans ces deux départements. J'ajoute que si un clinicien plus expérimenté que moi et plus habile que les cent onze médecins qui, dans cette partie de la province, m'ont prêté leur concours, parvenait un jour à découvrir qu'elle y est fréquente, il faudrait de toute nécessité en rechercher la cause ailleurs.

On remarquera en outre que, dans le Jura, considéré dans son ensemble, les proportions sont renversées, puisqu'il y a plus de deux hectares de maïs pour un de pommes de terre. Mais en le considérant par arrondissement, on voit que dans celui de Saint-Claude, qui constitue la haute montagne de ce département, le maïs

Comté sort de cette province, tandis qu'il n'en est pas de même pour le maïs et la pomme de terre.

est cultivé onze fois moins que dans celui de Lons-le-Saunier, par exemple, tandis qu'il est assez répandu dans celui-ci et dans l'arrondissement de Dole, principalement dans les cantons limitrophes de la Bresse. Ici encore, le contrôle apporté par la statistique agricole est en harmonie avec le résultat de l'enquête. De ce qui précède, il résulte que les gaudes forment une partie notable de l'alimentation dans quelques cantons jurassiques, et que, conséquemment, la pellagre, à moins de circonstances particulières, que nous rechercherons bientôt, doit s'y rencontrer plus ou moins souvent, s'il est vrai que cet aliment en soit la principale cause.

Et cependant nous savons que, à l'exception des observations qui m'ont été adressées par le docteur Toubin, de Salins, l'enquête n'a produit dans le Jura que des résultats négatifs.

On peut m'objecter, il est vrai, le chiffre relativement inférieur des médecins qui, dans ce département, m'ont fait l'honneur de répondre à mon appel (vingt-trois sur cent onze). Cette objection perdra beaucoup de son importance par les considérations et les faits que voici :

Si la pellagre était fréquente dans le Jura, c'est dans les arrondissements où le maïs est le plus largement consommé, c'est-à-dire dans ceux de Dole et de Lons-le-Saunier qu'il faudrait la chercher, et l'on en trouverait au moins des traces dans les asiles ouverts à l'aliénation mentale. Deux établissements de ce genre existent à Dole : l'asile départemental qui reçoit en même temps les aliénés du Doubs et qui compte en moyenne deux cents malades, et l'établissement particulier dit *Maison*

*des Capucins,* qui en reçoit pour sa part environ quatre-vingts. J'ai visité l'asile le 10 septembre 1864, et il ne s'y rencontrait pas un seul cas qui pût se rapporter à la pellagre. On n'y avait d'ailleurs pas encore observé cette maladie. Même résultat à la Maison des Capucins. Voici d'ailleurs comment s'exprime, à ce sujet, dans une lettre postérieure à ma visite (5 avril 1865), M. le docteur Breune, qui est en même temps propriétaire et médecin de cette maison de santé :

« Mon établissement n'est pas favorable, paraît-il, à l'observation de cette maladie, si commune, selon quelques médecins, et si rare, presque introuvable en France, selon d'autres. Je le possède depuis vingt ans et j'y traite en moyenne quatre-vingts malades par an; une seule fois, des symptômes de pellagre m'ont donné l'espoir de saisir enfin cette maladie, mais ce n'était qu'une illusion qui s'est dissipée devant une observation plus attentive. »

Dans cette même lettre, M. le docteur Breune me dit, à propos de M. le docteur Bolut, médecin des épidémies de l'arrondissement de Dole, que je n'avais pu rencontrer à la visite que je fis à tous les médecins de Dole, pour m'éclairer sur cette question : « Il n'a pas été plus heureux que moi en fait de pellagre; une seule fois, il avait cru la reconnaître, et, comme chez moi, en y regardant de plus près, la pellagre s'est évanouie comme une ombre. Ne serait-ce pas là l'histoire de beaucoup d'exemples de cette maladie? »

M. Breune dit encore : « J'étais dernièrement à Lons-le-Saunier à une réunion de quarante médecins, dont

quelques-uns exercent dans la Bresse, pays de maïs et de gaudes; un seul de ces confrères nous a parlé d'un cas de pellagre, et sa description m'a laissé beaucoup de doute, je l'avoue, sur l'exactitude de son diagnostic. »

Enfin, de 1844 à 1849, le Génie militaire a construit aux Rousses, un des points culminants du Jura, une forteresse où 1,000 ouvriers piémontais, en moyenne, étaient annuellement occupés. Ce nombre a même été quelquefois porté à 1,800. Ces ouvriers se nourrissaient, comme dans leur pays, exclusivement de *polenta*, sorte de gâteau préparé en faisant cuire de la farine de maïs dans l'eau, pendant une heure (1). Or, pendant cette période de temps, le médecin du pays, M. Midol, chargé du service de santé de l'infirmerie, où sont traités les ouvriers du fort, n'a jamais constaté sur eux aucun symptôme, aucune maladie qui pût se rapporter à la pellagre. Cela ne veut pas dire que cet aliment a été sur eux sans influence. Cette influence était, au contraire, bien réelle; mais, au lieu de s'exercer dans le sens d'une affection diathésique, elle portait sur l'état général des forces musculaires. Ainsi, malgré l'apparence de santé qu'ils présentaient pour la plupart, ces Piémontais étaient lents, faibles et très-sujets à subir l'action du climat rude des Rousses. Ils travaillaient cependant près

(1) Après une heure de cuisson, on retire le vase du feu, et on remue le tout avec un bâton. On a alors une substance qui a la consistance d'une pâte plus ou moins épaisse, qui se durcit plus ou moins suivant les proportions de l'eau et de la farine de maïs employées pour la préparation.

de douze heures par jour, mais, d'après le témoignage de M. le commandant du génie Bouvot, ils ne faisaient pas le travail d'un ouvrier bien nourri qui n'aurait travaillé que huit heures. Au demeurant, on les préférait encore aux autres ouvriers, à cause de leur régularité, de leur exactitude et de l'application consciencieuse qu'ils apportaient toujours dans leurs travaux.

En 1863, plus de 500 ouvriers piémontais, se nourrissant en grande partie, quoique peut-être moins exclusivement, de *polenta*, ont été employés dans le canton de Nozeroy (Jura) aux travaux du chemin de fer de Besançon à Lyon, et la pellagre ne s'y est pas montrée davantage.

Concluons donc de tout ce qui précède que le raisonnement et les faits se réunissent pour démontrer que la pellagre n'est pas plus fréquente dans le département du Jura que dans ceux du Doubs et de la Haute-Saône, et que l'opinion professée à Reims sur la fréquence de cette maladie est inadmissible en Franche-Comté.

Ce résultat d'un travail qu'on ne m'accusera pas d'avoir entrepris pour faire prévaloir une idée personnelle, un système, une opinion préconçue, sans être précisément conforme à la doctrine de Balardini, de Roussel, etc., dépose au moins en sa faveur. La Franche-Comté n'est point sujette à la pellagre; cela n'est pas étonnant, puisque cette province n'est pas, comme on l'a cru jusqu'ici, un pays à gaudes en ce sens que le maïs n'y forme pas une partie principale de l'alimentation. Mais ce n'est là qu'un des côtés du sujet dont j'ai entrepris

l'étude, et l'on se tromperait si l'on croyait la question épuisée par les recherches dont je viens d'exposer le résultat.

Qu'on veuille bien se souvenir que mon enquête embrassait en même temps et l'usage du maïs, et les différentes préparations qu'on lui fait subir après la récolte. Il s'agissait donc, d'après mon programme, non-seulement de connaître le rang que le maïs occupe dans l'alimentation des habitants des campagnes, mais encore de savoir si ces préparations n'étaient pas de nature à triompher du parasite qu'on accuse de porter avec lui la cause principale de la pellagre, ou, en d'autres termes, de détruire l'*oïdium maïdis* ou le *verdet*, qui exercerait sur le consommateur une si funeste influence ?

Les expériences et les renseignements suivants répondront à cette question.

Quand on vient de cueillir le maïs, le cultivateur le dépouille de ses gaines et il le fait sécher au four dans l'intention de l'égrainer et peut-être de le moudre avec plus de facilité. Dans ce but, le plus ordinairement on l'introduit au four au moment où l'on en retire le pain, et on l'y laisse douze à quinze heures, et même davantage ; mais dans ce cas, la torréfaction n'est pas toujours suffisante, et on est obligé de la répéter. D'autres fois, on chauffe le four exprès comme s'il s'agissait d'y cuire la pâte ; dès qu'il est chaud, on y introduit la grappe qu'on y laisse jusqu'au refroidissement. Après la torréfaction, on égraine le maïs à loisir au moyen du fléau, on le vanne et on le conserve dans les greniers.

J'ai mesuré la température de deux fours de cam-

pagne après la cuisson du pain : l'un d'eux, une heure après, faisait monter la colonne de mercure à cent vingt degrés centigrades ; l'autre, immédiatement après l'extraction du pain, ne donnait que cent dix degrés. Dans ce même four, immédiatement avant d'y introduire la pâte, le thermomètre m'avait fourni deux cent trente degrés. J'ai répété mes expériences sur des fours de ville, et la température qu'ils ont produite immédiatement après la cuisson du pain a été de cent soixante-dix degrés pour l'un et de cent trente pour un autre.

Ces différences s'expliquent par le nombre des fournées plus ou moins fréquentes et par le mode et les matériaux de construction des fours, qui varient beaucoup entre eux.

Quoi qu'il en soit de ces variétés, un fait est certain, c'est que la température moyenne des fours chauffés pour y cuire du pain dépasse deux cents degrés centigrades (1), et celle qui persiste après dépasse cent : reste à voir si cette température serait suffisante pour détruire le verdet.

La controverse que la question des générations spontanées a fait naître dans ces dernières années aurait fait beaucoup pour éclairer ce sujet si les antagonistes étaient parvenus, de part et d'autre, à s'entendre sur les conditions rigoureuses de leurs expériences. Est-il vrai qu'une température de cent degrés prolongée pendant deux à trois minutes suffit, comme le prétend M. Pas-

(1) Les traités de chimie la portent à 300 degrés.

teur, pour prévenir le développement des germes? Ce qui semble lui donner raison, c'est que le maïs torréfié est impropre à la germination, et les cultivateurs ont bien soin d'écarter du four les grappes qu'ils destinent aux semailles.

Mais un germe qui a perdu sa puissance végétative, qu'il ait été traité par la chaleur du four ou par tout autre procédé, a-t-il, par le même fait, perdu toutes ses autres aptitudes, et, par exemple, s'il est vénéneux, deviendra-t-il inoffensif? On serait tenté de le croire si l'on ne considérait que la rareté de la pellagre en Franche-Comté; mais l'ergotisme et les accidents si graves déterminés par la viande de porc atteinte de trichines permettent d'en douter, et je laisse le soin d'élucider ce grave sujet aux savants qui ont, pour le mener à bien, le talent, l'expérience et l'autorité qui me manquent.

En résumé :

1° L'usage du maïs, presque nul dans les villes et dans cette partie de la Franche-Comté qui constitue la haute montagne, n'y occupe qu'un rang secondaire dans l'alimentation de l'homme.

2° Après la récolte, cette substance alimentaire est exposée aux fours à une température supérieure à cent degrés centigrades, et il est à croire, sans qu'il soit possible de le démontrer dans l'état actuel de la science, que l'espèce de torréfaction qu'elle y subit est suffisante pour neutraliser l'influence délétère de *l'oïdium maïdis*.

3° Si la pellagre est une maladie caractérisée 1° par une sorte d'érythème spécial, 2° par des lésions des voies digestives, 3° par des troubles fonctionnels des centres nerveux, elle est très-rare en Franche-Comté.

# LISTE ACADÉMIQUE

## AOUT 1867

### DIRECTEURS ACADÉMICIENS NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général Commandant la 7e division militaire.
M. le Premier Président de la Cour impériale.
M. le Préfet du département du Doubs.

### ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

### ACADÉMICIENS HONORAIRES.

S. A. le Prince Louis-Lucien Bonaparte (28 janvier 1863).

Messieurs :

Beaupré, ✻, Conseiller honoraire à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

Berroyer, ✻, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes en retraite (janvier 1861).

Bigandet (Mgr), Vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

Bourqueney (le baron de), C ✻, ancien ambassadeur; à Paris (mai 1856).

Caresme, O ✻, Recteur de l'Académie (23 août 1862).

Conegliano (le Marquis de), ✻, Chambellan de l'Empereur, (août 1865).

Coquand, ancien Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✻, Ingénieur des mines; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✻, membre de l'Académie des sciences, Professeur de chimie à la Faculté des sciences; à Paris (août 1845).

Dèy, Directeur des Domaines; à Laon (janvier 1854).

Desroziers, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✻, Evêque de Montauban (décembre 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Gattrez (l'Abbé), ✻, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique; à Paris (août 1850).

Goureau, O ✻, Colonel hon. du génie; à Paris (août 1833).

Guenard, (Alexandre), Bibliothécaire honor. (août 1849).

Guerrin (Mgr), ✻, Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✻, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, O ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national, à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✻, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✻, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✻, ancien Pair de France; à Paris (décembre 1835).

Mignard, Homme de lettres; à Dijon (août 1859).

Montalembert (le Comte de), de l'Académie française; à Paris (janvier 1840).

Monty, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

Morrelet, ancien Notaire; à Bourg (janvier 1861).

Moustier (le Marquis de), G C ✻, ministre des affaires étrangères (janvier 1858).

Parandier, O ✻, Inspecteur général des Ponts et Chaussées; à Paris (février 1835).

Paris, C ✻, Colonel d'état-major, en retraite (août 1867).
Perron, ✻, *Secrétaire perp. honor.*; à Paris (août 1838).
Person, ✻, Professeur de physique, ancien Doyen de la Faculté des sciences; à Paris (24 août 1845).
Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).
Thierry (Amédée), C ✻, Sénateur (janvier 1865).
Tourangin, G O ✻, Sénateur; à Paris (30 novembre 1848).
Viennet, O ✻, de l'Académie française (janvier 1861).
Villars, ✻, ancien Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs :

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux Floraux (août 1820).
Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).
Pérennès, ✻, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).
Bourgon, ✻, Président honoraire à la Cour impériale (29 janvier 1834).
Lancrenon, ✻, Peintre d'histoire, Directeur du Musée, membre correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts) (avril 1835).
Bretillot (Léon), ✻, membre du Conseil général (nov. 1835).
Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de St.-François-Xavier (janvier 1836).
Jobard, O ✻, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).
Clerc (Ed.), ✻, Président à la Cour imp. (janvier 1837).
Vaulchier (le Marquis de) (août 1837).
Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).
Tournier, Professeur à l'Ecole de Médecine (août 1844).
Tripard, ✻, avocat à la Cour impériale (août 1844).
Grenier (Ch.), ✻, Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✻, Profes. à l'Ecole d'artil. (août 1847).
Besson (l'Abbé), Supérieur de l'Institution de Saint-François-Xavier (août 1847).
Blanc, O ✻, Procureur général près la Cour impériale (août 1850).
Vuilleret (Just), Juge au tribunal de première instance, Secrétaire adjoint (août 1853).
Chiflet (le Vicomte) (janvier 1855).
Druhen aîné, Professeur à l'Ecole de médecine (janv. 1855).
Laurens (Paul), membre et secrétaire du Conseil municipal, Trésorier de l'Académie (août 1855).
Alviset, ✻, Président à la Cour impériale (août 1857).
Terrier de Loray (le Marquis) (août 1857).
Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).
Jeannez, ✻, Conseiller à la Cour impériale (janvier 1860).
Chappuis, ✻, Profess. à la Faculté des lettres (janvier 1862).
Sanderet, ✻, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (janvier 1862).
Suchet (l'Abbé), Supér. du séminaire d'Ornans (janv. 1863).
Ordinaire (Léon), O ✻, chef d'escadron d'artill. (août 1863).
Castan, Bibliothécaire de la ville (28 janvier 1864).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs :

Weil, ✻, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres (28 janvier 1864).
Bial, ✻, chef d'escadron d'artillerie (janvier 1865).
Guerrin, Avocat à la Cour impériale (août 1865).
Destocquois, Professeur à la Faculté des sciences (août 1866).
Vaulchier (le Comte Charles de) (janvier 1867).
Pioche (l'Abbé), Professeur de rhétorique à l'institution de Saint-François-Xavier (janvier 1867).
Sauzay (Jules), Littérateur (janvier 1867).
Sandras, Inspecteur d'Académie (août 1867).
Baille (Ed.), artiste Peintre (août 1867).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs :

HUGO (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).
COILLOT, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).
POUILLET, O ✻, membre de l'Académie des sciences; à Paris (août 1827).
DALLOZ, O ✻, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).
PAUTHIER, Orientaliste; à Paris (août 1831).
VIOLET D'EPAGNY, Homme de lettres; à Paris (février 1832).
CUVIER (Ch.), ancien Doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).
GINDRE DE MANCY, ancien Employé de l'Administration générale des postes; à Vincennes (janvier 1834).
X. MARMIER, O ✻, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).
LÉLUT, O ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales); à Paris (août 1839).
TISSOT, ✻, Professeur de philosophie, Doyen de la Faculté des lettres de Dijon (août 1842).
BOUSSON DE MAIRET, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).
RICHARD (l'Abbé), Correspondant historique du ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).
COURNOT, C ✻, ancien Recteur; à Paris (août 1843).
WEY (Francis), O ✻, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).
CIRCOURT (le Comte Albert DE), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).
RONCHAUD (Louis DE), Littérateur; à Paris (novembre 1848).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Richard-Baudin, maître ès Jeux Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Reverchon, ✻, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux; à Paris (janvier 1581).

Vieille (Jules), O ✻, Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), Correspondant du Ministre de l'instruction publique, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1357).

Petit, Statuaire; à Paris (août 1857).

Ed. Grenier, Littérateur; à Baume-les-Dames (janvier 1858).

Clerc (l'Abbé), Professeur au petit séminaire de Luxeuil (août 1859).

Toubin, Régent au collége de Salins (août 1859).

Pasteur, O ✻, Administrateur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences; à Paris (janv. 1860).

Circourt (Adolphe de); à Paris (janvier 1861).

Gigoux, ✻, Peintre d'histoire; à Paris (août 1861).

Pierron, ✻, Professeur au lycée impérial de Louis-le-Grand (août 1862).

Gérome, ✻, Peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts); à Paris (août 1863).

Monnier, ✻, ancien Précepteur du Prince Impérial (janvier 1865).

Perraud, ✻, Statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts); à Paris (janvier 1865).

Briot, ✻, Professeur suppléant à la Faculté des sciences; à Paris (août 1865).

Verdot (l'Abbé), Curé de Vesoul (janvier 1867).

Jobez (Alphonse), ancien député (août 1867).

Droz, ancien Directeur de l'Ecole primaire supérieure (août 1867).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs :

TAYLOR (le Baron), ✻ O ✻, Littérateur; à Paris (août 1825),

CAILLEUX (DE), ✻ O ✻, ancien Directeur général des Musées; à Paris (août 1827).

PERICAUD, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

NADAULT-BUFFON, O ✻, Ingénieur en chef, Professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées; à Paris (août 1834).

CAUMONT (DE), O ✻, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

REINAUD, O ✻, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

PAUTET (Jules), Sous-Chef au Ministère de l'intérieur; à Paris (août 1842).

MALLARD, Archéologue-Dessinateur, à Selongey, près de Dijon (août 1845).

CHÉNIER (DE), O ✻, ancien chef de bureau au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

BRAUN, ✻, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

FORSTER, O ✻, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts (août 1853).

FOISSET, Conseiller à la Cour impér. de Dijon (août 1857).

QUICHERAT, ✻, Professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

BAUDOIN, ✻, Docteur en Droit, à Paris (janvier 1861).

NAUDET, O ✻, membre de l'Académie des inscriptions (janvier 1864).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

Dalloz (Edouard), O. ✻, Président du Conseil général du Jura, Député au Corps législatif (août 1866).

Martin (l'Abbé), Directeur du Gymnase catholique de Colmar (janvier 1864).

Junca, Archiviste du département du Jura (janvier 1865).

Grun, ✻, Chef de section aux Archives impér. (août 1865).

D'Arbois de Jubainville, ✻, Archiviste du département de l'Aube (août 1867).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS [1].

Picot, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

Gazzera (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

Gachard, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas, à Bruxelles (mars 1841).

Vuillemin, Historien; à Lausanne (mars 1841).

Matile, Historien; à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

Groen van Prinsterer (G), ancien chef du cabinet du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

Ménabréa, Ministre à Turin (août 1847).

Reume, Major à l'état-major; à Bruxelles (août 1850).

Kohler, Profes. au collége de Porrentruy (janvier 1855).

Manzoni (Alexandre), à Milan (août 1855).

Cantu (César), Historien; à Milan (janvier 1864).

Le P. Theiner, Bibliothécaire du Vatican (août 1867).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

# PROGRAMME DES PRIX

## A DÉCERNER EN 1868 ET 1869

---

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1868, décernera les prix suivants :

Prix Weiss. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur une *Famille illustre, un château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la Franche-Comté.*

On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix de poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Prix d'économie politique. — Médaille d'or de 500 fr. — Etude sur l'industrie métallurgique en Franche-Comté; indiquer son origine, ses progrès, son état actuel, les causes qui favorisent ou entravent son développement et sa prospérité.

Prix offert par M. le Marquis de Conégliano. — Médaille d'or de 300 fr. — Mémoire remarquable au point de vue du style, remettant en lumière un des faits sail-

lants de l'histoire de la province, ou retraçant la vie d'un des hommes distingués qui lui appartiennent.

Prix d'éloquence à décerner dans la séance publique du 24 août 1869. — Médaille d'or de 500 fr. — Eloge du général Travot, de Poligny, l'un des pacificateurs de la Vendée.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

---

# TABLE DES MATIÈRES.

**Séance du 26 août 1867.**

Rapport sur le concours d'éloquence, par M. Sanderet de Valonne . . . . . 1
Mémoire sur l'abbaye de Montbenoît et sur les Carondelet, par M. Ed. Clerc . . . . . 22
Remerciement de M. l'abbé Pioche . . . . . 80
Réponse de M. le Président. . . . . 82
Rapport sur le concours d'histoire, par M. l'abbé Suchet . 84
Rapport sur le concours de poésie, par M. Adrien Beuque. 94
Pièce de vers couronnée par l'Académie. . . . . 113
Elections. . . . . 117

*Pièces dont l'Académie a voté l'impression.*

De la pellagre en Franche-Comté, par M. le docteur Druhen aîné . . . . . 119
Liste académique . . . . . 155
Programme des prix à décerner en 1868 et 1869. . . . 163

Besançon. — Imprimerie d'Outhenin Chalandre fils.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4781